This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376610

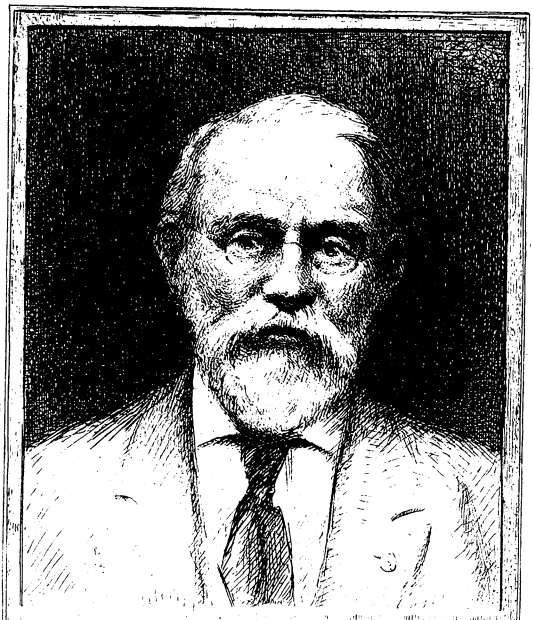

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS

DE

LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

SIXIÈME VOLUME

2e Semestre 1867

LA ROCHELLE
C. CHARTIER, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

Hosted by Google

Hosted by Google

Durazzo
Nyon
3-15-33
26766

UN AUTOGRAPHE

DU MARÉCHAL DUC DE NAVAILLES

FONDATEUR DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE NIORT

—

L'hôpital de Niort a été fondé en 1665 par Philippe de Montault-Bénac, duc de Navailles, alors lieutenant-général et gouverneur de la ville de Niort, qui devint plus tard gouverneur de l'Aunis (1666), et maréchal de France (1675). La création de cet établissement qui, agrandi, développé progressivement depuis deux siècles, a soulagé tant de souffrances et de misères, et qui donne actuellement asile à plus de 800 malades, n'est certainement pas le moindre titre du maréchal au souvenir de la postérité.

L'histoire fait connaître la part glorieuse que cet habile général a prise aux évènements de Louis XIII et de Louis XIV. Ce modeste article, fidèle au programme de la *Revue d'Aunis, Poitou et Saintonge*, ne s'étendra pas sur un aussi vaste domaine; mais la vie du bienfaiteur nous appartient; elle intéresse particulièrement notre contrée, et nous ne saurions être indifférents à tout ce qui rappelle son œuvre en faveur des pauvres de Niort.

On a déjà rendu hommage à l'illustre fondateur par l'inscription commémorative placée sous le porche d'entrée de l'hôpital, et en donnant le nom de Navailles à la rue ouverte, il y a quelques années, par l'hôpital lui-même, lors de la construction de son nouveau quartier d'aliénés.

Hosted by Google

La Commission administrative, qui a accompli ce juste et pieux devoir, possède depuis longtemps, dans sa chambre du Conseil, le portrait du maréchal. Elle désirait aussi trouver des lettres autographes de celui-ci, quelques-unes de ces lignes, simples et naturelles, qui font en quelque sorte revivre la main et l'esprit de leur auteur, et qui révèlent l'homme par ses écrits. Des rapports de correspondance ont dû en effet exister, pendant les absences longues et fréquentes du fondateur, entre lui et les premiers administrateurs de l'établissement à son début. Mais, quoiqu'en dise le vieil adage, les écrits ne demeurent pas toujours; bien souvent ils s'envolent comme les paroles: le temps les disperse ou les détruit, ou bien encore ils restent longtemps enfouis dans quelque réduit ignoré.

C'est là sans doute le sort qu'a éprouvé cette correspondance qu'on n'a pu retrouver, et qu'il serait si intéressant de consulter aujourd'hui. Un seul autographe du maréchal vient, cependant, d'être découvert au fond d'un vieux sac de papiers laissés au rebut, dans le grenier d'une maison située à Niort, rue Yvers (1), près de l'ancien hôtel-de-ville, maison où se tenait autrefois le cours de notariat, et qui a vraisemblablement appartenu à quelque ancien échevin ou maire de Niort.

A défaut du fac-simile, nous donnons la copie exacte de ce précieux document qui se rattache, on le verra bientôt, à un procès criminel, et à l'une des sources qui ont contribué, dans l'origine, à l'entretien et au développement de l'hôpital général.

Monsieur

Monsieur de Fondmort, président de Niort, à Niort.

A la Valette, le 12e jenvier 1681.

Monsieur,

J'ay reçeu la lettre que vous m'avés faict la faveur de m'escrire, par laquelle je vois que Madame vostre fame a conduit son troupeau fort heureusement, je suis bien persuadé de son sçavoir faire et de

(1) Du nom de la famille Yver, qui a donné des maires à la ville de Niort.

Hosted by Google

ses bonnes intansions pour touttes les choses qui vont au bien, je suis très fasché de son indisposition, je vous suplie de lui vouloir tesmoignier la pard que j'y prands aussi bien que tout le reste de ma famille, j'ay veu ce que vous me marqués dans la vostre sur les affaires de M. de ..... je lui ay dict qu'il se conformat à ce que vous aviés jugé à propos de faire pour la sûretté du bien qui regarde l'ospital et qu'il devêt se determiner promptement pour sortir de lambarras ou il est, il ma dit qu'il suivret vostre santimant en touttes choses les treuvant dans lordre, je suis surprins que Mr Cauchon qui mavet paru si bien intantionné dans cett affaire et sy désintéressé ne continue pas destre dans ses santimants apres la parolle qu'il men avait donnée, je vous prie de lui tesmoignier de ma pard que je ne voudrès pas avoir subiet de me pleindre de luy sur un affaire qu'il lui convient de terminer. Je massure quil y fera reflection en lui monstrant larticle de ma lestre et que vous acheverez cest affaire qui est dune grand utillitté pour touttes les parties, je vous suis très-obligé du soin que vous avés prins de minformer de ce qui sest passé au voiage de Madame votre fame vous assurant que personne ne prend plus de pard en tout ce qui vous touche en vostre particulier, je vous recomande la continuation de vos soins pour lospital estant tres persuadé que vous en usés tres bien.

Je vous prie de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Le maréchal duc de NAVAILLES.

Nous devons, en témoignage de reconnaissance, et en même temps pour compléter notre transcription, reproduire ici la mention suivante qui accompagne l'autographe gracieusement offert à l'établissement charitable par le doyen de ses administrateurs (1):

(1) La Commission administrative, outre le maire (M. Alfred Monnet), qui en est de droit le président, est composée actuellement des membres suivants indiqués dans l'ordre des plus anciennes nominations :

MM.	Frappier (Alphonse) ✲	16 oct. 1830
	Demay, notaire	11 nov. 1840
	Giraud (Henri) ✲, président du tribunal civil.	5 déc. 1855
	Potier ✲, vice-président id. id. .	19 mai 1856
	Casimir (Prosper), juge id. id. .	1er oct. 1859

Hosted by Google

« Cette lettre est due aux recherches de M. Théophile « Frappier, elle a été donnée par lui à M. Alphonse Frappier, « son frère, administrateur-ordonnateur de l'hôpital-hospice, « qui l'a déposée, le 31 décembre 1866, aux archives de l'éta- « blissement. »

I.

Le duc de Navailles portait aussi le titre de duc de la Valette. Cette terre, d'où est datée sa lettre du 12 janvier 1681, est située en Angoumois. Elle comprenait trois paroisses et quarante fiefs, et avait été érigée en duché-pairie, par lettres-patentes de 1622, en faveur du duc d'Epernon. Le duc de Navailles en fit l'acquisition et obtint la translation de ce duché-pairie à son profit par lettres-patentes du mois de décembre 1660.

A la page 195 de ses mémoires, le duc de Navailles raconte que sa promotion à la haute dignité de maréchal de France vint le surprendre à La Rochelle, et il ajoute : « Ayant fait quelque « séjour à La Rochelle, je m'en allois à la Valette, qui est une « maison que j'ay en Angoumois. Pendant que j'étois là, je « reçus ordre du roy d'aller commander l'armée de Catalogne « et de partir immédiatement. »

C'est au retour de cette campagne, après la prise de Puycerda, qu'il eût la douleur de perdre son fils, âgé seulement de vingt-et-un ans, qui s'y était distingué, et qui mourut à Perpignan (1679). L'une des filles du maréchal fut religieuse à la Valette, puis abbesse à la Saussaye, près Paris.

La Valette s'appelait autrefois Villebois. Le nom que cette petite ville porte encore aujourd'hui lui fut donné par le duc d'Epernon, lors de son érection en duché-pairie; le duc de Navailles lui fit conférer celui de Montaut, par les lettres-patentes de 1660, et, néanmoins, il lui a conservé le nom de la Valette. C'est actuellement un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême (1).

(1) V. P. Anselme, *Hist. gén. et chr.*, t. v, p. 875 et t. vii, p. 607. — La Martinière, *Dict. géog.*, t. ix, p. 8, nº 2, et les mémoires autobiographiques du maréchal de Navailles.

Hosted by Google

M. Jouslard de Fondmort, à qui le maréchal adressait les recommandations contenues dans la lettre ci-dessus, était tout à la fois président et lieutenant-général au siége de Niort, et l'un des plus zélés coopérateurs du maréchal dans l'accomplissement de ses vues charitables.

Une relation, très-étendue, faite en 1683, de l'organisation donnée à l'hôpital général s'exprime ainsi sur le compte de l'administration hospitalière, dont faisait partie M. de Fondmort: « Le premier de tous les expédients et des plus efficaces pour « le maintien de cet hôpital, est le zèle de MM. les directeurs « qui en prennent soin, et qui le conduisent selon les règles « imprimées qu'on leur donne, conformes à celles de l'hôpital « général de Lyon.

« Le bureau des directeurs est composé de plusieurs ecclé- « siastiques et laïques qui s'en acquittent si bien qu'on doit se « promettre un succès heureux de leurs soins charitables.

« Le chef de ce bureau c'est M. de Fondmort, président et « lieutenant-général du bailliage, qui, en cette qualité, se « trouve le président-né de cette assemblée (1). On le consi- « dère avec justice comme l'âme de cette entreprise. Il avait « témoigné depuis longtemps un grand zèle pour la maintenir; « mais, après qu'il eût connu les intentions du Roy, de Mon- « seigneur de Poitiers et de Monseigneur l'Intendant, il re- « doubla ses soins et voulut loger chez lui et nourrir à sa table « les missionnaires qu'ils avaient envoyés. Et, quelques grandes « grandes occupations qu'il eût au Palais, il s'employait presque « incessamment à faire exécuter tous les ordres prescrits par « le bureau, infatigable de jour et de nuit, à faire travailler « toutes sortes d'ouvriers, à conduire leur travail pour les

(1) La préséance sur tous les directeurs appartenait de droit, d'après les lettres d'érection de 1681, au duc de Navailles et à ses descendants; mais celui-ci ne laissa pas de postérité mâle. Le président du siége royal et le lieutenant-général faisaient partie de droit de l'administration hospitalière, dont la nomination est confiée actuellement au préfet.

Aussi compte-t-on un grand nombre de magistrats parmi les membres qui se sont succédés dans ces fonctions charitables, que la magistrature de Niort tient toujours à honneur de remplir.

Hosted by Google

« réparations de la maison, à examiner les pauvres, à procurer « et à faire ranger tout leur ameublement, et à exécuter ou à « faire exécuter beaucoup d'autres ouvrages dont il avait eu la « bonté de se charger, n'épargnant ni sa santé ni sa bourse « pour y réussir.

II

L'autographe que nous publions n'a, sans doute, aucun mérite de pureté littéraire ; mais on y trouve le style d'un homme de bien ; ses termes révèlent les sentiments d'humanité d'un noble et excellent cœur, et ils montrent tout l'intérêt que le duc de Navailles portait à sa bienfaisante fondation pour les pauvres de Niort.

Les premières lignes de cette lettre font évidemment allusion à une mission de charité dont s'était chargée M^me^ de Fondmort, qui, comme tant d'autres bonnes œuvres, est restée longtemps dans l'oubli, et que nous apprend aujourd'hui l'éloge de celle qui l'a accomplie, *de son savoir-faire et de ses bonnes intentions pour toutes les choses qui vont au bien.*

La seconde partie de la lettre, qui en est d'ailleurs le principal objet, concerne l'apaisement d'une affaire qui préoccupait vivement les autorités et la population de Niort, et dont M. Alphonse Frappier donne ce récit succint, dans son intéressante notice historique sur l'hôpital :

« C'est le même sieur Cochon Du Puy, (*médecin de l'établis-* « *sement*), qui, en janvier 1679, durant son mairat, reçut une « insulte à l'occasion de laquelle une forte amende fut versée « dans la caisse de l'hôpital. Voici le fait : plusieurs gentils- « hommes dont nous taisons les noms, tuèrent en sa présence, « sans égard pour la personne du maire, Pierre Simonnet, fils « de l'aubergiste des *quatre fils Aymon* (1). La cause de ce « meurtre n'est pas venue jusqu'à nous ; mais il est notoire « qu'un procès fut intenté à cette occasion par le corps de ville « contre les coupables, qui firent comparaître à leur place un

(1) Cette auberge était située dans le faubourg des Trois-Coignaux.

Hosted by Google

« nommé Perrogon, d'Aiffres. Le modeste remplaçant fut con-
« damné par arrêt du Parlement de Poitiers au paiement d'une
« somme de 2,100 livres au profit de l'hôpital général. »

Il n'est pas douteux, d'après les détails que fournissent certaines pièces conservées aux archives de l'établissement, que ce fait a donné lieu à l'autographe qui vient d'être découvert. Le simple rapprochement des noms désignés dans ces divers documents suffirait pour en convaincre, si nous ne nous faisions aussi un scrupule de les citer, bien que ces noms aient figuré dans un débat public et qu'on nous ait donné l'assurance qu'ils ont depuis lors complètement disparu. Nous nous bornerons donc à donner quelques explications plus précises, non sur ce procès en lui-même, dont le dossier nous est inconnu, mais sur l'arrangement qui l'a terminé.

Perrogon n'était point intervenu, comme semble l'indiquer la version ci-dessus, pour assumer sur lui la responsabilité du meurtre de Simonnet, imputé à plusieurs jeunes gentilshommes du pays. S'il est vrai qu'il y eût dans ces temps de profonde inégalité sociale, des accommodements faciles avec la justice, surtout lorsqu'il s'agissait d'un noble contre un vilain, nous croyons, du moins, qu'une pareille substitution n'eût pas été acceptée, et que, dans tous les cas, elle n'eût pas été du goût de Perrogon et des cautions qu'on avait exigées de lui.

Cette cause avait, en effet, été prise de très-haut par le corps de ville, qui poursuivait les coupables aux frais de la commune: *pour raison de l'insulte faite au maire, et de l'homicide commis en sa présence,* portent les actes que nous avons sous les yeux. Telle était déjà l'importance acquise par le tiers-état, que la plainte du maire de Niort, portée d'abord devant l'intendant de la généralité, fut bientôt déférée à une autre juridiction: « .... et peu de temps après, Sa Majesté ayant été
« informée du dit crime, en aurait renvoyé la cognaissance à
« M. le lieutenant-général criminel de Poitiers, pour être par
« luy le procès faict et parfaict aux coupables jusqu'à sentence
« définitive, sauf appel à la cour. »

Enfin, des condamnations à des peines criminelles et à des réparations civiles sont prononcées; mais *appel est relevé*

Hosted by Google

par devant Nosseigneurs de la cour du parlement de Paris.

Pendant le cours de cette instruction, qui avait duré plus de deux ans, M. Cochon du Puy avait été remplacé dans les fonctions de maire par M. Fradet de Saint-Denis.

C'est ici que se place l'intervention de Perrogon. Les détails qui précèdent, et ceux qui vont suivre, sont extraits du long exposé établi en tête de deux actes passés devant Ligonnière et Chauvegrain, notaires à Niort, le 9 août 1681, le premier, *avant midy*, en la maison de M. *de Fondmort*, entre M. Cochon du Puy et le nommé Perrogon, marchand à Aïffres; et le second, *après midy*, en la demeure du nouveau maire, *Fradet de Saint-Denis*, entre celui-ci, les délégués du corps de ville et le dit Perrogon.

« Mais parce qu'il a pleu à Monseigneur le Mareschal « duc de Navailles, prendre cognaissance de l'affaire, en « considération du bien public, et pour l'advantage des « pauvres de cette ville, le sieur Hélie Perrogon, mar- « chand, s'étant présanté et ayant offert de prendre cession « des droits du dit sieur Cochon, tant à lui adjugez que « ceux qu'il pourrait prétandre dans la suitte, soit en qualité « de maire antien, et ayant la cession du corps, soit en son « propre et privé nom, il a été dit et convenu ce qui en suit: »

M. Cochon du Puy cède par cet acte au sieur Perrogon tous ses droits dans le procès en question, pour les poursuivre..... *tout ainsy que le dit sieur Cochon aurait peu faire, toutefois sous le nom du dit Perrogon, seulemant sans ce pouvoir servir du nom du dit sieur Cochon.*

La cession est faite, à la charge par Perrogon de rembourser tous *les frais et advances à la Communauté, si fait n'a esté...* « et par le respect qu'il porte aux intantions de Monseigneur « le Mareschal de Navailles qui a tesmoigné dessirer que le dit « sieur Cochon apliquast les dittes réparations civilles au dit « hospital général de cette ville, il a esté expressément con- « venu que sur les réparations cyvilles qui pourraient être « adjugées au dit cessionnaire, en vertu du présant transport, « il en sera mise et employé la somme de deux mille cent « livres au proffit du dit hospital général, au paiement de la-

Hosted by Google

« quelle ditte somme de deux mille cent livres le dit Perrogon « s'est dès à présent obligé, et oblige par ces présantes, « *quelques événemants qui aient lieu* pour suitte de la d. affaire « criminelle.... »

Interviennent ensuite comme caution Jacques Audouard, écuyer, sieur des Metz, demeurant en la maison noble de Martigny, sur dite paroisse d'Aiffres, et Bouineau, marchand, même paroisse.

L'acte se termine par cette mention qui révèle le concours efficace que le président de Fondmort a prêté à cette sorte de transaction dont on comprend facilement toute la portée :

« Fait et passé au dit Niort, *en la maison et présance* de « M. Joseph Jouslard, chevallier seigneur de Fondmort, con- « seiller du roi, présidant et lieutenant-général au siége royal « de cette ville, *et par son advis,* avant midy, le neufiesme « jour d'aoust mil six cent quatre-vingt-un. »

Le second de ces actes, consenti par le maire et les délégués du corps de ville, à Perrogon, mentionne ce qui suit, à l'égard de l'intervention de ce dernier :

« Du depuis, le dit sieur Cochon étant sorti de la charge de « maire, et M. Jacques Fradet, sieur de Saint-Denis, à présant « maire, avait été chargé par assamblée du dit corps, de con- « tinuer la poursuitte, ce qu'il estait sur le point de faire. Mais « comme le corps est en advance de sommes considérables, et « qu'il convient de faire de grands frais pour la poursuite du « dit procès jusqu'à arrêt définitif, le sieur Hélie Perrogon, « cestant présanté et offert de prandre la cession des droits de « la dite communauté..... »

Suit la cession qui contient, comme l'acte précédent, entre autres conditions, l'obligation d'appliquer la somme de deux mille cent livres à l'hôpital général, *suivant que témoigne désirer Monseigneur le Maréchal duc de Navailles.....*

« Faict et passé au dit Nyort, en l'hostel du dit sieur Fradet, « maire, *après mydy,* le neufiesme jour d'août 1681. »

Grâce à cette double cession, Perrogon était substitué au maire et au corps de ville, il devenait maître du procès, et ne pouvait poursuivre qu'en son nom, si toutefois il avait cette

Hosted by Google

intention. L'affaire fut ainsi arrêtée par l'entremise de Perrogon qui, à vrai dire, n'acquérait ces droits que pour les éteindre, et sous le nom duquel agissaient les familles des accusés.

Le même jour, en effet, (9 août 1681), une portion de la somme de deux mille cent livres était acquittée au moyen du transfert à l'hôpital, devant le même notaire Chauvegrain, d'une rente cédée à Perrogon par la mère de l'un des accusés. Le reste de la somme a sans doute été soldé en argent.

Chose étrange ! dans les pièces que nous venons de citer, il n'est question du meurtre ou de l'homicide de Simonnet qu'au point de vue de l'outrage fait au maire par la perpétration de cet homicide en sa présence. On n'y rencontre ni la moindre indication de la cause ou des circonstances du fait, ni un mot de pitié pour le sort de la victime. Il n'apparaît même pas que la famille Simonnet ait figuré au débat criminel, et qu'elle ait demandé une réparation quelconque.

Ce silence, d'une part, cette abstention, de l'autre, n'autorisent-ils pas à penser que la mort de Simonnet était plutôt le résultat d'une collision entre jeunes gens, d'une rixe de faubourg, dans laquelle le maire avait tenté vainement d'interposer son autorité, qu'un véritable crime de meurtre, dans l'acception légale de ce mot?

Le concours prêté par le maréchal de Navailles, par le président Jouslard de Fondmord, les membres du corps de ville, et par M. Cochon du Puy lui-même, à l'arrangement du 9 août 1681, confirme cette opinion.

III.

Ce n'est pas là le seul exemple d'aumônes versées à l'hôpital général de Niort, par suite de transactions sur procès ou de décisions judiciaires. En 1666, notamment, un arrêt du présidial de la Rochelle, rendu dans une affaire de fratricide avait, parmi les pénalités infligées aux coupables, prononcé contre eux condamnation *en* 1000 *livres d'aumosnes applicables à l'hospital général le plus proche du lieu où le crime avait été*

Hosted by Google

commis. Cette somme fut attribuée à l'hôpital de Niort qui n'était distant que de quatre lieues du théâtre du crime.

Les établissements de bienfaisance avaient à cette époque une large part dans les aumônes et amendes infligées aux parties par les diverses juridictions, et la déclaration royale du 21 juin 1681 qui approuve et confirme la création de l'hôpital général de Niort, porte cette disposition :

« Appartiendront au dit hospital tous les legs et aumosnes « qui seront faicts aux pauvres de la dite ville, sans désigna- « tion, comme aussy la moitié de toutes les amendes et condam- « nations d'aumosnes qui seront ordonnées et jugées par les offi- « ciers du siége royal de l'eslection, maréchaussées, juges, « consuls des marchands et des manufactures de la dite ville. »

Le duc de Navailles n'avait pas attendu la déclaration du roi pour procurer quelques-uns de ces avantages à l'établissement qui était l'objet de ses constantes et généreuses préoccupations.

Le 22 septembre 1680, avait eu lieu à son instigation une assemblée générale des marchands de la ville de Niort, sur la convocation de Jacques Doreil, pair et bourgeois, et Pierre Chevallier, juges consuls, assemblée dont les résolutions, prises à l'unanimité, font le plus grand honneur au corps consulaire de cette ville (1).

« Sur la proposition faite par les dits sieurs Doreil et Che- « vallier, qu'il peut y avoir huit jours, ils furent mandés par « Mgr le maréchal duc de Navailles, de se rendre auprès de « luy, ce qu'aussitôt lesdits sieurs Doreil et Chevallier auraient « fait, pour savoir ce qu'il désirait d'eux. Leur ayant déclaré « qu'il souhaitait pour le bien des pauvres de l'hôpital général « de cette ville, sçavoir ce que le corps des marchands pourrait « à l'avenir donner sur les amandes qu'ils reçoivent des sen- « tences par deffaut qui se randent en la juridiction consullaire.

« Sur la ditte proposition, ont été les sus dits dénommés

(1) « La cinquième ville du Royaume, après Paris, Lyon, Toulouse et « Rouen, Niort reçut dès le mois d'octobre 1565 son tribunal de juges con- « suls; il y précédait d'un an l'édit de 1566, loi générale des juridictions « commerciales, et d'un mois l'établissement à La Rochelle du même « tribunal. » (M. Gouget, Mémoires sur le commerce de Niort, p. 50.)

Hosted by Google

« *unanimement* d'avis que des dites amandes, la tierce partie « sera cy-après délivrée aux directeurs de l'hôpital général de « cette ville, pour la nourriture et l'entretien des pauvres : un « tiers pour les pauvres honteux et l'autre tiers pour les frais « et affaires qu'il conviendra faire à la ditte communauté, « desquelles amandes, registre et état sera faict par le juge et « consuls en charge, qui seront obligés de trois en trois mois, « iceluy représenter et affirmer véritable par devant les anciens « juges..... »

Depuis 1789, de nouvelles dispositions administratives sont venues changer l'attribution des amendes, et en centraliser les produits dans les caisses du trésor, des départements et des communes. Mais, quels que soient les abus et la confusion qui aient pu exister jadis au sujet de la répartition de ces sommes entre les divers établissements de bienfaisance et le fisc, l'affectation directe au soulagement des pauvres, d'une portion des amendes et des réparations civiles prononcées par les tribunaux, avait, il faut le reconnaître, un caractère éminemment moral et religieux. C'était l'expiation du mal par le bien, le rachat des fautes par la charité, et, sous ce rapport, nous devons rendre hommage aux sentiments qui avaient inspiré cette ancienne et généreuse législation.

IV.

A notre époque, où, sous une haute impulsion et sous un courant d'idées profondément humanitaires, les établissements et les associations philanthropiques s'étendent et se multiplient, la mémoire des hommes qui, en leur temps, contribuèrent le plus au développement et à la réalisation de ces idées doit nous être particulièrement chère.

Le duc de Navailles fut certainement un de ces hommes : il coopéra activement au grand mouvement qui fut imprimé, en 1662, par l'ordonnance de Louis XIV, à la fondation des hôpitaux, et qui fit disparaître peu à peu ces anciennes aumôneries à la porte desquelles les pauvres se disputaient quelques secours insuffisants.

Hosted by Google

Circonstance digne de remarque, et l'on peut dire providentielle, c'est pendant qu'il était relégué dans la ville de Niort, momentanément en disgrâce et dépouillé de ses charges à la Cour, que le duc de Navailles commença la fondation de l'hôpital général dont il s'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Il demeura toujours sincèrement attaché de cœur aux Niortais. Avec les hautes fonctions et dignités dont il fut revêtu, il conserva son gouvernement de Niort. Dans l'arrêt du Conseil du 28 juin 1681, qui a érigé définitivement l'hôpital général, il est qualifié de pair et maréchal de France, chevalier des ordres de Sa Majesté et *gouverneur de Niort;* il y est institué directeur de l'établissement charitable, *comme fondateur d'iceluy.*

En 1683, alors qu'il était gouverneur du duc de Chartres (depuis le régent), une année seulement avant sa mort, ses deux plus jeunes filles, qui portaient toutes deux le nom de Gabrielle, servaient de leurs mains les pauvres de Niort, dans une touchante solennité qui eût lieu à l'hôpital général. Enfin, sa veuve n'a pas oublié, dans le testament qu'elle a laissé, les malheureux auxquels ils avaient l'un et l'autre donné tant de preuves de dévoûment et de libéralité pendant leur vie.

En épousant Suzanne de Baudéan, comtesse de Neuillant, dont les ancêtres (les Baudéan et les Parabère) furent successivement gouverneurs de Niort, le duc de Navailles avait fait de cette ville sa patrie d'adoption. Il a conquis parmi nous le droit de cité par des bienfaits dont les pauvres ressentiront toujours les heureux effets, et, cependant, cet homme, plus qu'illustre, CET HOMME DE BIEN, fut oublié à tel point que, le premier administrateur du département des Deux-Sèvres, le célèbre et savant préfet Dupin, a pu confondre son nom avec celui du duc de NOAILLES. Il était réservé à notre vénérable collègue, M. Frappier, de réparer, nous ne dirons pas cet oubli de la reconnaissance publique, mais cette fragilité des souvenirs, en rappelant les services du fondateur de l'hôpital général, dans la remarquable notice qu'il a publiée en 1847. Nous sommes heureux de venir après lui payer notre humble tribut à la mémoire de l'un des plus grands bienfaiteurs de notre cité.

Prosper CASIMIR.

Hosted by Google

NOBLESSE DE SAINTONGE

EN 1340

—

Chevaliers qui ont servi en la guerre de Saintonge sous M. Ithier, seigneur de Maingnac, chevalier du Roi, capitaine de Saintonge, et qui ont touché leurs gages par les mains de Renaut Crollebois, receveur du Roi au dit pays, l'an 1340.

Extrait des quittances originales.

I. ÉMAILLY DE LEZAY, chevalier.

Fascé de plusieurs pièces, avec des merlettes, au canton chargé d'un tourteau en besant.

II. GUILLAUME ITHIER, chevalier.

3 *paux de vair, et une bande.*

III. ARNAULT DE MAUGEZER, chevalier.

De vair, au chef denté.

IV. FRANÇOIS D'ESTAPES, chevalier.

Quatre escus d'hermines, à une fasce chargée de 3 *coquilles ou besans.*

V. GUILLAUME DE SARMAUX (*aliàs* Sarmeux), chevalier.

Un léopard.

VI. SIMON DE MONTLEUX (Montlieu?) chevalier.

Un lyon à un escu en l'espaule.

VII. GEFFROY FELET, chevalier.

3 *fleurs de lys surmontées d'autant de merlettes ou oiseaux*, 2 *et* 1.

Hosted by Google

VIII. Philippe ROGRE, chevalier.

Gironné.

IX. Arnaut de CHASTELLON, chevalier.

Trois chevrons et un pal.

X. ERART, seigneur de Monguion, capitaine du château de Monguion et de La Clote.

Une croix de Tolose vuidée mais non pommetée.

XI. Richart de PAURIGNER, chevalier, capitaine du chastel de Condé.

XII. Perret FERRANT, chevalier.

Trois fers à cheval renverséz, 2 et 1.

XIII. Jeffroy de MONSOREAU, chevalier.

Un chevron accompagné de 3 *hermines.*

XIV. Perret MONET, chevalier.

Une fasce eschiquetée de deux traits.

XV. Aymar de la LAYGUE, chevalier.

D'hermines à 2 *fasces, et* 3 *besans ou tourteaux en chef.*

XVI. Gieffroy de MONSOREAU de LA BURYE, chevalier.

Comme dessus (XIII.)

XVII. Hugues de CASTILLON, chevalier.

Escartelé au 1er *et* 4e, *un château, au* 2e *et* 3e, *une croix cleschée.*

XVIII. Pierre de MONTSOREAU, chevalier.

Un chevron à une fleur de lys en pointe, et un lambel de 3 *pièces partant du chef.*

XIX. Pierre de LA FERREIRA, chevalier, capitaine de Talemont.

Trois fers de cheval renversez, 2 *et* 1.

Hosted by Google

XX. HENRY TIBAUT, chevalier.
3 *châteaux*, 2 *et* 1.

XXI. JEHAN DE ROCHEMEUX, chevalier.
Un lyon de vair.

XXII. FOUQUES DE MAUGESER, chevalier.
Fascé de quatre pièces, à une bordure.

XXIII. GUILLAUME AMBLART, chevalier.
Fascé de 6 *pièces.*

XXIV. GIRART DE MORTAYGNE, sire de Roucillon.
Trois bandes, ou bandé de 6 *pièces.*

XXV. GUILLAUME VIGER, de Moulidat, chevalier.
Trois jumelles en fasce.

XXVI. ROBERT, sire de Mathas et de Royen.
Sept lozenges, 3, 3 *et* 1.

XXVII. PIERRE CHAFFROIS, chevalier, capitaine d'Aubeterre.
Une fasce à une bordure de...

XXVIII. GUILLAUME CHENIN, chevalier, sire de Mauzé.
Une croix.

XXIX. GUILLAUME VIGIER, chevalier.
2 *croissans et un canton.*

XXX. GUILLAUME VIGIER, chevalier.
Trois aigles et un canton d'hermine.

XXXI. PIERRE BREMONT, chevalier.
Deux vols pleins, accostez, en pal.

(Bibl. imp. fonds franç. 9501).

Plusieurs noms sont évidemment mal orthographiés et quelques-uns sont dénaturés. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de faire des corrections et des rectifications, on a dû suivre scrupuleusement le texte du manuscrit,

ED. SÉNEMAUD.

Hosted by Google

LES VOYAGES D'AUTREFOIS

—

Dans une spirituelle boutade contre les voyages en chemins de fer, insérée dans la *Revue de l'Aunis* de 1865, sous le titre *du Progrès,* un aimable vieillard, dont on n'eut pas deviné l'âge aux allures lestes et gaies de son style, en regrettant le *bon temps des diligences,* où il mettait cinq jours pour se rendre de La Rochelle à Paris, citait un fragment de journal d'un voyageur qui en avait mis dix, en 1754, pour faire le même trajet. C'est qu'apparemment, lui dirai-je, son voyageur n'avait pas voulu prendre l'un de ces carosses publics qui dès le siècle précédent desservaient les principales villes de commerce et que leur célérité avait fait appeler *diligences,* car, selon Furetière, ils ne mettaient que cinq jours pour aller de Paris à Lyon. On ne peut douter qu'il n'en existât à La Rochelle, puisque dans des actes de notaires de 1678-89, on voit figurer un sieur Lombard, *maître des carosses de la ville,* et de 1700 à 1735 les s^rs^ F^ois^ Béraud et Louis Boiteau, comme *directeurs des carosses et messageries de La Rochelle.* Sans doute il avait trouvé plus économique de prendre simplement le *coche* (1), voiture à quatre roues, plus grande

(1) « François Pondevie, cy-devant *coche* de cette ville, » lit-on dans un acte du notaire Masson de 1691. Au xvi^e^ siècle, on avait aussi établi sur les rivières des *coches d'eau,* d'une forme élégante et légère, peintes de vives couleurs avec galerie et fenêtres vitrées. *(Monteil).*

Hosted by Google

et moins chère que le carosse, mais dont on eut redouté d'autant plus la vitesse sur des chemins qui n'étaient rien moins que beaux qu'elle n'était point, comme ce dernier, suspendue sur de longues soupentes attachées aux quatre moutons du train.

Je n'ai nullement la prétention de faire un article d'érudition sur l'origine et les progrès des voitures publiques; je voudrais seulement faire connaître quelques renseignements curieux, que j'ai puisés dans de vieux documents rochelais, sur la façon dont voyageaient nos pères et les dépenses qu'elle occasionnait. Je n'apprendrai rien à personne en disant que le mode le plus ancien, le seul à peu près employé par les hommes, était le cheval ou la mule : il n'y avait guère que les enfants et les femmes qui se servissent de charriots. C'est en faveur des écoliers que furent créées les premières voitures publiques. L'Université, qui en conserva très longtemps le monopole, qu'elle défendit avec une extrême énergie, avait dès la fin du XIII^e^ siècle établi des *messagers*, chargés de transporter les élèves et leurs bagages. Dans le siècle suivant, dit Monteil, les plus grandes dames voyageaient encore dans de simples charrettes couvertes, portées sur l'essieu et garnies de ridelles composées de bâtons et d'une traverse. Puis vinrent les messagers des sénéchaussées, des bailliages et des villes, dont le but principal était le transport des sacs de procès des juridictions inférieures aux Cours judiciaires supérieures, et qui transportaient en outre les prisonniers, les bagages des voyageurs qui allaient à cheval et parfois aussi les personnes les moins alertes (1).

La Rochelle avait ses messagers ordinaires, auxquels la commune donnait des gages fixes et une livrée. En 1547, Guillaume Maurin, *messager ordinaire de ceste ville,* recon-

(1) En 1640, à la suite d'une contestation survenue entre eux, quatre messagers *en titre d'office* de La Rochelle se déterminèrent à former une association « pour le transport des procès civils et criminels qui se feront de cette ville à Paris, tant du greffe présidial que des autres juridictions subalternes de ce ressort, comme aussi de ceux qui se rapporteront de Paris en ceste ville. » *(Acte de Tongrelou.)*

Hosted by Google

naissait judiciairement avoir reçu du *fermier des émoluments* de l'évêque de Saintes d'abord 20 écus sols, puis 60 livres tournois pour avoir conduit à Paris et ramené à La Rochelle deux prisonniers : 100 livres pour aller et retour, et dix testons pour nourriture et *geolage*, (reg. de l'officialité). Le compte du trésorier de la ville de 1580 alloue à l'un des messagers quatre écus *pour gages et habillement*, et celui de 1598 quatre écus et 40 sols pour le même objet. En 1624, le corps de ville ayant député en Cour MM. Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Beaupréau, échevin, et Jean Girault, marchand et bourgeois, ce fut le messager ordinaire, qui était en même temps *fermier des chevaux de louage de la ville*, qui leur fournit les chevaux nécessaires pour leur voyage. Il ne dura pas moins de trois mois, et le messager prit 85 livres 12 sols pour les chevaux, et 24 livres 12 sols pour le transport de deux malles, à raison de 4 sols par livre pesant. Au mois d'octobre de la même année, le maire entretint le corps de ville « d'un *proclamat* qui luy avoit esté communiqué pour l'establissement d'un bureau de la poste en ceste ville, pour porter les paquets soit à Paris, Poitiers et autres endroits, tant dedans que dehors le royaume, » en déclarant qu'il n'avait pas voulu en permettre la publication sans avoir pris préalablement l'avis du conseil, qui décida qu'afin d'apprécier les avantages ou les inconvénients de cet établissement, il serait nommé deux commissaires pour entendre *les messagers de la ville* et toutes autres personnes qu'ils jugeraient utiles et faire ensuite leur rapport au conseil. Le registre des délibérations ne fait pas connaître quelle suite fut donnée à cette affaire, mais celu de 1628 contient une délibération qui porte que les *messagers ordinaires* allant à Paris partiront tous les lundis de chaque semaine.

En remontant à des temps plus anciens, il serait facile de montrer à ceux qui se plaignent aujourd'hui des prix élevés des chemins de fer, combien plus de raisons ils auraient eu alors de se récrier contre le coût des voyages. En 1471, la ville avait obtenu de l'archevêque de Paris que quatre religieuses et deux infirmières de l'Hôtel-Dieu seraient envoyées à l'hôpital Saint-

Hosted by Google

Barthélemy de La Rochelle pour y soigner les malades. On députa au devant d'elles un bourgeois et une bourgeoise. Par quel mode de transport firent-ils le voyage? Le compte du trésorier de l'hôpital ne le dit pas; mais ce qu'il nous apprend, c'est que la dépense d'aller et de retour s'éleva, pour tous deux à 63 livres 5 sols; ce qui équivaudrait, d'après les calculs de Leber, à environ 1,900 fr. de notre monnaie. Les frais de voyage des religieuses et infirmières y figurent pour 51 livres 6 sols 7 deniers, soit 1,540 fr. à peu près en monnaie actuelle : au total, 3,440 fr. Aujourd'hui, avec les chemins de fer, les mêmes personnes pourraient sur cette somme économiser plus de 3,000 fr., surtout avec les avantages accordés aux corporations religieuses.

Les minutes du notaire Lecourt, de 1548, contiennent un curieux marché passé entre un charretier de La Rochelle et deux marchands portugais, qui se rendaient à Lyon avec leurs femmes, enfants et secrétaires. Le charretier s'engagea à leur fournir quatre chevaux de selle pour les hommes, et quatre charrettes, à quatre chevaux chacune, conduites par six hommes, pour les femmes, les enfants et les bagages; le tout pour *six vingts escus d'or,* à la charge par les voyageurs de payer les droits de passage et de péage sur les routes et un supplément en cas de séjour en quelque lieu, au-delà du jour d'arrivée, mais à la condition pour le charretier de nourrir lui, ses hommes et ses chevaux.

Semblable marché fut conclu, deux ans après, avec un autre charretier par l'un de ces mêmes Portugais et deux autres marchands de sa nation, pour aller aussi à Lyon, avec leurs femmes, enfants et secrétaires; seulement il n'y est plus question de chevaux de selle : quatre charrettes, à quatre chevaux, doivent voiturer gens et colis, et le prix stipulé est de *six vingts quinze louis tournois*, ou environ 2,000 fr. de notre monnaie actuelle.

La Rochelle était, paraît-il, le port de débarquement ordidaire pour les ambassadeurs de Portugal se rendant auprès du roi de France. En 1641, date de la révolution qui arracha le Portugal à l'Espagne, en appelant au trône le duc de Bragance,

Hosted by Google

sous le nom le Jean IV, ce prince se hâta de contracter alliance avec la France et d'envoyer des ambassadeurs au roi Louis XIII. Ils débarquèrent à La Rochelle, où leur maître d'hôtel, Manuel Cardozo Pinto (1), passa, devant le notaire Chesneau avec l'un des messagers ordinaires de la ville, un long marché qui peut se résumer ainsi : ce dernier prenait l'engagement de conduire, *en douze jours,* de cette ville à Paris les deux ambassadeurs et leur suite, et de pourvoir à toutes leurs dépenses de bouche et de logement pendant toute la route. Le carrosse (2)

(1) Serait-ce un parent de la célèbre Marie de Cardozo, dite de la Conception, née à Lisbonne en 1651, qui, après avoir perdu à La Rochelle son mari, Pierre Meusnier, entra dans le tiers-ordre de Saint-Augustin, à La Rochelle, dont elle était supérieure quand elle mourut en odeur de sainteté, le 18 juillet 1700, et dont on a rapporté et écrit tant de choses miraculeuses? V. *Ephémérides historiques de La Rochelle*, p. 251.

(2) Deux actes du notaire Juppin, de 1643 et 1644, peuvent donner l'idée d'un carrosse du temps et de son prix. Par le premier, M. de Fleury, écuyer, sieur du Vert, commandait au sellier Bourdin un carrosse de même grandeur que celui de M. de la Touche-Denon, gouverneur des tours de La Rochelle. La caisse en devait être en bois d'ormeau, ferrée à la manière ordinaire, clouée avec de gros clous à la Romaine autour du pavillon, et à l'intérieur avec de petits clous, les uns et les autres dorés, et couverte de cuir de vache noir, doublé de *sargette* de Saint-Maixent, de couleur rouge cramoisi, comme la garniture, avec frange de trois doigts de large et un petit *frangeon* aux rideaux, le tout de même couleur. Le prix était fixé à 500 livres, y compris celui de quatre harnais. Mais M. de Fleury s'engageait à fournir six peaux de vaches et une pièce de sarge. Le second *carrosse de campagne* fut commandé au même sellier par M. de Burlé, chevalier, sieur de Chervaise et d'Ardillères. Il devait être pour six personnes, avec deux siéges, l'un devant, l'autre derrière, garni de drap d'écarlate cramoisi de 7 livres, avec frange de crépine de soie de même couleur; la couverture de cuir de vache, aussi doublée de sargette de Saint-Maixent rouge cramoisi; les ferrures du train dorées aux endroits ordinaires, le corps monté sur un bon train, peint en noir, avec les armes du sieur de Burlé devant et derrière, en menuiserie *relevée et dorée aux endroits où l'on a accoustumé de dorer*; enfin, le cordon doré devait l'être d'or *ducat*. Le prix, avec quatre harnais, était de 860 livres. — Le rouge, on le voit, était la couleur consacrée; de là venait le nom de *carrosse*, de l'italien *carro rosso*, char rouge. L'Italie brillait au premier rang pour la fabrication des voitures élégantes. Le premier carrosse ne parut à Paris qu'au commencement du règne d'Henri IV, mais ce n'était qu'une lourde caisse grossièrement vernie, suspendue sur des cordes et dans laquelle on montait par une petite échelle de fer.

Hosted by Google

où devaient prendre place les ambassadeurs et quatre personnes, ainsi que les chevaux qui y seraient attelés, seraient fournis, jusqu'à Poitiers seulement, par les ambassadeurs eux-mêmes, qui paieraient la dépense des chevaux et de leurs conducteurs; mais à Poitiers, le messager procurerait un autre carrosse, avec les chevaux nécessaires, dont les frais seraient à sa charge. Une *charriotte* bien attelée, aussi fournie par le messager, servirait à transporter de La Rochelle à Paris trois autres personnages de la suite. Le tout au prix de 10,000 livres, équivalant à environ 38,332 fr. de notre monnaie. Le messager s'engageait encore à livrer 24 chevaux pour 24 hommes de cheval de la suite, et à défrayer hommes et chevaux à raison de 110 livres par homme et cheval; à fournir en outre deux charrettes, ou davantage s'il était nécessaire, avec un nombre suffisant de chevaux pour traîner le poids de deux milliers de bagages, et quatorze hommes pour les garder, à raison de 15 livres par 100 livres de poids et 32 sols 6 deniers par chaque homme pour nourriture et logement. Ce qui constituait un prix total de plus de 55,000 francs. Les charrettes devaient arriver, à *chaque couchée,* le même jour que les carrosses et charriotte. Tout retard provenant du fait du messager serait à ses frais, celui occasionné par les ambassadeurs donnerait lieu à une indemnité en faveur du premier. Enfin, s'il plaisait au roi d'envoyer au devant des ambassadeurs et de les défrayer, eux et leurs hommes, il serait fait déduction, sur les prix stipulés, d'une somme proportionnelle aux dépenses dont le messager se trouverait ainsi déchargé.

Ce n'est plus avec un messager, mais avec cinq marchands ou négociants rochelais, que, trois ans après, traita l'ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal, Antonio Dacousca, pour se faire conduire lui et sa suite de La Rochelle à Paris. Il devait lui être fourni un carrosse pour six personnes, bien attelé de six chevaux, et autant de chevaux de selle qu'il y aurait d'hommes à sa suite, selon l'état qui en serait donné, et un nombre suffisant de charrettes, de chevaux et de rouliers pour le transport des bagages. Les entrepreneurs se chargeaient aussi de toutes les dépenses de la route, et devaient faire tout leur possible

Hosted by Google

pour qu'on arrivât à Paris *en quinze ou seize jours*. Les prix étaient ainsi fixés : 1,600 livres tournois pour le carrosse et les six personnes qui devaient l'occuper; 110 livres par chaque homme de cheval; 25 sols par jour par chaque homme de pied, et 18 livres par 100 livres pesant de bagage. (*Acte de Juppin.*)

Qu'un messager traite avec l'intendant d'un ambassadeur pour le transport de son maître à Paris, rien de plus naturel; que des commerçants se réunissent pour faire la même entreprise, à leurs risques et périls, le fait n'est pas très-extraordinaire; ce qui peut surprendre davantage, c'est de voir un *lieutenant du prévôt de la marine,* maître Jean Blanchard, seigneur de Coullonges, un *greffier de la maréchaussée,* Jean Chalmot, seigneur de la Planche, et un troisième habitant de La Rochelle, Jean Hiron, seigneur de la Haute-Olivre, passer en 1647 un marché à peu près semblable avec le marquis de Nisse, nouvel ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal, pour le conduire à Paris. Cette fois le carrosse n'était qu'à cinq places, les charrettes portant le bagage n'étaient tenues d'arriver à destination que dans le délai de vingt-deux jours, tandis que le carrosse devait mettre *seize jours* au plus en route; mais il devait être suivi de deux chevaux de bât portant les objets les plus indispensables; enfin le nombre des chevaux de selle était fixé à dix au moins. Les prix étaient peu différents : 1,450 livres pour le carrosse, 106 livres pour chacun des chevaux de selle et 120 livres pour les deux chevaux de bagage. Le traité se terminait par cette prudente stipulation, que les entrepreneurs s'engageaient « à faire placer sur le chemin, ledit seigneur ambassadeur et ses hommes, dans les meilleurs logis, et les faire bien traiter, et, à faulte de le faire, le pourra, ledit seigneur, faire faire à leurs frais. »

Seize jours pour aller de La Rochelle à Paris, dans une voiture à six chevaux! et un ambassadeur encore, pressé sans doute comme le sont tous personnages de cette qualité! Sept lieues environ par jour, trajet de moins d'une heure pour le plus endormi des chemins de fer!

Un compte produit dans un procès qu'avait, en 1737, un habitant de Saumur, M. Le Masson des Isles, contre le conseiller

Hosted by Google

au présidial de La Rochelle Billaud d'Ardennes, nous apprend que le *messager* de Saumur n'arrivait que le septième jour à Paris et prenait 48 livres par voyageur, mais qu'il ne se chargeait pas des bagages, de sorte qu'il fallait encore payer 6 livres pour faire transporter sa malle par une autre voie. Soit qu'il n'y eût pas de voiture qui fit le service de Saumur à La Rochelle, soit qu'il préférât voyager à cheval, c'est toujours de cette dernière façon que M. Le Masson exécuta les sept ou huit voyages qu'il fit à La Rochelle, mettant en route trois jours en été et quatre en hiver. Deux jours lui suffisaient pour aller de Saumur à Poitiers. Il descendait à La Rochelle à l'hôtellerie du *Chêne vert*, dans la rue du Minage, où sa chambre et sa nourriture lui coûtaient 3 livres par jour, et son cheval 20 sols. Pour son séjour à Paris, il compte « tant pour chambre, nourriture blanchissage, barbier qu'autres dépenses, 4 livres 10 sols par jour. »

Dans le *calendrier de La Rochelle*, de 1765, on voit bien les jours et heures auxquels le *messager de Paris en droiture et le carrosse de Paris en droiture* partaient de La Rochelle et y arrivaient, mais comme il ne fait pas connaître quand ils arrivaient à Paris, ni quand ils en partaient, on n'en peut rien conclure pour la durée du voyage.

En 1775, le *carrosse* fut remplacé par une *berline*, et le *Calendrier des Amateurs*, qui nous l'apprend, parle aussi d'un *fourgon* sur lequel on donnait des places aux voyageurs, non pas aux plus pressés, je suppose, mais à ceux qui préféraient le bon marché à la célérité.

En 1776 fut inauguré un service de *diligences* traînées par des chevaux de poste, qui partaient de La Rochelle le mardi de chaque semaine, à quatre heures du matin, et arrivaient à Paris le samedi suivant. On partait de même de Paris, à la même heure, le mardi, pour arriver le samedi à La Rochelle.

Le service des messageries de la Compagnie générale de la rue Notre-Dame-des-Victoires paraît avoir commencé à La Rochelle en 1802, car les *affiches rochelaises* de 1803 annonçaient au public qu'une diligence de l'entreprise générale des *Messageries nationales* de la rue des Victoires partirait de La

Hosted by Google

Rochelle pour Paris, *comme l'année précédente,* les 2, 6 et 8 de chaque décade, et ferait le trajet en *cinq jours;* c'est très-probablement la voiture que prit dans sa jeunesse, pour faire son premier voyage à Paris, l'auteur de l'article *du progrès.* Je lui rappellerai ce qu'il paraît avoir oublié, c'est qu'elle était à huit places, six dans l'intérieur et deux dans le cabriolet; que les premières coûtaient 93 fr. 75 c. et 75 fr. les secondes. Quoiqu'il prétende, je me persuade que s'il avait à choisir aujourd'hui, il donnerait certainement la préférence même à une place de wagon de deuxième classe, qui le conduirait en dix heures à Paris, à un prix moindre de plus de moitié que celui de son ancienne place d'intérieur de diligence, fût-ce avec la perspective de passer cinq jours entiers avec les plus agréables compagnons et *compagnes* de voyage. Mais je pressens sa réponse : « Non, si vous me rendiez en même temps mes dix-huit ans. » Je le crois bien!

E. Jourdan.

—

Dans l'article intitulé : *le Testament d'une fille de Guiton*, (n° du 25 janvier, p. 39), il s'est glissé une faute qu'il importe de rectifier.

Après le mot *quarante*, qui termine la première ligne, il faut ajouter le mot *quatre*, sans lequel Elisabeth Guiton paraît plus jeune que sa sœur Suzanne. E.-J.

—

Hosted by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE.

—

RÉPONSES.

3. Fabrique d'Armes et Armuriers. (II, 96)

Il y avait à Niort en 1625, un nommé Jean Lucas, fourbisseur qui fut emprisonné pendant quelques jours avec ses aides pour insolences contre Bastard, échevin, sieur de la Malaizerie, et admonesté d'avoir à l'avenir et sous peine de punition exemplaire, à respecter les pairs et échevins de Niort.

A. Bardonnet.

*
* *

6. Portrait de Jallet, par David. (II, 97).

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la notice excessivement rare du docteur Gallot sur Jallet : « le samedi 13 août 1791, ce digne curé fut trouvé, le matin, dans sa chambre, hors de son lit, étendu mort par terre. Un chirurgien, appelé sur le champ, ne put donner que des secours inutiles. Ayant appris ce cruel événement en arrivant à la séance de l'Assemblée nationale, sur les dix heures, je m'y rendis aussitôt... Je proposai l'opération de l'ouverture du corps de notre bon curé, pour constater précisément la cause de sa mort, qui n'a pu être qu'une apoplexie..... mais personne ne s'y prêta, et on ne s'occupait que des formalités de la justice, des procès-verbaux, d'apposition de scellés, .. J'avais amené avec moi l'homme célèbre qui se propose de transmettre à la postérité le fameux serment du jeu de Paume. M. David, qui destinait au curé Jallet la place distinguée qu'il mérita dans ce tableau, voulut bien rassembler les traits de son ami sur le papier, et il a fait de plus le dessin de la gravure qu'on projette de joindre à la collection des écrits de l'abbé Jallet,» (p. 9 et 10, *s. l. n. d*; mais à *Paris*, 1791, in-8° de 11 p.)

Hosted by Google

Il résulte de là qu'il y a eu trois portraits de Jallet, par David : 1° une esquisse faite sur le mort ; 2° un dessin achevé pour illustrer ses œuvres ; et 3° la figure qui le représente dans l'admirable esquisse du serment du jeu de Paume. Il y a tout lieu de croire que les deux derniers ne sont que la reproduction diversement appropriée de l'ébauche première. Quoiqu'il en soit, on ignore ce qu'est devenue celle-ci. Quant au dessin préparé pour servir d'ornement aux écrits de Jallet, il est possible qu'il ait été remis, dans le temps même, par l'artiste, à Dupont de Nemours, qui devait en être l'éditeur prochain; malheureusement cette édition ne fut point exécutée, et peut-être le dessin s'est-il perdu. Toujours est-il qu'il n'en est point question séparément dans le catalogue des œuvres de David, dressé pour la vente qui eut lieu à Bruxelles, après son décès en 1825. L'esquisse du tableau du serment du jeu de Paume, en partie peinte sur toile et le reste crayonné, appartient aujourd'hui au cousin de l'Empereur et nous croyons que le portrait de Jallet est du petit nombre des figures terminées de cette patriotique galerie.

Ajoutons à ce détail un renseignement bibliographique qui intéressera sans doute les lecteurs de cette *Revue*. Le plus précieux des écrits de Jallet, dont on ignorait la destinée, son journal inédit de ce qui s'était passé dans la chambre du clergé avant la réunion des ordres aux communes n'est point perdu. Il est entre nos mains, et il paraîtra comme complément de la section cléricale, dans *l'Etat du Poitou en 1789*, dont il formera l'une des parties les plus importantes.

CH. DUGAST MATIFEUX.

*
* *

QUESTIONS.

14. SAINTE EUSTELLE, TRAGÉDIE. — Il a été publié en 1857 à La Rochelle à l'imprimerie et librairie de J. Deslandes, rue Chef-de-ville, n° 8, un opuscule in-18, de 56 pages, intitulé : « Sainte Eustelle, tragédie en cinq actes et en vers par M..... B.... » Dans la préface signée M. R. — ce n'est plus M. B. comme sur le titre — l'auteur dit que le respect et la vénération pour sainte Eustelle l'ont engagé à « livrer à l'impression » cette tragédie. Il pense que « *son* travail imprimé sera comme un monument sensible de *sa* vénération pour l'illustre sainte » et « comme une preuve qu'*il* saisit volontiers les occasions et où *ses* soins et *ses* peines peuvent être utiles au public.»

Hosted by Google

Après le 5e acte est une oraison : « O bienheureuse sainte Eustelle... Ainsi-soit-il ! » Pourrait-on savoir quel est l'auteur de cette tragédie ? quelles sont ces initiales M. B. et M. R. ?

LOUIS AUDIAT.

*
* *

15. ASSEMBLÉE PRÉLIMINAIRE DE LA NOBLESSE DU BAS-POITOU, EN 1789. Il y eut des assemblées particulières de la noblesse du Bas-Poitou, tenues à Fontenay, les 28 janvier, 10 et 11 février 1789, au sujet de la prochaine convocation des états-généraux. Dans ces assemblées on arrêta entre autres mesures, qu'on écrirait une lettre au roi, qu'on protesterait contre toute forme illégale de convocation des états-généraux, et que copie des procès-verbaux de séances et des pièces serait transmise au surplus de la noblesse provinciale, pour prouver le désir qu'on avait de faire cause commune ensemble et d'agir fraternellement. Ces réunions illicites et leurs délibérations ayant transpiré, il en résulta tout d'abord une protestation du corps de ville de Fontenay, représentant le tiers-état Bas-Poitevin; puis une polémique nobiliaire formulée dans la *lettre* anonyme *d'un gentilhomme du Haut-Poitou à un gentilhomme du Bas-Poitou*, en date du 17 février, portant refus d'adhésion, qui fut imprimé en 3 p. in-4°. Outre cette pièce fort curieuse, qu'on croit être de d'Orfeuille, nous possédons seulement la protestation du corps de ville de Fontenay, et le procès-verbal de la dernière séance de la noblesse, du 11 février. Il reste aujourd'hui peu de traces de ces premières assemblées, dont M. Antonin Proust n'a même pas soupçonné l'existence, quoique M. Benjamin Fillon en eût déjà parlé dans ses *Recherches historiques sur Fontenay*, t. I, p. 334, texte et note, et que nous tenons à élucider complétement. Nous accueillerions avec reconnaissance tout renseignement supplémentaire, qu'on voudrait bien nous communiquer à cet égard.

C. D. M.

*
* *

16. ABUS DE LA CORVÉE DANS LA PROVINCE D'AUNIS. — Quel est le nom de l'auteur d'une plaquette de 10 feuillets, format in-4° sans nom d'imprimeur, éditée postérieurement à 1776, et portant pour titre : *Mémoire sur les abus de la corvée dans la province d'Aunis, œuvre posthume de M. le curé de L**, près La Rochelle*, avec cette note (au bas de la 1re page) :

« Feu M. le curé de L** était un homme aussi instruit que zélé pour

Hosted by Google

les intérêts des habitants de la campagne dont il a toujours plaidé la cause devant MM. les intendants avec un courage et une constance presque héroïques; il vient de mourir regretté des bons citoyens. Il a laissé des mémoires très-détaillés sur plusieurs abus d'administration dont il se proposait de faire usage. Ces mémoires paraîtront comme celui-ci, à mesure que les circonstances l'exigeront.»

Connaît-on ces autres mémoires ainsi annoncés?

C. D. Maltouche.

*
* *

17. Cahiers de 1789. — Quelqu'un connaît-il une copie du cahier des doléances et remontrances du clergé de l'Aunis (ville et gouvernement de La Rochelle).

Antonin Proust.

*
* *

18. Montres de 1471. — Possède-t-on et voudrait-on nous communiquer le texte original ou une copie authentique des *montres de Vihiers*, *Maulevrier Vezins*, *Chemillé*, *Beaupréau et autres pays contigus*, *et voisins*, faites les 22, 23, 25 et 26 février 1471, dont le premier article est ainsi conçu « Messire Jehan de la Beraudière, chevalier, aagé de 70 ans a déclaré tenir 600 l. de rente et servira en hôme d'armes.

H. Beauchet-Filleau.

—

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

On nous a reproché, à différentes fois, comme une négligence, d'avoir omis de rendre compte dans notre Bibliographie, d'ouvrages nouvellement parus dans nos contrées. Nos lecteurs ont raison de se plaindre de cette lacune que nous regrettons bien plus qu'eux-mêmes. Mais la faute n'en est pas à nous, qui ne pouvons parler de livres qu'on ne nous envoie pas et que par conséquent nous ne pouvons connaître.

Cependant notre avis aux auteurs, éditeurs, imprimeurs, a été répandu partout et nous sommes étonnés après cela qu'on paraisse ignorer la seule chose importante pour la publicité d'un ouvrage, qui consiste dans son envoi immédiat à la rédaction de la Revue.

Que messieurs les auteurs, éditeurs, etc., le sachent donc bien : chaque fois que nous recevons un livre, quel qu'il soit, nous en donnons le compte-rendu dans notre recueil dans le plus bref délai possible; comme preuve à l'appui nous envoyons toujours le n° dans lequel est paru l'article, à la personne qui nous a adressé l'ouvrage.

—

NOUVELLE BIOGRAPHIE DE MGR LANDRIOT, archevêque de Reims, par *H. Rioulleau.* — *La Rochelle, J. Deslandes,* 1 f. 25.

Dans cet opuscule de 64 pages, l'auteur passe rapidement en revue la vie de l'éminent prélat. Bien que vue en raccourci, car le peu d'étendue de l'ouvrage excluait nécessairement les détails trop circonstanciés, cette grande figure ne perd rien de ce qui peut la rendre aimable à ceux auxquels elle n'est point familière, pour rappeler d'heureux souvenirs à ceux qui peuvent se féliciter de l'avoir connue. On suit les débuts du prélat, depuis l'époque où il étudiait au petit séminaire d'Autun, lié

Hosted by Google

avec celui qui devint D. Pitra, l'érudit bénédictin, le *Cardinal noir*, de l'une de ces saintes amitiés qui rappellent celle qui unissait saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, jusqu'à son intronisation sur le siège de Reims. On voit naître, se développer, mûrir cette belle intelligence qui a placé Mgr Landriot au premier rang des écrivains, des penseurs, des philosophes chrétiens de notre siècle; et l'on se dit avec le biographe, c'est « une de ces natures d'élite que la providence semble avoir marquées du sceau de la prédestination; elles annoncent avant l'âge ce qu'elles seront un jour, on pressent leur avenir, on devine la saveur délicieuse du fruit à l'aspect de la fleur brillante et parfumée qui en contient le germe. »

*
* *

Nous avons parlé dans notre Revue du mois de juin de quelques ouvrages de M. J. Lapaume, en voici deux autres encore qui viennent témoigner de la variété des connaissances de cet écrivain.

Dans *la Symbolique en architecture*, l'auteur pose en commençant cet aphorisme : « l'Architecture est d'entre les Beaux-Arts celui qui fait la plus large part au symbole, c'est-à-dire au signe palpable comportant deux sens à la fois, l'un évident et avéré, l'autre voilé et partant conjectural.

Il ne faut pas prendre ce mot, *symbolique*, dans le sens de *symbolisme*, généralement reçu pour l'architecture religieuse, il n'est employé que comme expression du souvenir de ce qu'ont été les premières demeures de l'homme, et M. Lapaume y trouve trois âges : l'âge du feuillage ou bois vivant, l'âge du bois proprement dit ou du bois inanimé (1) et enfin l'âge de pierre. Cette division nous semble incomplète, car l'homme,

(1) En parlant des monuments construits en bois, et du temple de Salomon, M. Lapaume donne l'étymologie du mot *fenêtre*, que nous appelons, dit-il, *croisées* en mémoire de nos exploits d'outre-mer. Nous avions toujours pensé et le croyons encore, que l'on avait donné ce nom aux fenêtres parce que dans le style de la Renaissance, on partageait la baie en quatre parties inégales, par deux meneaux de pierre qui se *croisaient*.

Hosted by Google

tout le démontre, a dû se loger dès le principe dans les cavernes naturelles que lui offraient les rochers.

D'après l'auteur ces symboles architectoniques découlent de deux sources, de l'homme et des animaux qui engendrèrent, dit-il, les symboles antropomorphiques ou zoologiques, puis de l'histoire et des événements desquels émanent les symboles anecdotiques. Il nous semble que l'auteur, dans le développement de ces deux idées, se laisse aller un peu trop à l'imagination et que cette similitude qu'il s'efforce de mettre en parallèle entre la structure du corps humain et les diverses dénominations données aux différentes parties des monuments, démontre plutôt l'indigence du langage que toute autre chose. Quelle que soit la science déployée, et les ingénieux rapprochements dont abonde ce travail, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir plutôt l'œuvre d'un Rhéteur, l'énoncé d'un paradoxe ingénieux et subtil, que le travail raisonné et justifié par les faits d'un historien.

*
* *

Si la brochure que nous venons d'analyser peut être considérée en grande partie du moins comme une œuvre d'imagination, celle dont il nous reste à rendre compte est le résultat de recherches bibliographiques et de critique littéraire qui témoignent chez son auteur non moins de connaissances que de goût.

Un mot de plus sur Horace. *Manuscrit, Édité, Traduit,* se divise en trois parties distinctes.

Dans la première, l'auteur fait passer sous les yeux des lecteurs les principaux manuscrits qui nous ont conservé le texte des œuvres du poète de Venuse et ont servi aux divers écrivains qui en ont publié des éditions.

La seconde est consacrée à une revue de ces éditions, et la troisième enfin est un examen critique des dernières traductions dues à des plumes françaises. Tous ceux qui ont conservé pour Horace cet heureux et doux souvenir que l'on garde des pages attachantes d'un écrivain aimé, voudront et devront lire le travail de M. Lapaume; ils y verront le nombre immense

Hosted by Google

de manuscrits du favori de Mécène qui ont existé et qui existent encore dans les principales bibliothèques de l'Europe, ils liront avec plaisir les noms de ceux qui avant eux se sont complus dans la lecture et l'étude de l'un des écrivains les mieux inspirés de la belle époque latine, ils y trouveront le relevé des meilleures éditions qui ont été données de ces œuvres et enfin méditeront avec fruit les réflexions pleines de judicieuses critiques dont l'auteur accompagne les jugements qu'il porte sur les derniers traducteurs du poète.

*
* *

Nous avons donné dans notre dernier numéro un trop court extrait du rapport lu à l'une des séances de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, par M. Trouëssard, professeur à la Faculté des Sciences, sur l'ouvrage de M. Coyteux: *Qu'est-ce que le soleil?* M. Coyteux ne s'est pas tenu pour convaincu, encore moins pour battu par les objections que lui oppose son savant et spirituel contradicteur; il revient de nouveau sur la question qui les divise, il discute les arguments qu'on lui oppose et — ce dont on ne peut que le féliciter, — joûteur impartial, voulant rendre tout le monde juge de la valeur des raisonnements employés de part et d'autre, il publie en son entier le rapport de son adversaire. C'est un noble exemple qu'il donne, exemple que nous proposons à tous ceux qui se trouvent entraînés sur le terrain d'une polémique quelconque. Quant au fond de la qùestion en elle-même: *Le Soleil est-il habité?* tout en rendant un juste hommage au talent des deux écrivains, nous nous tiendrons toujours dans la prudente réserve que nous avons observée déjà.

NATHAN.

*
* *

SCHERZO, IDYLLES ET ODELETTES par *Paul Gaudin.* — *Paris, Dentu*, 1867.

L'auteur de ce petit livre est de ceux qui sont restés poètes malgré la prose. En un temps où l'on se pique de ne rien aimer,

Hosted by Google

où l'éclectisme passe pour une force et l'indifférence pour une vertu, il croit encore à toutes les joies, à toutes les consolations, à toutes les espérances. Son cœur s'émeut « au branle des vieux airs. » Sa voix s'irrite au spectacle « des honteuses souplesses » et chassant loin de lui les ombres muettes du présent, il jette un regard vers l'avenir.

« Phœbus m'a promis une terre
Où des remparts nouveaux par nous seront assis.
Cœurs éprouvés, ô fortes âmes,
Aujourd'hui dans le vin noyez donc les soucis,
Demain nous reprendrons nos rames. »

Par un cruel raffinement de sarcasme, le poète des idylles affecte cependant d'être parfois désintéressé de tout ; il chante la paresse, l'effacement, la médiocrité.

« Moi, sans gloire, à l'abri sous mon toit bien couvert,
J'aime entendre au dehors mugir les vents d'hiver ;
Au doux bruit de la pluie endormant ma paresse,
J'aime à voir dans mes bras sommeiller ma maîtresse ;
J'aime, auprès d'elle assis, devant l'âtre enflammé,
Tantôt à petits coups boire un vin renommé,
Tantôt posant la tasse où ma lèvre se baigne
Creuser la cendre chaude où rôtit la châtaigne.
Heureux au joug d'amour les deux êtres liés
Qui, ne dédaignant point ces plaisirs familiers,
Loin des yeux, loin du bruit, savent cacher leur vie
Trop haut pour la pitié, mais trop bas pour l'envie !
Heureux qui, l'esprit libre avec le corps dispos,
N'a pour bien qu'un peu d'aise et beaucoup de repos ! »

On ne saurait railler plus délicatement les humbles débauches de nos modernes Don Juan, et faire meilleure justice de nos Des Grieux poussifs. La versification contemporaine est en effet pleine de ces choses. Ouvrez le premier livre venu et dès le second vers vous verrez les coureurs d'aventures se préoccuper de la table et du logement et vanter les douceurs du far-niente

« Hébêtement précoce
Qui les a desséchés comme un pois dans sa cosse. »

Hosted by Google

O naïfs éplucheurs de marrons ! fanfarons d'égoïsme !

« Si les sophas sont doux loin des regards moroses,
Si vos verres de vin sont pleins de rayons roses, »

vos amours ne sont que des escapades bourgeoises qui soulèvent le cœur et malgré son courage l'auteur des idylles laissant à leur ennui

« Vos mille nids d'insectes
Qui fourmillent en paix dans les fanges suspectes »

revient à des horizons plus sains « aux fêtes du cœur et aux fêtes de la nature. »

Madeleine est une de ces pages, et l'une des meilleures.

« C'était en juin, le mois des belles matinées,
Redressant vers le jour leurs tiges inclinées
Les herbes et les fleurs sortaient de leur sommeil,
Et les corolles d'or et les grappes vermeilles
S'éveillaient au doux bruit de grillons et d'abeilles,
Et le chœur des oiseaux chantait l'hymne au soleil.
Seul, le long des fossés aux senteurs printanières
Il marchait; sur ses pas, du milieu des roseaux
La grenouille au dos vert plongeait au fond des eaux,
Les moineaux bataillaient dans le creux des ornières.
Soudain, fraîche rencontre ! au détour du chemin,
Les pieds dans l'eau, cheveux au vent, sur l'herbe assise,
Une vierge, une enfant, rouge d'être surprise
Et qui cherche à cacher ses pieds nus dans sa main.
Il la revoit encor devant lui déchaussée
Rire, la tête basse et toute embarrassée,
Belle de sa pudeur, si coquette pourtant,
Et lui rouge comme elle et comme elle hésitant.
Oh ! de quels longs projets cette heure fut suivie !
Sous quel aspect nouveau se présenta la vie !
Il aimait ! il vivait ! son âme était en fleur ;
C'était comme un printemps ; tout chantait dans son cœur ;
Et quand il la revit, quand le soir, auprès d'elle,
Il regardait grandir leur amitié nouvelle,
Oh ! les propos charmants ! . . . . . »

Hosted by Google

M. Paul Gaudin excelle dans ces esquisses. *Le jour d'été* et *le jour de printemps* sont d'une allure très-originale et je préfère de beaucoup ces toiles modestes aux pastiches plus prétentieux de la manière antique. Et d'ailleurs, pourquoi noyer la chose vivante sous une forme morte? La lecture est utile à qui veut bien dire, mais Regnier et les vieux compagnons du seizième sont de terribles enjôleurs qui font oublier sous le manteau de la cheminée les séductions plus vierges du plein soleil et de la réalité crue.

Symposiaca et le *Cyclope* sont assurément deux morceaux d'un atticisme plaisant, et Ronsard n'aurait pas mieux conté les exploits de *Jehan Chauldrier*. Combien cependant cela est loin de ce qui suit :

« La stridente cigale
Saute au milieu du foin mis en tas, d'où s'exhale
Un rustique parfum : et l'on presse le pas
Avec la chansonnette aux lèvres, l'habit bas,
Nu-tête. Ainsi le long des buissons d'aubépine
Nous allions, francs marcheurs, gais de cœur et de mine.
O déesse, peins-moi, muse de mes amours,
La grasse fenaison dans les charriots lourds,
Les bœufs roux, au pied lent, aux deux cornes tortues ;
Auprès les jeunes gens et les fourches pointues
Et les sarraux de bure épars sur un terrier
Et le ruisseau bourbeux. »

Et plus loin encore de cette strophe :

« Lorsque le vent d'automne a chassé les beaux jours,
Les feuilles, qui, l'été, couvraient tout de leur ombre
Au pied du tronc noueux forment un amas sombre
Et le tronc reste encor, veuf de ses verts rameaux
Comme un aïeul debout au milieu des tombeaux. »

En terminant j'adresserai à M. Paul Gaudin un sérieux reproche, c'est de mettre une sourdine à la corde de l'indignation qui a sous ses doigts des vibrations éloquentes mais trop contenues.

Le poète qui a écrit le rondeau de la page 131 ne doit pas

Hosted by Google

dédaigner le fouet de la satire, qu'il manie en maître, et dont les lanières ont laissé des traces cuisantes, si j'en crois les échos d'alentour.

ANTONIN PROUST.

*
* *

CATÉCHISME AGRICOLE, *manuel élémentaire* destiné à l'enseignement rural, par M. *Mabilleau,* professeur au lycée Fontanes, 1 vol. in-12, 1 fr.

Voici un livre qui remplit entièrement les conditions que l'on doit rechercher dans l'enseignement agricole : des notions simples, substantielles, clairement exposées, sans phrases inutiles, des explications complètes sans aridité, en un mot à la portée des jeunes intelligences auxquelles elles s'adressent.

Vous n'attendez pas de moi que j'expose tour à tour toutes les matières que ce petit livre contient : un pareil examen dépasserait les bornes que je dois m'imposer dans un rapport de ce genre. Il me suffira de vous dire qu'il n'est pas un sujet ayant trait à l'agriculture qui n'ait son chapitre spécial. Comme l'auteur le dit dans son Introduction, « il apprend à distinguer les différentes natures de terre, les qualités et les défauts des sols, les procédés pratiqués pour améliorer les uns et corriger les autres; il fait connaître les divers amendements et leur usage, l'utilité des engrais, les précautions qu'il faut prendre pour en conserver la qualité et la manière de les bien employer. »

Il parle « des soins à donner aux animaux et de l'importance de les bien traiter, de l'avantage d'employer de bons outils et de bons instruments de préférence à d'autres moins commodes et moins parfaits, de la supériorité de certaines méthodes de culture de certaines espèces de plantes, d'arbres et de légumes, sur les plantes, les arbres, les légumes cultivés dans le pays au grand préjudice de ceux qui s'obstinent dans leur mauvaise routine. »

Il expose « les meilleures méthodes de viticulture; il enseigne les divers procédés de greffe et de taille des arbres. » La zootechnie ou connaissance des animaux appliqués aux besoins de l'homme, — nuisibles ou utiles, — n'a pas été oubliée.

Hosted by Google

Enfin, il termine par quelques exemples de comptabilité agricole, il en fait ressortir l'importance. Sans elle, en effet, il est de toute impossibilité d'apprécier exactement le produit de ses travaux. L'ensemble d'une exploitation peut donner en résumé des résultats avantageux, et cependant certaines cultures peuvent ne se solder que par de la perte. Comment reconnaître les vices ou les avantages de ces cultures si on n'établit point, à chacune d'elles, un compte spécial? Comment apprécier les résultats si, à côté des recettes, on n'a pas noté les dépenses? Il ne convient point de dire que le résultat général est satisfaisant, il faut prouver et surtout se prouver à soi-même que chaque culture, prise isolément, donne un bénéfice réel; qu'on obtient de cette culture tout le rendement possible; il faut se demander si ces cultures ou d'autres, traitées d'après un autre mode de procéder, ne produiraient pas des revenus plus élevés, avec des moyens plus simples ou plus perfectionnés. Là est le progrès : sur une étendue de terrain moindre, produire davantage, restreindre les frais, augmenter les récoltes. L'assolement régulier est un des meilleurs moyens d'arriver à ce but. L'auteur en dit quelques mots, il en donne des exemples, il en énumère les avantages.

Je bornerai à ces quelques données l'exposé des matières contenues dans l'ouvrage. Elles suffiront, je l'espère, pour vous convaincre de tout son intérêt et vous engager à le lire et à le répandre dans les campagnes. Bien que spécialement destiné à la jeunesse de nos écoles rurales, ce petit livre rendra de grands services à nos agriculteurs; ceux-ci y puiseront des notions utiles de toute sorte, sur toutes sortes de matières qui les touchent.

Jusqu'ici je ne vous ai guère entretenus que de la partie agricole de l'ouvrage, l'arboriculture et la culture maraîchère n'ont été ni omises ni négligées; elles ont leurs chapitres particuliers et leurs matières ont reçu tous les développements que leur importance comporte. Le mode de culture de chaque plante y est indiqué spécialement, ainsi que les soins à donner à la plantation et à la direction des arbres fruitiers.

Vous le voyez, ce petit livre est complet; il atteint bien le but

Hosted by Google

que l'auteur se proposait en l'écrivant. C'est un livre élémentaire, qui n'élève point ses prétentions à remplacer les traités spéciaux. Ecrit simplement, clairement, il est à la portée des jeunes intelligences auxquelles il est destiné. Plus savant, il aurait moins de mérite. Il est bon à mettre entre les mains des enfants; il sera également utile aux adultes.

Je croirais manquer à ma mission, si je n'émettais le vœu que l'ouvrage de M. Mabilleau soit adopté dans les écoles rurales et admis dans les bibliothèques des communes; qu'il soit également distribué en prix dans nos écoles primaires. C'est le meilleur moyen de le répandre dans nos villages et dans nos fermes. Le père et les frères aînés le liront et le commenteront dans les veillées de l'hiver et le résultat désiré sera obtenu : l'instruction agricole et horticole se fera tout naturellement, sans peine, sans que les gens s'en doutent, pour ainsi dire.

En émettant ce vœu, ne craignons point de faire concurrence à une publication que l'administration départementale a prise sous son patronage. Selon moi, l'un et l'autre ouvrage sont indispensables. Le catéchisme agricole de M. Mabilleau doit, entre les mains des enfants, précéder les Notions d'agriculture de M. Guillemot; il est plus simple, plus élémentaire, moins savant, en un mot plus à la portée des jeunes intelligences de nos écoles rurales; sa forme même, divisée en questions et en réponses, se prête mieux aux lectures et aux dictées usitées dans les classes élémentaires. L'ouvrage de l'habile professeur d'agriculture du département des Deux-Sèvres est le complément obligé du premier. La science, qui y coule à pleins bords, sera d'autant plus facilement comprise qu'elle se produira sur un terrain mieux préparé par des notions plus simples, plus à la portée des enfants. La lecture de l'un fera germer le désir de prendre connaissance de l'autre. L'instruction générale y gagnera et nous ne pourrons que nous en féliciter.

G. Laurence.

(Extrait d'un rapport fait à la Société d'horticulture de Niort.)

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

J.-J. CHAMPOLLION-FIGEAC (1), 1778-1867.

Le nom de Champollion, immortalisé par la découverte de l'alphabet égyptien, a été noblement porté par deux frères, qui méritent d'être associés dans une même gloire, comme ils l'ont été pendant leur vie dans une même affection.

L'aîné, Jacques-Joseph Champollion-Figeac, né le 5 octobre 1778, vient d'être enlevé à la science le 9 mai dernier, dans sa 90e année, après avoir publié les découvertes de son frère, décédé en 1832. Suivant l'expression de Chateaubriand, il avait éclairé et complété ces travaux par ses propres recherches, de telle sorte qu'il a pu se dire « le père, le maître et l'élève » de l'illustre traducteur des hiéroglyphes. Dieu semble avoir béni cette mission si désintéressée, en lui laissant le temps d'achever cette publication fraternelle, au milieu des travaux les plus variés, et de terminer l'histoire définitive du palais de Fontainebleau, dont il était le bibliothécaire.

Si le Dauphiné réclame M. J.-J. Champollion-Figeac, comme un de ses plus dignes enfants, la *Revue*, toute spéciale qu'elle soit, tient à honneur de rendre hommage au doyen des archéologues français, qui le premier a signalé le cartulaire de Sainte-Marie de Saintes comme « l'un des plus beaux et des plus curieux manuscrits de ce genre », et en a publié l'analyse dans la collection des documents inédits sur l'histoire de

(1) Notices sur J.-J. Champollion-Figeac, par MM. Jules David et Adolphe Rochas. — Fontainebleau et Grenoble. — In-8°, 56 pages, 1867.

Hosted by Google

France (Mélanges historiques, tome 1er) (1), devançant ainsi la décision du Conseil général de la Charente-Inférieure qui a voté en 1866 (séance du 1er septembre, p. 191) un encouragement à M. l'abbé Cholet pour éditer ce précieux document qui devait suivre de près le cartulaire de Baignes.

Mais les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes; à quatre jours de distance, le savant paléographe suivait dans la tombe l'érudit chanoine.

Esquissons cette vie si noblement remplie.

Bibliothécaire de la ville de Grenoble, J.-J. Champollion-Figeac consacra à l'histoire de cette ville ses premiers travaux et enrichit cette bibliothèque des ouvrages du rochelais Bonpland, le collaborateur de Humboldt. Professeur de littérature grecque, secrétaire, puis doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble, Champollion entretint des relations précieuses et durables avec l'illustre géomètre Fourier, et publia successivement les *Antiquités de Grenoble* (1807), des *Recherches sur les patois* (1809), une nouvelle édition du *Dictionnaire de la langue française,* de l'abbé Gattel (1812), des *Lettres inédites de Fénelon,* et de nombreux mémoires d'érudition.

Les événements de 1815 l'enlevèrent à cette vie studieuse pour en faire un des secrétaires de Napoléon qui le chargea plus spécialement de la surveillance de la publication des grands travaux sur l'Egypte. La fin des Cent-jours et le mouvement réactionnaire qui les suivit dépouilla Champollion de cette position et même de ses fonctions de bibliothécaire et de doyen de la Faculté de Grenoble.

Il se rendit à Paris, où il contribua à la fondation des sociétés de l'enseignement mutuel, de géographie, asiatique, de l'histoire de France, etc., dont il fut l'un des plus actifs collaborateurs. Il publia une série d'ouvrages remarquables parmi lesquels il faut citer un savant mémoire couronné par l'Institut, *les Annales de Lagides.* C'était une chronologie rétablie dans

(1) Ce recueil contient aussi une note relative au cartulaire de Saint-Etienne de Vaux, à un recueil de lettres de Lamothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre au xvie siècle, et à divers manuscrits angoumoisins indiqués par M. Larreguy.

Hosted by Google

sa plus stricte exactitude de la dynastie des princes d'Egypte, d'origine grecque, suivie d'une histoire véridique de leurs règnes et de leur âge.

En 1828, une place de conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque royale fut créée pour Champollion, qui devint en 1830 professeur à l'école des Chartes, et publia sa magnifique paléographie universelle, les lettres des rois de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des archives de Londres, etc., et sut se concilier l'affection de Dacier, secrétaire de l'Institut, dont il partagea les savants travaux.

Vers cette époque, il remplit un pieux devoir envers la mémoire de son frère, en publiant ses principaux ouvrages, sa grammaire et son dictionnaire restés inédits, entreprise gigantesque qui lui coûta dix années de travail, et lui valut les éloges de MM. Guizot et de Chateaubriand, et l'estime du monde savant. « Grammaire égyptienne ou principes généraux « de l'écriture sacrée égyptienne, appliquée à la représentation « de la langue parlée. » — « Monuments de l'Egypte et de la « Nubie, d'après les dessins exécutés sur les lieux sous la « direction de Champollion le jeune, et les descriptions auto- « graphes qu'il en a rédigées. » — « Dictionnaire égyptien en « écriture hiéroglyphique, par J.-F. Champollion le jeune; « publié d'après les manuscrits autographes, par M. Cham- « pollion-Figeac. »

L'histoire spéciale des départements de l'Ouest, trouve des sources importantes dans la collection des documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements, publiés par le ministère de l'Instruction publique.— Paris, Didot, 1841-1851, 4 vol. in-4°.

En 1848, Champollion perdit la position qu'il devait à tant de travaux. Il conçut alors le plan d'une histoire générale des peuples orientaux d'après les données de la science moderne et publia son histoire de la Perse antique. Heureusement la réparation ne se fit pas longtemps attendre; en 1849, le président de la République le nomma bibliothécaire et conservateur des

Hosted by Google

œuvres d'art du palais de Fontainebleau. M. Champollion termina sa longue et si honorable carrière par sa monographie de ce palais, livre de bénédictin qui figure en ce moment à l'exposition universelle.

Telle a été cette vie si bien remplie et caractérisée par le dévouement pour les siens, l'affabilité pour ses amis, la gracieuse bienveillance envers tous, la profondeur des recherches, la sagacité de la critique savante, l'élévation de l'esprit, la sûreté de l'érudition, la richesse de la mémoire, la sérénité d'une belle âme qui lui valut le calme de ses derniers moments.

Les services qu'il a rendus dans le domaine de la haute érudition, ses 91 publications éminentes lui ont valu successivement les titres d'officier de l'instruction publique, de chevalier puis d'officier de la Légion d'honneur, de chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare d'Italie, de correspondant de l'Institut de France, de membre du comité des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, des principales sociétés savantes de Paris et des départements, des académies royales de Turin, de Gœttingue, etc.

Rappelons avec M. Jules David que M. Champollion-Figeac laisse une fille qui fut son Antigone et un fils qui, doué des mêmes goûts que lui, livré à des occupations analogues, est digne par ses publications consciencieuses et ses études approfondies, d'hériter des devoirs et des travaux de son père, et sur lequel la science historique peut aussi compter (1).

MESCHINET DE RICHEMOND.

*
* *

Plus j'ai pressé ce fruit, plus je l'ai trouvé vide,
Et je l'ai rejeté comme une écorce aride
Que mes lèvres pressent en vain.

A dit nous ne savons quel poète. Nous craignons bien que

(1) M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales au Ministère de l'Intérieur, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs autres ordres, membre du Conseil d'arrondissement de Grenoble, etc.

Hosted by Google

l'on en fasse autant de notre chronique. Mais que voulez-vous faire? Lutter contre l'exposition, les visites princières, l'entraînement général, la curiosité qui emporte, le désir de voir qui domine, qui aveugle, qui étourdit tout le monde... Horace contre trois avait la suprême ressource de mourir! nous n'avons pas même, nous, comme tout le monde celle de nous taire. Car rendu au dernier moment, le compositeur réclame de la copie, le metteur en pages jette un œil inquiet vers notre plume qui ne court pas assez vite à son gré, le prote murmure s'il ne fait pire. Etalons donc notre pauvre récolte, quelque honteux que nous soyons du peu que nous avons, ami lecteur, à vous offrir, et parlons chevaux tout d'abord. Bien souvent... Mais pas de réflexions aigres ou cassantes, l'on pourrait croire à une misanthropie qui n'est certes pas dans notre caractère. Parlons chevaux.

D'après les journaux spéciaux, on reconnaît généralement par l'exposition chevaline du Poitou et de l'Aunis (écoles de dressage de Rochefort et Saint-Maixent) que ces contrées sont au nombre des centres d'élevages qui produisent les meilleurs chevaux. C'est un fait qui était bien connu des Normands depuis longtemps, car ils venaient dans les marais de Rochefort et de la Vendée faire leur choix parmi les poulains qu'ils transportaient ensuite dans leurs herbages et vendaient comme de race normande. Le cheval poitevin mérite d'être connu sous son nom, et grâce à l'exposition, les amateurs ont su en distinguer et en apprécier les types et les qualités comme carrossiers. Sur les 25 environ qui avaient été amenés à Paris, il y en avait dix ou douze de vraiment remarquables. L'un d'eux, *Van Dick* (n° 30), présenté par M. Ant. Bouillé, magnifique bête bai-brun, a été acheté pour le service des écuries impériales.

En somme, dit le *Sport*, en terminant un long article sur les chevaux présentés par nos éleveurs et dans lequel nous lisons ce passage : « Les chevaux de Rochefort sont moins distingués que ceux de Saint-Maixent. Cette dernière école de dressage, qui ne fonctionne que depuis trois ans, a envoyé une quinzaine de chevaux qui méritent une mention des plus hono-

Hosted by Google

rables. Chevaux nés pour la plupart dans les marais de la Vendée et importés dans les Deux-Sèvres par des éleveurs intelligents, tels que MM. Bouillé, père et fils, Honoré et Alexis Pignon, etc. En somme, dit ce journal, les produits du Poitou sont excellents. Ces chevaux ont presque tous de l'action, un bon caractère, sont bien conformés, ont des membres larges et bien faits, de bonnes articulations, une tête élégante et n'ont pas la ganache proéminente qu'on peut souvent reprocher au cheval normand; ils ont plus d'os et moins de lymphe. Leur principal défaut est d'avoir le garrot un peu en avant et par conséquent l'épaule trop droite. Ils ont néanmoins des actions.

La bonne impression que nous a causée l'exposition du Poitou sera, nous n'en doutons pas, partagée par le public, et les éleveurs de ce pays, encouragés par ce succès, feront mieux dans l'avenir et nous enverront l'an prochain un lot de chevaux plus satisfaisant. »

*
* *

Il existe au Champ-de-Mars, au milieu des merveilles de l'industrie, une salle encore trop ignorée où la parole règne à son tour. C'est la salle des conférences. Il y a quelques jours un jeune savant de la Charente, M. Félix Lucas, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, a su tenir sous le charme de son élocution brillante et facile, l'auditoire trop peu nombreux qui s'était réuni autour de lui. Le but que se proposait le jeune orateur était d'exposer l'histoire des phares et des feux de nuit. Après un rapide examen de la partie technique de la question qu'il avait à traiter, il a su avec un rare bonheur faire l'historique de l'éclairage de ces providences des navigateurs depuis les temps où cet art était pour ainsi dire dans l'enfance jusqu'aux effets prodigieux obtenus par la lumière électrique. Grâce à Dieu les applications de cette nouvelle conquête de l'homme ont donné les résultats les plus satisfaisants. L'orbite du rayonnement de la lumière des phares a plus que doublé; et c'est par milliers de mètres que l'on peut compter aujourd'hui la portée des réflecteurs sur les flots.

Hosted by Google

*
* *

Si nous venons bien tard féliciter Mlle Bardy de la médaille que lui a décernée la Société d'Encouragement au bien, pour son ouvrage de l'*Idée du bonheur dans la vie religieuse*, nous croyons être les premiers à annoncer que M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu souscrire à 40 exemplaires des *Conférences scientifiques et littéraires faites par les professeurs des Facultés de Droit, de Sciences et de Lettres de Poitiers* que tous nos lecteurs ont entre les mains; nous espérons que la primeur de cette nouvelle pourra compenser pour eux la saveur un peu passée de l'autre.

*
* *

Dans l'article sur les conférences publié dans notre dernier n°, p. 311, au lieu de :

Nous pouvons conclure de ce qui précède, *dit le savant professeur*, que la théorie des ondulations, etc.

Il faut lire :

Après avoir exposé l'état des sciences physiques dans le temps actuel, M. Chicouras s'exprime en ces termes :

Je *citerai*, à côté de mon opinion, celle d'un savant physicien, qui a écrit une œuvre remarquable et des plus complètes sur les sciences physiques et qui termine son ouvrage par la conclusion suivante; nous pouvons conclure de ce qui précède, que la théorie des ondulations, etc.

*
* *

Les journaux de la Charente-Inférieure ont donné, dans les derniers jours de juin, de nombreux détails sur les réceptions faites à Rochefort et à Saintes à Mgr Thomas, le nouvel évêque de La Rochelle. Nous n'avons point à revenir sur ces événements qui sont déjà de l'histoire ancienne. Disons seulement que nous avons remarqué une pièce de vers due à un jeune élève du collége de Saintes (M. Flornoy) et que nous voudrions pouvoir en citer quelques vers. Sa fin surtout est charmante:

Revenez, nous avons des cœurs pour vous chérir,
Des vers pour vous chanter, des voix pour vous bénir.

Hosted by Google

*
* *

Une bonne fortune pour terminer cette maigre chronique, nous souhaiterions pour nous et nos lecteurs en avoir souvent de pareilles à leur offrir. Nous insérons ci-dessous une note d'un de nos collaborateurs qui réclame la propriété d'une des lettres de l'abbé Jallet, publiées par M. Antonin Proust dans les *Archives de l'Ouest* (Poitou). Nous la faisons suivre d'une nouvelle lettre inédite de Jallet écrite après le retour de Varennes, où on trouve des détails assez curieux sur Louis XVI. Dans un de nos prochains numéros, nous publierons le discours prononcé par Jallet au sein de l'assemblée du Clergé pour annoncer aux membres de son ordre ce qu'il comptait faire le lendemain : *les quitter pour se rendre à la salle du tiers-état.*

La Mothe-Saint-Héray, 10 juillet 1867.

Cher Monsieur,

La publication du premier fascicule des *Archives de l'Ouest* de M. Antonin Proust contient (pages 68-70) deux lettres intéressantes de l'abbé Jallet, curé de Chérigné. L'une est à peu près exactement reproduite, mais la seconde est très-incomplète. De plus, M. Proust se trompe quand il dit que ces *deux lettres appartiennent à la Société de statistique des Deux-Sèvres.*

Voici l'histoire de ces documents. Il y a plus de vingt ans, ces lettres ont été données à M. Jules Richard et à moi par la personne à qui elles avaient été écrites et qui les avait précieusement gardées. La lettre du 18 mars 1789 passa des mains de M. Richard dans celles de M. Garnier qui, je crois, la céda à la société de Niort. La lettre du 29 mars n'est pas sortie de ma collection.

Ces deux lettres ont été publiées singulièrement tronquées et défigurées dans la biographie de Jallet (*Mémoire de la Soc. de stat.* VI, *139*). C'est là que M. Proust a pris le texte incomplet qu'il publie de la lettre du 29 mars, contre lequel aurait dû le mettre en garde la comparaison de l'original de celle du 18 mars avec ce qui en avait été imprimé.

Depuis la publication des *Archives*, une copie de la lettre du 29 mars a été communiquée au journal le *Mellois* du 14 avril dernier par M. Richard qui a réparé ainsi quoique un peu tardivement l'erreur dans laquelle il avait entraîné M. Proust.

Ces quelques lignes ont pour but principal de faire connaître comment je suis loyalement possesseur de la lettre autographe de l'abbé Jallet du 29 mars 1789. Je vous prie de les insérer dans la *Revue* et de me croire votre tout dévoué et affectionné

C. Sauzé.

Hosted by Google

UNE NOUVELLE LETTRE DE L'ABBÉ JALLET

« Paris, 4 juillet 1791.

« Les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés, ont été cause, Madame, que j'ai différé quelques postes à avoir l'honneur de vous écrire. Maintenant que nous sommes un peu plus tranquilles, je m'occupe de ce devoir avec plaisir.

« Je commence par vous donner des nouvelles de votre famille. Mlle Légier, sa nièce et Mlle Guyot se portent bien, malgré la fatigue qu'elles eurent le samedi, jour de l'arrivée du roi (1) qu'elles virent passer avec tout son cortége, après l'avoir attendu debout et au soleil pendant quatre heures. Mademoiselle votre fille est à Versailles du jour d'hier ; je la conduisis et je dînai avec elle chez M. Guyot; elle y passera quelques jours. M. et Mme Guyot, ainsi que leur famille, m'ont chargé de vous faire, ainsi qu'à M. des Plantes, mille compliments de leur part. M. Guyot de Versailles est encore fort; malgré son âge de quatre-vingt-deux ans il se porte bien et ne paraît pas avoir cet âge.

« A l'égard de nos affaires, Madame, j'ai touché soixante-dix livres pour vous, comme je l'ai marqué à M. Guyot; c'est le reste d'un coupon de billet de loterie qui appartenait à feue Mme votre mère. Nos rentes ne sont point payées encore. Mlle Légier avait avancé, l'année dernière, de son argent; cette année elle ne peut pas faire cette avance. Il faudra bien attendre les paiements qui ne peuvent venir qu'à leur rang.

« Votre montre est fort bonne, au témoignage de l'horloger qui l'a raccommodée, elle va fort bien et ne s'est point démentie du tout depuis qu'elle a passé entre ses mains. Je souhaiterais beaucoup pouvoir vous la remettre bientôt, mais les événements nouveaux nous dérangent et retardent notre départ peut-être d'un mois.

« Le roi et la reine sont toujours gardés séparément. Le roi a continuellement une sentinelle dans sa chambre, ce qui ne l'amuse pas beaucoup. On dit qu'il fait quelquefois le mauvais, et qu'il jeta sa tabatière à la tête de son garde, qui se retourna, et la tabatière alla casser une glace. Le garde lui dit très-sèchement de n'y pas retourner davantage.

« Aujourd'hui les ministres ont assisté à la séance, depuis midi

(1) Le roi partit des Tuileries dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 ; il fut arrêté à Varennes dans la nuit du 21 au 22, et il rentrait à Paris le 25.

Hosted by Google

jusqu'à la fin. On est actuellement assez tranquille à Paris. Dieu veuille que cela dure.

« Je vous prie, Madame, de me conserver toujours une place dans votre souvenir, de compter sur mes sentiments et sur mon zèle à vous être utile dans toutes les occasions où vous voudrez m'employer. Ne vous gênez pas, je vous prie, et soyez assurée que personne n'est plus disposé à vous servir que celui qui est très-respectueusement, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JALLET, curé.

Et maintenant, passons la parole à notre confrère de la chronique musicale et souhaitons-lui meilleure récolte qu'à nous-même.

NATHAN.

*
* *

LA SAISON D'OPÉRA
DANS L'AUNIS ET LE POITOU

—

L'ONCLE TRAUB A NIORT — L'AFRICAINE A LA ROCHELLE

Le système des troupes d'opéra, venant chaque année, exploiter les villes qui n'offrent pas à ces entreprises théâtrales des conditions de succès suffisantes pour six mois d'hiver, semble se répandre dans toute la France. C'est là une preuve consolante pour les musiciens de province, ou du moins pour les fervents adeptes de l'art, que Paris n'a pas absorbé complétement toute la sève artistique de la France.

Malheureusement, bien des amateurs de musique, ou du moins soi-disant tels, se plaisent à répéter: « Pourquoi assisterions-nous à des représentations d'opéras impossibles en province, quand nous devons aller dans quelques mois à Paris? » Ils ne veulent pas faire connaissance avec les œuvres de nos maîtres quand on les donne à leur porte et à un prix d'entrée extrêmement modique en prévision de visites futures à l'Opéra et au Théâtre-Lyrique. Ils me font un peu l'effet d'un

Hosted by Google

gastronome qui renoncerait à manger la cuisine de famille en prévision de quelques repas somptueux auxquels il assisterait de loin en loin. Pour ma part, ayant toujours un grand appétit de musique, je suis fort aise, lorsque la faim me prend, de l'apaiser immédiatement, au lieu d'être obligé d'attendre la possibilité d'assister aux banquets somptueux de la grande ville.

Je ne suis pas assez connaisseur pour partager l'opinion de ces personnes qui déclarent d'une manière absolue ne pouvoir pas entendre de musique en province et qui, une fois arrivées à Paris, vont s'extasier à la *Duchesse de Gérolstein*, à la *Belle Hélène*, ou à n'importe quel autre *Tromb-al-Cazar*. Quelquefois ils s'élèvent jusqu'à la hauteur du *Trouvère* ou de la *Traviata*, mais ils fuient avec une sorte de terreur les œuvres des grands maîtres: Mozart, Meyerbeer, Gounod..... dont les partitions sont pour eux lettres closes.

Généralement les musiciens, s'intéressant plus à l'œuvre qu'à son interprétation, prennent un plus grand plaisir à entendre un bel opéra imparfaitement exécuté en province, qu'une pièce d'un style banal, chantée par les meilleurs chanteurs de Paris, qui, il faut bien le dire, à trois ou quatre exceptions près, ne sont pas bien remarquables aujourd'hui. Je suis toujours plus sévère pour les théâtres impériaux que pour ceux de la province. Car, outre que je me crois le droit d'exiger la perfection de théâtres richement dotés; en second lieu, je compare la marchandise à la somme qu'elle m'a coûtée, et lorsque j'entends à La Rochelle, par exemple, *Rigoletto* pour 2 fr. 50, je ne m'attends pas à avoir une Patti ou un Tamberlick, comme au théâtre où je paie le spectacle 20 fr.

Voici pourquoi je regrette toujours ces manifestations brutales dont sont frappés les malheureux acteurs de province et qui aboutissent généralement à la chute des entreprises théâtrales. Si encore ces sifflets ne portaient jamais à faux, il n'y aurait que demi mal. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Lorsque, cette année, la troupe d'opéra a débuté à La Rochelle, personne ne voulait de la chanteuse d'opéra comique qui, un mois plus tard, était couverte de bravos, de

Hosted by Google

bouquets, et rappelée dans le *Barbier de Séville*. La Dugazon, qui, de l'avis de presque tous les journaux de la localité, et de la grande majorité du public, devait seule être conservée, et de plus était considérée comme la meilleure seconde chanteuse légère que nous ayons eue, après sa quatrième ou cinquième représentation, était, à juste titre, cette fois, considérée comme impossible, et le directeur, son mari, pour ne point l'exposer à de nouveaux échecs, renonçait complétement à l'opéra comique.

Un autre exemple : il y a deux ans un ténor est engagé pour La Rochelle; il se nommait *Viard,* il devait chanter tous les rôles de ténor. Je crois me rappeler qu'il avait une voix peu agréable, mais il chantait *juste* et correctement; juste, qualité si rare!! Il fut sifflé à ses débuts, et même avant qu'il eût ouvert la bouche. Dans la *Favorite,* qu'il chanta d'une façon remarquable, il fut la cause d'un tel orage, que la police faillit faire évacuer la salle. La raison de ce vacarme était que Viard venait de Béziers et que l'on supposait que la troupe de Béziers ne devait pas être bonne. Ce Viard va, cette année, à Poitiers. On apprend sans doute à Poitiers qu'il a été sifflé à La Rochelle, on se prépare à lui faire une réception analogue à celle de La Rochelle, mais grâce à la sagesse du public Poitevin, la manifestation échoue et voici ce que je lis: 1° dans le *Glaneur Poitevin,* à propos des débuts de Viard dans les *Mousquetaires de la Reine:* « Eh bien! donc, ne vous en déplaise, les interprètes de cette œuvre coquette ont fait de leur mieux, et malgré *cet irritant supplice que vous avez si bien conduit,* ce sifflet timide, humble, mais persistant, cette piqûre infime mais malfaisante de la mouche, Olivier d'Entragues (Viard) n'en a pas moins conquis son titre de duc, en s'élevant jusqu'à la gracieuse nièce du cardinal. Vous n'y pourrez rien, de pareille union il ne saurait naître que d'harmonieux produits. »

2° Un autre journal de Poitiers dit plus tard sous la signature de Nemo: « Lundi on nous a donné le *Chalet* avec des variantes imprévues. Je ne parle pas de la substitution du ténor Viard au ténor Duplessis, indisposé, quoique le rôle de

Hosted by Google

Daniel me paraisse bien plus de la compétence de ce dernier. Quoi qu'il en soit, M. Viard a tenu ce rôle en bon comédien et en chanteur consciencieux. Il y a recueilli des applaudissements qui ressemblaient presque à une protestation. »

Il est indispensable pour que l'opéra puisse tenir dans nos villes, que les auditeurs se montrent plus indulgents, car, sans cela, nous perdrions notre dernière ressource de faire connaissance avec les œuvres musicales. On ne trouverait plus de directeur. Nous avons perdu le théâtre musical d'hiver, tâchons de conserver la saison d'été.

I.

Je commencerai mon compte-rendu par la ville de Niort, parce que c'est elle qui a eu la manifestation musicale la plus importante : la représentation d'un opéra d'un compositeur niortais, M. *Eugène Delavault.*

Ces sortes de représentations plaisent autant au public des départements qu'à celui de Paris. On sait avec quel enthousiasme les parisiens se portent aux *premières* des théâtres de musique et de littérature, en province la première représentation d'un opéra *du crû,* attire la foule au théâtre. En présence de ce fait, je me demande pourquoi les administrations municipales, qui n'ont que l'embarras du choix pour les directeurs de théâtre, quand il y a une subvention en perspective, ne mettraient pas dans leur cahier de charges une clause les obligeant à donner une pièce d'auteurs de la localité. Ce serait là de la décentralisation artistique qui pourrait rendre un immense service à l'art musical et ne ferait de tort à personne.

A Niort, une foule composée de l'élite de la société niortaise, tout Niort en un mot dans le sens que mes collègues de la chronique parisienne appliquent à tout Paris, était venu assister à la première représentation de l'*Oncle Traub* (1).

L'auteur, M. Delavault, est un musicien très-distingué, qui succède à Niort à M. Beaulieu, comme président de la société

(1) L'*Oncle Traub* avait été représenté pour la première fois au Théâtre-Lyrique le 11 avril 1862.

Hosted by Google

philharmonique et des Congrès de l'Ouest, et qui, outre ce double titre à l'estime des musiciens de nos contrées, a composé une messe à grand orchestre, dédiée à Pie IX qui lui a valu la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand ; un oratorio *Tobie,* et un grand opéra en trois actes le *Masque noir,* dont des fragments ont été exécutés dans les Congrès de l'Ouest.

Nous empruntons à M. L. Lucas, du *Mémorial des Deux-Sèvres,* les détails suivants sur la partition :

L'ouverture en si *b* est une symphonie dont l'allégro est fugué. Ne cherchez dans ce morceau aucun des motifs de l'ouvrage, c'est inutile, vous n'en trouveriez pas. M. Delavault, dès les premières mesures, se présente comme un symphoniste sérieux, maître de son orchestre, le maniant avec autant d'aisance que de talent, résolvant les difficultés les plus ardues de l'harmonie avec un rare bonheur, et de temps en temps écrivant, pour vous séduire, les phrases délicieuses dites par les hautbois, la réponse des violons, et plus loin le même motif dit en mineur par les bassons.

Les couplets de Frédéric, écrits en mouvement de marche, ont beaucoup de cachet et d'originalité. Le trio : *A table! à table!* est de la musique de scène qui marche bien, dont les motifs s'enchaînent avec bonheur et élégance. Le quatuor quintette qui suit est le morceau capital de la partition.

L'entrée en scène de la gouvernante Ursule, la cavatine de Frédéric, la romance de la première chanteuse doivent être citées ainsi que le final gai, vif, et laissant dans l'esprit une idée agréable, un motif chantant qu'on se rappelle et qu'on fredonne avec plaisir.

L'exécution a été bonne, surtout à la seconde représentation. M^me^ Dumonchau a eu toutes les naïvetés, les grâces et les timides réserves d'une jeune fille aimante et aimée.

Une jeune dugazon, dont la voix est charmante et la tenue en scène irréprochable, M^me^ *Fauve,* s'était chargée du rôle de la belle-mère, un peu trop *marqué* (comme on dit au théâtre) pour son âge. La jeunesse est un défaut qui lui passera tout seul. Sur le refus du baryton de la troupe Dumoncheau, à qui le rôle de l'oncle Traub revenait et qui l'a refusé, (sans doute

Hosted by Google

pour s'épargner la peine de l'apprendre), M. Panier a bien voulu l'accepter. Voici qui ne prouve pas en faveur du baryton, et malgré le talent dont il a fait preuve dans tous ses rôles, je n'en parlerai pas, comme juste punition de ce dernier méfait. Je sais que MM. les artistes feignent d'attacher peu d'importance aux articles de journaux, à ce qu'ils disent du moins aux journalistes, mais il n'en est rien, ils savent bien qu'il existe de par le monde un être qui joue dans leur existence le rôle de *Deus ex Machinâ*, qu'on appelle le *correspondant* et qui se fait donner les journaux de province, dont la collection forme les dossiers de chaque comédien ou de chaque chanteur.

Les barytons ne sont pas rares cependant; c'est l'espèce de voix le plus fréquemment bonne. Je n'en dirai pas autant des basses-tailles. Dans nos villes on en trouve rarement qui chantent juste. Nous en avions deux à La Rochelle, l'une pour le grand opéra et l'autre pour l'opéra comique, et je n'ai jamais pu savoir, malgré le soin que je mettais à les écouter aux répétitions et aux spectacles, lequel de ces deux artistes chantait le moins faux.

On se plaint de la pénurie des ténors. Je n'en ai jamais tant vu. Nous en avions trois à La Rochelle, et sur trois, deux avaient les plus belles et franches voix du monde; je n'ai pas dit qu'ils les eussent beaucoup cultivées. Il y en avait aussi trois à Poitiers.

A Niort, j'entends parler de M. *Van Trappe*, qui, dans l'opéra de M. Delavault, avait bien voulu se charger du rôle de l'amoureux Frédéric Meister, et de ses succès non-seulement dans l'opéra-comique, mais encore dans le grand opéra. Car il fut acclamé dans la *Favorite* avec M^me^ Dumonchau (Léonore); M^me^ Fauve (Inès); M. Peytou (Balthazar); ainsi qu'Alphonse, le roi, qui n'a pas voulu devenir oncle Traub.

M. Van Trappe avait été aussi un excellent Masaniello et le rédacteur du *Mémorial* ne lui fait qu'un reproche, reproche très-réel, celui d'avoir chanté à pleine voix l'air du sommeil, à *la Gueymard*. Il se plaint aussi que la partition en ait été tronquée; c'est aujourd'hui une habitude infâme mais générale, et quand on s'en plaint aux directeurs et aux chefs d'orchestre,

Hosted by Google

ils vous répondent avec un imperturbable sang-froid: c'est la tradition. Est-ce donc une excuse? Le droit d'aînesse était de tradition aussi avant la République! Maudite tradition qui nous prive du charmant air de *dona Anna* au troisième acte de la *Dame Blanche*, du trio des trois femmes au quatrième acte de *Guillaume Tell,* de la scène au bal au cinquième acte des *Huguenots,* etc. etc. On l'a dit depuis longtemps, ce n'est pas tradition qu'il faut dire, mais trahison.

II.

Après Niort, je parlerai de La Rochelle, parce que cette ville a eu aussi une manifestation musicale importante, la première représentation de l'*Africaine.* La Rochelle aurait pu donner un opéra d'un compositeur et d'un poète rochelais. Ces représentations ont toujours intéressé vivement nos compatriotes, et en pareille circonstance on voit la salle se remplir de personnes qui d'ordinaire ne vont point au spectacle. Les auteurs étaient deux jeunes gens, dont l'un a fait souvent ses preuves, et des preuves excellentes, comme poète; c'eût été pour le musicien un début. Fils d'un professeur de musique de La Rochelle qui a laissé d'impérissables souvenirs parmi les artistes et les amateurs de notre ville et de la plupart des associés de nos premiers congrès de l'Ouest, il tient de son père des dispositions naturelles exceptionnelles pour l'étude de la musique, jointes à une imagination riche et féconde. Le directeur, M. Hénault, a refusé aux mandataires des auteurs de représenter leur œuvre. C'est une occasion de plus de regretter que la direction de notre théâtre n'ait pas été donnée à M. Menjaud, le directeur de l'année dernière, qui, dit-on, l'avait demandée à plusieurs reprises. M. Menjaud avait donné d'excellentes preuves de capacité et de solvabilité; il connaissait notre public et eût su le satisfaire et l'intéresser. M. Menjaud eût accepté avec enthousiasme le projet de monter une pièce inédite, comprenant bien quel avantage eût été pour lui cette bonne aubaine.

M. Hénault, au contraire, a fait ce qu'il a pu pour éloigner le public de son théâtre. Il avait une troupe très-nombreuse et

Hosted by Google

très-bonne, mais mal dirigée et qui manquait d'ensemble, comme jamais aucune troupe de province n'en a manqué; le résultat a été un déficit dans sa caisse, qui, à en croire ses pensionnaires, n'avait jamais eu horreur du vide.

Le répertoire de M. Hénault a été important et varié, et a eu cela de remarquable que nous n'avons eu qu'un opéra de M. Auber. C'est la première fois, depuis longtemps, qu'une troupe d'opéra ne nous fait pas entendre un grand nombre de partitions du doyen et du maître des compositeurs français actuels. Il est bon de dire que l'opéra comique réussit peu à La Rochelle, et qu'après quelques essais infructueux, les directeurs y renoncent. Après *les Mousquetaires, les Dragons. la Dame Blanche, Haydée,* nous avons eu *Lucie, la Favorite, le Trouvère, Rigoletto, Charles VI, la Juive, Norma, Faust, Robert-le-Diable* et *l'Africaine.*

L'*Africaine* a été l'occasion d'un véritable triomphe pour notre première chanteuse de grand opéra, M^me^ *Gélis;* elle a été une *Sélika* parfaite comme cantatrice et surtout comme actrice. Le duo du quatrième acte a été acclamé avec fureur toutes les fois qu'on a donné la pièce. M. Lasvigne, premier ténor de grand opéra, y a été fort bien aussi, quoiqu'il n'ait pas bien dit la phrase ravissante du duo: *O ma Sélika! vous régnez sur mon âme!* Cette phrase si tendre était le grand succès de Naudin; le seul, peut-être, mais il était grand. Naudin disait cela comme Rubini l'eût dit. M. Marion, notre première basse de grand opéra, y a été comme toujours, chanteur insignifiant, à la voix sourde et manquant de justesse. J'ai préféré notre première basse d'opéra comique, M. Vert, qui chantait deux rôles, celui de l'inquisiteur au premier acte, et celui du grand-prêtre de Brahma au quatrième. La 2^me^ basse, M. Grondart était suffisant dans le rôle de l'amiral. Mais comment se fait-il que M^lle^ Muret-Mézeray, qui chantait si bien Jeannette, Rosine, Athénaïs, dona Anna, etc., etc., n'ait point su faire valoir le rôle d'*Inès?* On a regretté aussi que celui de *don Alvar* ait été tenu par notre second ténor, M. Romegoux; et celui de la suivante, par la seconde dugazon. A la place de M. Gadilhe, notre premier ténor d'opéra comique, de M^me^ Hénault, la

Hosted by Google

dugazon, j'aurais voulu contribuer à une représentation qui fera époque dans les annales musico-théâtrales de notre ville. Mais M. Gadilhe, qui venait de Marseille, pensait qu'il ne pouvait chanter que les forts premiers ténors d'opéra comique devant un public d'une ville de 18,000 âmes, et que se charger d'un rôle de second ténor eût rabaissé son talent. Ce n'était point là la manière de voir de Talma sur le théâtre: le grand tragédien se plaisait à donner de l'éclat à certains rôles secondaires de nos grands classiques en les représentant, et son succès y était certain.

Plusieurs de mes lecteurs ont entendu, au congrès dernier, notre baryton, *Augé*. Cet artiste a été reçu presque froidement au commencement de la saison, tant il est vrai que, dans nos villes secondaires, il est bon de changer chaque année le personnel des chanteurs (1). Augé n'a point, dans son genre, l'admirable voix de nos deux ténors, mais il chante mieux qu'eux et mieux que M. Marion, l'homme au chevrottement perpétuel; défaut fort à la mode, qui agace tous les auditeurs, destiné à masquer une faiblesse d'organe et qu'on ne doit point confondre avec le vibrato de bon goût de M^me^ Miolan ou de Faure. Augé s'est relevé, et relevé très-haut, dans le rôle de *Nélusko* de *l'Africaine*. Imperturbable d'intonations dans le grand récitatif: *Tournez au nord.....* et dans le grand air d'*Adamaster*, il a parfaitement dit la cavatine: *O Reine!...*

Je fus fort étonné, quand, après avoir lu la partition de *l'Africaine*, (lecture qui ne m'impressionna pas, à beaucoup près, comme celle du *Prophète*,) je l'entendis à Paris, chantée par les artistes de la création: Naudin, Faure, Belval, David, M^mes^ Sass et Battu, je ne fus rien moins qu'ému. Le premier acte m'avait paru splendide, la scène du sénat de Lisbonne, le chœur des ténors: *Aux voix! aux voix!....* me surprirent agréablement; de même le chœur du troisième acte: *O grand saint Dominique!* ainsi que le duo du quatrième et le fameux

(1) Il n'en est pas de même des directeurs qu'il est dangereux de changer, car chaque première année de direction est une école; école que paie le public.

Hosted by Google

unisson du cinquième, mais le reste me laissa froid. Depuis, *j'ai mis la main à la pâte,* pour me servir d'une expression vulgaire, j'ai joué cet opéra à l'orchestre et après de nombreuses répétitions pleines d'intérêt, le jour s'est fait dans mon esprit à la première répétition générale.

J'ai lu des critiques qui mettent *l'Africaine* au-dessus des autres ouvrages de Meyerbeer: au-dessus de l'*Etoile du Nord* et du *Pardon,* je le veux bien, mais au-dessus de *Robert,* des *Huguenots* et du *Prophète,* voici ce qui me paraît une admiration de parti pris. Certes il y a dans l'*Africaine* une foule d'admirables choses, tel, l'entr'acte du mancenillier dont l'effet est produit par l'heureuse combinaison de sonorité des violons, altos et clarinettes dans le bas et des violoncelles et bassons dans le haut, plus que par le mérite intrinsèque de la mélodie (1); toutes ces jolies choses forment une splendide mosaïque de pierres fines; non une de ces belles statues que le sculpteur a taillée à grands coups de ciseau dans un seul bloc de marbre, comme le final du premier acte de *Robert,* la bénédiction des poignards des *Huguenots* ou la scène de la cathédrale, dans le *Prophète.* Cependant l'*Africaine* a bien autrement réussi cette année devant notre public rochelais que n'avait réussi l'année dernière *Roland à Roncevaux,* pièce estimable, inspirée des *Huguenots;* et le même mois où l'œuvre posthume de Meyerbeer réussissait chez nous, elle était reçue avec acclamation par le public de Nantes et par celui de Stockholm qui l'entendaient aussi pour la première fois. Depuis *Robert,* on n'a point vu de succès aussi universel.

Cela est dû en grande partie à l'instrumentation supérieure à celles des précédents ouvrages du maître qui, à chaque partition faisait des progrès dans ce genre. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre la manière dont il écrit les cors, timidement liés deux par deux dans *Robert,* le troisième doublant

(1) A La Rochelle, comme à Paris et partout, ce morceau a été bissé avec enthousiasme et l'orchestre applaudi avec frénésie, non point seulement par les premières et les stalles, mais bien surtout par les troisièmes galeries et le parterre, en un mot par les moins lettrés des assistants; ce qui prouve en faveur du grand effet produit.

Hosted by Google

souvent le premier, et le quatrième le deuxième. Dans les *Huguenots,* il y a quatre parties de cors réelles; dans l'*Africaine*, elles sont non-seulement réelles, mais presque toujours indépendantes toutes les quatre. Cependant, devenu plus fort que jamais dans l'art de l'orchestration, supérieur à lui-même, Meyerbeer faisait comme les *instrumentalistes* par excellence, (pour me servir d'une phrase de M. de Lagenevais, dans la *Revue des Deux-Mondes*) comme Mozart et Haydn, il s'attache de plus en plus à produire ses effets par le quatuor; il pense pour le violon.

L'*Africaine* n'est point difficile à chanter, plus facile à accompagner à l'orchestre que les *Huguenots* ou le *Prophète,* même que *Robert.* La seule difficulté est celle des intonations, compliquées de passages enharmoniques fréquents. Cependant il y a beaucoup de violons, et pourtant, pour continuer une citation de M. de Lagenevais: « le violon répugne par sa nature au style modulé, il a horreur de ce qui est sans forme; sous son règne, *la mélodie continue* et mainte autre amusante invention du Wagnérisme ne tiendrait pas un quart d'heure, de semblables plaisanteries n'étant possibles que par le piano.»

III.

Il reste pour terminer ce compte-rendu déjà trop long, de parler de la saison théâtrale à Poitiers et à Rochefort.

Dans ces deux villes les choses se sont passées comme à l'ordinaire. Je ne vois pas à Poitiers de pièces nouvelles, ni de représentations hors ligne. M^me^ *Normand Poussège,* première chanteuse, comme l'année dernière, a été la favorite du public poitevin. Les deux ténors, Casabon et Viard, se sont partagés les rôles, M. Casabon chantant surtout les premiers ténors de grand opéra. M. Wilhelm, baryton, a accompli sa tâche à la satisfaction des auditeurs. Je me rappelle cependant l'avoir entendu et avoir eu à lui reprocher une mauvaise habitude, bien commune aujourd'hui, celle de rester des temps incalculables sur certaines notes. La basse-taille, Dupuis, est appelée par un critique de Poitiers, le tremolo perpétuel. Toujours

Hosted by Google

les mêmes habitudes mauvaises, surtout chez les chanteurs à la clef de fa. On a parlé avec avantage de Mlle Leclerc, jeune dugazon débutante, qui possède une jolie voix dont elle tire déjà bon parti et qui produira plus d'effet quand elle connaîtra mieux l'art des nuances et qu'elle saura mettre plus d'animation à son jeu.

A Niort et à Poitiers je vois faire des compliments aux choristes. Hélas! il n'en fut point ainsi à La Rochelle, où nous avions cependant douze bons choristes hommes, six ténors et six basses, doués de belles voix; mais là encore, et là plus qu'ailleurs, se faisait sentir le défaut de direction.

IV.

A Rochefort, nous avons à signaler la première représentation du *Voyage en Chine* et la reprise de l'*Eclair* que le ténor *Dequercy* chante assez bien et assez juste, ce qui ne lui est pas très-habituel. Il avait pour partenaires M. *Dussargues*, second ténor, Mlle *Paulia Pradal*, charmante prima dona, séduisant le public par les traits de son visage plus peut-être que par ceux des morceaux de musique qu'elle avait à interpréter, et Mlle Geslin, dugazon.

A la fin de la saison est venue à Rochefort une forte chanteuse, Mlle *Mendez*, pour représenter la *Favorite* et *Charles VI*. Ce rôle de Charles VI était tenu par M. Caillot, qui est venu le chanter une fois à La Rochelle, cette année, en remplacement de M. Augé, malade. J'ai pu entendre ce baryton dont on parle beaucoup dans nos provinces et me convaincre, par moi-même, de la vérité des éloges qu'on lui adresse.

A l'exception de Madame Gennetier et de Madame Ecarlat-Geismar, les deux meilleures chanteuses que nous ayions eues à La Rochelle, je n'ai jamais entendu, en province, chanter aussi bien.

De tous les artistes que j'ai cités dans cette chronique, lui *seul* sait parfaitement ce que c'est qu'*émettre* un son, art difficile que les anciens chanteurs étudiaient bien des années avant de se produire en public, et qui, aujourd'hui est trop négligé.

Hosted by Google

Du temps où les célèbres *Castratti* italiens brillaient dans l'art de filer des sons, le tremolo perpétuel était peu en usage. Mais les chanteurs et cantatrices, à l'exemple des Pasta et des Malibran, des Rubini et des Nourrit émotionnaient le public par leur admirable sentiment des nuances.

Aujourd'hui en province, on demande aux ténors de pousser à plein gosier le plus souvent possible des la, des si, voire des ut de poitrine; et tant qu'un accident, un chat ne vient pas changer en hilarité l'enthousiasme du gros public, le directeur remplit sa caisse, si la chanteuse à roulades a eu soin d'emporter dans son bagage une provision de 2 ou 3 points d'orgue employés par certaines cantatrices de Paris, dans un rôle, un seul, et que ces dames transplantent dans les partitions de Verdi ou de Meyerbeer, de Gounod ou d'Ambroise Thomas. Le public que l'on étonne plus facilement qu'on ne le charme, ébloui par le sentiment de la difficulté vaincue envoie des bouquets souvent préparés par l'administration, et les spectateurs retournent chez eux persuadés que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Mais ce qui n'est point ainsi, c'est ce qui se passe à Limoges, relativement à l'association musicale de l'Ouest. Je n'en eusse point parlé, ceci n'étant point une question theâtrale, si je n'avais pas à répondre à une interpellation. Je demande la parole à mes lecteurs, comme on fait à la Chambre, pour un fait personnel.

M. L. Lucas me fait l'honneur de m'adresser dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, la question suivante :

« La Société philharmonique de Niort n'est pas morte, comme le bruit en avait couru, un tout petit peu par notre faute, j'en conviens, mais le congrès musical de l'Ouest est bien malade, si j'en crois la dépêche télégraphique suivante :

« Pas de congrès à Limoges. — Maire refuse subvention. — « Moitié des Limousins à Paris. — Autre moitié fait ses malles « pour aller manger nids d'hirondelles.»

« Qu'allez-vous penser, cher Monsieur Méneau, à cette triste nouvelle? Le prochain numéro de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou nous le dira.»

Hosted by Google

Je pense, cher Monsieur Lucas, que la ville de Limoges était assez riche pour payer sa gloire; et que dans tous les cas, si les Limousins voulaient remettre à l'année prochaine notre fête musicale si précieuse et si chère à ceux qui, comme nous, ont connu son digne fondateur, ils eussent dû prévenir assez tôt les présidents des sociétés philharmoniques du ressort, pour qu'une autre ville de l'association put prendre son tour et si La Rochelle n'avait eu ce tour l'année dernière, j'eusse proposé à mes collègues de la société philharmonique de notre ville de profiter de la circonstance qui rendait difficile la venue dans nos départements des artistes de Paris, si occupés dans les théâtres par les spectacles de l'exposition, pour tenter un essai qui sauverait peut-être notre association.

Il se serait agi de revenir à ses anciens errements, à ses premiers statuts et de donner un festival en réunissant nos forces, en dehors des concours de Paris. On eut pris, je suppose, au théâtre de Poitiers un contralto, un soprano à celui de Niort, un baryton à Rochefort, un ténor à la Rochelle et les sociétés philharmoniques de ces villes et d'Angoulême eussent envoyé leurs meilleurs instrumentistes. Le prix du billet eût été ramené à son ancien tarif: *six* francs. On eût fait peu de luxe dans les décorations et l'association eût donné sa fête elle-même. C'eût été moins splendide, mais je l'eusse trouvé plus intéressant.

Si les idées que je sème ici pouvaient germer dans l'esprit de mes chers collègues, les présidents des sociétés philharmoniques de nos départements associés, et que la proposition qu'elles renferment fût adoptée, je crois que l'avenir de l'association musicale de l'Ouest serait assuré pour toujours.

LÉON MÉNEAU.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Dans le n° du mois d'avril de la *Revue des Sociétés savantes des départements,* qui a paru à la fin du mois dernier, nous voyons briller encore au premier rang pour l'importance de ses communications, le nom de M. Marchegay. Outre l'envoi de

Hosted by Google

quatre documents dont l'un — Mémoires énumérant les droits du roi de France à Saintes (commencement du XIV^e siècle) — intéresse plus particulièrement nos contrées; ce numéro contient: le texte de deux lettres, que le savant et zélé correspondant du ministère de l'instruction publique avait adressées précédemment, et dont il paraît avoir retrouvé, avec sa sagacité habituelle, le nom des auteurs; plus une notice sur un livre d'heures, manuscrit possédé en 1451 par Marie de Rais, femme de Pregent de Coëtivy, amiral de France.

Cette Marie de Rais était, disons-le en passant, fille de ce fameux Gilles de Rais, maréchal de France, le type, dit-on, du *Barbe bleue* légendaire, des contes de notre enfance.

L'on trouve également dans ce numéro, un rapport sur deux volumes des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, (années 1863 et 1864) par M. Bellaguet, rapport qui rend pleine justice à la science des membres de cette compagnie, et à l'importance de leurs travaux.

*
* *

Extrayons les quelques notes suivantes dans le procès-verbal de la séance du 20 juin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, présidée par M. Beaussire. Ce dernier après avoir rendu un compte verbal de la part que la Société, par ses membres titulaires, résidants, non résidants ou correspondants, a prise aux lectures des réunions de la Sorbonne, s'est félicité avec la compagnie toute entière des distinctions qui sont venues trouver deux de ses membres (MM. de Longuemar et Beauchet-Filleau), de la décoration qui, placée sur la poitrine de M. Marchegay, honore la science en Poitou, ainsi que la médaille d'argent décernée à l'école normale de Parthenay.

Parmi les communications, nous remarquons deux plans dressés par M. Jolly-Leterme pour la sacristie de Notre-Dame de Poitiers, dans la double hypothèse de sa construction derrière l'église ou sur son emplacement actuel. La Société espère que la première hypothèse, à laquelle elle accorde toutes ses sympathies, et qui a celles de l'architecte, sera seule réalisée.

Hosted by Google

Parmi les ouvrages reçus par la Société, indiquons comme se rattachant à nos contrées par leurs auteurs, une intéressante notice de M. le chanoine X. Barbier de Montault sur la bibliothèque Vaticane; dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, un travail de M. Mourain de Sourdeval sur les fers à cheval, et par leurs sujets : le mémoire de M. Pictet de Genève, sur les inscriptions gauloises ; dans la Revue archéologique du mois de juin dernier, le savant linguiste s'occupe de l'inscription du *Vieux-Poitiers*, qui a été pour tant d'épigraphistes l'objet de tristes mécomptes, et il l'a traduit ainsi : *Propugnaculum pontilium Fronto Tarbeisonios fecit;* une notice de M. Ratouis (mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,) sur un ouvrage relatif au château de Richelieu, qu'il qualifie à tort d'Angevin ; enfin une note sur les ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés, dus à feu M. François-Henri Pallu du Mans.

*
* *

Encore une Société qui entre dans la voie féconde du concours; à peine fondée, la *Société des sciences, arts et belles-lettres de Saintes* nous envoie son programme.

Il est vrai qu'elle ne s'adresse qu'aux poètes, mais le sujet qu'elle recommande est l'une de ces grandes figures historiques bien digne d'inspirer de beaux vers, et nous sommes heureux de le proposer à nos lecteurs.....

« La Société des sciences, arts et belles-lettres de Saintes (Charente-Inférieure), décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu à l'époque de l'inauguration de la statue de Bernard Palissy, une MÉDAILLE D'OR d'une valeur de cent francs à l'auteur de la meilleure PIÈCE DE VERS inédite. Le sujet est laissé au choix des concurrents. Cependant la Société verrait avec plaisir qu'il y fût question de Bernard Palissy.

« Les ouvrages destinés au Concours devront être envoyés francs de port au secrétaire de la Société avant le 15 OCTOBRE 1867, et porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Tout ouvrage envoyé au Concours reste la propriété de la Société.

Le Président, GAUDIN. *Le Secrétaire*, G. LAVERNY. »

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

C

Ça-bas, loc. adv., ici en bas.— *Retourne donc çà-bas,* se trouve dans Montaigne.

Cabas, cabasse, adj., creux, creuse; ne se dit que des arbres.— *Racine cabasse,* de l'adj. latin *cavus.*

Cabasse, s. f., tronc d'arbre creux. — *Enfonce ton bras dans la cabasse,* très-bref.

Cabourgne, adj. des deux g., creux, creuse, de l'adj. latin *cavernosus.*

Cabrenot, cabrenotte, adj., creux, creuse, aussi de l'adj. latin *cavernosus.*

Cabrenotte, s. f., tronc d'arbre creux.— *Une cabrenotte de chagne.*

Cadru, cadrue, adj., stupéfait, désappointé. — *As-tu vu son air cadru?*

Cagne, s. m., petit trou que font les enfants en jouant avec leurs toupies sur celles de leurs camarades, très-long.

Cagne, adj. des deux g., désappointé, stupéfait, très-long.

Cagner, v. a., caché. — *Où as-tu cagné mon gilet?* Très-bref.

Cagner, v. n., céder, se rendre.— *Tu seras forcé de cagner.*

Cagner (se), v. pr., se cacher. — *Où t'étais-tu donc cagné?*

Cagnot, s. m., petit chien.

Caillebotte, s. f., lait réduit en gros grumeaux à l'aide de la chardonnette; c'est un mets agréable et fort connu en Gâtine.

Caillebotté, caillebottaïe, adj., qui est de diverses cou-

Hosted by Google

leurs, surtout blanc et noir. — *Le plumage de l'ageasse est caillebotté.*

CAILLEBOTTÉ, CAILLEBOTTAÏE, part. p. du v. caillebotter, réduit en caillots, en grumeaux par l'effet d'une trop grande chaleur. — *Lait caillebotté.*

CAILLEBOTTER, v. n., SE CAILLEBOTTER, v. pr., se réduire en caillots. — *Prends garde, ton lait caillebottera.*

CALA, CALÉA, CALEAU, CALAI, s. m., noix dépourvue de son écale, c'est une métonymie. — *Il aime fort les calas.*

CALE, s. f., pente ménagée sur le quai d'un port pour approcher plus aisément des navires et en descendre; terme fort connu à Niort; du latin *scala*, échelle. Avant l'établissement de ces pentes, on se servait d'échelles ou marches, comme on fait encore aujourd'hui dans les places de commerce, dans les mers du Levant.

CALER, v. n., céder, obéir. — *On te fera caler, mon gars.*

CALER, v. a., enfoncer, faufiler. — *Cale ta jambe dans ton pantalon.*

CALER (se), v. pr., se cacher, s'enfoncer. — *Se caler tout chaud dans son lit.*

CALET, CALETTE, qui est sans vêtement ou légèrement vêtu. — *Ne sors pas tout calet.* — De l'adj. latin *calidus*, chaud, parce qu'ordinairement, quand il fait chaud, on se couvre le moins possible.

CALET (à), loc. adv. — *Être nu ou presque nu.*

CAPOTIN, s. m., petit vigneron qui vend le vin de son crû; c'est un terme de mépris, comme étant diminutif de capot.

CARAS, CARASSE, sorte de noms que certains peuples de Gâtine donnent à leurs voisins de la Plaine. — *S'habiller en caras. La femme de mon frère est carasse.*

CARLINE, s. f., trèfle incarnat.

CARMINER, v. a., enchanter, ensorceler. — *On t'a carminé.* — Du latin *carmen*, charme, sortilége.

CARNE, s. f., chair. — *Ton frère aime fort la carne.*

CARRE, s. f., querelle, dispute. — *As-tu entendu la carre?*

CASCARET, CASCARETTE, adj., celui, celle dont le cerveau est mal timbré.

Hosted by Google

Casse, s. f., léchefrite, vase de cuisine fort connu ; très-bref.

Cassot, cassoux, en latin *cassatus*. Les personnes ainsi appelées sont originaires du Midi où les noms *cassot, cassoux,* et leurs équivalents, *capot, chapon, chapot*, peut-être aussi *chabot, chabaud,* furent donnés au moyen-âge et à cause de la circoncision, à des familles réputées juives, mais véritablement descendues des Wisigoths fuyant d'Espagne devant l'invasion arabe, au VIII^e^ siècle.

Catouil, catouillage, s. m., mélange de terre, chaux, petites pierres qu'on déblaie d'un mur fondu ou démoli, gravois.

Cha-deux, cha-trois, par deux, par trois ; autrefois on disait: çà deux, çà trois, aller chà-z-un, chà-z-une. On voit qu'ici le *z* est euphonique:

Chacler, faire corps, se serrer ; très-long. — *Les pierres cassées menu chacleront promptement sur le chemin.*

Chaffrais, s. m., grand bruit, grand tumulte ; très-bref.

Chaffre, s. m., le drupe de la noix, surtout quand il en est séparé ; plus usité au pluriel.

Chagne, s. m., chêne. — *Cabasse de chagne.* — Très-long.

Chagnaie, nom de villages, de métairies, dû à de nombreux chênes.— *Qui ne connaît la chagnaie d'Aigounay?*

Chai, s. m., cellier des marchands de vin en gros. Ce mot devrait se trouver dans le dictionnaire français.

Chail, s. m., gravier.— *Chemin plein de chails.*— Du latin *calculus.*

Chailer, v. n., tracer.

Chairage, s. m., constitution des personnes considérées sous le rapport de la grosseur ou de la maigreur. — *Femme d'un petit chairage.*

Chaise, s. f., nom de métairies, de villages, d'habitations. — La Chaise, village de la commune de la Chapelle-Bâton ; la Chaise, métairie auprès de Bourdigalle ; du latin *casa.*

Chalanger, v. n., tarder, gagner du temps.

Chaler, v. n., les mains chalent, les doigts chalent, le nez chale, quand on y éprouve un grand froid ; céder, ne pas résister.— *On te fera chaler.*

Chalibaude, s. f., feu de genêts, d'ajoncs, etc., qui jette

Hosted by Google

promptement une vive flamme et dure peu.— *Vîte, vîte, la chalibaude!*

CHALIN, s. m., chaffre, écale séparée de la noix.

CHALINE, s. f., tonnerre.— *Le temps sent la chaline.*

CHALINOUX, CHALINOUSE, adj. — *Temps chalinoux, saison chalinouse,* qui sent la chaline, le tonnerre.

CHAMBRE, CHARVE, s. f., chanvre, du latin *cannabis.*

CHAMPIS, CHAMPISE, adj. et s., enfant illégitime, du latin *à campis,* qui vient des champs.

CHANNE, s. f., buse, gros robinet; du latin *canna*, roseau. — *As-tu ouvert la channe?*

CHAPLE, s. m., sable; du latin *sabulum.*— *Le chaple paye aux barrières de Niort.*

CHAPUIS, CHAPUY, noms propres qui signifient charpentier.

CHAPUS, s. m., billot qui sert aux sabotiers.

CHAPUSER, v. a., dégrossir.— *As-tu chapusé ton bois?* — Battre.— *Ié vous l'ai chapusé en enfant de bonne maison.*

CHAPUSER (SE), v. pr., se battre.— *On a entendu les deux voisins se chapuser.*

CHARABIA, s. m., langage inintelligible, celui qui parle charabia.

CHARAIL, CHAREIL, CHAREUIL, s. m., petit vase de cuivre, rond, à rebord de trois à quatre lignes, ayant un bec; on y met de l'huile pour éclairer, on le suspend par un fil de fer; très-bref.

CHARCHER, v. a., attaquer, insulter. — *Gare à qui me charchera.*

CHARNAIL, CHARNEIL, s. m., dureté qui se rencontre dans le pis des vaches, après qu'elles ont vélé.

CHARQUOI, s. m., carcasse; par mépris. — *On ne donnerait pas un liard de ton charquoi.*

CHARRAU, CHARRAULT, CARROIR, CARROY, QUERRE. Les borderies, métairies, villages, ainsi appelés, doivent ces divers noms à leur position auprès de terrains vains et vagues, du bas latin *quarreriæ.*

CHARRE, s. f., 1° bateau où l'on passe chevaux, charrettes, etc., terme fort connu à Niort; 2° trace des charrettes, principalement dans un bois.— *Suivez la charre.*— 3° Trouée, ou-

Hosted by Google

verture faite exprès ou autrement dans une haie.— *Va donc boucher la charre.*— Très-long.

CHARREAU, s. m., cosse, tige des plantes légumineuses.— *Faudra garder tes charreaux de pois.*

CHARRIÈRE, s. f., la trace des charrettes, charre.— *Tu ne t'écarteras en suivant la charrière.*— De l'espagnol *carrira.*

CHARTRI, s. et adj. m., souffreteux, malingre; se dit des petits enfants, et de tout autre petit être qui souffre.

CHARVIS, CHARBOY, CHARVOYE, s. m., chenevis, graine de chanvre.— *Le charboy a enchéri.*

CHASSERON, s. m., valet de meunier, celui qui porte la farine aux pratiques.

CHATELET, s. m., dévidoir. — *Ton châtelet a besoin d'être adoubé.*

CHAUBENIR, CHAUVENIR, v. n., s'échauffer; moisir en parlant du pain.

CHAUMESIR, v. n., pourrir. *Le dedans de ton chagne est tout chaumesi.*

CHEMINET, CHEMINOT, s. m., petit chemin.

CHÉRANT, CHÉRANTE, adj., qui vend cher, qui aime à vendre cher. C'est encore un mot qui manque à la langue française.

CHÈRE, s. f., feinte, faux semblant.— *Tu feras chère de te rendre à la maison et tu te rendras à l'église.*

CHERRÉE, s. f., charrée, cendres qui ont servi à la lessive; c'est un mot roman.

CHERVIR (s'en), v. pr., se chagriner, craindre.— *Que sert de nous en chervir?*

CHETIF, CHETIVE, adj., sans l'accent; outre sa signification française, il veut dire malicieux, malicieuse.— *Ah! qu'alle est chetive!*

CHETIVETÉ, s. f., malice.— *Tu ne sais pas toute sa chetiveté.*

CHEURE, v. n., choir, tomber; très-long; du verbe latin *cadere.* — Cheure a tous les temps: ind. pr., ie cheus; imp., ie cheusais; pr. déf., ie cheusis; futur, ie cheurai; subj. pr., qu'ie cheuse; imp., qu'ie cheusisse; part. pr., cheusant. part. p., cheut, cheute.

CHEUT, CHEUTE, adj., aucun, pas un.— *Cheut de tes camarades ne te dira le contraire.*

Hosted by Google

CHEUT, adv., non, ne pas—, très-bref, ainsi que l'adj. et le part. p.: le *t* se fait légèrement sentir.

CHEVRETTE, s. f., petit ustensile de ménage, à trois pieds.

CHEVRIER, v. n., mettre bas en parlant de la chèvre.

CHICHETÉ, s. f., épargne, parcimonie; s'emploie plus souvent dans cette loc. adv. : *Aller à la chicheté*, chercher à épargner.

CHILLOS (le), le CHILLEAU, le CHILLOU, CHILOUP, ces quatre mots qui désignent un petit village commune de Coulonges-Thouarsais, un château commune de Vasles, une commune canton de Saint-Loup, une métairie commune de la Chapelle-Bâton, viennent du celtique Chy, Chil, demeure, habitation.

CHINTRE, s. f., 1° contour des champs qui n'est pas labouré; 2° l'herbe qui y croît; c'est le mot cintre, en latin *cinctura*, ceinture, où la lettre *h* a été insérée.

CHINTRER, v. a., faire manger l'herbe de la chintre aux animaux que l'on tient par la corde ou qu'on attache à la haie. — *Jondet, va chintrer ma bidette.*

CHIRON, s. m., roc peu saillant.— *Mon champ est plein de chirons;* du grec σχιρος moëllon.

CHOIX, s. m., différence.— *Ho l'y a choix entre les deux frères.*

CHOPPE, adj. des deux genres, coti, demi-pourri. — *Poire choppe, bois choppe;* peut-être part. p. de chopper, sans l'accent.

CHOPPESIR, v. n., se gâter en parlant des poires, des pommes.

CHRÉTIEN, CHRÉTIENNE, s. m., et f., homme, femme.

CIBOT, s. m., la corde du licou qu'on passe dans la bouche ou sur le nez de l'animal pour le retenir ou le diriger.

CINCE, s. f., écouvillon, instrument de boulanger.

CINCER, v. a., nettoyer avec la cince.— *Ho l'est temps de cincer le four.*

CITAU, s. m., quintau, quantité de gerbes, de fagots, dans un champ, dans un bois, pour la commodité du compte ou de la charge.

CIVRAÏE, s. f., plein une civière, civiérée.— *Une civraïe de terreau.*

Hosted by Google

Clion, s. m., petite claie, petite barrière.

Coi, coye (bouteille de), sorte de courge propre à contenir des liquides, du vin surtout.

Coiner, coinquer, couiner, v. n., crier en parlant d'un cochon pris, frappé, qu'on va tuer.

Cointer, v. a., assujettir, fixer avec des coins ou autrement une chose de manière à ce qu'elle soit stable.

Coire, s. f., sorte de lien qui tient fermé un clion, une claie.

Coirer, v. a., tenir fermé par le moyen de la coire.— *As-tu coiré la barrière?*

Combe (la), Combes (les), noms de villages, de métairies; les lieux ainsi appelés étant tous dans des terrains bas.

Comeyer, v. n., se dit de deux hommes qui se prêtent mutuellement leurs animaux pour divers travaux, principalement pour le labourage.— *Ie comeye avec le voisin Jacquet.*

Compagnon, compagnoune, s. m. et f., qui se porte bien; ces mots sont toujours précédés de bon, boune.— *Vous ne paraissez pas bon compagnon; ma mère n'est pas· boune compagnoune.*

Compérage, s. m., terme collectif qui désigne le parrain et la marraine d'un enfant.

Condition, s. f., maison où l'on est gagé.— *Ie retourne à mon ancienne condition.* Au moyen-âge, on nommait *conditionales* des personnes libres, mais qui devaient des corvées, des travaux gratuits.

Copage, s. m., grains qu'on sème pour être mangés en vert. — *Au printemps le copage fait plaisir.*

Copant, copante, adj. verb. au propre, qui coupe, qui taille, *instrument copant;* au figuré, *vent copant,* qui cingle le visage; *figure copante,* dure, rébarbative.

Coper, v. n., cesser de couler.— *La fontaine de la métairie ne cope jamais.*— Abandonner la voie ordinaire afin d'arriver plus tôt.— *Afin de gagner du temps, copez à travers champs.*

Coter, v. a. et n., toucher, être près de — *Tu dis que tu ne m'as pas vu à l'église, tu me cotais presque; enfants ne cotez pas à mes poires.*

Hosted by Google

COTER, v. a., arrêter, empêcher d'avancer.— *Cotez, cotez le mulet échappé ; le mauvais état de la route nous a cotés ;* au neutre, s'arrêter, ne pouvoir avancer; bégayer, ne pouvoir prononcer, lire quelques mots. — *La diligence a coté à la cueille-poitevine ; mon petit garçon cote par ci, par là;* très-bref. — Un père dira : *mon petit garçon cote queuques mots,* pour faire entendre que le susdit garçon commence à lire, quoiqu'il n'y ait pas longtemps qu'il va à l'école, ou que l'écriture soit difficile.

Ce verbe vient probablement de côte, parce que les voitures sont plus sujettes à s'arrêter aux côtes qu'ailleurs, et que certains mots deviennent des obstacles, des côtes pour la langue de certaines personnes.

COUASSER, v. n., la poule couasse, quand son cri annonce qu'elle veut couver.

COUBLER, v. a., mettre ensemble deux personnes.— *Le jour de ma première communion le vicaire m'avait coublé avec mon petit cousin ;* au neutre, comeyer, prêter ses bœufs accouplés, principalement pour le labourage.— *Ie ai coutume de coubler avec le voisin Jondet;* c'est pour coupler, et on mouille *l.*

COUE, s. f., queue, pierre à aiguiser des faucheurs; du latin *cos, cotis.*

COUNŒUVRE, s. m., second blé semé sans fumier; des deux mots latins *secundum opus,* second ouvrage.— *Quiau blé est un counœuvre.*

COURGE, s. f., bâton qui, placé sur l'épaule, sert à porter du linge, des seaux.

COURGEAIE, COURGÉE, COURGIE, s. f., ce qu'on porte sur l'épaule à l'aide de la courge, du linge, ordinairement.

COURTÉE, s. f., airée, tout le blé étendu dans la cour pour être battu.

COURTILAGE, s. m., les environs de notre cour, de notre maison ; voisinage quelconque. — *Tu demandes Jacquet, on l'a vu dans le courtilage.*

COUSSOTTE, s. f., godet, vase d'évier.— *Va boire à la coussotte.*

Hosted by Google

Coute, s. f., frais, dépense. — *Quiau voyage ne s'est pas fait sans coûte.*

Couvrailles, s. f. pl., temps et action de semer le blé. — *Tes couvrailles sont-alles faites?* c'est une métalepse.

Crache, s. f., indisposition qui nous fait cracher plus souvent qu'à l'ordinaire.

Cracot, cracotte, adj., creux, creuse.— *Ton chagne est cracot.*

Cracotte, s. f., tronc d'arbre cracot. — *Le feu prendra sans peine dans la cracotte.*

Craisiou, craisu, s. m., lampe à crochet, charail.

Crenochis, s. m., ce mot s'applique à ce qui est trop étroit, trop petit.— *Que peux-tu amasser de blé dans ton méchant crenochis de champ?*

Crenon, s. m., petit espace dans une écurie ou ailleurs, qui est renfermé. — *Mets les ouailles, les oies dans leurs crenons; coire le crenon.*

Crie, s. f., cruche.— *Ho n'y a pas d'heule dans la crie.*

Croisaïe, croisie, s. f., détour de chemin. — *Tu vireras à la seconde croisaïe.*

Croler, v. n., beliner, agiter doucement la tête.

Croquaïe (pre), loc. adv.— *Faire un ouvrage pre croquaïe,* le faire à moments perdus.

Crosson, crouston, s. m., chanteau, morceau de pain bénit qu'on envoie aux personnes qui doivent rendre le pain bénit le dimanche suivant; morceau de pain bénit qu'ont les membres du Clergé, les chantres, etc., etc., et qui est plus gros que celui distribué aux fidèles.

Croute, croutaïe, part. p. de croûter, en parlant du chemin.

Crouter, v. a., rendre inégal, raboteux.— *La gelaïe a croûté fort la route.*

Crouter, v. imp., devenir raboteux. — *Ho croûtait fort dès six heures.*

Cueille, s. f., colline, côte. — *La cueille est rude, tu pourras coter.*

L'abbé Rousseau.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

UN JEU DE CARTES

ATTRIBUÉ AUX PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

ET

SUR UN JEU DE 1760

RECUEILLIS DANS L'ANGOUMOIS

PAR

ALPHONSE TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

—

Quelque peu connues que soient les cartes à jouer aux différentes époques qui ont suivi leur introduction en France, ainsi que nous nous en sommes convaincu par la lecture d'un fort petit nombre d'ouvrages ayant trait à cette matière, et qu'il nous a été permis de consulter, nous n'essaierons pas d'entrer dans un exposé même succinct des caractères qui pourraient servir à les classer chronologiquement.

Si d'un côté les documents essentiels nous font défaut, de l'autre la difficulté de la tâche nous effraie; mais en revanche nous croyons utile de décrire quelques curieux spécimens que le hasard nous a fournis, persuadé que les conclusions qu'il nous sera donné d'émettre ne rencontreront, si le besoin de la vérité l'exige, que de bienveillants contradicteurs (1).

(1) Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée par la présente notice, pour relater une communication verbale faite par mon père à la société archéologique de la Charente (séance du 10 septembre 1862) à propos de cartes à jouer trouvées aux archives de la Haute-Vienne, et indiquées comme fort anciennes dans un article du *Bulletin de la Société archéologique* du Limousin.

Ici nous copions textuellement le procès-verbal de la séance sus mentionnée, avant d'y apporter une légère modification:

« M. T. de Rochebrune (père) s'attache à prouver que ces cartes n'ont

Hosted by Google

A.D. de Rochebrune. Pinx.t

Cattl. Gauvin. Sculpt.

Cartes a jouer attribuées au règne de François I.er

Hosted by Google
UNIV. OF MICH.

Hosted by Google

Notre premier jeu de cartes fut découvert il y a quelques années, dans une portion des ruines du château de la Roche-Chandry situé à peu de distance d'Angoulême.

Avant la reconstruction du château moderne actuellement existant, à droite et à gauche du corps de logis formant angle avec le bâtiment principal de l'antique manoir des seigneurs de la Roche-Chandry, on voyait encore les restes de deux tours, l'une d'architecture romane, l'autre de la renaissance; parmi la poussière et les débris de maçonnerie qui encombraient l'une des meurtrières de la tour de gauche, était enfoui notre jeu de cartes.

Ce jeu dont nous donnons ci-joint un fac-simile est incomplet.

Il devait se composer de cinquante-deux cartes, nombre affecté à l'ancien jeu de reversi que nos pères jouaient encore il y a peu d'années.

Vingt-huit cartes seulement ont été retrouvées, elles sont ainsi divisées :

Cœur. — Roi, as, 9, 7, 5, 4.

Carreau. — Roi, dame, valet, 10, 9, 7, 6, 4, 3, 2.

Pique. — Roi, dame, valet, as, 10, 6, 5, 3.

Trèfle. — 8, 6, 5, 4.

Elles mesurent 10 centimètres de long sur 57 millimètres de

« pas l'ancienneté que veut bien leur donner l'auteur de l'article. Il les « reconnaît pour des cartes Espagnoles, dont l'usage était encore fréquent « il y a peu d'années dans notre province et dans quelques provinces voi- « sines. M. de Rochebrune présente, à l'appui de son assertion, un jeu de « cartes Espagnoles qu'il est parvenu à se procurer et qui rappellent par « leur facture celles mentionnées plus haut. »

Ce que le libellé du procès-verbal ne porte pas, c'est qu'il fut demandé que mon père publiât le résultat de ses recherches; travail qui malheureusement ne fut pas fait par suite de certaines observations d'une personne présente à la séance, plus habituée sans doute aux luttes parlementaires qu'aux us et coutumes d'une société savante.

Depuis, de nouvelles recherches sont venues confirmer entièrement la première idée de mon père sur l'origine Espagnole des cartes à jouer trouvées aux archives de Limoges.

Nous avons cru de notre devoir de présenter cette petite rectification, parce que nous sommes imbu de ce principe : que la vérité, et la vérité seule, doit toujours être le guide de l'archéologue comme de l'historien.

Hosted by Google

large; leur épaisseur est de 1 millimètre et demi, le carton très-grossier, entièrement composé d'une pâte de chiffon de fil d'une consistance assez forte, présente une couleur jaunâtre facilement reconnaissable malgré la teinte sale qui le recouvre et dénote un maniement et un usage prolongés.

Le dos de ces cartes est taroté comme l'indique la figure 5 de la 1re planche.

Les personnages sur lesquels nous nous appesantirons le plus, laissent voir une certaine délicatesse d'impression, une richesse de tons et de coloris d'une facture assez perfectionnée; de plus, leur pose indique chez l'auteur quelque connaissance du dessin.

Un instant nous avons cru qu'elles pouvaient être d'origine anglaise. Les conditions dans lesquelles elles ont été trouvées, une sorte d'analogie dans le costume avec les cartes anglaises actuelles que nous leur avons comparées, nous paraissaient militer en faveur de cette supposition.

On sait en effet que le château de la Roche-Chandry fut pendant quelque temps sous la domination anglaise et que la garnison qui l'occupait n'en fut chassée que par Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan, capitaine-général pour le roi en Guienne, lequel s'empara de plusieurs places fortes en Angoumois, et notamment de la Roche-Chandry.

Rien n'eût empêché, quelque courte que put être l'occupation de l'étranger dans ces vieilles murailles, que la soldatesque anglaise n'eût bien trouvé le temps, au milieu des combats qu'elle avait à soutenir, de récréer parfois ses rares moments de repos.

Mais, outre que le fait d'armes du seigneur de Barbazan nous reporte vers 1416 et assignerait par conséquent une date un peu trop ancienne à notre jeu de cartes, de minutieuses recherches nous ont bien vite fait abandonner cette idée, et nous ont conduit à une déduction plus certaine et plus véridique.

Avant de relater les motifs qui nous permettent de leur assigner une date à peu près certaine, il importe de décrire les personnages et les figures qui composent le jeu de la Roche-Chandry.

Hosted by Google

Les rois ont tous invariablement le chapeau à bords de pourpre surmonté d'une couronne, coiffure identique au bonnet retroussé, rehaussé de la couronne au-dessus du retroussis, avec lequel Louis XII et François Ier sont représentés (1). La couronne fleurdelisée caractéristique, n'est pas ici très-reconnaissable, bien que l'on puisse peut-être considérer comme telle les perles ou dentelures qui surmontent la coiffure précitée.

Le manteau entr'ouvert doublé d'hermine, à manches larges et tombantes, aussi doublées de même, retenu par une bande évidemment représentant l'agrafe, laisse voir le pourpoint serré à la taille par une ceinture diversement ornementée pour chaque personnage. Quant aux attributs qui accompagnent les rois, le sceptre surmonté d'une lyre est le seul qui existe.

Le costume des reines est également riche d'ornementation. La tête est recouverte d'un voile rejeté en arrière et flottant sur les épaules; il supporte une couronne analogue à celle des rois.

La dame de carreau seule porte une pièce d'étoffe fixée dans les cheveux et avançant sur le front, en tout semblable à celle que l'on remarque sur la tête des reines de cœur et de carreau d'un jeu de cartes du temps de Charles VII représentées pl. II du *Moyen-Age et de la Renaissance*, t. II.

Une sorte de guimpe cache la nudité du cou. La robe de dessus à larges manches tombantes est relevée sur les côtés et laisse apercevoir la robe de dessous, dont les plis symétriquement drapés cachent les pieds. Elle est retenue par une ceinture à boucle, d'où part une cordelière à plis entrelacés terminés par deux glands frangés.

Les reines portent à la main, soit un bouquet de fleurs, soit un sceptre lyré; quelquefois les deux objets, l'un à chaque main.

Les deux valets, les seuls que nous possédions, ont un costume qui diffère entièrement pour chacun.

Le valet de pique porte la tunique courte, à bords frangés,

(1) Millin, Dict. des Beaux-Arts, t. 1, p. 375.

Hosted by Google

retenue par une ceinture ; les manches sont larges comme dans les figures précédentes ; les chausses collantes sont mi-partie teintes ; une épée courte pend par derrière, à droite ; la main s'appuie sur la poignée ; la main gauche soutient une lourde et massive hallebarde ; une large bande en cercle occupe la partie inférieure de cette carte. Là, sans aucun doute, était tracé le monogramme du fabricant, malheureusement toute trace de nom a disparu.

Le valet de carreau plus que tout autre mérite de fixer l'attention.

La tête est couverte du chapeau à retroussis. Il est vêtu d'un pourpoint court, sa pose est leste et guerrière. Les cuisses sont garnies d'une espèce de cotte de mailles à écailles imbriquées ; les jambes couvertes de chausses collantes, également mi-partie teintes ; la chaussure recouvrant à peine le pied, est retenue par une mince bandelette. Une large épée, à poignée faite de deux serpents entrelacés et à fourreau à écailles du même animal bat les mollets. Un vase est à ses pieds.

Sur le plastron à champ de sinople qui cache la poitrine, est représenté un lion contourné de sable, couronné et lampassé de même.

La chevelure de tous les personnages retombe en boucles sur les épaules ; le menton seul est garni de barbe.

Nous ne devons pas oublier de mentionner l'absence du nom des personnages, non plus que les cœurs, piques et trèfles, bien que ces figures ne soient que très-subsidiaires.

Le dessin en est très-négligé, l'impression mal faite ; la couleur des piques et trèfles (fig. 4) est d'un violet foncé comme certaines parties du costume.

Il importe maintenant de fixer l'époque tout au moins approximative de ce curieux jeu de cartes. Le valet de carreau à lui seul fournit des caractères presque suffisants pour trancher cette question ; pour cela il suffit de le comparer au valet de pique figuré pl. III fig. 2 du *Moyen-Age et de la Renaissance,* t. II.

Il semble tout d'abord que ces deux cartes aient été calquées l'une sur l'autre. A part les dimensions plus petites de celle du

Hosted by Google

valet de pique et la différence dans l'emblème du plastron fleurdelisé chez celui-ci, et dans la forme des chaussures, tout le reste est identique.

Ce sont même coiffure, mêmes cheveux et barbe, même pose; les plus petits détails tels que la forme et la disposition de l'épée, voir même le contournement de sa poignée, la hallebarde, la main gantée qui la soutient, la cotte de mailles, les chausses collantes; tout semble dire que le même artiste les a confectionnées.

L'une est la reproduction fidèle de l'autre.

Cette carte sur laquelle on lit le nom du fabricant Claude Astier est donnée comme étant du règne de Louis XII dans l'ouvrage précité.

Partant de cette similitude, et d'après notre description, à l'aide de laquelle il est facile d'établir un parallèle entre les costumes représentés sur nos cartes et celles du règne de Louis XII, il nous suffira de peu de mots sur le lieu où elles ont été trouvées, pour en conclure que si on ne peut les rattacher sans hésitation à Louis XII, elles n'en sont cependant séparées que par un petit nombre d'années.

Nous avons vu que le château de la Roche-Chandry, après que le seigneur de Barbazan en eut chassé la garnison anglaise en 1416, fut proscrit par ses ordres. Le maire d'Angoulême, chargé du démantèlement n'accomplit qu'imparfaitement la tâche qui lui était imposée. Une portion du château était habitable (1).

Ce ne fut qu'en 1613 que messire de Forgue devenu possesseur de la baronnie de la Roche-Chandry, entreprit de réédifier la partie du château détruite; mais la mort vint interrompre l'œuvre en partie achevée.

Pendant le laps de temps qui s'écoula entre ces deux époques, 1416 et 1613, sans aucun doute, quelque seigneur de ce manoir vint séjourner, momentanément du moins, dans la partie habitable du château. Entre autres preuves nous invoquerons le jeu de cartes qui dut y être apporté, sinon par les

(1) Paul Sazerac de Forges. Notice sur les seigneurs et le château de la Roche-Chandry. *Bull. Soc. arch. et hist.* de la Charente, 1845, p. 50 et suiv.

Hosted by Google

maîtres, du moins par des personnes de leur suite, car l'amour du jeu en ce temps-là comme au nôtre, faisait de terribles ravages, si l'on s'en rapporte aux ordonnances tendant à prohiber les instruments de cette passion devenue fatale.

Or cette date, d'un séjour très-supposable dans le château, concorde avec celle que nos cartes caractérisent.

Si d'un côté elles offrent des ressemblances frappantes avec les cartes du règne de Louis XII, d'un autre quelques minces différences dans plusieurs parties du costume, auxquelles il faut bien aussi joindre l'époque où elles ont dû être déposées dans l'emplacement qu'un hasard, pour ainsi dire, providentiel, a fait découvrir, sont autant de faits qui tendent à les désigner comme un peu moins anciennes, et qui nous semblent assez fondés pour les faire remonter aux premières années du règne de François Ier.

On nous dira sans doute que ces quelques années n'ont pu influer sur la facture des cartes que nous présentons; que de très-anciennes cartes à jouer offrent une grande similitude avec nos cartes à jouer actuellement en usage; que celles usitées sous François Ier, devaient être les mêmes que sous Louis XII; que le lieu de leur découverte ne prouve rien en faveur de notre hypothèse, parce que les habitants passagers du château ont bien pu y apporter un jeu qu'ils possédaient depuis longtemps. Ces objections, nous nous les sommes faites, et, malgré leur vraisemblance, nous avons maintenu nos premiers dires par ce motif que, dans les ouvrages que nous avons consultés, il n'est pas question de cartes remontant à François Ier, et que les nôtres, un peu différentes de celles de Louis XII, nous paraissent dès lors caractériser une époque de transition.

Avons-nous tort ou raison?

Est-ce un fait nouveau que nous venons constater ici, ou bien ne serait-ce que la confirmation de découvertes déjà connues?

C'est une énigme que de plus habiles sauront probablement résoudre.

En attribuant aux premières années du règne de François Ier le jeu de cartes précédemment décrit, entre autres objections

Hosted by Google

Hosted by Google

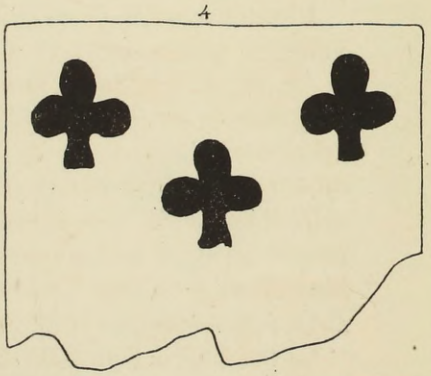

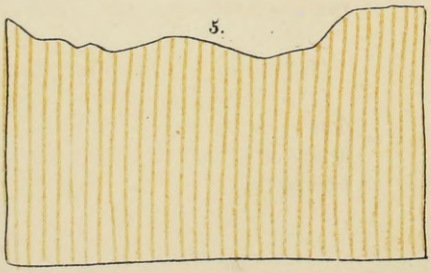

N.D. de Rochebrune Poux.t

Lith. Gauvin. Poitiers.

Cartes a jouer de 1760

UNIV. OF MICH.

que nous avons supposées devoir nous être faites, contrairement à cette hypothèse, nous mentionnons celle-ci: que de très-anciennes cartes à jouer offrent un grand nombre de traits de ressemblance avec les cartes aujourd'hui en usage. C'est cette proposition vraie dans ses généralités, que nous allons essayer de développer en prenant pour sujet un jeu de cartes remontant à l'année 1760; jeu peu connu, nous le croyons du moins.

Mon père, qui recherche et conserve avec un soin minutieux tout ce qui peut servir à faire revivre les souvenirs des époques qui nous ont précédés, le découvrit en compulsant de vieux titres de famille provenant de son aïeul.

Il se compose de cinquante-deux cartes, c'est encore un jeu de reversi.

Elles ont 81 millimètres de long, 55 millimètres de large, et 1/3 de millimètre d'épaisseur; contrairement à l'opinion de M. P. Lacroix (1) que les vieilles cartes étaient toujours tarotées, celles-ci ne le sont pas; du reste parfaitement conservées, elles ne laissent voir sur le dos que la vergeure du papier dont le carton est composé (fig. 5, pl. II).

Il serait superflu d'entrer dans une analyse scrupuleuse des différents personnages; les figures que nous en donnons (pl. II, 1, 2, 3,) suffisent largement pour les spécifier; nous n'insisterons simplement que sur le costume en général et sur certains attributs, avant de les confronter à quelques cartes du temps de Louis XII, représentées t. II du *Moyen-Age et de la Renaissance,* avec laquelle elles ont une grande analogie, malgré les deux cent soixante et quelques années qui les en séparent et aussi avec d'autres cartes d'époques plus rapprochées, de même qu'à celles actuellement en usage (2).

Ce qui frappe l'attention dès la première vue, c'est l'intention facilement reconnaissable du graveur de représenter les

(1) Moyen-âge et Renaissance, t. II, fol. XI.

(2) Par cartes *actuellement en usage*, nous voulons parler des cartes dont le type remonte à une vingtaine d'années, et non pas de ces cartes à figures doubles plus ou moins ornementées suivant le goût du fabricant, qui tendent depuis quelque temps à faire disparaître celles dont nous parlons.

Hosted by Google

figures d'une façon grotesque; l'impression des couleurs est fort négligée.

On remarque une absence complète de fleurs de lis sur la couronne des rois, si l'on peut nommer ainsi l'espèce de toque qui recouvre la tête.

Le costume a plusieurs points communs avec nos cartes de la Roche-Chandry, surtout pour la forme du manteau entr'ouvert et doublé d'hermine à larges manches; de même pour les reines en ce qui concerne la coiffure, la guimpe qui couvre le cou, la cordelière terminée par des glands, la robe relevée sur le côté.

Les attributs qui accompagnent les personnages ont de grands rapports avec ceux des cartes actuelles; pour les rois c'est le sceptre terminé par une pointe de lance.

Le roi de cœur porte l'épée nue de la main gauche, et dans la main droite un globe surmonté d'une croix recroisée que l'on représente encore aujourd'hui.

Le roi de carreau a la jambe gauche cachée par un double cercle au centre duquel règne un croissant entouré de deux branches de laurier avec fruits. Ne pourrait-on pas voir dans la figure de ce croissant une réminiscence du naïb sarrazin arrivant de Médine à Viterbe en 1379 et dont le souvenir se serait conservé jusqu'à cette époque, de même que les naïbs de Viterbe rayonnèrent en Europe et furent le point de départ des différents jeux de cartes connus (2)?

Le roi de trèfle porte un coq sur le bras droit.

Les reines ont toutes un sceptre dans une main et une fleur dans l'autre, seule la reine de pique tient sur la main droite un petit chien et porte sur le milieu de la robe un cercle au centre duquel est représentée une cigogne entre deux palmes, qui remplace la tête de lévrier des cartes actuelles.

Cette comparaison préliminaire établie il nous en reste à faire d'autres plus importantes, car, en opérant ainsi, nos cartes de 1760 pourront être considérées comme un jalon servant à relier deux vastes périodes dont elles occupent le centre.

(2) Moyen-Age et Renaissance, loc. cit. fol. II,

Hosted by Google

Ici comme pour les cartes de la Roche-Chandry, nous puiserons les caractères qui les relient aux cartes de Louis XII, dans les valets, et ce sera le valet de pique figuré au *Moyen-Age et Renaissance* (*loc. cit.*) qui nous les fournira (1).

En effet, dans l'une comme dans les autres, les valets sont coiffés du casque, et le costume tout entier est semblable. La forme de la barbe, le pourpoint court serré à la taille, la pose, la main droite serrant la poignée de l'épée, l'autre soutenant la hallebarde tournée à gauche, les culottes courtes, ce que nous pourrions appeler les genouillères, les chaussures, l'ornementation du costume, enfin, l'expression grotesque des traits, tout cela démontre une facture identique; seul le trèfle qui orne la couture du bas, n'existe pas sur le valet de pique, non plus que la plume qui surmonte le casque.

Cette carte (*loc. cit.*) est de la fabrique de J. Goyrand et du temps de Louis XII; les nôtres, de fabrique charentaise et de la date bien authentique de 1760.

On voit ainsi en premier lieu que nos cartes de 1760 ont des rapports intimes avec les cartes de Louis XII, tout en fournissant aussi plusieurs points de similitude avec celles que nous avons fait remonter à François I^er^.

C'est là notre première grande période.

A partir de 1760, qui marque le centre des deux périodes comme nous l'avons établi, jusqu'en 1804, limite de la seconde, quarante-deux années se sont écoulées. Nos cartes de 1760 se maintiennent sans variation aucune jusqu'à la tourmente révolutionnaire. Alors un temps d'arrêt se manifeste, un changement s'opère. Les cartes à jouer paraissent avec des personnages baptisés de noms emphatiques et coiffés du bonnet phrygien, d'après les dessins même dont un peintre illustre, et de plus conventionnel, avait cru devoir tracer les lignes pour satisfaire aux exigences de la République (2).

(1) Voir dans l'ouvrage cité cette carte représentée pl. 3 bis avec le nom et le monogramme du fabricant.

(2) « Le crayon de David substitua à des images grotesquement faites, « grossièrement enluminées, une composition élégante, des draperies « savamment agencées que l'on coloria avec bon goût. » *Ch. Laumier, Encyclopédie moderne, t.* VII, *p. 650, article Cartes à jouer.*

Hosted by Google

Bientôt ces cartes disparaissent à leur tour, leur temps était fini. Aussitôt nous voyons reparaître le type des cartes de 1760, ainsi que le constate un jeu de 1804 dont il est la reproduction fidèle, fabriqué à Angoulême par le cartier *P. Laboureur* (1).

Nécessairement, après le calme qui venait remplacer l'agitation des années précédentes, il était urgent de rejeter certains emblèmes qui n'étaient plus de saison. L'artiste auquel les circonstances ne laissaient pas le temps sans doute de composer une œuvre nouvelle devait forcément reproduire celle de ses devanciers.

Ainsi, franchissant l'ère de 93 les cartes de 1760 reparurent avec leurs moindres détails en 1804.

A partir de cette époque, des changements en quelque sorte insignifiants sont seuls appréciables, et insensiblement les cartes types de 1760 se fondent dans le type actuel. Quelques variations s'effectuent simplement à chacun des règnes qui nous précèdent; les costumes des personnages sont ce que nous les voyons aujourd'hui. Seulement la date du règne est pour ainsi dire imprimée par le dessin, sur telle ou telle partie de ces costumes et de l'emblème qui orne l'écusson de France.

Des cartes de 1816 que nous possédons aussi nous en fournissent la preuve par les fleurs de lis dont le manteau des rois et le pourpoint des valets sont semés; puis enfin la fleur de lis est effacée et n'est remplacée par aucun signe.

D'après les faits que nous venons d'établir preuves en main, il est inutile de chercher à faire ressortir l'intérêt que l'étude des cartes à jouer présente comme pouvant servir de contrôle aux données historiques.

Nous nous permettrons seulement d'émettre un vœu en terminant, c'est que l'attention des archéologues se porte sur cette intéressante question, il en résultera sans aucun doute des faits nouveaux propres à la compléter.

(1) « Après la République, les vieilles cartes revinrent telles qu'elles « étaient autrefois et se perpétuèrent dans leur imperfection primitive. »
Ch. Laumier, loc. cit.

A. Trémeau de Rochebrune.

Hosted by Google

LA DIME DES PETITS COCHONS

DU PRIEUR D'AULNAY (1)

La perception des dîmes donnait lieu parfois à des contestations singulières. Un curieux procès, qu'on peut considérer comme un des modèles du genre, fut intenté en 1788, devant le bailli du Loudunais, à l'occasion d'une redevance de cette espèce. Il s'agissait d'un petit cochon de lait dû à maître Guestuis, prieur-curé d'Aulnay, par un de ses paroissiens nommé Desnouës. Le curé demandait la dîme en nature, mais le débiteur ne voulait payer qu'en argent. Deux procureurs, maître Lucas et maître Jolivard, se chargèrent des *intérêts des parties*, et cette chétive affaire prit bientôt d'énormes proportions. La signification d'une des requêtes du demandeur ne comporte pas moins de trente rôles d'expédition. Il est facile, en voyant cette pièce, de se faire une idée de la grande quantité de papier timbré qu'il fallut couvrir d'encre avant d'arriver au jugement.

> Quatorze appointements, trente exploits, six instances,
> Six vingts productions, vingt arrêts de défenses (2).

Cette requête est la seule pièce de la procédure que nous connaissions. Elle nous a paru assez intéressante pour être publiée. On ne peut s'empêcher de sourire en lisant les burlesques incidents qui y sont racontés; mais il y a au fond de

(1) Aulnay, canton de Moncontour, département de la Vienne.

(2) Racine, *Les Plaideurs*, acte 1er, scène VII.

Hosted by Google

tout cela quelque chose d'assez triste. Le côté sérieux de l'affaire ne peut échapper à personne. Nous nous bornons à donner les parties principales de ce document trop long pour être reproduit *in extenso*. Nous aurions désiré connaître l'issue du procès; mais nos recherches à ce sujet ont été infructueuses. On peut supposer, sans s'écarter beaucoup de la vérité, que le paysan d'Aulnay a payé bien cher le petit cochon de dîme.

. . . . . Je perds ma cause avec dépens,
Estimés environ cinq à six mille francs (3).

IMBERT.

« Maître Pierre-Jacques Guestuis, prêtre, prieur-curé de la paroisse d'Aulnay, demandeur;

« Contre Louis Desnouës, laboureur, défendeur. Dit devant vous M. le bailly du Loudunois le dit maître Guestuis que la conduite que Desnoües, son paroissien, a tenue à son égard est aussi injuste que les reproches qu'il a osé lui faire sont malhonnêtes. C'est ce qui va être démontré par le récit des faits. »

FAITS.

« Le sieur prieur d'Aulnay a droit de percevoir la dixme des fruits et de charnage dans la dite paroisse d'Aulnay. Louis Desnoües, qui habite cette même paroisse, ayant élevé cette présente année huit cochons sujets à dixme, vint, le 3 may dernier, en prévenir le sieur prieur d'Aulnay, et lui offrit de payer non pas le droit de dixme en nature de ces mêmes huit cochons, mais seulement quatre sols par chacun d'eux.

« Ces offres insuffisantes à tous égards, puisqu'elles sont contraires à l'usage et à la raison, furent donc refusées par maître Guestuis. En conséquence il observa à Desnouës que sa libération ne pouvait s'opérer de cette manière, mais bien en lui payant un cochon en nature. Quelque juste que fût cette observation, puisqu'elle est conforme à l'usage du pays, elle ne fit néanmoins aucun effet sur Desnouës. Il répondit qu'il s'était consulté et qu'il ne devait point la dixme en nature. Me Guestuis, à qui tous procès déplaisent, crut ne pouvoir mieux faire que de s'en rapporter à un arbitre, pour savoir de

(3) Racine, *Les Plaideurs*, acte Ier, scène VII.

Hosted by Google

lui si, lorsqu'il se trouve plus de six cochons décimables, le décimateur a droit d'en prendre un en nature et de payer quatre sols par cochon du surplus, jusqu'à la concurrence de onze. Il propose donc à Desnouës, pour juge de leur différend, un avocat éclairé et respectable. Desnouës l'accepte; il est porteur lui-même de la lettre. En conséquence, ils reçoivent la décision de cet arbitre intègre. Elle portait que, dès lors qu'il y avait plus de six petits cochons, il en était dû un au décimateur, et que celui-ci payerait quatre sols par cochon du surplus au propriétaire. D'après cette décision connue de Desnouës, Me Guestuis fut, vers la mi-juin dernière, chez celui-ci pour chercher le cochon en question ; mais la démarche de Me Guestuis fut vaine, car, chemin faisant, il rencontra Desnouës, lui dit le sujet de son transport, qu'il allait enlever le cochon adjugé par leur juge commun. Desnouës n'y était plus; cet arbitre, choisi d'un commun accord, ne lui suffisait pas ; il s'était conseillé à un autre, il fallait plaider, de manière qu'il refusa formellement de donner le cochon, et dit au prieur d'Aulnay: « Faites-moi assigner « et nous verrons. » Cette réponse, peu respectueuse de la part d'un paroissien vis-à-vis de son pasteur, ne mit point, comme on a eu la malhonnêteté de le dire, de l'humeur dans l'esprit de ce dernier. Il épuisa encore tous les moyens de conciliation auprès de Desnoües. Mais ce paysan chicaneur n'en devint que plus opiniâtre. Il a donc forcé Me Guestuis d'en venir avec regret au point de le faire assigner et de prendre contre lui les conclusions édifiées dans l'exploit du 21 juillet dernier. »

« Cette assignation fit cependant faire des réflexions à Desnouës, puisque huit jours après il vint lui-même offrir le cochon; mais il y mit une condition ridicule, celle de lui payer la garde et la nourriture depuis qu'il était venu l'offrir en argent, et exigea en outre que le dit Me Guestuis payât les frais de l'exploit et la course de l'huissier. Une condition aussi déplacée fut avec raison refusée, parce que, s'il eût payé dans le temps fixé, sans élever des contestations, comme il l'avait fait, il se serait trouvé déchargé de la garde et de la nourriture de son cochon. D'ailleurs n'est-il pas d'équité et de principe qu'un débiteur assigné doit toujours les frais jusqu'au jour de ses offres? Enfin Desnouës, malgré toutes ses chicanes inouïes, proposa encore à Me Guestuis de mettre en arbitrage leur question et d'en passer par l'avis de deux avocats qu'ils choisiraient. Me Guestuis y consentit. En conséquence, il fit avertir Desnouës de se rendre à Loudun à un jour fixé. Il répondit qu'il n'avait pas le temps. Il l'avertit lui-même une

Hosted by Google

autre fois à la porte de l'église. Il fit encore pareille réponse et ajouta: « Au surplus, parlez à mon avocat, cela ne me regarde plus, il en a « fait son affaire. » Une réponse aussi malhonnête fit prévoir à Me Guestuis que Desnouës avait l'intention de plaider, et que ses propositions d'en passer par l'avis de deux avocats n'avaient pour motif que le projet de gagner du temps, afin de mieux méditer ses moyens de défense. Effectivement ce qu'il avait prévu arriva. Desnouës constitua procureur et fit signifier une requête d'instruction le 2 septembre dernier. Il paraît par cette requête qu'il n'entend plus payer la dixme des cochons en nature. Il y élève des questions à perte de vue. Faisons d'ailleurs en peu de mots le détail des moyens futiles qu'elle contient. Cette requête présente deux questions à décider. La première de savoir si, lorsqu'il se trouve sept cochons, le décimateur a droit d'en prendre un en nature, en payant au propriétaire quatre sols par cochon jusqu'à la concurrence de onze, ou si au contraire le décimateur ne peut prendre la dixme en nature que lorsqu'il s'en trouve onze, et si ce même décimateur est obligé de se contenter de quatre sols par cochon pour son droit de dixme, lorsqu'il s'en trouve au-dessous d'onze. La seconde question avancée par Desnouës est que Me Guestuis ne s'étant pas présenté à son domicile au bout des six semaines après la naissance des cochons, pour requérir et enlever celui de dixme, que l'ayant retenu dans sa maison, où il l'a nourri pendant quatre mois, ledit Me Guestuis doit lui payer cette nourriture jusqu'au jour de l'enlèvement.

Tel est le récit exact des faits et des moyens que Desnoües a fait valoir. Il faut maintenant les détruire par des raisonnements simples et solides.

MOYENS.

. . . . . .

. . . . . .

« L'usage de tout le pays Loudunois, et singulièrement de la paroisse d'Aulnay, est tel que, lorsqu'il se trouve sept petits cochons et au-dessus, le décimateur peut, suivant le même usage, en prendre un et payer quatre sols par cochon jusqu'à concurrence de onze, ce qui fait quatre cochons, par conséquent seize sols; mais, lorsqu'il s'en trouve au-dessous du nombre de sept, c'est au contraire le décimateur qui reçoit du propriétaire quatre sols par cochon. »

. . . . . .

. . . . . .

Hosted by Google

« Enfin, pour terminer, le droit que l'usage a introduit de payer quatre sols par cochon n'est point d'après la loy le vrai droit de dixme, mais plutôt un droit fictif et représentatif du droit de dixme, qui, suivant les loys, doit être acquitté en nature. Aussi l'usage n'a entendu admettre ce droit de quatre sols que pour éviter l'inconvénient d'être obligé de diviser un cochon; ce qui ne se peut faire qu'en lui donnant la mort. »

. . . . . .

. . . . . .

« Il est enfin un dernier moyen employé par Desnouës. qui se détruit par les raisonnements et les faits ci-dessus. Il tend à obtenir la nourriture du cochon en question; mais, si Desnouës par ses chicanes n'eût pas refusé à Me Guestuis le cochon de dixme en nature, tel qu'il le devait, ce dernier l'aurait peut-être fait tuer et mangé sur-le-champ, ou il l'aurait gardé. Dans le premier cas il ne lui aurait pas fallu de nourriture; dans le second la nourriture aurait été telle qu'il l'aurait jugée à propos. Il a donc été gêné par le refus qu'il a éprouvé. Desnouës doit donc s'en imputer la faute, et il ne peut donc pas demander la nourriture d'une bête qu'il a retenue malgré la volonté du propriétaire.

« Mais, dit Desnouës, cette bête depuis le mois de may a profité et est beaucoup plus grosse qu'elle n'était dans ce temps, et c'est la nourriture qu'on lui a donnée qui l'a entretenue et mise dans l'état où elle est. Ainsi il serait donc injuste que Me Guestuis profitât de l'amélioration de son cochon et qu'il n'en payât pas la cause.

« On répond: 1° s'il s'est amélioré, on ne le demandait pas; il fallait être moins opiniâtre et le rendre au temps qu'il était dû. Le retenant malgré la volonté de celui à qui il appartient, c'était volontairement s'imposer la peine de le nourrir à ses frais; 2° que les cochons depuis le mois de mai dernier jusqu'au moment présent ont considérablement diminué ; il est notoire qu'un cochon de six semaines, le premier de may, valait ce que maintenant vaut un cochon de cinq à six mois.

« Cela examiné, il faut en conclure que le cochon dont il s'agit étant dû au mois de may et n'ayant pas été payé à cette époque où ils étaient d'une grande valeur, Me Guestuis se trouve bien fondé de demander des dommages-intérêts qui peuvent très-bien se compenser pour la nourriture demandée.

« Il résulte de tout ceci: 1° que le cochon de dixme en question, demandé à Desnouës par Me Guestuis, est incontestablement dû en

Hosted by Google

nature et non pas en argent, puisqu'il est avoué qu'il en a élevé huit; 2° que ledit Me Guestuis a eu raison de faire demande de sa dixme en nature; 3° que son action n'a point été prématurée, parce que véritablement il s'est transporté chez Desnouës sans qu'on lui ait payé ce même cochon; 4° que, quand il ne s'y serait pas transporté, le refus formel qu'en a fait ledit Desnouës de le payer en nature, l'avait suffisamment mis en demeure; 5° que la nourriture de ce même cochon n'est point due par ledit sieur prieur d'Aulnay pour le temps que Desnouës l'a retenu chez lui après l'échéance du temps fixé pour le payer, parce que ledit Me Guestuis n'a point donné ordre à Desnouës de le retenir et de le nourrir; au contraire, c'est ce dernier qui l'a retenu et le retient encore malgré la volonté du propriétaire, sous prétexte qu'il ne lui doit pas en nature; 6° enfin quand, par supposition, cette nourriture serait due, elle se compenserait au moins avec les dommages-intérêts qui seraient dus à raison de l'amendement qui est survenu sur les cochons depuis le temps que celui qui fait l'objet de la contestation était dû et a été refusé jusqu'au moment présent.

« Ainsi l'on peut dire avec raison que la demande de Me Guestuis n'est point prématurée et qu'elle est des mieux fondées.

« Partant, conclure à ce que les conclusions prises par son exploit introductif d'instance lui soient adjugées et à ce que Desnouës soit condamné aux dépens de l'instance, sans préjudice d'autres droits et actions, et sauf à prendre par la suite telles autres conclusions qu'il appartiendra, même de corriger, rectifier ou augmenter celles ci-dessus, s'il y a lieu. Dont acte.

« Signifié à Me Jolivard, procureur, le 14 novembre 1788, à domicile, parlant à son clerc, par moi, huissier soussigné, avec avenir, à demain samedy.

« *Signé :* TABART. »

—

Hosted by Google

JEAN DE LA ROCHELLE.

12..-1271.

—

Jean de La Rochelle, moine de l'ordre de saint François fut, pendant sa vie, un religieux vénéré par sa piété, un docteur en théologie estimé pour sa science, un professeur considéré pour son talent : il eut donc des éléments de bonheur ; du bonheur, Dieu le sait. Depuis sa mort, il jouit sans doute du prix de sa vie pieuse, laborieuse, chrétienne ; mais au point de vue de cette récompense terrestre et posthume qu'on appelle la gloire, peu d'écrivains ont eu de moins bonnes chances. Soit qu'au moment où fleurit l'imprimerie il fût déjà oublié, soit que les moines de son ordre n'aient mis qu'un soin médiocre à produire leurs écrivains, soit que les questions qu'il a examinées ne fussent plus celles dont on s'occupait, au moins au point de vue où ils les avait envisagées, ses ouvrages sont restés manuscrits et dispersés dans diverses bibliothèques. Après six siècles cependant, une main amie secouait la poussière dont ils étaient couverts ; un érudit, M. Cholet, les avait recherchés, et semblait prêt à les publier. Une mort prématurée est venue qui a ajourné, peut-être à jamais, ce pieux hommage.

Dans cet état de choses, je veux du moins réunir le peu de notes que, dans mes recherches biographiques, j'avais recueillies sur Jean, avant que le projet de M. Cholet me portât à le négliger. Je n'ai pas connu, autrement que vous tous, les travaux de celui-ci et dans ce que je vais dire, je me reporterai presque toujours à quinze ans en arrière. C'est en effet en septembre 1853 que je communiquai à notre collègue le peu que je savais sur le docteur franciscain.

Hosted by Google

Que Jean de La Rochelle fût né dans cette ville, c'est ce dont ne permet pas de douter ce nom, rapproché de l'usage de son temps. L'époque de sa naissance n'est pas connue ; elle est placée aux premières années du XIII^e siècle, par ces deux circonstances, qu'il était docteur en 1238, et qu'il mourut en 1271. M. Cholet inclinait à croire qu'il avait reçu une partie de son instruction à La Rochelle même, dans le premier couvent des Franciscains, devenu au XVI^e siècle le collége. Ce qui restait et qui ne reste plus de cette vieille maison lui rappelait les maisons construites par ce même ordre au XIII^e siècle qu'il avait vues en Angleterre. La chose n'est pas impossible, elle me semble pourtant difficile à admettre. L'ordre de saint François fut fondé en 1207, et la première mention que j'en rencontre à La Rochelle est un acte par lequel Guillaume Arbert, maire en 1229, fait connaître qu'il a reçu et hébergé les frères « de l'ordre mineur en la maison aumosnère, » fondée par feu Aufrédi, et qu'il leur a « baillé une partie de ladite « maisun e dau verger, ob l'auter et ob la chapelle à tenir et à « aveir durablement; » et il semble bien qu'on peut conclure de là que les frères mineurs n'avaient pas de maison à La Rochelle à cette date, si rapprochée de 1238.

Jean suivit à Paris les leçons d'Alexandre de Halès, qui le choisit pour son successeur. A quelle époque? Selon le P. Fodéré, Alexandre « présenta à l'Université fr. Jean de La Rochelle, de « la province d'Aquitaine, lequel fut reçu bachelier en 1241 et « du depuis doctoré en son rang. » Mais cette date est vivement repoussée par le père Touron, qui n'y voit qu'un artifice pour appuyer la prétention des Franciscains à faire d'Alexandre un des maîtres de Thomas d'Aquin. Les Franciscains n'avaient qu'une chaire dans l'Université de Paris, et elle était occupée dès 1238 par Jean de La Rochelle. Touron en trouve la preuve dans ce fait reconnu de tous, que Jean signa la décision qui interdisait de réunir plusieurs bénéfices, quand un d'entre eux valait quinze livres parisis, prise dans l'assemblée de docteurs convoquée cette année là par Guillaume, évêque de Paris. « Jean, ajoute-t-il, avait signé parmi ces docteurs : il est le « seul de son ordre qui paraisse dans cette célèbre consul-

Hosted by Google

« tation, où il ne pouvait être appelé qu'en qualité de pro-
« fesseur public. »

Selon un annaliste franciscain, c'est sur une révélation qu'Alexandre de Halès désigne Jean pour le remplacer; il est probable qu'il n'eut besoin d'aucun secours divin pour reconnaître les talents de son disciple. Jean fut le second docteur de son ordre, et lui fit autant d'honneur par ses écrits que par ses vertus.

En 1242, il prit part à un travail fort important pour son ordre, à la déclaration des quatre maîtres, commentaire de la règle de saint François, qui fut accepté comme une interprétation décisive.

Je ne vois pas jusqu'à quelle époque Jean occupa sa chaire. Les annalistes disent seulement qu'il la remit à Bonaventure (Jean de Fidanza), qui fut reçu docteur en 1255. Il est vrai que Touron croit encore qu'on pourrait placer entre ces deux professeurs Guillaume de Méliton et Jean de Parme; cependant les Franciscains s'accordent à compter saint Bonaventure pour le troisième docteur de leur ordre.

Le martyrologe franciscain dit que fr. Jean de La Rochelle, confesseur et docteur excellent, remarqué par son amour de la pauvreté et son observance rigoureuse de la règle, mourut le 3 février 1271, à La Rochelle, diocèse de Saintes.

Les annalistes de l'ordre de Saint-François ont tous parlé de Jean avec éloges, mais avec des éloges assez vagues, et cette absence de précision s'étend sur ses ouvrages, qui n'ont guère été énumérés qu'à mesure qu'on les a rencontrés dans les bibliothèques. Casimir Oudin, mauvais moine, mais critique savant, les résume et donne des manuscrits de Jean de La Rochelle une liste qu'on peut partager en trois séries : sermons, commentaires, traités philosophiques.

I.

1° *Sermones dominicales.* — Sermons pour les dimanches. Dans la bibliothèque de la maison de Saint-Pierre, mss. 94. — Ces sermons ne sont attribués qu'avec doute à Jean de La

Hosted by Google

Rochelle, et on lui attribue quelquefois des sermons de Jean d'Abbeville, comme Oudin s'en est assuré par une comparaison avec les mss. de S. Germain de Paris.

2° *Sermones de sanctis.* — Dans la bibliothèque des frères prêcheurs de Reggio. (Regii in Italia.)

3° *Sermones de dominicis et festis.* — Sermons pour les dimanches et les fêtes. — Dans la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux. Ce ms. qui contient 104 sermons est décrit dans le catal. des mss. de la bibl. de Troyes, n° 816.

4° *Sermones totius anni dominicales.* — Sermons pour tous les dimanches de l'année. — Dans la bibliothèque de Saint-Benigne de Dijon, de l'ordre de Saint-Benoît, n° 179. Ils sont suivis de Sermons de maître Jacques de Vitriac.

5° M. Dubacq, dont je parlerai tout-à-l'heure, dit en 1746 : « On conserve, dans la bibliothèque de Sorbonne entre autres, « un gros in-4° assez bien conditionné qui a pour titre : *Fratris* « *Joannis de Rupella sermones.* On y en trouve pour l'Avent, « les dimanches de l'année, etc., il est coté à présent 948. »

6° « Il y a encore d'autres sermons du même auteur répandus « en différents manuscrits, cotés 908, 918, 957, et ils ont tou- « jours pour titre : *Sermones fratris Johannis de Rupella de* « *dominicis, de adventu,* etc. »

On lit dans le catalogue des mss. de la bibliothèque de Laon :

7° N° 311, in-4° sur vélin : « *Sermones fratris Johannis de* « *Rupella ordinis fratrum prædicatorum. — Incipit : In vi-* « *gilia S. Andreæ. In fide et levitate, etc..... Celebrat ecclesia* « *beati.* — XIV^e^ siècle. — Provient de Notre-Dame, à deux co- « lonnes. Jean est ici qualifié par erreur dominicain, quoiqu'il « fût franciscain.

Et dans celui de la bibliothèque de Troyes.

8° N° 1215. « 2° *Fratris Johannis de Rupella sermones varii,* « in-4°. »

9° N° 1760. « 5° *Sermones varii* XXII. 4° Peut-être de Jean « de La Rochelle. »

10° N° 2047. « 2° *Sermones dominicales.* 8° Peut-être de « Jean de La Rochelle. »

Hosted by Google

II.

1° Oudin indique dans la bibliothèque du roi de France, n° 3842, un manuscrit du XIVe siècle, ayant pour titre : *Postillæ magistri Joannis de Rupella super Matthæum.* Incipit : « Simi- « litudo vultus animalium facies hominis et facies leonis..... » On y trouve beaucoup de choses à la gloire du Sauveur. Il est terminé par ces mots : « Explicit liber postillarum magistri « Joannis de Rupella super Matthæum, cujus anima per mise- « ricordiam Dei et omnium sanctorum suffragia requiescat in « pace. Amen. Hunc librum scripsit frater Odo monachus de « Prato. Orate pro eo benefacientes. »

J'ai vu à la bibliothèque impériale ce manuscrit de 215 feuillets parchemin, in-folio, sur deux colonnes. Il porte les chiffres 625, 3842, 2756. — Il est d'une écriture très-belle, aisée à lire, et l'étude en est rendue facile par des sommaires marginaux.

2° Le même ouvrage, sans nom d'auteur, se trouve à la bibliothèque d'Oxford, n° 192.

M. Dubacq trouve :

3° Dans le n° 259 des manuscrits de la Sorbonne Postillæ super Marcum fratris Johannis de Rupella. Mais les critiques regardent cette attribution comme erronée, et reconnaissent ce commentaire comme l'œuvre de Nicolas de Goran.

4° Et dans le n° 223, auparavant 205, une *summa magistri Joannis de Rupella super epistolas Pauli,* qui commence au 20e verset du chapitre v de l'Epître aux Romains et finit au 2e verset du chapitre XII de la seconde Epître aux Corinthiens.

Ellies Dupin attribue à Jean, d'après Trithème.

5° Un Traité sur les sentences, sans autres détails.

III.

Oudin parle de quatre traités philosophiques de Jean de La Rochelle, deux traités *de anima*, un traité des vertus et des vices, un traité du mal.

Hosted by Google

1° Ce même Jean, dit-il, a écrit une somme des questions diverses sur l'âme et sa puissance, qui existe manuscrit à la célèbre bibliothèque de Saint-Victor, lettre LL-14, fol. 1. Il contient 119 questions. Il a pour titre : *Summa magistri Johannis de Rupella de anima.* Il commence ainsi : Si ignoras te, o pulcherrima mulierum, egredere et abi post vestigia gregum tuorum, post greges caprarum, etc. *Tibi, o anima rationalis, proponitur verbum istud, quod es mulierum pulcherrima, quia omnium creaturarum speciocissima tenens imaginem et similitudinem summæ pulchritudinis et decoris.*

Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Victor, n° 538. M. Hauréau dit 528. Je donne le chiffre que j'ai pris en note, ne pouvant vérifier où est l'erreur. C'est un volume de 386 feuillets de parchemin, petit in-8°, écrit sur deux colonnes, d'une écriture belle, mais fine et chargée d'abréviations. Le *De anima* y occupe les feuillets 1 à 57.

2° M. Dubacq dit de son côté qu'on trouve la *summa de anima* à la bibliothèque du roi, n° 4546.

3° Je ne suis pas assez familier avec les notations de la bibliothèque impériale pour savoir si c'est ce manuscrit ou un troisième que j'y ai trouvé ainsi désigné : 6686 A. Codex Bigotianus, 263. Celui-ci est un in-4° en parchemin, d'une écriture belle, grosse, qui offre encore des abréviations, mais qui me paraît d'une lecture beaucoup plus facile que le ms. de Saint-Victor. Le *De anima* remplit 62 feuillets à deux colonnes.

4° On trouve trois exemplaires de ce traité parmi les manuscrits de la bibliothèque de Troyes : n° 1891. 7° in-8° sur parchemin : *Magistri Johannis de Rupella, ordinis minorum, tractatus de anima.*

5° N° 1966. 2° in-8° sur parchemin. *Summa de anima — Si ignoras te, o pulcherrima.....*

6° N° 2036, in-8° sur parchemin de 67 feuillets. *Summa de anima. — Si ignoras te.....*

Je reprends Oudin.

7°, 8°, 9°, page 57 du même manuscrit (le premier ci-dessus) se trouve un autre ouvrage du même Jean de La Rochelle, inti-

Hosted by Google

tulé : *De divisione gratiæ et linea justitiæ.* Il commence : *Quoniam post divisionem potentiarum animæ.....* Il traite des ornements des puissances de l'âme, et pourrait bien être le même ouvrage qu'une somme des vertus et des vices qui, d'après Wading, se trouve parmi les manuscrits des frères mineurs du couvent d'Assise et à la bibliothèque du Vatican.

De son côté, M. Dubacq dit :

10° et 11° Il y a à la bibliothèque d'Oxford, n° 850, une *summa theologica* qui pourrait bien être le même ouvrage qu'un Traité des vices et des vertus qu'on trouve à la bibliothèque de la Sorbonne, n° 799, et qui commence ainsi : *Incipiunt quæstiones Fratris Johannis de Rupella. Quum summa theologicæ disciplinæ divisa sit in duas partes.*

Les mots du début ne sont pas ceux cités par Oudin, mais cette différence n'entraîne peut-être pas celle des ouvrages. Voici pourquoi : dans le manuscrit de Saint-Victor, le Traité des vertus et des vices est bien considéré comme un ouvrage à part. Il est annoncé en tête du volume et à la table, en ces mots : *Ejusdem (Johannis) tractatus in quo habetur de gratia, virtutibus et habitudinibus ab* 51 *usque* 78. Mais dans le volume il suit immédiatement le Traité sur l'âme, à tel point que les mots *Explicit summa de anima,* qui avaient été écrits ont été biffés, comme si les chapitres qui vont suivre en étaient une partie ou un complément. Et en effet les dernières phrases du premier ouvrage l'annoncent, en déclarant que le théologien doit considérer les choses dans leurs rapports avec le caractère comme avec la peine qui les suit : *De consideratione theologica est considerare res prout ordinantur ad habitudinem ut ad pœnam.* Les mots cités par Oudin ne sont que le titre et le début du premier chapitre. Il est possible que lorsque la somme des vertus était à part, quelques phrases initiales remplaçassent ce lien. Je n'ai pas vu cette somme dans le mss. Bigot, mais je vois dans le catalogue de cet amateur que ce recueil contient : Joannis de Rupella summa de anima. — D. Augustinus de spiritu et anima. — *Libellus de viribus animæ.* Ce *libellus* pourrait bien être le nôtre. Ce sont là des doutes qu'éclaircirait bien vite la confrontation des manuscrits.

Hosted by Google

12° Elle apprendrait aussi si c'est le même ouvrage ou un autre que la *summa de malo* qu'Oudin cite comme étant à Cambridge, dans la bibliothèque Pembroch, n° 78.

13° Enfin ce même Oudin cite un autre Traité sur l'âme avec ces réserves : « Il y a dans cette même bibliothèque de Saint-Victor de Paris un autre traité de l'âme, manuscrit, sous le nom de *De Rupella* (inscriptum de Rupella), lettre J. 14, p. ou f° 109, qui commence par : *Sicut dixit Joannes Damascenus theologus, medicus et philosophus, anima est substantia simplex et incorporea* : ce traité est tout à fait d'une autre main que celui dont j'ai parlé, bien qu'il porte le nom du même auteur ; il n'offre point ou que peu de ressemblance soit dans la méthode, soit dans les questions traitées et il me semble d'un écrivain plus récent.»

J'aurais bien voulu juger à mon tour cette opinion d'Oudin, et voir s'il y avait lieu de compter parmi les Rochelais un nouveau philosophe, mais je n'ai pu retrouver à la bibliothèque impériale le volume dont le traité ainsi indiqué fait partie.

L. Delayant.

La suite au prochain numéro.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LA CHALEUR (1), par Achille Cazin, ancien professeur au lycée de Poitiers.

Les sciences physiques, dont le domaine est la nature, ce vaste champ livré à nos « disputes (2) », occupent, dans le cadre des connaissances humaines, une place de jour en jour plus large. Les services rendus par ces sciences suffiraient à justifier leur popularité, si leurs récentes découvertes n'offraient encore un attrait irrésistible au besoin de savoir, inné chez l'homme, et jamais satisfait. Répandre ces découvertes, c'est donc céder au vœu des intelligences affamées d'instruction. Ainsi l'a pensé M. Achille Cazin en publiant son beau livre de *La Chaleur*, livre qui mérite, à tous les titres, de faire partie de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES.

« Destiné à tous (3) », cet ouvrage sera compris de tous. Le langage scientifique, dépouillé de ses formules arides, revêt, sous la plume de M. Achille Cazin, une lucidité qui facilite singulièrement « l'initiation (4) » des profanes à « la nouvelle théorie (5) », j'allais dire aux mystères de la chaleur, mais l'auteur ne se propose pas de sonder ces mystères: il annonce, en

(1) *Paris, L. Hachette et Cie.*
(2) Ecclésiaste, chap. III, v. 11.
(3) *La Chaleur*, p. 44.
(4) *La Chaleur*, p. 44.
(5) *id.*, préf. II.

Hosted by Google

insistant sur ce point capital (1), qu'il ne soulèvera pas le voile jeté sur l'origine des forces motrices de la matière, et que sa tâche se borne à décrire les effets de la chaleur, à les coordonner, et à rechercher les rapports qui les unissent entre eux.

La cause de la chaleur écartée, M. Achille Cazin s'attache de préférence à ses effets mécaniques. Les expériences de *l'éolypile* et du *fusil à poudre* prouvent surabondamment l'existence de ces effets, car dans les deux cas le recul est dû à l'action de la chaleur.

« La chaleur est donc capable de développer la force mécanique, de surmonter des résistances, de mettre les masses en mouvement. Voilà le point de départ des machines à feu (2)».

Ici l'auteur démonte, pièce à pièce, la *machine à air* de M. Laubereau, appareil dont l'ingénieuse disposition permet de comparer les quantités de glace fondue, en brûlant un poids donné de charbon, pendant que la machine est au repos et pendant qu'elle fonctionne. L'expérience prouve que la quantité de glace fondue est moindre pendant que la machine travaille. Et cependant la chaleur développée par la combustion du charbon a été la même dans les deux états de la machine! Qu'est devenue la portion de chaleur qui n'a pas servi à la fusion de la glace? elle a disparu, transformée et non anéantie: par son impulsion une résistance a été vaincue, un poids a été soulevé: et comme la perte dans la glace fondue est proportionnelle à l'élévation de ce poids, on peut dire que les machines à feu, pour *produire* du travail, *dépensent* de la chaleur. Ce sont de véritables «chevaux de feu (3)», et *au point de vue du travail* l'image fait place à la réalité, puisque les corps des êtres animés se comportent absolument de la même manière que les machines à feu. Le corps de l'homme qui travaille dépense, lui aussi, de la chaleur, et cette découverte met sur la voie de la meilleure hygiène à adopter pour l'ouvrier.

Si maintenant l'on vient à penser que la chaleur produit aussi de l'électricité, si l'on considère que le soleil est le foyer

(1) *La Chaleur*, préf. III, p. 26, 39, 44.
(2) *id.* p. 17.
(3) Ecclesiastici, cap. XLVIII, v, 9.

Hosted by Google

par excellence, on reconnaîtra sans peine « combien grand est le rôle de la chaleur dans l'univers, et combien le mouvement et la vie sur la terre sont liés étroitement à l'action solaire (1)». Voilà l'origine du culte des Incas et des Mages : en adorant le soleil, ou le feu, son image, les Péruviens et les anciens Perses avaient divinisé, dans l'astre du jour, « la source apparente de la joie, de la fécondité et de la vie répandues sur toute la nature (2).»

Suit une page que l'on dirait détachée du livre de Marmontel, écrivain plus recommandable par le style que par l'exactitude. Il nous semble que M. Achille Cazin aurait pu, avec quelque avantage, supprimer ce passage : nous en dirons autant des deux premiers paragraphes du chapitre II, relatifs au *but de la physique* et aux *hypothèses sur la nature de la chaleur*, et dans lesquels l'auteur a cru devoir exalter la méthode expérimentale au détriment de la métaphysique, Galilée aux dépens d'Aristote et de Descartes.

Etant donnés les effets mécaniques de la chaleur, il s'agit d'en mesurer l'intensité. On connaît l'unité de chaleur ou *calorie :* reste à convertir les calories en unités de travail ou *kilogrammètres.* Or la dépense d'une calorie par la machine à feu correspond, dans ce système, à l'élévation d'un poids d'un kilogramme à 425 mètres; de même la chute d'une masse d'un kilogramme de la hauteur de 425 mètres dans l'eau, par exemple, engendre une calorie : on peut donc dire, par une locution qui transporte la notation algébrique dans le langage, que pour une production de travail de 425 kilogrammètres une calorie a été dépensée, et que par une dépense de 425 kilogrammètres une calorie a été créée. Ainsi se trouve vérifié, par l'expérience, le grand principe de la *conservation de la force,* base de la mécanique. De ces données, et de ces conventions, il résulte que si l'on veut mesurer la dépense d'action que nécessite la chute d'un corps d'un poids quelconque, il suffira de multiplier le poids de ce corps par le chemin parcouru : on aura le nombre de calories développées par

(1) *La Chaleur,* p. 32.
(2) *id.* p, 33,

Hosted by Google

cette chute en divisant le produit obtenu par 425. Ce dernier nombre s'appelle *l'équivalent mécanique* de la chaleur, et le principe se formule ainsi :

« Lorsque la chaleur sert à surmonter des résistances, une calorie disparaît, tandis que 425 kilogrammètres sont produits; et réciproquement, lorsque la chaleur est créée par une action mécanique, une calorie apparaît, tandis que 425 kilogrammètres sont dépensés (1).»

L'application de ce principe est générale :

« La même corrélation existe entre le travail mécanique et la chaleur, dans tous les cas où la percussion, le choc, le frottement, la compression développent de la chaleur (2)».

Prenons pour exemple la chute du Rhin ;

« C'est au milieu des flots qui bouillonnent avec fracas au bas de la cataracte que l'effet mécanique de la pesanteur est remplacé par de la chaleur. Une masse d'eau de 21 kilogrammes engendre, dans une telle chute, une calorie (3). Admettons qu'il tombe en une seconde 210 mètres cubes d'eau; ce qui est pour un grand fleuve un débit ordinaire, nous aurons 210,000 kilogrammes (4), et par conséquent 10,000 calories en une seconde; en un jour 864,000,000 calories (5) seront ainsi créées, c'est-à-dire assez de chaleur pour faire fondre 12,000 mètres cubes de glace (6).

« Là n'est pas encore toute la chaleur qu'engendre le mouvement des flots. Dans tout le cours du fleuve, depuis sa source jusqu'à la mer,

(1) *La Chaleur*, *p.* 82.

(2) *La Chaleur*, *p.* 83.

(3) L'auteur vient de dire que les eaux du Rhin se précipitent d'une hauteur de 20 mètres *environ* : le produit 21, 20, 420, ne représentant qu'approximativement le travail dépensé, on peut évaluer ce travail à 425 kilogrammètres.

(4) Le kilogramme est le poids d'un décimètre cube d'eau, et le mètre cube vaut 1,000 décimètres cubes.

(5) Il convient de se rappeler que chaque heure se compose de 60 minutes et chaque minute de 60 secondes : le produit 60, 60, 24, 10,000 donne 864,000,000.

(6) La pesanteur spécifique de la glace étant 0,93, le poids de 12,000 mètres cubes de glace est de 11,160,000 kilogrammes. Chaque kilogramme de glace exige, pour sa fusion, 79 calories; pour fondre 12,000 mètres cubes de glace, il faudrait donc réellement 881,640,000 calories.

Hosted by Google

ses eaux descendent sur une pente douce, sollicitées sans cesse par la pesanteur, frappant la rive et les aspérités du fond, tourbillonnant sans cesse : cause nouvelle d'échauffement, nouvel exemple de la conservation de la force.

« Arrivons à l'embouchure, et arrêtons-nous un instant sur le bord de l'Océan. Ces vagues immenses que l'on voit au loin dresser à l'horizon leurs crêtes écumantes ont été soulevées par quelque force puissante telle que le vent. La pesanteur les fait tomber; d'autres sont soulevées et retombent encore, et toute cette agitation de la mer, tout ce bouleversement se fait suivant une loi régulière. De profonds sillons ressemblant à des vallées s'avancent parallèlement au rivage, l'atteignent, et chaque vallée liquide vient disparaître en présentant à nos regards l'aspect d'une cataracte qui s'épuise en rendant un dernier mugissement. C'est l'ordre dans le désordre.

« N'avons-nous pas dans ces chutes d'eau multipliées à l'infini une création incessante de chaleur, et nos marins n'ont-ils pas raison de dire que la mer agitée est plus chaude que la mer calme ? Nos baigneurs qui vont recevoir le choc de la vague ne recueillent-ils pas leur part de cette chaleur (1) ? »

Nous n'avons pu résister au plaisir de citer ces lignes éloquentes où le style grandit avec l'horizon que l'auteur déroule à nos yeux. A ce tableau succède l'explication de la marée : « l'Océan traîné comme un frein frottant la surface du globe solide » devrait retarder la marche de la terre et causer une augmentation du jour ; mais « l'homme est depuis trop peu de temps sur la terre (2) » pour qu'il soit possible de la constater.

Que parlé-je de l'Océan ? c'est un immense « magasin » de chaleur, et cette chaleur entretient, dans les profondeurs des mers « la vie d'une infinité d'êtres, animaux et végétaux (3). »

A la surface de la terre le rôle de l'eau vis-à-vis de la chaleur n'est pas moins considérable : l'eau est le régulateur de la température qui devient excessive en son absence, témoin l'Asie centrale et l'Australie. Il suffit à l'auteur de suivre, dans ses évolutions et ses métamorphoses, une goutte d'eau partie de l'Océan, sous l'action du soleil, pour nous donner une idée

(1) *La Chaleur*, p. 87 et 88.
(2) *La Chaleur*, p. 90.
(3) *La Chaleur*, p. 202.

Hosted by Google

grandiose « de l'admirable équilibre qui règne dans toute la nature, et dont la simplicité sublime nous révèle la sagesse infinie d'un Créateur tout-puissant (1) ».

Le doigt de Dieu est là visible, soit que la matière, docile à l'action des forces moléculaires, s'agence au gré de « ces « grands architectes qui obéissent à la loi souveraine dictée par « le créateur (2) », soit qu'elle se range au joug de l'homme qu'un semblable triomphe « rapproche de son divin auteur (3).»

Nous en avons dit assez, ce nous semble, pour faire apprécier l'intérêt du livre et sa forme brillante. Sans discuter ici la valeur de séduisantes explications des grands phénomènes de la nature, il nous est permis d'affirmer que « la nouvelle théorie de la chaleur » marque une étape glorieuse dans la marche de la Physique, et cette marche est rapide, si rapide même qu'on a peine à suivre ses guides. Les théories se succèdent du soir au matin, bouleversant les idées reçues jusqu'alors, détruisant aujourd'hui l'enseignement adopté la veille.

O savants! où nous menez-vous, en grisant ainsi d'orgueil l'humaine faiblesse :

Quò me, Bacche, rapis tui
Plenum? (4).

M. Achille Cazin me répond que « l'investigation scientifique fortifie dans nos âmes le sentiment de la Divinité, et nous élève par degrés du monde physique au monde moral; c'est en ce sens, ajoute-t-il, que la science et la religion sont sœurs (5) ».

Elles devraient être sœurs sans doute : mais tandis que la religion descend du ciel, bon nombre de gens soi-disant savants ont, de nos jours, la prétention d'y monter à la manière des géants de la fable, ou mieux à la façon des constructeurs de Babel. Vraiment je redoute que plusieurs ne s'égarent en chemin!

AMAURY DE LINIERS.

(1) *La Chaleur*, p, 337.
(2) *La Chaleur*, p. 223.
(3) *La Chaleur*, p. 317.
(4) Horatii, *odarum*, lib. III, 19.
(5) *La Chaleur*, p. 362.

Hosted by Google

*
* *

Ecrire l'histoire comme nous comprenons qu'on doit l'écrire devient de plus en plus difficile à notre époque. Car chaque jour apporte sa part de nouvelles découvertes.

Est-ce à dire que nous regrettons ces publications qui font surgir du fond des poudreuses bibliothèques, ces textes inédits le plus souvent, ou imparfaitement analysés? — non — car nous aimons trop l'histoire et tout ce qui s'y rattache pour regretter de voir briller de nouvelles lueurs sur ce vaste champ dont l'obscurité couvre encore une trop grande étendue — non, mais nous plaignons l'écrivain d'hier, car ce que l'on prenait pour une vérité la veille, sera demain peut-être une erreur.

Nous faisions ces réflexions en terminant la lecture de l'importante publication que vient de faire dans les mémoires de la Société de statistique de Niort, M. A. Bardonnet, du *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny*.

Ce document n'est pas seulement intéressant pour nous habitants des contrées de l'Ouest; il jette une vive lumière sur les faits de l'histoire générale, et s'il rappelle une bien triste époque pour la France, si l'on éprouve un serrement de cœur en lisant ces pages témoignages de nos défaites, l'on est malgré tout, vivement intéressé par les tableaux qu'elles nous déroulent. L'on y voit le soin jaloux avec lequel les villes qui possédaient des Chartes communales avaient soin de spécifier la confirmation de leurs priviléges. L'on croirait vraiment à les voir agir et faire, qu'ils faisaient bon marché de leur nationalité — ces bons bourgeois — pourvu que la conservation de leurs franchises leur fut assurée. La manière dont le commissaire anglais prenait possession des villes et châteaux en touchant *le toroil* de l'une des portes, est un trait caractéristique. — Nous aurions maintes et maintes remarques à faire : rechercher par exemple parmi les noms des nombreux habitants de nos cités qui prêtent à cette époque *serment de féaulté au roi d'Angleterre*, s'il en est de représentés encore de nos jours. —

Hosted by Google

Pour nous, hommes du XIXe siècle, elle nous paraît singulière cette élasticité de conscience qui permettait au maréchal Boucicault auquel le roi de France avait confié la garde de la ville et du château de Lusignan, de le remettre à Chandos, puis de le recevoir de lui de nouveau comme délégué du roi anglais, et lui promettre et jurer les garder et tenir *bien et loyaulment contre toute personne* — notre patriotisme se révolte de voir que le roi de France n'était pas même excepté. — D'autres exemples cités dans le document montrent que sur ce point nos ancêtres n'avaient pas la même manière de voir et de juger, témoin cet incident qui peint si bien cette époque de désordre et de chaos social, et qui vint interrompre le cours du voyage du commissaire anglais à travers nos provinces : rendu à Montreuil-Bellay où l'on apprend qu'une bande de pillards ralliés sous la bannière d'Edouard, ravageait l'Anjou ; Boucicault somme Chandos d'avoir à faire cesser ce brigandage, le menaçant de se retirer s'il ne met un terme à ces odieuses déprédations. — « Lequel Mgr le lieutenant, dit le procès-verbal (1) veu que sans ledit maréchal, il ne pourroit faire son esploit, ne venir à son entente, mesmement qu'il n'avoit, ne pouvoit avoir nul aultre commissaire pour le roi de France, ala là pour la cause dessus dicte. »

Arrêtons-nous, car nous nous laisserions trop facilement entraîner dans nos citations. Félicitons la Société de Statistique des Deux-Sèvres de cette publication, et remercions M. Bardonnet de n'avoir point reculé devant un voyage en Angleterre pour collationner sur l'original (2) la copie que Bréquigny en avait faite. L'importance du document qu'ils viennent de mettre à la disposition de nos futurs historiens mérite à tous égards et nos éloges et notre reconnaissance.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Sous ce titre : *Veillées charentaises*, une société de jeunes littérateurs de la Charente publie chaque mois deux modestes

(1) Page 189.
(2) Il est conservé au Musée britannique.

Hosted by Google

livraisons contenant soit une légende, ou une nouvelle, se rattachant à l'histoire du pays. La Rochelle leur a fourni un épisode très-attachant, dans l'histoire de sa longue résistance et de son antipathie contre les maîtres qui lui étaient imposés ; ces rois d'Angleterre, auxquels, dit l'historien Massiou, en parlant des bourgeois de La Rochelle, *ils n'obéissaient que des lèvres.* Le but de cette publication est louable, et mérite tous les encouragements ; tout en amusant l'esprit, elle peut arriver à faire aimer davantage ce pays si riche en souvenirs historiques dont nous pouvons à juste titre nous glorifier.

*
* *

Le P. A. Carayon de la Compagnie de Jésus poursuit la tâche qu'il s'est imposée de faire revivre pour les âmes pieuses, les écrivains de son ordre que le temps avait rejetés dans un injuste oubli ; sa dernière publication : *Méthode pour converser avec Dieu, suivi du bon emploi du temps, par le P. Michel Boutauld, de la Compagnie de Jésus* (1) est digne des précédentes. L'ouvrage en lui-même devenu fort rare, malgré ses quatre éditions, a été enrichi par le savant et pieux jésuite, de réflexions sur *la corruption, la faiblesse et la misère de l'homme et sur la grâce de Jésus-Christ, qui est le fondement de la confiance pour converser avec Dieu,* qui lui donnent un nouveau prix.

*
* *

Aux derniers jours de l'année passée, il parut un livre que la presse locale n'a signalé qu'une fois au pays : nous voulons parler de l'œuvre de M^lle^ Marie Bardy, *De l'idéal du bonheur dans la vie religieuse.* Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché d'en parler plus tôt.

M^lle^ Marie Bardy a embrassé, au couvent des filles de Notre-Dame de Poitiers, l'état dont elle disserte éloquemment, et elle a pour père l'honorable M. Gustave Bardy, conseiller à la Cour impériale, membre distingué de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(1) Poitiers, H. Oudin.

Hosted by Google

Un livre, composé par une femme, c'est déjà un fait assez rare; l'éloge est plus relevé encore quand il est vrai de dire que l'auteur est tout orné des grâces de la jeunesse, et que dès ce premier essai de la plume, il s'est placé parmi les meilleurs écrivains de notre province.

Le sujet qu'a traité M^lle^ Bardy était difficile, il ne s'adresse qu'à des lecteurs de choix, à l'élite même des intelligences chrétiennes: ce livre la rattache à l'école des mystiques; mais elle a enrichi son *Idéal de bonheur* de tant d'élans d'âme, de tant de traits d'esprit et d'une si heureuse science de lecture, que tout s'est animé au contact ardent de sa piété et de son imagination.

Il y a beaucoup à apprendre dans cet ouvrage; le cœur s'y ennoblit, s'élève et se repose en même temps; le jet de la pensée est grave et fécond, il se soutient sans faiblir. C'est une suite de tableaux reproduisant des situations sociales diverses et des aptitudes morales très-variées; ils invitent au bien et à la paix intérieure celui qui s'arrête pour les considérer. Il tardait à notre *Revue,* pacifique champ-clos ouvert à tous les efforts, de publier ce témoignage de remerciement à notre jeune et pieuse compatriote.

A l'appui de cette rapide appréciation nous citerons les lignes suivantes:

« La chasteté absolue n'est pas la destruction de la femme, elle en est le sommet; c'est pourquoi la femme monte incessamment vers la vie monacale avec une ardeur qui s'accroît chaque jour. Le voile dont elle se couvre ne peut cacher les trois joyaux de la couronne éternelle: l'amour à son plus haut degré puisque Dieu seul en est l'objet, le dévouement dans les plus belles applications puisque le salut des âmes en est le résultat, le sacrifice dans la plus éclatante manifestation puisque ses heures ne lui apportent qu'un merveilleux enchaînement des moyens de se sacrifier. Aussi lorsque Dieu envoie au cœur d'une vierge la grâce d'une vocation religieuse, il ne lui enlève pas pour cela le souffle qui habite en la femme, qui l'inspire, l'émeut et la dirige vers l'enfance, la penche vers la vieillesse, l'attendrit devant toutes sortes de malheurs, la fait servir à

Hosted by Google

deux genoux la misère morale; seulement, il le transporte, ce souffle sacré, de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, afin qu'étant plus pur il s'élève de soi vers le ciel comme un flambeau ardent et y monte sans obstacle. »

*
* *

La Revue Moderne, dans son n° du 1er juillet, contient un article remarquable, de M. Jules Lair (de Saint-Jean-d'Angély) intitulé, *les Romanciers de la Guerre; Erkmann-Chatrian.* C'est une excellente étude des œuvres de cette association de deux littérateurs qui nous vient des Vosges et qui, après nous avoir donné du fantastique, digne de nos voisins les Allemands passés maîtres en ce genre, s'est attachée à écrire, avec le succès que chacun sait, des romans inspirés par les guerres du commencement du siècle. Qui n'a lu : *Le Conscrit de* 1813, *Waterloo, Madame Thérèse, le Blocus, etc.*?

Nous voudrions suivre M. Lair jusqu'au bout, mais après avoir examiné le talent d'observation si remarquable qui est le principal cachet de ces écrivains, et recherché quel est le but qu'ils se proposent en remuant, en ravivant ainsi de si glorieux, de si poignants souvenirs, il arrive à parler de..... de choses que nous ne pouvons répéter ici, car elles nous entraîneraient sur un terrain qui ne serait plus le nôtre.

*
* *

Encore un ouvrage de M. l'abbé *Petit,* vicaire général de La Rochelle. Sous ce titre *la Veuve Chrétienne*, l'auteur s'adresse non-seulement aux personnes que la mort a violemment séparées de leur époux, mais à toutes celles qu'un éloignement prolongé, un voyage lointain, condamne à une viduité temporaire.

Conduit par un sentiment exquis des convenances il ne veut, non plus que l'apôtre, vous entraîner plus loin que l'on ne peut aller; l'on reconnaît le moraliste chrétien, le prêtre qui a sondé les plaïes des cœurs, qui sait quels remèdes apporter à ceux qui souffrent. Son style est pur, élevé et simple pourtant. Une tache cependant le dépare; un mot, singulier anachronisme,

Hosted by Google

échappé à sa plume, l'oubli d'un moment : il nous montre la mère des Gracques accueillant ses fils revenant *du collége*; du collége ! Vous figurez-vous ces deux fougueux tribuns en lycéens ! Mais si nous relevons ce *lapsus*, combien d'autres ne le remarqueront pas. Triste rôle que celui de critique qui cherche toujours quelque chose à déchirer.

*
* *

Lorsque dans la *Revue des Sociétés savantes,* du n° de juin, nous parlions du pressoir inventé ou perfectionné par M. le C^te^ P. de Laistre, nous mettions sans le savoir *la charrue devant les bœufs;* nous parlions du moyen d'obtenir le vin avant d'indiquer les meilleurs moyens à employer pour la culture de la vigne. Ecrivant au jour le jour, nous ne pouvons que saisir au passage ce qui nous tombe sous la main, et au fur et à mesure que chaque ouvrage se présente. Disons tout d'abord à propos de celui dont nous allons donner un trop court aperçu, que nous sommes heureux quand de pareils travaux sont soumis à nos appréciations.

Le nom de M. le docteur J. Guyot est trop connu, pour que nous ayons besoin de lui servir d'introducteur auprès de ceux qui nous font l'honneur de nous lire. Son *Rapport sur la Viticulture de l'Ouest de la France* est comme ses devanciers un modèle de science viticole, d'expérience et de culture raisonnée; tout y respire la saine critique des vieilles méthodes condamnées par l'expérience de chaque jour. Le grand talent de M. Guyot est surtout dans la sûreté de son coup-d'œil, il a beaucoup vu dans ses nombreuses pérégrinations, et il a beaucoup retenu. Il ne se pose pas en maître absolu, mais en conseiller bénévole, il explique le fort et le faible de chaque méthode, il invite à faire quelques essais, bien sûr que ses avis étant suivis, l'on adoptera sa manière de voir, qui est toujours basée sur le raisonnement; il ne veut pas qu'on le croie sur parole; il se repose sur l'avenir pour justifier des bons effets que l'on doit retirer de ses avis.

Indépendamment de la taille qui est l'opération sans contredit la plus importante de la pratique viticole, M. Guyot

Hosted by Google

revient à chaque instant pour recommander l'ébourgeonnage, le pincement, le rognage, l'épamprage, mesures non moins utiles pour arriver à bien. Il s'élève avec l'autorité de l'expérience contre le retard que généralement on met à tailler les jeunes plants, retard qui s'escompte au détriment du propriétaire, car plus il attend, moins la mise à fruit est précoce, et par conséquent plus reculée dans l'avenir est la rentrée de ses avances et de ses premiers frais de plantation et de culture.

Tout est à lire, à méditer dans ce remarquable travail; l'on y trouve les meilleures méthodes pour la culture, et la vinification, les conseils les plus sages à l'adresse des propriétaires, comme les enseignements les plus rationnels pour celui qui est son propre ouvrier. L'on voit qu'il a longuement étudié, mûrement réfléchi, scrupuleusement descendu et sondé jusque dans leurs derniers replis toutes les questions qui se rattachent à l'art si important du viticulteur. Les problèmes sociaux qui sont à l'ordre du jour, le dépeuplement des campagnes, le haut prix de la main-d'œuvre ont été également l'objet de ses études et son œuvre renferme bien des pages attachantes et pratiques.

Pour nous résumer, disons que nous avons vu avec plaisir et reconnaissance, M. le Ministre de l'agriculture faire déposer cet ouvrage pour le mettre à la portée de tous, dans les mairies des communes rurales de nos contrées. Espérons que placés entre les mains de quelques hommes intelligents et capables de le comprendre, il pourra provoquer chez eux le désir du progrès.

*
* *

L'*Armorial des Evêques de Nantes*, par M. de la Nicollière, va paraître prochainement; nous nous empressons d'annoncer cet ouvrage dû à un savant dont nous avons eu déjà l'occasion d'entretenir nos lecteurs (1).

*
* *

Le Procès du Matérialisme, étude philosophique, par M. Félix Lucas, ingénieur des ponts-et-chaussées (2).

« On a souvent observé que la science éloigne d'abord de la

(1) In-f° de 80 à 100 p. et 2 planches d'armoiries, prix 3 fr. 50.
(2) Paris, librairie académique de Didier.

Hosted by Google

foi pour y ramener ensuite ; c'est ce qui a lieu de nos jours. » Dans cette phrase se trouve l'idée mère de l'ouvrage dont nous voudrions pouvoir rendre un compte détaillé. Le style en est clair et précis comme il convient à un livre de science et de philosophie. L'auteur a compris qu'il ne devait demander qu'à l'intelligente déduction des faits, les preuves dont il fait usage avec une prudente et sagace habileté. Sa science est grande et ses recherches ont dû être immenses pour avoir su condenser dans un aussi petit nombre de pages une masse de faits aussi considérables sur les sujets si divers que ceux qu'il s'était donné de traiter. La logique lui sert de guide et malgré l'aridité de la matière, l'on peut suivre avec une facilité dont notre ignorance s'étonnait elle-même, la limpide clarté de ses raisonnements.

Prenant la science moderne, dans ce qu'elle a de plus abstrait dans la philosophie, de plus incertain dans l'histoire, il cite et compare, analyse et déduit, et les phénomènes terrestres qui ont favorisé la formation de notre globe, et les phénomènes psychologiques qui président à nos actions et à nos pensées.

Prenant à partie ces éminents esprits égarés par le matérialisme, il montre à tous les yeux la division qui règne parmi eux, la diversité des opinions qui les séparent, l'incertitude des systèmes qu'ils prônent tour à tour ; il nous les fait voir se prouvant réciproquement l'inanité de leurs conceptions, créations éphémères se succédant sans se perpétuer, et qui, conséquence fatale, arrivent à la négation même du Moi humain et à l'assimilation de l'homme au singe.

Ah ! combien sont plus consolantes et plus nobles les idées spiritualistes, car d'un mot elles expliquent ce qui pour leurs adversaires sera éternellement inexplicable tant que, tout en reconnaissant l'immortalité de l'atome, ils nieront l'existence de Dieu.

*
* *

C'est à vous qui courtisez encore la chaste Melpomène, que s'adresse M. F.-P. Polydore (de Ribérac), et son journal *le Concours des Muses.* Ne craignez de notre part ni supercherie,

Hosted by Google

ni mauvaise plaisanterie. Bien que Ribérac soit en Gascogne, peu éloigné du château si connu du célèbre M. de Crac, le journal existe, se publie à Bordeaux, sur les bords de la Garonne... et en est à son troisième numéro.

« Dans un temps où l'on dépense des sommes immenses pour l'amélioration des bêtes, » M. F.-P. Polydore (de Ribérac) désire faire quelque chose pour l'amélioration de l'esprit, et pour ce il a créé *le Concours des Muses,* journal tout en vers, et adresse son appel à tous les poètes ; nous approuvons sincèrement le but qu'il se propose, mais..... outre que le moyen nous semble singulier, une réflexion est venue qui nous assiége et nous attriste. — Sera-t-il lu ce journal créé pour de si spirituelles destinées? Et les feuilles que l'automne balaie en si grand nombre nous reviennent en mémoire..... Enfin, souhaitons, c'est tout ce que nous pouvons faire, souhaitons à M. F.-P. Polydore (de Ribérac), un heureux succès, et à son poème de Vercingétorix — les honneurs d'un triomphe académique — il le mérite à tous égards..... Ne serait-ce que pour avoir eu le courage de l'entreprendre.

*
* *

Nous citions naguère la *Revue des questions historiques* (1) au sujet d'un article que le R. P. D. Chamard y avait publié. Revenons sur cette publication qui ouvre sa seconde année par une livraison où nous trouvons un ensemble d'articles des plus attrayants par la variété, l'importance des sujets et la haute érudition avec laquelle ils sont traités. Grâce à l'intelligence de son directeur, cette *Revue* se maintient à la hauteur où l'opinion des littérateurs et des historiens l'avait placée dès son début, et nous sommes heureux de la présenter à nos lecteurs comme l'un des meilleurs recueils de ce genre. Le talent de ses rédacteurs habituels parmi lesquels on compte : MM. Anatole de Barthélemy, Henry de l'Epinois, César Cantù, Tamizey de Larroque, Gustave Masson, Léon Gautier, F. de Fontaine, etc., justifie et le bien que l'on en a dit dans le passé et le succès que nous lui souhaitons dans l'avenir.

(1) 20 fr. par an, chez Palmé, 52, rue de Grenelle-St-Germain, Paris.

Hosted by Google

*
* *

Dans son n° de juin, paru en juillet, le *Moniteur de l'Archéologue* donne le commencement d'une série d'articles de M. Meillet, sur *la fabrication des poteries dans l'antiquité, au point de vue technique.* Aussitôt que ce travail sera terminé nous en rendrons compte; disons seulement aujourd'hui, que destiné à éclairer tout ce qui touche aux origines les plus reculées de la Céramique poitevine, il nous paraît digne des précédents travaux du savant chimiste-archéologue.

*
* *

Etudes critiques sur le patois poitevin. Dans cet opuscule, M. L. Duval, après avoir jeté un coup-d'œil rétrospectif et critique sur les écrivains qui avant l'auteur de *Pictes et Poitevins* s'étaient occupés du patois poitevin ou saintongeois, examine avec un fin esprit la publication quelque peu fantaisiste de M. Lévrier. Cet ouvrage, en effet, se distingue de tous ceux qui les ont précédés, et par la forme et par le fonds; c'est un flux et reflux d'étymologies que la bonne foi de l'auteur et son inexpérience des règles peuvent seules expliquer et faire excuser. Ce sont comme le dit plaisamment M. Duval « des impressions de voyage dans le pays des chimères. » Il faut en effet autre chose que de la perspicacité pour remonter à l'origine des langues, il faut une science profonde, une parfaite connaissance des idiomes, de longues études. C'est une science pour ainsi dire mathématique, dans laquelle l'imagination ne doit jouer aucun rôle, où rien ne doit être laissé au hazard.

NATHAN.

—

Hosted by Google

CHRONIQUE

SCEAU DE DUNOIS

On vient de découvrir, dans une maison d'Oiron, un sceau de cuivre jaune ayant appartenu au bâtard Jean d'Orléans, devenu célèbre sous le nom de Dunois. Il est de forme ronde et présente un diamètre de 5 centimètres sur une épaisseur de 6 millimètres. Son poids est de 180 grammes. Il est muni d'une anse ou poignée et porte en creux, sur la tranche, une petite étoile qui est sans doute la marque du graveur. On voit, au milieu de ce sceau, sur un champ semé d'étoiles, une tour percée d'une porte à plein cintre et d'une fenêtre à meneaux croisés, surmontée d'une toiture avec épi figurant une fleur de lis. De chaque côté de cette tour se trouve un arbre couvert de feuilles, auquel est suspendu un écusson. On reconnaît à droite le blason des Parthenay-Larchevêque : *Burelé d'argent et d'azur à la cotice de gueules brochant sur le tout.* Sur l'écusson de gauche sont figurées les armes de Dunois : *D'azur à trois fleurs de lis d'or brisé d'un lambel d'argent au bâton d'argent mis en barre.* Une légende, dont un mot laisse malheureusement le champ libre à diverses interprétations, est tracée autour de ce sceau : elle est ainsi conçue : « s: ectabli: aux: contraiz: anner- « rent: qoui: monceigner d Dunoit. » Comment doit-on lire les lettres qui suivent le mot *contraiz ?* Le graveur a-t-il écrit par maladresse *amierrent* pour *à Mervent,* nom du lieu auquel était destiné le sceau? L'explication serait plausible puisque Dunois était seigneur de Mervent (1). Mais, en adoptant cette version, il faudrait supposer une autre erreur : le mot *qoui,* qui est parfaitement lisible, aurait été mis au lieu du mot *pour,*

(1) C'est l'opinion de M. Bonsergent, de Poitiers.

Hosted by Google

Faut-il au contraire s'arrêter au mot *annerrent,* dérivé sans doute du verbe latin *adnotare*, annoter, *assigner?* Il y aurait alors une autre manière d'interpréter la légende. Elle indiquerait que le sceau servait aux contrats judiciaires. La terminaison du mot *annerrent* ne serait pas régulière, mais la phrase serait bien plus correcte : sceau établi aux contrats judiciaires qu'entend Monseigneur de Dunois.

On sait que Dunois devint seigneur de Parthenay après la mort d'Arthur de Bretagne, comte de Richemond (26 décembre 1458). Il avait épousé Marie d'Harcourt, petite-fille de Jeanne de Parthenay-Larchevêque. Ces deux circonstances expliquent la présence de l'écusson de la famille de Parthenay, et, si le sceau ne concerne pas la seigneurie de Mervent, il est hors de doute qu'il doit être attribué à la ville de Parthenay. Le bâtard Jean d'Orléans est mort le 28 novembre 1468, en laissant la terre de Parthenay à son fils François. Ce dernier portait aussi le nom de Dunois ; mais le sceau que nous venons de décrire n'est certainement pas le sien. Bien qu'il soit presque impossible d'assigner une date certaine à cet objet, dont la décoration se rapproche beaucoup du style de la première moitié du XV^e^ siècle, nous croyons cependant qu'on peut le faire remonter à l'année 1459, époque de la prise de possession de la seigneurie de Parthenay par Jean d'Orléans.

Les anciens propriétaires de la maison dans laquelle a été faite l'intéressante découverte dont nous venons de parler, ont recueilli une succession à Parthenay au commencement de ce siècle. Il est probable que le sceau de Dunois a été apporté à cette époque de Parthenay à Oiron. Il est maintenant entre les mains de M. Courtel, contrôleur des contributions directes à Thouars.

IMBERT.

*
* *

L'association musicale de l'Ouest vient de faire une perte, une grande perte. Ch. Triébert, le hautbois aux sons si purs, à l'exécution si habile, Ch. Triébert n'est plus.

Depuis la fondation de nos congrès, Triébert le hautbois,

Hosted by Google

Jancourt le basson, ces deux inséparables, venaient, malgré leurs talents hors ligne, s'asseoir modestement parmi nous à l'orchestre, où leur joviale et charmante cordialité avait su conquérir l'affection de tous ceux qui concouraient à ces harmonieuses réunions.

Ch. Triébert laisse un grand vide au Conservatoire où il était professeur, à l'association des artistes musiciens dont il était vice-président, au Théâtre Italien, à la Société des concerts où il était premier hautbois ; mais pour Jancourt, c'était plus qu'un frère, pour nous tous il était un ami.

*
* *

Nous apprenons à l'instant la mort de M. Garnier, ancien président du tribunal de Melle, qui vient de décéder à Paris. — Nous en reparlerons.

*
* *

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner une mention honorable à M. Mabille, membre de la Société archéologique de Touraine, pour sa *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de la Touraine*, et pour sa *Restitution de la pancarte noire de Saint-Martin de Tours*.

*
* *

Par un arrêté du ministre de l'instruction publique, à la date du 16 de ce mois, M. Callandreau, juge au tribunal civil d'Angoulême et membre de la Société archéologique da la Charente, a été chargé d'une mission en Italie, afin de compléter ses recherches pour la continuation de l'ouvrage qu'il a entrepris sous le titre de : *Essai sur la Maison Romaine à ses diverses époques, dans l'Antiquité, le Moyen Age et la Renaissance,* travail plein de recherches et d'aperçus nouveaux pour lequel il était indispensable à l'auteur d'étudier sur place les monuments qui font l'objet de ses travaux.

*
* *

Mlle Marie Tayau, de La Rochelle, âgée de douze ans, vient

Hosted by Google

de remporter le premier prix de violon au concours du Conservatoire impérial de musique.

Cette jeune fille est élève d'Alard.

Ajoutons que le triomphe de la jeune virtuose a été complet.

Le Jury a voté ce prix d'enthousiasme, l'auditoire a ratifié son verdict par de bruyants applaudissements. Le ministre, le général Mellinet félicitaient la jeune fille, chacun voulait l'embrasser, et son maître, Alard, profondément ému, s'écriait : « et moi, on m'oublie donc ! » Marie Tayau se jeta alors à son cou, et ce fut, de la part des spectateurs, une nouvelle salve de bravos.

Cette jeune fille n'est pas seulement une violoniste distinguée, mais encore une excellente musicienne, ce qui est bien rare à son âge. Nous l'avons vue dans un salon de La Rochelle, faisant le premier violon dans un quintette de Beethoven, — les œuvres des grands maîtres allemands sont celles qu'elle joue de préférence, — et malgré son immense talent, en dehors de la musique, c'est toujours une enfant d'une simplicité charmante.

*
* *

Puisque nous en sommes sur la musique, recommandons *la Tremouillaise*, polka-mazurke de M. Seeghers; nous espérons l'entendre cet hiver, et qu'elle fera le bonheur de nos jeunes pianistes. Félicitons M. Girault-Huguet, à Poitiers, d'être l'éditeur d'une aussi gracieuse composition.

*
* *

Indiquons le travail auxquel se livre en ce moment M. Ern. Guillemot, un de nos compatriotes, pour faire passer dans notre langue les chefs-d'œuvres des dramaturges anglais. Son début, sa traduction de *l'école de la médisance* est d'un heureux augure pour le succès de son entreprise.

*
* *

Recueillons deux nouvelles archéologiques, l'on nous communique la première, et nous prenons les éléments de l'autre dans le journal *la Charente-Inférieure :*

Il y a quelques semaines, un ouvrier travaillant dans une

Hosted by Google

carrière de sable, à Bessac près Niort, a trouvé une amphore en terre rouge ou *dolium,* de 1 m. 10 c. de hauteur, dont le style semble accuser le siècle des Antonins. Au pied de cette amphore placée verticalement dans le sol était une lagène toute unie, en terre blanche et lustrée, légère et d'une grande finesse; une soucoupe en terre noire, assez grossière, des clous et des ossements. Il n'y avait aucune monnaie dans cette fouille, mais un reste de framée mérovingienne.

Cette nouvelle découverte n'est-elle pas encore une preuve de cette assertion que Bessac n'est autre chose que la Viguerie de Bassiacum, dont la place a été si souvent cherchée par nos archéologues ?

*
* *

En nivelant le sol pour refaire le pavé de la place de la Motte, à Saint-Martin (île de Ré), l'on a trouvé plusieurs tombes. Elles sont faites en moellons du pays, dessinant régulièrement la forme d'un cercueil; les cadavres y étaient recouverts de larges pierres plates provenant de la côte, et tous avaient la tête tournée vers l'Orient. On y a découvert un certain nombre d'objets, mais ce qui nous a paru le plus curieux, c'est que dans deux d'entre elles on a trouvé des pierres dans l'épaisseur desquelles de nombreuses épingles sont fixées par la tête (ce qui indiquerait que ces sépultures remontent tout au plus au xv[e] siècle). M. le docteur Kemmerer qui s'occupe depuis longtemps de l'histoire de l'île de Ré, et auquel nous empruntons cette note, a recueilli tous ces objets et expliquera sans doute la présence de ces épingles si singulièrement placées. N'y a-t-il point là quelques vieux souvenirs de superstition du moyen-âge?

*
* *

La chapelle de l'hôpital-hospice de Niort est enfin débarrassée des échafaudages qui depuis un an l'encombraient, et l'on peut juger maintenant les peintures qui couvrent ses murailles.

Rendons pleine justice au talent qu'ont déployé les deux artistes qui se sont chargés de ce travail. L'un et l'autre méritent nos éloges : M. L. Germain pour ses deux grandes compositions,

Hosted by Google

M. Lecocq pour ses motifs décoratifs qu'il a su grouper avec un goût et un ensemble qui produisent le meilleur effet.

M. Germain est un enfant de Niort; peintre à ses heures, il ne cherche dans ses pinceaux qu'un charmant délassement, un moyen d'échapper aux ennuis de l'oisiveté. Remercions-le donc d'avoir eu le courage d'entreprendre un travail d'aussi longue haleine, et d'y avoir déployé une aussi persévérante assiduité. Ses tableaux de genre ne l'avaient cependant nullement préparé à l'œuvre magistrale qu'il a su poursuivre et conduire avec tant de bonheur. Si les uns préfèrent la *Nativité* en raison surtout de la charmante expression qu'il a su donner à la physionomie de la vierge mère, au contraste qui existe entre cette douce figure et les rudes visages des bergers qui l'entourent, d'autres préfèrent le *bon samaritain*; ce qui les attire, c'est la pose du blessé, les études anatomiques que révèle son corps, l'attitude effrayée du cheval, le paysage qui encadre si bien les trois principales figures de cette scène si habilement rendue. M. Germain se trouvait dans cette composition plus rapproché de son genre habituel et il a heureusement profité de cette circonstance. Les lumières et les ombres portées sont distribuées dans ces deux scènes avec intelligence et à propos, il est fâcheux que le jour donné par les fenêtres du monument viennent contrarier l'effet cherché par l'artiste, effet dont on ne peut se rendre un compte exact et vrai que placé à une certaine distance.

*
* *

L'émule de notre Caillé, le courageux M. Georges Treille poursuit avec persévérance son projet d'aller à Tombouctou à travers le Sahara. Trouvant fermée la route qu'il se proposait de suivre il est revenu sur ses pas, et les dernières nouvelles qu'il a données, les derniers passages de son journal sont datés et écrits du village de Raçoul, à 11 lieues S. S. E. de Géryville, d'où il se proposait de continuer son voyage sans pouvoir indiquer la direction qu'il aurait à suivre. Les extraits de ce journal publiés par *l'Echo du Poitou* font voir qu'il ne s'abuse ni sur les difficultés de son entreprise, ni sur les dangers qui l'attendent; mais son caractère énergique ne recule pas, l'amour

Hosted by Google

de la science le soutient, il pense à son pays qui le regarde, à la gloire qui l'attend.

*
* *

Nous parlons de la gloire à venir, voici des succès non moins honorablement conquis. Rappelons-nous que dans *le Moniteur* au milieu des récompenses décernées dans le premier groupe, beaux-arts, à l'exposition universelle, nous avons lu le nom de M. Eugène Fromentin qui a obtenu un des premiers prix, et celui de M. W. Bouguereau qui figure parmi les troisièmes prix.

Arrêtons-nous. Nous ne pourrions avoir rien de plus agréable à écrire.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Dans le n° du mois de mai de la *Revue des Sociétés savantes des départements,* nous trouvons rappelés et appréciés les travaux de plusieurs de nos Sociétés. Nous nous contenterons de les citer, car nos lecteurs peuvent apprécier par nos analyses mensuelles les services que ces compagnies rendent aux études archéologiques.

Rapport de M. L. Delisle, sur le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* de M. Hippeau, sur les publications de l'Académie de La Rochelle (section littéraire), de M. Douët-d'Arcq, sur le *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.*

Un mot cependant à propos de ce dernier. Le rapport de M. Douët-d'Arcq est une véritable oraison funèbre, — le *Bulletin* n'existe plus. La Société par des motifs que nous ignorons a cru devoir le supprimer. Ceci est plus que regrettable. Que l'honorable compagnie lise ce que dit le savant rapporteur de son bulletin, et elle en appréciera l'utilité, la nécessité, dirons-nous. Le *Bulletin*, mais c'est le résumé intime de la vie d'une Société, le compte-rendu de chaque séance, où l'on trouve relaté la part que chacun prend à ses travaux, ce que chacun

Hosted by Google

donne aux collections, c'est le moyen d'émulation par excellence, tandis que les volumes des mémoires, c'est le *Capitole* où tout le monde n'est pas apte à faire inscrire son nom. Espérons que la Société mieux conseillée sur ses véritables intérêts reviendra sur sa détermination et que le *Bulletin* renaîtra de ses cendres.

*
* *

M. Louis Audiat a été nommé vice-président de la *Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes,* en remplacement de M. Henri Dessales, décédé.

*
* *

La *Société historique et archéologique de Saint-Jean-d'Angély* s'est réunie le 7 mai, sous la présidence de M. Lacour.

MM. Lacour et Bonnet, dont les pouvoirs expiraient, sont réélus président et secrétaire de la section historique.

Lecture d'une note sur la statistique des décès survenus dans la commune de Saint-Jean-d'Angély, en 1866, par M. le Dr Gyoux, d'une notice sur la seigneurie de Dampierre-sur-Boutonne, par M. Lacour; d'un travail sur la ville et l'ancienne abbaye de Cluny, par M. Bonneau (de Saint-Jean). M. le président communique une note météorologique adressée à la Société par M. Birolleau, et remercie M. le Dr Devers, du don qu'il lui a fait d'un squelette humain.

Le 27 juin, la Société a tenu sa séance semestrielle sous la présidence de M. Augier de La Jallet.

Sur la proposition de M. Farne, secrétaire général, l'excursion annuelle que fait la Société est fixée au 18 juillet, et l'itinéraire reste le même. On visitera Varaize, Saint-Pierre de Juillers, Saint-Martin de Juillers, Loiré, Néré, Fontaine-Chalendray et Beauvais-sur-Matha.

Après avoir procédé à la nomination d'une commission pour la révision du réglement, et à la réception de quelques membres, les portes de la salle sont ouvertes et la séance devient publique pour la première fois.

Après un discours de M. le président et la lecture de divers

Hosted by Google

comptes-rendus par M. le secrétaire général, M. Lacour, président de la section d'histoire lit une notice sur l'émeute de Varaize en 1792, et l'assassinat du maire Latierce à Saint-Jean-d'Angély. M. Gyoux, président de la section scientifique, lit un rapport sur le concours, qui se termine par la remise des médailles aux lauréats : 1° Une médaille de bronze à M. G. Lombard, pour sa carte géographique de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély ; 2° une médaille de bronze à M. A. Savatier, docteur-médecin à Beauvais-sur-Matha, pour son introduction à l'ornithologie de la Charente-Inférieure (l'un et l'autre membres titulaires) ; une mention honorable à M. Louis Audiat, professeur au collége de Saintes, membre correspondant, pour son étude sur les vins d'Aunis et de Saintonge au XVI^e^ siècle.

M. Gyoux fait ensuite l'analyse de l'ouvrage de M. Pasteur, sur les vins ; l'on donne lecture d'une note de M. de Saint-Mathieu, sur les boas, et la séance est terminée par une lettre de M. Edme Simonnot, spirituelle causerie renfermant tout un programme d'études.

*
* *

Société des Antiquaires de l'Ouest.— Nous avons beaucoup à glaner dans le procès-verbal de la séance du 18 juillet, présidée par M. Lecointre-Dupont, vice-président.

Et tout d'abord nous annoncerons la publication du 31^e^ volume des *Mémoires de la savante Compagnie,* ce qui sera une bonne nouvelle pour les archéologues. Puis la découverte du tombeau de sainte Florence à Comblé (1) près de Lusignan (Vienne), et le transport au musée lapidaire d'une inscription gravée sur une pierre trouvée à Poitiers au commencement de la rue des Hautes-Treilles, et qui paraîtrait indiquer l'époque de la fondation de l'église des Augustins, sise près de là.

En passant aux lectures nous voyons que M. Redet a lu une notice sur une grande carte du Loudunais et du Mirebalais publiée à Amsterdam par Jean Jansson, au XVII^e^ siècle. Le

(1) C'est à Comblé que sainte Florence vécut et mourut dans la retraite et la prière. Il y avait là un prieuré sous son vocable, (v. les *Saints du Poitou*, par M. de Chergé.)

Hosted by Google

secrétaire, une note de M. Duval (l'un de nos collaborateurs), bibliothécaire et archiviste à Niort, sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou. M. de Gennes un rapport sur deux articles extraits de notre *Revue* (avant que M. Clouzot n'en prît la direction) et dus à la plume de M. Jourdan, l'un de ses fondateurs; l'un consacré à rappeler les nombreuses enseignes peintes ou sculptées qui à La Rochelle désignaient les hôtelleries ou décoraient la façade des maisons particulières, l'autre à la monographie de la tour de la Lanterne et des tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne. M. Lecointre-Dupont, un rapport sur les bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique année 1865 et premier semestre de 1866.

M. de Longuemar a également fait connaître les conditions et le programme du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique qui doit se tenir à Paris du 17 au 30 août prochain.

Dans la liste des nombreux ouvrages offerts à la société nous ne trouvons guère à relever comme intéressant nos contrées que; 1° la notice biographique sur le comte Rivaud de la Raffinière, général de division, né à Sivrai en 1766, mort en 1839, publiée par ses enfants.— *Le P. Edmond,* religieux de la Trappe et de Fontgombaud, par M. Ch. de Chergé.— Dans la *Revue archéologique* (n° de juillet) la continuation des lettres de M. Pictet sur les inscriptions gauloises; on y trouve un passage relatif à l'interprétation donnée par le R. Th. Siegfrief à la formule magique découverte à Poitiers en 1858, et dans le *Moniteur de l'Archéologie* le commencement d'un travail de M. Meillet, intitulé: *De la fabrication des Poteries dans l'antiquité au point de vue technique* (1).

*
* *

Société archéologique et historique de la Charente. — *Séance du 16 juin, présidée par M. le docteur Gigon, vice-président.*

M. de Rencogne, archiviste de la Charente, fait ressortir

(1) Voir la *Revue bibliographique.*

Hosted by Google

l'importance considérable de la publication faite par M. Bardonnet, du *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, des places françaises* etc. et donne lecture d'une pièce par laquelle le Prince Noir accorde aux états de Guyenne tenus à Angoulême les priviléges qu'ils réclamaient, moyennant le don qu'ils lui faisaient de « 10 s. sur chaque subject du dit païs, pour cinq ans. » M. le docteur Gigon termine sa notice sur les anciens hôpitaux et maisons de secours d'Angoulême. Cette partie de son travail est consacrée à l'histoire des religieuses, qui, depuis 1651, n'ont cessé de prodiguer leurs vies avec le plus infatigable dévouement, pour donner leurs soins aux pauvres et aux malades.

M. Briand communique à la société une de ces rares plaquettes, bonheur des bibliophiles; elle est intitulée *: Le triomphe de l'amour conjugal, plaidoyers françois, dediez à MM. les avocats de la ville d'Angoulesme, par les réthoriciens du collége de la Compagnie de Jésus.*

Et M. de Chergé lit un compte-rendu d'une notice biographique, consacrée à M. le général Rivaud de la Raffinière.

*
* *

Une nouvelle qui nous arrive à la dernière heure.

L'académie de La Rochelle vient de recevoir du ministre de la marine, une médaille d'or, grand module et de la valeur de deux cents francs, destinée à l'auteur du mémoire auquel sera décerné le premier prix du concours ouvert pour la biographie de l'amiral Duperré.

Outre ce premier prix tout exceptionnel, il y aura une médaille d'or (valeur cent francs), donnée par l'académie, pour le second prix; une médaille d'argent, grand module, pour la première mention honorable et une médaille de bronze pour la seconde.

Indépendamment de tout ceci, les prix de poésie, sciences, médecine et agriculture que l'académie est dans l'usage de distribuer.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

AMAURY. Itinéraire de Nantes à Napoléon-Vendée et aux Sables d'Olonne, précédé de l'Histoire des chemins de France. *Napoléon-Vendée*, *Ivonnet*, in-18, 431 p.

ART (L') de devenir meilleur, ou cours de méditations sur les principales vérités et vertus du Christianisme et de la vie religieuse, par un serviteur de Marie. In-12, xv-343 p. *Poitiers*, *Oudin*.

AUDIAT (Louis). Pourquoi l'on fume. *Niort*, *Clouzot*, in-8° 43 p. 75 c.

BARRAU (Th. H.) Conseils aux ouvriers sur les moyens d'améliorer leur position. In-18 jésus, III-305 p. *Paris*, *L. Hachette* et C^e^. 1 fr.

BETHMONT (Paul). Discussion de la loi sur les attributions des conseils municipaux. Séances des 8, 9, 10, 13 avril et 15 mai 1867. In-8°, 63 p. *Versailles*, *imp. Cerf*.

BONNET-BELAIR. Le chant nuptial; traduction en vers français de la soixante-deuxième poésie latine de Catulle. In-8°, 8 p. *Melle*, *imp. Ch. Moreau*.

BORNET. Guerre aux Fléaux, par le trouvère du XIX^e^ siècle. In-12, *Angers*, *imp. Lachèze*, *B.* et *D.*

BOURRICAUD (A.) Marennes et son arrondissement. In-8°, 154 p. *Marennes*, *imp. et lib. Florentin*, *aîné*.

C*** (V^te^ P. de). Les vins de Bordeaux, guide pratique des gens du monde, pour le choix, l'usage et la conservation des vins de table. *Bordeaux*, *imp. Crugy*, in-8°, 31 p. 1 fr.

CARAYON (Le P. Aug.) de la Compagnie de Jésus. Notes historiques sur les parlements et les Jésuites au XVIII^e^ siècle. In-8°, CLXXII p. *Poitiers*, *imp. Oudin*. *Paris*, *lib. L'Ecureux*.

CARAYON (Le P. Aug.) Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus, t. 8. In-8° CLXXXVI-323 p. *Poitiers*, *imp. et lib. Oudin*.

CLAPPIER (Amable). Les Dettes de Jeu. Discours prononcé à la séance de rentrée des Conférences du barreau de Poitiers, le 19 janvier 1867. In-8°, 32 p. *Poitiers*, *imp. Dupré*.

CLAUZURE (Le D^r^). Hygiène et salubrité publiques. Etiologie.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

De l'hygroscopicité des corps au point de vue des épidémies en général, et de celle désignée sous le nom de choléra asiatique, en particulier. In-8°, 44 p. *Angoulême*, *Nadaud*.

DELOZE (Xavier). Théorie de la puissance maritale chez les Romains et dans le droit civil français, contenant les droits et les devoirs de l'homme et de la femme dans le mariage. *Poitiers*, *Oudin*. In-8°, 231 p. 3 fr.

DESVAUX DU MOUTIERS (L'abbé). Ode à Pierre-Henri Dorie, missionnaire vendéen, décapité en Corée pour la foi, le 8 mars 1866. Hommage au Clergé vendéen. In-8°, 7 p. *Saint-Maixent*, *imp. Reversé*.

DUVAL (L.) Etudes critiques sur le patois Poitevin, (Pictes et Poitevins, histoire et philologie, par M. Gabriel Levrier). *Niort*, *Mercier*. 1867. In-8°, 12 p. 1 fr.

EXPLOITATION AGRICOLE DES PLANTS. Mémoire pour concourir à la prime d'honneur du département de la Charente, en 1866. in-18, 45 p. et 6 pl. *Paris*, *imp. Lainé et lib. agricole*.

GUILLARD (Edouard). L'empire des Napoléon, ou le salut de l'univers, préconisé par les apologies de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie, du prince impérial présomptif Napoléon IV, de Victor-Emmanuel II, d'Isabelle II et de Victoria I^re^, suivi de l'expectative d'un débit de tabac, d'un appel aux potentats, aux grands, aux peuples de la basse Europe et de l'univers, avec un épilogue ou l'exposition universelle; enfin un supplément ou notice sur l'origine, sur les services et mérites de la maison de Guillard. In-8°, 16 p. *Nantes*, *imp. Merson*.

GUILLEMOT (Ernest). L'Ecole de la médisance, de Shéridan, trad. française. *Paris*. Grand in-18. 1 fr.

GYOUX (Ph.) De la suppression des tours au double point de vue de la morale et de la société. *Paris*, 1866, br. in-8°. 1 fr.

IMBERT (Hugues). Registre de correspondance et biographie du duc Henry de la Trémoille (1649-1667). *Poitiers*, *A. Dupré*, in-8°, 332 p. et gravures col.

LABONNEFON (De). Nouvelle petite morale en action, livre du premier âge, destiné aux écoles des deux sexes. In-18, 178 pages, *Poitiers*, *Oudin*.

LAPAUME (J.) Un mot de plus sur l'épigraphie du jour, autrement les inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne, et l'inscription grecque de Beaucaire. *Grenoble*, *Maisonville*, 1867, br. in-8°.

LAPAUME (J.) [PALMA]. De la symbolique en architecture. *Paris*, *P. Dupont*, 1867, in-8°, 24 p.

LAPAUME (J.) [PALMA]. Un mot de plus sur Horace, manuscrit, édité et traduit par —. *Paris*, *P. Dupont*, 1867, in-8°, 63 p.

LONGUEMAR (de). Rapport présenté à la Société des Antiquaires de

Hosted by Google

l'Ouest sur une exploration méthodique des grottes du Chaffaud. *Poitiers*, *Dupré*, gr. in-8°, 56 p. et 5 gr. 3 fr.

MARSONNIÈRE (Levieil de la), procureur général. Discours de rentrée et d'installation prononcés à Colmar. In-8°, 161 p. *Colmar*, *imp. Hoffmann.*

MONTALEMBERT (De). Saint Columba, apôtre de la Calédonie. In-18, VI-271 p. *Paris*, *Lecoffre.*

ORFEUILLE (D'). Roses et Cyprès, poésies, in-12, 180 p. *Poitiers*, *imp. Bernard.*

Ce volume, tiré à petit nombre pour l'auteur, n'est pas destiné à la publicité.

PAPILLAUD (Dr Lucien). Essai sur l'action thérapeutique de l'Arseniate d'antimoine, contre certaines affections du cœur et des poumons. *Paris*, *Thunot*, in-8°, 32 p. 1 fr.

PAPILLAUD (Dr Lucien). Mélanges de pathologie et de thérapeutique, de climatologie, de médecine sanitaire et de bibliographie. *Saintes*, *Mme Amaudry*, in-8°, 223 p. 3 fr.

PARROT (ARMAND). Messire Guillaume Poyet, chancelier de France. *Paris*, *Dentu*, in-8°, 42 p., gravures et armoiries.

PETIT (l'abbé). La Veuve chrétienne. *Lille*, *Lefort*, in-32, 120 pages. 50 c.

PONTS DE LA CHATAIGNERAYE. Fragments tirés d'un gros recueil diversement élaboré, par un ancien écolier du collége de Juilly, soit entendu discrètement, l'altesse, prince de Ponts, marquis de la Chataigneraye, in-8°, 448 p. *Paris*, *imp. Raçon et Ce*.

Premier fragment, historique; deuxième fragment, héraldique; troisième fragment, artistique; dernier fragment, poétique.

R. (O. J.). Miscellanées, poésies. *Rochefort*, *imp. Ch. Thèze*, grand in-8°, 108 p., 3 fr.

RENCOGNE (G. Babinet de). Courte notice sur les Archives départementales de la Charente. *Angoulême*, *Goumard*, in-18, 16 p. 2 fr.

RENCOGNE (G. Babinet de). Description et prix d'un antiphonaire noté, à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une charte de 1339. In-8°, 7 p., *Angoulême*, *imp. Nadaud.*

RENCOGNE (G. Babinet de). Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anon. de Barbezieux. *Angoulême*, *Goumard*, br. in-8° 8 p. 1 fr.

RENCOGNE (G. Babinet de). Inauguration d'une foire sous Henri IV (6 mai 1598). *Angoulême*, *Nadaud*, br. in-8°, 20 p. 2 fr.

RIGAUD (le R. P.) Vie de la bonne sœur Elisabeth Bichier des Ages, fondatrice et première supérieure générale des filles de la Croix, dites sœurs de Saint-André. *Poitiers*, *Oudin*, 1 vol. in-12.

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

Hosted by Google

ROLES SAINTONGEAIS

I.

(1350)

Monstre des Gendarmes sous la conduite de Messire Renaud de Pons, sgr de Montfort, laquelle fut reçue le 26 mars 1350.

(Extrait de la chambre des comptes de Paris.)

LEDIT MESSIRE RENAUD DE PONS.

Renaud V, sire de Pons, seigneur de Montfort, tué avec son père à la bataille de Poitiers, 1356, avait pris une part très-active aux guerres de cette époque contre les Anglais. Il était fils de Renaud IV, vicomte de Turenne, de Carlat et de Blaye, et de Jeanne d'Albret, et épousa N. de Flotte, fille de Guillaume de Flotte, seigneur de Plassac, chancelier de France, et d'Elips de Mello. Son fils, Renaud VI, fut un des guerriers les plus célèbres du XIV^e^ siècle (Courcelles).

Les anciens sires de Pons en Saintonge portaient : *d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces.*

MESSIRE ACHARD DE POULIGNAC, *chevalier.*

Achard de Polignac, premier du nom, qui se distingua dans les guerres de Poitou et de Saintonge contre les Anglais, sous Jean, duc de Berri, frère du roi Charles V ; il épousa Jeanne de Sallebruch, dame d'Ecoyeux et de Vénérand. On le suppose sorti des premiers vicomtes de Polignac en Auvergne, dont sa postérité retint d'ailleurs les armes : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

Lainé *(Nobiliaire de La Rochelle)* prétend que le sceau de cet Achard de Poulignac était : *écartelé aux 1 et 4 chargés d'un lion ;*

Hosted by Google

aux 2 et 3 chargés d'un filet en barre, et que ce n'est que plus tard que cette famille de Poulignac prit les armes des Polignac du Velay, tandis que son nom patronymique aurait été *Senebrun*. Il est à croire que Lainé confond ici *Senebrun* avec *Sallebruch*, nom de la femme d'Achard de Poulignac?

MESSIRE GIEUFROI LE DENT (ou LADAM), *chevalier.*

LE SEIGNEUR DE TANERAC, *chevalier.*

LE SEIGNEUR DU PUY-VIGIER, *chevalier, et un écuyer.*

MESSIRE JEHAN DESMIER, *chevalier, et un écuyer.*

Jean Desmier, seigneur de l'Obroire, qui ajouta quatre fleurs de lis aux armoiries primitives de sa famille, par suite d'une concession du roi Jean, en reconnaissance des signalés services qu'il rendit à ce prince dans sa lutte contre l'Angleterre. Il épousa Jeanne Chenin, et fut l'auteur commun de MM. Desmier d'Archiac et de Chenon, qui existent de nos jours.

Desmier: *Ecartelé d'azur et d'argent, à 4 fleurs de lis de l'un en l'autre.*

MESSIRE FOUCAULT D'ARCHIAC, *chevalier.*

Peut-être Foucault d'Archiac, seigneur d'Availles-Limousine, marié à Létice de la Marche. Il était de l'antique maison des seigneurs d'Archiac, en Saintonge (1), fondue en celle des Desmier de Saint-Simon, au XVII^e^ siècle, et qui portait: *De gueules, à deux pals de vair, au chef d'or.*

MESSIRE FOUCAULT D'ARCHIAC, *chevalier, s^r^ de Saint-Seurin.*

De la même maison que le précédent.

MESSIRE HUMBERT (ou ROMBERG) GOMBAULT, *chevalier.*

Sans doute de l'ancienne famille des Gombault de Champfleuri et de Briaignes, en Saintonge, éteinte depuis longtemps, et qui portait : *d'azur, à 4 pals d'argent.*

MESSIRE PIERRE DE LA FERRIÈRE, *chevalier.*

La seigneurie de la Ferrière, en Saintonge, paraît avoir appar-

(1) Archiac, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac,

Hosted by Google

tenu à la famille Guignaudeau, qui l'a transmise à la maison de Comminges par le mariage (vers 1560) de Gaspard de Comminges avec Anne de Guignaudeau, dame de la Ferrière; mais on ignore qui possédait ce fief et pouvait en porter le nom en 1350. Les Guignaudeau furent aussi sgrs de Burie.

MESSIRE BEROUARD (peut-être GIRARD) DE FERRIÈRE, *chevalier.*

Etait-il de la famille saintongeaise de Ferrière de Fargues, paroisse de Saint-Martial, élection de Saintes, qui portait : *écartelé d'azur, à la bande d'or; et d'argent, à trois chevrons de gueules?*

MESSIRE GEOFFROY DE ROSSILLON, *chevalier, et un écuyer.*

Roussillon, commune de Saint-Germain du Seudre, canton de Saint-Genis, devait appartenir, au XIVe siècle, à la maison de Mortagne. Ce fief passa plus tard à la famille de Blois, par le mariage de Jean de Blois avec Isabeau (aliàs Marie) de Mortaigne, dame de Saint-Germain du Seudre, vers 1510.

MESSIRE GEOFFROY DE BEAUMONT, *chevalier, et un écuyer.*

Geoffroy de Beaumont, 2e du nom, sgr de Rioux, de Cravant etc., marié à Marguerite de Didonne, des anciens sgrs de Didonne, de Tonnay-Charente et de Montendre, qualifiés *Princes* de Didonne, fille de Guibert de Didonne, sgr de Rioux, et de Philippe d'Ambleville. — Il était petit fils de Renaud de Beaumont, chevalier, sgr de Rioux, Cravant, Chastenet et la Malterrière en Saintonge, vivant en 1302, lequel vint s'établir en cette province par suite de la donation à lui faite par le roi Philippe-le-Bel, des terres de Rioux et de Cravant confisquées sur les anciens sgrs de la maison de Didonne. Ce Renaud de Beaumont, chef de ceux de ce nom établis en Saintonge, paraît issu des sgrs de Beaumont-sur-Oise dont sa descendance a d'ailleurs porté constamment les armes : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

MESSIRE GUILLAUME AYMERY, *chevalier.*

Peut-être des Aymeric de Paluel et de Cherval, qui portaient: *d'azur, au dextrochère de carnation, armé d'une épée d'argent en pal, mouvant du côté senestre de la pointe.*

Hosted by Google

MESSIRE PIERRE DAVID, *chevalier.*

Sans doute des David, sgrs de Puividal, en Angoumois, et de Lastours, en Limousin, d'une très-ancienne maison représentée encore de nos jours, notamment par dame Caroline David de Lastours des Etangs, mariée, en 1835, au vicomte Arthur de la Guéronnière, aujourd'hui sénateur. Armes : *d'or, à 3 coquilles de Saint-Jacques de sinople.*

HÉLIOT BREMOND, *escuyer.*

Helye Bremond, aliàs Bermond, eut commission du maréchal d'Audenehem de faire les montre et revue de la compagnie de gens d'armes de Poncet Bouchard, et en cette qualité, écrivit au receveur de Saintonge, une lettre au bas de laquelle on voit son sceau en cire rouge chargé *d'une aigle au vol abaissé.* Helye fut aussi du nombre des chevaliers d'Angoumois qui firent en août 1363, serment de fidélité au prince de Galles, devenu seigneur de cette province par le traité de Brétigny.

Bremond d'Ars, d'Orlac, de Balanzac, etc., *d'azur, à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé, languée de gueules.*

JEHAN L'ARCHEVESQUE, *escuyer.*

Jean de Parthenay-l'Archevêque seigneur de Parthenay, Vouvant, Mervant, etc., gouverneur de Saintes en 1330, adversaire zélé des Anglais, fait prisonnier avec le roi Jean, à la bataille de Poitiers, mort en 1359, avait épousé Marie de Beaujeu.

Parthenay : *burelé d'argent et d'azur, à la cotice de gueules brochant sur le tout.*

MESNARD DE TERNAC, *escuyer.*

RENAUD VIGIER, *escuyer.*

Cette très-ancienne maison, originaire de l'Angoumois et répandue dans les provinces de Poitou, Saintonge, Périgord, etc., y a formé les différentes branches de Rouffiac, de Saint-Georges-de-Chermans, de Saint-Germain-de-Juignac, de Luchet, de Massac, de Lacour de Brossac, etc. Elle ne doit pas être confondue avec la famille des Vigier de Treillebois, aussi en Saintonge, mais qui portaient des armes toutes différentes. — Vigier de Rouffiac : *d'azur, à trois fasces d'argent;* Vigier de Treillebois

Hosted by Google

en Arvert, des Rabainières, de la Vigerie, la Rigaudière, la Lardière, etc.: *d'azur, à une croix ancrée d'argent.* Cette dernière famille, peut-être aussi ancienne que la première, a fourni des illustrations maritimes de premier ordre.

Monsieur de Vigier, habitant le château de Montesquieu, près Mézin (Lot-et-Garonne), porte les armoiries des Vigier de Rouffiac, circonstance qui donne à soupçonner que cette antique famille ne serait pas éteinte, comme semble l'indiquer Léon de Beaumont, évêque de Saintes, dans la filiation qu'il en a fournie.

ARCHAMBAULT DE LA ROCHE, *escuyer,* (ou DE LA ROQUE).

La Rochebeaucourt?

CHARLES D'ALLEF, *escuyer.*

Faut-il lire d'Alès? Il serait alors frère de Jehan D'Alès rapporté plus bas, et de la branche de Corbet en Touraine. (Voir La Chenaye, généalogie d'Alès, t. 1er, p. 163.) D'Alès de Saint-Christophe, de Corbet, etc.: *de gueules, à la fasce d'argent chargée de 3 merlettes du champ.*

ROGERIN TREGEL, *escuyer.*

LE BASQUIN DE REUSSONNES, (aliàs BEUSSOGNIER), *escuyer.*

BARDON DE BEDESON, *escuyer.*

GUILLOT BOUSQUIN, *escuyer.*

HÉLIOT VIGIER, *escuyer.*

Probablement de la même famille que Renaud Vigier cité plus haut.

GUILLAUME JEHAN, *escuyer.*

Sans doute des Jehan de Preissac, de la Reymondie, de Jovelle, etc., qui portent: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'or, et en pointe de trois besans d'argent mal ordonnés.* — Famille qui compte encore des représentants, de nos jours, entre autres, madame Ferdinand de Galard-Béarn, née de Jehan de Jovelle.

BARDON DE SENNETERRE, *escuyer.*

Saint-Nectaire: *d'azur, à 5 fusées d'argent, posées en fasce.*

Hosted by Google

GUILLOT DE PUY-VIGIER, *escuyer.*

HÉLIOT D'ORVIGNACT, (peut-être OVIGNAC ou ORIGNAC), *escuyer.*

Orignac, commune de Saint-Ciers du Taillon, canton de Mirambeau (Charente-Inférieure), appartenait encore, en 1343, à Ithier d'Orignac, de l'ancienne famille de ce nom. Plus tard, dès 1398, cette seigneurie était déjà passée aux Leforestier, qui sont représentés de nos jours, et qui portent: *d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.* La maintenue d'Aguesseau (1667) dit : *le lion de gueules, armé, lampassé et couronné de même.*

JEANNOT LADANT (ou LEDENT), *escuyer.*

GUILLOT BRUN, *escuyer.*

Il existait autrefois en Saintonge, une famille de ce nom, dont étaient les seigneurs de Laleigne et du Magnou. Nous ignorons s'ils étaient de même origine que les Brun de la Valade qui portaient : *d'or, à la croix de gueules.*

ANNEQUIN DE COLOUGNE (ou COULOIGNE), *escuyer.*

Serait-ce Collongnes ou Coulonges, de Piégut et de Bourdeix : *d'azur, à 3 tours d'argent?*

JEHAN D'ALÈS, *escuyer.*

Supposé frère de *Charles d'Alet*, cité plus haut.

JEHAN DE LA MARQUE (peut être DE LA MARCHE), *escuyer.*

LE NEVEU CARLES, *escuyer.*

Serait-ce un membre de la famille de Carles de Trajet et de Roquette, en Bordelais et Bazadais, qui porte : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or; au 2, d'or, au lion naissant et mouvant de la pointe, la tête couronnée de gueules; au 3, d'argent à la molette d'éperon de sable?* Famille représentée, mais qui ne paraît établie en Guyenne que vers le commencement du XV^e^ siècle.

TH. DE B. A.

—

Hosted by Google

JEAN DE LA ROCHELLE.

12..-1271.

—

Suite et fin.

—

Jaillot ayant rencontré le nom de Jean pendant qu'il préparait son histoire de La Rochelle, consulta à cet égard M. Dubacq, docteur de Sorbonne, à Paris; il en reçut une lettre qu'Arcère a reproduite presque en entier dans son article sur notre personnage. Aux détails que je viens de rapporter, M. Dubacq ajoutait : « Il faut distinguer deux Jean de La Rochelle, le « premier cordelier et le second sorbonniste, tous deux du XIII^e^ « siècle et docteurs de la Faculté de Paris..... Le portrait du « second était peint dans l'ancienne salle de Sorbonne et sur « les vitres de la bibliothèque avec cette inscription : *Joannes « de Rupella doctor et socius sorbonicus.* Il était placé immé- « diatement après Guillaume de Saint-Amour, et peint avec « ses habits de docteur. M. Meusnier assure, dans les recueils « qu'il a ramassés sur la maison de Sorbonne, qu'il a vu « souvent ce portrait et M. de Mauduisson en dit autant des « anciens docteurs qui vivaient presque de son temps. Ainsi on « ne peut douter qu'il ne fût sorbonniste..... Le mot de « *magister* le distingue du cordelier qui est constamment ap- « pelé *frater.* »

C'est à propos du commentaire sur saint Paul que M. Dubacq fait cette réflexion, et c'est le seul ouvrage qu'il attribue à Jean le Sorbonniste, mais ce motif est sans valeur, puisqu'on trouve dans les manuscrits : *magister Joannes de Rupella, ordinis*

Hosted by Google

minorum. Reste le portrait. Il faudrait connaître mieux que je ne le fais les habitudes et l'esprit de l'ancienne Sorbonne pour peser cette objection. Elle n'empêchait pas M. Cholet de n'admettre qu'un Jean de La Rochelle. Le franciscain docteur pouvait bien avoir été peint sur les vitraux de la Sorbonne; il pouvait avoir été docteur avant d'avoir pris l'habit de franciscain. En fait, personne ne s'est jamais arrêté à la dualité proposée par M. Dubacq. Arcère l'a reproduite sans examen : M. Rainguet me fait l'honneur de m'attribuer et même de compter pour quelque chose une opinion personnelle à cet égard, d'après des notes provisoires où je m'étais borné à compiler, sans juger entre eux, des renseignements souvent contradictoires : ce que ce biographe a trop souvent oublié de remarquer en consultant ces notes.

La mention d'Arcère ne tirait guère Jean de l'obscurité : sa réputation avait plus à attendre de la rédaction du dix-neuvième volume de l'Histoire littéraire de la France; mais la mauvaise chance la poursuivait encore; son article fut écrit par M. Daunou. Il était difficile de trouver un juge plus érudit et d'un esprit plus large; mais M. Daunou avait peu de sympathie pour les scholastiques, encore moins pour les moines mendiants. Il pensait qu'il resterait toujours assez de leurs œuvres. Il parla de Jean de La Rochelle d'une manière très-sommaire, très-dédaigneuse, sans désigner même les numéros des manuscrits qui contiennent ses œuvres; en homme enfin qui n'a pas jugé que ce fût la peine de regarder de bien près. Il est toujours dangereux de conjecturer ce qui fût arrivé en tel ou tel cas; mais en vérité il est bien présumable que si l'article sur Jean eût été réservé seulement pour le vingtième volume il eût été tout autre.

Enfin il y eut un philosophe érudit qui daigna lire avant de prononcer. Le chapitre seize de l'examen de la philosophie scholastique de M. Hauréau est, du moins que je sache, le seul livre où l'on trouve non plus une indication, mais une appréciation sérieuse d'un ouvrage de Jean de La Rochelle; c'est le traité *De anima* qui en est l'objet. M. Hauréau le trouve important par sa date et par son contenu. C'est le premier cours

Hosted by Google

spécial fait dans l'école de Paris d'après le traité de l'âme d'Aristote ; il montre, sinon à sa naissance, au moins dans ses premiers développements la théorie scholastique des *espèces impresses* ; il contient les principaux articles de la doctrine qui sera plus tard soutenue par Albert-le-Grand et par saint Thomas.

On le sait, les scholastiques, passionnés pour leurs opinions jusqu'à la fureur, ou jusqu'au martyre, en présentaient au contraire l'expression sous une forme calme jusqu'à la froideur, méthodique jusqu'à la monotonie. On demande... on répond... on distingue. Cette forme est celle du traité *De anima*. Il est divisé en deux livres. Trente-cinq chapitres sont consacrés à rechercher ce que c'est que l'âme. Y a-t-il une âme? Qu'est-ce que l'âme selon la définition? Qu'est-ce que l'âme selon la chose? L'âme est-elle à l'image? Qu'est-ce qu'être à l'image? 1. *an sit anima?* 2. *Quid sit anima secundum definitionem?* 13. *Quid sit anima secundum rem?* 27. *An anima sit ad imaginem?* 31. *Quid sit esse ad imaginem?* Vingt-trois autres chapitres traitent de l'union de l'âme et du corps, et du mode de cette union, cherchent si l'âme se meut dans l'espace et comment elle se meut. Comme on s'y attend, Jean de La Rochelle n'en sait pas plus que nous sur ces questions ; il serait difficile qu'il en sût moins. Il se débat peut-être avec un peu plus de subtilité contre son ignorance, il s'y résigne moins. Il étudie, il définit, il divise, il détermine, il classe et ne conclut guère ; mais après tout il est sincère, avide de clarté, et cette marche lente est une marche réellement scientifique. Il arrive en somme à voir dans l'âme, d'accord avec les docteurs de son époque, une substance incorporelle, simple et qui donne au corps, en s'unissant avec lui d'une façon mystérieuse, la forme et la vie.

Le second livre traite, en soixante-et-un chapitres, des facultés de l'âme, *de viribus animæ*. Il discute avec soin les différents principes selon lesquels on les a divisées. Il n'admet pas qu'on le puisse faire d'après les actions, les objets, ni les organes ; les actions ont différents degrés d'énergie, force ou faiblesse, rapidité ou lenteur, et si l'on crée pour chaque degré une fa-

Hosted by Google

culté on arrivera à une telle multiplicité qu'elle produira la confusion; les objets ne sont pas moins nombreux et amèneront le même inconvénient; les organes conduiraient aussi à une mauvaise division, car le même organe sert à des opérations diverses; la langue goûte et parle; et il y a des facultés qui n'ont pas d'organe, l'énergie intellective par exemple. Les organes, les objets et les actions ne sont donc par leur diversité que des occasions qui font reconnaître dans l'âme des énergies distinctes par elles-mêmes, dont la distinction ne dépend de rien autre que de la nature même de l'âme. M. Hauréau voit dans ce qui reste d'indécis à cette conclusion une preuve d'originalité et de sagesse: « Quand une science en est à ses com-« mencements, dit-il, l'assurance ne se rencontre que chez les « ignorants ou chez les plagiaires.»

Jean compte, après saint Augustin, cinq moyens de connaître les sens et l'imagination, facultés sensibles, qu'il rapproche trop peut-être; la raison, l'intellect et l'intelligence, facultés intellectives, qu'il sépare au contraire plus que nous ne le ferions, attribuant à la première la connaissance des universaux incorporels formés par l'esprit d'après les qualités des corps; à la seconde, celle des purs esprits créés; à la troisième, celle de Dieu. — Comment Jean conciliait cette répartition avec son parti pris de ne point séparer les facultés cognitives d'après leur objet, c'est ce que je ne saurais dire. — Comparant entre elles ces deux séries de facultés, il insiste sur la méfiance avec laquelle il faut accueillir ce qui vient des sens, accordant au contraire une confiance entière à la vision intellectuelle.

L'imagination, pour Jean, ne diffère des sens qu'en ce que ceux-ci perçoivent les formes présentes des corps, que celle-là les perçoit comme absentes; n'étant, comme s'exprime M. Hauréau, « qu'une sorte de sensation continuée. » D'un autre côté les sens eux-mêmes n'arrivent jamais sans intermédiaire à la connaissance de l'objet; ils reçoivent non pas l'objet dans son essence, mais son apparence, son espèce; *non recipitur a sensu nisi species objecti.* Il est difficile de contester cette dernière assertion, dans les limites où la présente l'auteur, qui ne donne pour intermédiaire que la lumière pour les yeux, l'air

Hosted by Google

pour le son, une vapeur qui émane comme une fumée subtile des objets pour l'odorat, pour le goût l'humeur salivaire, pour le toucher la chair qui recouvre les nerfs. M. Hauréau reconnaît lui-même, quelque sévère qu'il soit en pareille matière, qu'il n'y a pas là de réalité chimérique, mais il n'en a pas moins raison de remarquer que cette observation combinée avec la manière dont Jean a conçu le rôle de l'imagination, appelle naturellement les espèces internes, les idées images; qu'il y a là « non « le dernier, mais le premier mot d'un système. »

Il remarque du reste que Jean ne tombe pas dans une erreur assez commune; qu'il attribue ces *espèces* non pas à Aristote, mais bien à leur véritable auteur, saint Augustin; à la vérité Jean se trompe lorsque, analysant fidèlement le traité *de spiritu et anima,* il croit citer Augustin tandis qu'il ne suit qu'Hugues de Saint-Victor. Mais beaucoup d'autres textes d'Augustin justifient cette attribution. Je n'ai rien à dire à cette réserve, sinon que si Jean a pu prendre un ouvrage d'Hugues, qui vivait un siècle avant lui, pour un ouvrage d'un père du v^e^ siècle, et du plus connu de tous les pères, il faut avouer que la critique en pareille matière est terriblement difficile.

Jean poursuit son étude des opérations de l'âme, caractérisant dans des chapitres séparés l'imagination, l'opinion, la mémoire; classant aussi les passions, la joie, la tristesse, la crainte, la colère, etc.; la suivant dans ses différents états, le sommeil et le rêve, dans ses rapports avec les motifs qui agissent sur elle. Mais rien n'est plus important que les chapitres où après avoir décrit, d'après Aristote, tel que le comprend et l'interprète Avicenne, le sens commun ou sens formel, c'est-à-dire celui qui centralisant en quelque sorte les rapports des autres en tire une idée une et nette de l'objet, il montre comment l'énergie intellective opère sur cette idée pour en former les intelligibles par abstraction, objets propres de la raison. M. Hauréau après avoir cité en entier cet important passage, le résume en ces mots : « Une opération de l'âme est « un acte par lequel la substance spirituelle abstrait d'elle- « même ou de la substance corporelle externe une idée qui

Hosted by Google

« prend ici le nom de forme..... Au premier degré de la per-
« ception, est la forme sentie ; au deuxième, la forme imaginée ;
« au troisième, la forme estimée, jugée ; au quatrième, la
« forme intellectualisée. » Il résulte de là que l'universel conçu par la pensée, n'est pas pour Jean une modification passagère du sujet pensant, mais « une forme objective, une image
« permanente qui doit tenir lieu du sujet absent pour les opé-
« rations ultérieures de la faculté intellectuelle..... que Jean
« est (d'avance) avec saint Thomas contre Guillaume d'Oc-
« kam. »

Ce n'est là ni toute la question, ni même la question principale entre les réalistes et les nominalistes. Mais Jean s'est tenu strictement dans les limites de la psychologie ; il n'a donc pas eu à dire ce qu'il pensait de l'universel dans les choses ou avant les choses, dans la pensée divine.

Jean s'applaudit, en finissant son traité, d'avoir fait connaître l'âme par ses différences, et pénétré autant que possible dans son essence ; c'était la tâche du métaphysicien : il assigne au théologien celle de la suivre dans ses habitudes et dans sa destinée. Aussi ai-je dit quel lien semble y rattacher le traité des vertus et des vices, son traité de morale. Celui-ci contient treize chapitres. Privé ici du puissant secours de M. Hauréau, je n'ose pas parler d'un livre que j'ai tenu quelques heures, l'un des derniers jours d'août, au moment des vacances de la bibliothèque, quand il m'eût fallu des semaines, je ne dis pas pour l'étudier, mais pour le lire.

Le mode d'exposition est toujours le même : définir, diviser, classer ; de même que l'imagination et l'intelligence, la volonté est double ; naturelle ou délibérée et rationnelle. On rencontre des remarques fines, mais qui n'ont pu rester neuves. Jean y examine les divisions des vertus, non-seulement dogmatiquement, mais historiquement : de la division des vertus selon Plotin (si je n'ai pas mal lu), selon Cicéron, selon Augustin, selon Boèce. (Ch. IV, V, VII, X.) Jean finit en vrai théologien, en s'occupant de la conversion à l'heure de la mort.

La lecture du livre de M. Hauréau entrait dans mes études plus que dans celles de M. l'abbé Cholet. Ce que je lui en com-

Hosted by Google

muniquai ne pouvait qu'accroître son zèle en faveur de Jean de La Rochelle. Ses recherches sur notre histoire locale l'avaient conduit à cette conviction que La Rochelle avait été plus heureuse, plus grande, plus prospère en tout genre, avant qu'après l'adoption de la réforme ; et cette conclusion avait été annoncée avec la promesse des preuves à l'appui dans une occasion solennelle. L'éclat littéraire d'un moine né et élevé dans la ville secondait singulièrement ses desseins. Aussi se mit-il bientôt à la poursuite, à la chasse des manuscrits du docteur franciscain avec une ardeur qui lui fit oublier son point de départ et qui de l'accessoire fit le principal. Il visita trois fois les bibliothèques de Paris ; deux fois celles de Bruxelles, de Bruges, de Troyes ; une fois celles d'Oxford, de Cambridge, de Londres, de Rome, de Turin, de Milan, de Padoue. Grâce à l'influence de sa robe et au puissant appui d'évêques et de cardinaux, il obtint d'avoir plusieurs de ces manuscrits chez lui, à sa libre disposition, privilége sans lequel tout travail du genre de celui qu'il projetait est impossible. Aussi le 2 février 1859 pouvait-il nous montrer plusieurs de ces beaux manuscrits, et nous donner des notions sur soixante-douze qu'il avait vus et collationnés. Il en comptait cent, trois ans plus tard. Déjà les extraits et les copies qu'il avait faits, avec l'aide de son vicaire à la cure d'Aigrefeuille, M. l'abbé Grasilier, formaient huit volumes in-folio ; il y avait fait entrer des imitations graphiques reproduisant l'écriture et les lettres ornées des différents manuscrits originaux. Le 28 avril 1862, il nous lisait une étude sur Jean de La Rochelle. Il ne l'y considérait encore que comme sermonaire ; mais une introduction déterminait les principales époques de la vie de cet écrivain, et divisait ses œuvres en cinq sections. C'est dire qu'il en avait trouvé dont je n'ai pas parlé ; celles que que j'ai énumérées ne se prêteraient pas à cette division (1).

(1) Voici une note écrite de la main de M. Cholet, qui donnera une idée de l'étendue de son travail : je transcris, sans comprendre toujours.

Manuscrits pour l'édition des œuvres de Jean de La Rochelle :

A* Répertoire, vie, œuvre, témoignages, manuscrits, morceaux choisis, 100 pages.

B* Vie de Jean de La Rochelle, au net.

Hosted by Google

M. Cholet n'hésitait pas à affirmer deux points contestés, qu'il n'y a eu au XIII^e^ siècle qu'un Jean de La Rochelle ; qu'après avoir pris part avec un grand éclat à la vie scientifique de son temps, Jean est venu mourir dans sa ville natale. Au mois d'août 1862 il s'était assuré d'un éditeur : il annonçait au Conseil général de la Charente-Inférieure qu'il allait commencer ses publications, et ce Conseil votait une subvention de 500 fr. à titre d'encouragement à ses travaux littéraires. Des difficultés imprévues ou d'autres projets l'arrêtèrent, et la mort est venue le suprendre avant que rien de relatif à Jean eût été mis sous presse.

Les copies faites par M. Cholet, ses travaux préparatoires, ses notices, ses prolégomènes doivent donc former un ensemble imposant; leur simple vue éclaircirait bien des doutes, recti-

C* Œuvres de Jean de La Rochelle.
D* Vie et œuvres (manuscrits).
E* Vita J. de Rupella (notes).
F* Prolegomena, Testimonia, codices manu scripti.
F** Fac simile des manuscrits.
G* Prolegomena (2e volume), analyses, critique littéraire.
H* De anima et viribus ejus.
I* Compendium tractatus de anima
J* In quatuor libros sententiarum.
K* De articulis fidei, sive de symbolo.
L* De decem præceptis.
M* De vitiis, sive summa theologiæ moralis.
N* Sermones de epistolis totius anni (2 volumes N* N**).
O* Sermones de Evangeliis dominicalibus, de festis, et sanctis et de communi sanctorum.
P* Sermones (variantes).
Q* De arte prædicandi (Sorb. 1794).
R* Processus sive modi negociandi circa themata sermonum (Lisbonne, Alcobaça).
S* Postillæ in Danielem.
T* — in Matthæum.
U* — in Marcum.
V. — in Lucam.
X. — in Epistolas Pauli.
Y. — in Apocalypsim.
Z. Opuscula et Dubia.

Hosted by Google

fierait bien des erreurs que j'ai laissées dans cette note; mais ses manuscrits ne sont dans aucun dépôt public; ils sont restés propriété privée. Voilà pourquoi j'ai repris et rédigé ces notes très-incomplètes, que je me suis aperçu que je commençais moi-même à ne plus comprendre.

J'ai cité, au fur et à mesure que je les employais, les auteurs que j'ai consultés. Je donne ici la liste de ceux sur lesquels eux-mêmes s'appuient en parlant de Jean de La Rochelle. On trouvera les titres détaillés de leurs ouvrages à leur nom dans les tables de l'Histoire littéraire de la France :

Thomas de Catimpré, 1201-1270. — Thithème, 1462-1516. — Eysengrin, 1500-1570. — Gessner, Conrad, 1516-1565. — Possevin, 1534-1610. — Piquet, 15..-1630. — Fodéré, 15..-1630. — Villot, vers 1600. — François Gonzague, vers 1600. — Wading et Sbaraglia, 1588-1680. — Sanderus, 1586-1664. — Duboulay, 16..-1678. — Fabricius, 1668-1736.

L. Delayant.

Hosted by Google

ÉPIGRAPHIE POITEVINE.

LES ÉPITAPHES D'OIRON.

M. de Chergé, dans sa notice sur Oiron (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1839), M. de Longuemar, dans son travail sur l'épigraphie du Haut-Poitou (*Mémoires de la même société,* année 1863), M. B. Fillon, dans son bel ouvrage de l'*Art de Terre chez les Poitevins,* ont publié le texte d'inscriptions existant dans l'église Saint-Maurice d'Oiron. Cependant toutes les épitaphes qui décoraient les tombeaux élevés dans cette collégiale à la mémoire des divers membres de la famille Gouffier n'ont pas été relevées. Il en est un certain nombre qui sont encore inédites, c'est cette lacune que nous venons combler. Nous relaterons également celles de quelques personnes qui furent inhumées dans la même église.

Tout le monde connaît, de réputation du moins, les magnifiques tombeaux élevés par les soins de Claude Gouffier, grand écuyer de France, à la mémoire de Philippe de Montmorency, son aïeule, d'Artus Gouffier, son père, grand-maître de France, et de Guillaume Gouffier, amiral de France (1), son oncle, dans la collégiale d'Oiron fondée et dotée par Artus Gouffier.

« Je ne saurais passer sous silence, dit M. de Chergé dans sa notice sur Oiron (2), les magnifiques mausolées qui avaient

(1) Plus connu sous le nom d'amiral Bonnivet,

(2) Lieu cité.

Hosted by Google

été élevés dans l'église d'Oiron, sur la dépouille mortelle des favoris de nos rois.

« Ils sont au nombre de quatre : ceux de Philippe de Montmorency femme de Guillaume Gouffier, d'Artus et de Guillaume Gouffier, ses enfants, et de Claude, grand écuyer de France, fils d'Artus.

« Les plus remarquables sont sans contredit les deux premiers ; ils sont longs de 3 mètres 6 centimètres, larges de 1 mètre 30 centimètres sur 1 mètre 50 centimètres de hauteur. Chacune des parties composant le tout, c'est-à-dire la table supérieure, les quatre côtés et le socle, est d'un seul morceau du plus beau marbre blanc. — Les deux petits côtés sont décorés d'anges supportant les écussons de Montmorency et de Gouffier, entourés du collier de l'ordre. Les deux grands côtés sont ornés de six personnages religieux dans diverses attitudes, annonçant la méditation et la prière ; ils sont encadrés dans des niches fouillées avec art, séparées par sept pilastres d'ordre ionien, chargés de moulures, d'ornements et d'attributs qui se rapportent au sexe différent des personnages. Ainsi à côté des religieux qui prient pour le grand maître de France brillent dans tout leur éclat sur le montant des pilastres, l'épée, le casque, la lance, les pennons des chevaliers, et tous les attributs de l'homme. A côté des religieuses qui pleurent la mort de Philippe de Montmorency se voient l'humble rouet, les dévidoirs, la quenouille et tous les instruments pacifiques qui sont le partage du sexe. Rien n'égale le soin, l'art et surtout le goût de ces compositions pleines de grâce et le fini de leur exécution.

« Toutes les statues ont été mutilées par les protestants après la bataille de Moncontour, et les têtes ont été abattues par les iconoclastes du XVI^e^ siècle. Ce qui reste doit faire regretter vivement le vandalisme réactionnaire qui se vengeait sur un marbre inanimé du mauvais succès de ses armes, et rendait les arts responsables de l'élan sublime que leur avait imprimé la pensée religieuse du catholicisme.

« En effet la sévérité et le bon goût des draperies, la sculpture des pieds et des mains des personnages mutilés, tout

Hosted by Google

annonce que cet ouvrage admirable sortit des ateliers d'un des plus habiles artistes de l'époque. L'harmonie de l'ensemble répond à la beauté des proportions, à la richesse et au fini des détails, et tout concourt à faire de ces monuments une œuvre capitale en ce genre. »

Le nom de l'artiste qui créa ces chefs-d'œuvre est ignoré. Tout prouve qu'il travailla loin d'Oiron, tout porte à croire qu'ils furent exécutés en Italie. C'est l'opinion de M. de Chergé et celle de M. Segrétain qui, lors de leur rétablissement exécuté sous sa direction a cherché, mais inutilement, des indications plus positives. « Les seuls renseignements que nous puissions consigner ici, dit-il dans son rapport sur la réédification de ces tombeaux (1), sont la date de 1539 inscrite sur un cartouche du tombeau d'Artus, et peut-être les lettres Q. P. R. A. gravées en pendant avec celles de S. P. Q. R. sur deux pennons de lances dans un des pilastres du même (2). »

Au moment de la Révolution, ces monuments furent enlevés de la place qu'ils occupaient devant l'autel de la collégiale et leurs morceaux entassés dans l'une des chapelles du transept; en même temps les cendres qu'ils recouvraient furent jetées au vent, le plomb des cercueils fut vendu et les plaques nombreuses qui consacraient la mémoire de ces grands de la terre, furent brisées.

Emues de cet état de choses, désireuses de rendre ces tombeaux à l'admiration des amis des arts, de les sauver des dégradations qui chaque jour pouvaient les atteindre, de faire revivre la mémoire de ceux auxquels ils avaient été élevés, la Société des Antiquaires de l'Ouest et la Société française pour la conservation des monuments votèrent des fonds pour leur

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1839.

(2) Telle n'est point la manière de voir de M. B. Fillon, qui dans l'*Art de terre* paraît persuadé qu'ils sont dus à un ciseau français. Dieu veuille que ce soit vrai, nous le souhaitons de toute la ferveur de notre patriotisme artistique et nous espérons que cet écrivain, si renommé pour sa perspicacité et son bonheur dans de pareilles recherches, saura justifier son opinion quelque jour, en nous dévoilant, pièces en main, comme il l'a fait déjà pour plusieurs de nos monuments, le nom de leur habile auteur.

Hosted by Google

rétablissement. Le conseil général des Deux-Sèvres, sur la proposition de M. de la Fontenelle, s'associa par une allocation à cette œuvre réparatrice, et en 1839 sous l'habile direction de M. Segrétain, ils ont été réédifiés. Les tombeaux ont été placés dans les deux transepts, ceux de Philippe de Montmorency et d'Artus Gouffier qui sont complets, en occupent le milieu, ceux de l'amiral et de Claude auxquels il manquait plusieurs pièces importantes ont été adossés aux murailles, et par cette ingénieuse combinaison, les pertes que l'on a à déplorer sont moins apparentes. « A droite donc, Artus et Claude, à gauche, l'amiral et sa mère qui se trouve ainsi dans le voisinage de la sépulture de Claude-Eléonore de Lorraine, tandis que près des deux premiers sont les tombes de Jehan Grimouard et de Charles de Gouffier, chevalier de Malte, aussi bien que la chapelle Saint-Jean élevée par Claude de Gouffier lui-même (1). »

De nombreuses épitaphes appendues aux murs de la chapelle et dont plusieurs sont dues à la plume d'hommes célèbres de ce temps-là, apprenaient et quels étaient ceux qui reposaient sous ces dalles de marbre, et les hautes positions qu'ils avaient occupées dans ce monde, qui n'avait gardé d'eux qu'un lointain souvenir (2).

Mais d'autres membres de cette famille avaient là aussi leurs dépouilles mortelles, et si leurs corps n'étaient pas recouverts des merveilles de la sculpture, de louangeuses inscriptions apprenaient au passant qu'ils avaient vécu.

Nous allons, par ordre de date, évoquer tous ces personnages, faire revivre pour un moment ces grands noms qui ne sont plus.

(1) Rapport de M. Segrétain précité.

(2) Par une de ces singularités qui parfois se présentent, si l'on possède le tombeau, ou plutôt les débris du tombeau de Claude Gouffier, le créateur de ces splendeurs funéraires, son épitaphe est la seule qui nous manque.

Hosted by Google

PHILIPPE DE MONTMORENCY.

Philippe de Montmorency, fille de Jean, baron de Montmorency, et de Marguerite d'Orgemont, fut mariée en premières noces, le 23 mars 1465, à Charles de Melun, grand maître de France, et en secondes noces, le 25 juin 1472, à Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, Boissy, baron de Roannez, Maulevrier, etc., gouverneur de Charles VIII et des provinces de Languedoc et de Touraine. Elle mourut à Chinon, le 20 novembre 1516.

Le tombeau de Philippe de Montmorency était autrefois dans le chœur de l'église et à gauche, « elle repose, les pieds appuyés sur un épagneul, emblême de la fidélité. La tête de l'animal a disparu; Philippe est en longs habits de veuve; un chapelet pend à ses côtés; ses yeux fermés et son visage serein annoncent le calme d'un sommeil bienfaisant plutôt que les glaces de la mort; ses mains, jointes autrefois, sont séparées, maintenant que les doigts ont été brisés et cruellement mutilés. Des pleureuses entourent le tombeau et semblent prier pour celle qui n'est plus. « Autour de la table supérieure est cette inscription:

CI. GIST. FEV. DAME. PHILIPE. DE. MONTMORENCI. EN. SON. VIVANT. FEME. EN. PREMIÈRES. NOPCES. DE. FEV. Mre. CHARLES. DE. MELEVN. GRAND. Me. DE. FRANCE. ET. EN. SECONDES. NOPCES. DE. FEV. MESRE. GVILLE. GOVFFIER. CHLR. SEIGR. DE. BOISY. BONIVET. ET. D'OIRO. PREMIER. CHABELLA. DV. ROY. CHARLES. VIIe. ET. DEPVIS, GOVVERnr DV. FILZ. DV. ROY. CHARLES. VIIIe. LAQlle. TRESPASSA. A. CHINO. LE. XX. DE. NObre 1516. PRIEZ. DIEV. POVR. ELLE. (1).

Les trois inscriptions qui suivent étaient gravées sur une plaque de cuivre fixée au pilier près le grand autel, au-dessus du tombeau. Cette plaque portait les armes de Montmorency.

Φιλιππης της μωμοραντιας επιταφιον

Τουτω μεν κειται μωμοραντια εν ταφω
Φιλιππα μητηρ τοις ενδοξος ηθεσι,

(1) Relatée par MM. de Chergé et de Longuemar.

Hosted by Google

Ανδρας τεκουσα λαμπρους, και διας κορας,
Η γαρ στρατηγους τετοκεν πολλους κευγενεις
Και μην γυναικας πολλας μαλα ηροικας
Τη δωξα κρουει παιδων υψηλον πολον
Ουκ αν κλαυσης τοιαυτην, ω οδοιπορε
Γυναικα, μαλλον τιμησον τε και σεβου (1).

(Michaël Cinerius.)

PHILIPPÆ MOMORANTLÆ EPITAPHIVM,

SVB HAC PHILIPPA MOLE MOMORANTIA,
MATRONA RARIS SINGVLARIS MORIBVS,
FOECVNDA CLARIS SEXV VTROQVE PARTVBVS,
IACET, VIATOR, NAM DVCES, ANTISTITES;
HEROICAS QVE ENIXA PRORSVS FOEMINAS,
LAVDE ALTA TANGIT LIBERORVM SYDERA;
COELVM QVE PVLSAT AVREIS VIRTVTIBVS.
NE FLE, VIATOR, TALEM ENIM FLERE EST NEFAS;
MIRARE SORTEM POTIVS HANC, ET SVSPICE (2).

(Salmonius Macrinus Juliodunensis.)

SOUBZ CESTE TOMBE CY,
GIST DE MONTMORANCY,
PHYLIPPE NOBLE DAME,
BELLE DE CORPS ET D'AME;
QUI DE DIEU TANT RECEUT,
QU'EN SON VENTRE CONCEUPT
GRANDS SEIGNEURS MAGNIFIQUES
ET DAMES HÉROICQUES,
SI QUE DES ENFFANTS D'ELLE
LA VERTU IMMORTELLE
PAR HAULT LOZ PRÉCIEULX
L'ESLÈVE JUSQU'AUX CIEULX.
PASSANS, NE PLEUREZ POINT,
PLEURER NE VIENT A POINCT
DE CESTE DAME BONNE,
PLUTOST FAULT QU'ON S'ESTONNE
DE SON SI GRAND BONHEUR,
ACCOMPAIGNÉ D'HONNEUR (3).

(Clément Marot.)

(1) Relatée par M. de Chergé.
(2) Relatée par M. de Chergé.
(3) Relatée par M. de Chergé.

Hosted by Google

ARTUS GOUFFIER.

Artus, fils de Guillaume Gouffier et de Philippe de Montmorency, seigneur de Boissy, Bonnivet, Maulevrier, etc., fut élevé enfant d'honneur du roi Charles VIII, devint son pannetier et fut l'un de ceux qui lui sauvèrent la vie à la bataille de Fornoue. Après la mort de ce prince il fut attaché à la maison de Louis XII et nommé gouverneur du jeune comte de Valois qui devait être François Ier.

Tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que le *Père des Lettres* dut les qualités qui le distinguèrent si éminemment au goût des arts, au sentiment du beau qui animaient son gouverneur, goût et sentiments qui s'étaient probablement développés et épurés pendant les séjours d'Artus en Italie à la suite des rois Charles VIII et Louis XII. François Ier reconnaissant des soins qu'il en avait reçus dans sa jeunesse le fit son principal ministre, le nomma grand maître de France et le combla de biens ainsi que ses frères.

Marié le 10 février 1499 à Hélène de Hangest, dame de Magny, fille de Jacques, seigneur de Genlis, et de Jeanne-Marie de Moy, Artus mourut le 23 mai 1519 à Montpellier où il était pour traiter de la paix avec l'Espagne.

Son tombeau, aujourd'hui dans le transept de droite, se voyait autrefois dans le chœur, opposé à celui de sa mère. « Le chevalier est revêtu de son armure, sa tête est nue et ses longs cheveux pendants tombent sur ses larges épaules, ses mains sont jointes et ses pieds sont appuyés sur un griffon mutilé. Son épée est sculptée à part sur le marbre, au côté gauche du guerrier. On peut admirer l'expression que l'artiste a su donner à cette figure fortement caractérisée où l'on voit briller la paix de l'âme et la confiance du chrétien fidèle (1). »

Autour de la table supérieure est cette inscription :

CI. GIST. FEV. DE. BONE. MÉMOIRE. Mre. ARTVS. GOVFFIER. EN. SON. VIVĀT. CHLR. DE. L'ORDRE. CŌTE. DE. CARVAX. ET. D'ESTĀPES. BARO. DE MAVLEVRIER. ET. PASSAVAT. SEIGr. DE.

(1) M. de Chergé. Lieu cité.

Hosted by Google

BOYSY. BOVRG. SVR. CHARĒTE. DE. SAINT. LOVP. ET D'OYRŌ. GOVVERNr. ET. LIEVTĒANT. GN̄AL. DVr ROY. EN. SES. PAIS. DE. DAVLPHIĒ. ET. GRAND. Me. DE. FRĀCE. FV̄DATr. DE. CESTE. EGLĒ. LEQUEL. TRESPASSA. A. MŌPELLIER. LE. XIIIe. JOVR. DE. MAY. 1519. PRIEZ. DIEV. POVR. LVY.

Sur une plaque de cuivre appliquée à l'un des piliers du grand autel au-dessus du tombeau on lisait les trois épitaphes suivantes. Cette plaque portait aussi les armes du défunt.

Εις φραγκισκον τον κελτων βασιλεα
Κλαιοντα τον εταιρον

Η μην Πατροκλη' επολυρατο διος Αχιλλευς,
Καυτον Αλεξανδρον τον κατενευς' ο μεγας.
Κεινων νυν βασιλευς ζηλω κατοδυρεται αρτυν
Τον βοιζιν ποθεων οια φιλον θεραπα.
Ειη, ζευ, τω μεν κουφη κονις, ονδε φυλαττοις,
Οφρ' ων λημα φερει και κλεος οιος ελοι (1).

(Janus Lascaris.)

AD FRANCISCVM REGEM GALLORVM QVI LVCTV COMITEM PERSEQVITVR.

FATA MENOETIADAE PELIDES, MAGNVS ET ILLVM
FLEVIT ALEXANDER, QVI VELVT ALTER ERAT.
AEMVLVS ILLORVM NVNC REX DESIDERAT ARTVM
BOEZIN; VTI CHARVM MVLTA GEMENS COMITEM.
HVIC SIT TERRA LEVIS, SIS CVSTOS, O PATER, ALTVM
QVAM PRAEFFERT ANIMVM TAM FERAT OMNE DECVS (1).

(Jacobus Lodovicus.)

PATROCLUS FUT D'ACHILLES REGRETTÉ,
EPHESTION L'A D'ALEXANDRE ESTÉ
QUI L'ESTIMOIT AMY COMME SOY MESMES,
LE ROY FRANCOYS DE LEURS OEUVRES SUPRESMES
IMITATEUR, PLAINCT ARTUS DE BOISY
QUI MÉRITA D'ESTRE PAR LUY CHOISY,
POUR MYEULX AYMÉ, DIEU LUY DOINT LIEU CÉLESTE.
ET NE LUY SOIT SA TOMBE SY MOLESTE,
QUE LE CLER NOM DE BOISY ET D'ARTUS
NE VIVE AUTANT QUE VIVENT LES VERTUS (2).

(Clément Marot.)

(1) M. de Chergé. Lieu cité.
(2) M. de Chergé. Lieu cité.

Hosted by Google

GUILLAUME GOUFFIER.

Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, était frère d'Artus qui précède ; nous n'avons rien à dire de la vie de ce favori de François Ier, dont la mort, à la funeste bataille de Pavie, ne fut qu'une bien faible expiation du tort que ses fols conseils causèrent à la France.

Le tombeau de Guillaume était en marbre noir, sauf la table supérieure et les médaillons en marbre blanc qui ornaient les côtés (1). Ces médaillons représentaient le dauphin entortillé autour d'une ancre, insigne de la dignité, dont il était revêtu avec sa devise *festina-lente*, devise à laquelle il donna un triste et sanglant démenti par sa présomptueuse précipitation qui lui coûta la vie, et à la France la liberté de son roi.

« Le vêtement de Guillaume est brodé aux armes parti de trois jumelles et d'une croix cantonnées de seize alérions ; (les Gouffier, d'or à trois jumelles de sable ; les Montmorency, d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur). Il porte son casque en tête, la visière est levée et ouverte, son épée est ceinte au côté dans le fourreau, en signe de la mort qu'il reçut au jour d'une sanglante défaite.

« Autour de la statue couchée on lisait autrefois cette inscription aujourd'hui fruste.

L'épitaphe suivante était gravée sur une plaque de cuivre placée au-dessus du confessionnal dans la chapelle du Rosaire. Au-dessous de l'inscription on voyait les armes de l'amiral entourées du collier de l'ordre.

CY. GIST. MESSĒ. GVILLĒ. GOVFFIER. EN. SON. VIVĀT. CHLR. DE. L'ORDRE. Sr. DE. BONNIVET. ET. CREVECŒVR. GRAND. ADMIRAL. DE. FRANCE. QVI. TRESPASSA. EN. LA. BATAILLE. DEVĀT. PAVIE. LE. 24. FÉVRIER. 1524. PRIEZ. DIEV. POVR. LVY. (2).

(1) D'après M. B. Fillon (l'Art de Terre, p. 80) ce tombeau est l'œuvre de Jean Juste de Tours auquel on doit aussi celui de Claude Gouffier et de Françoise de Brosse dite de Bretagne, sa seconde femme ; tombeau dont on ne retrouve aucune trace.

(2) MM. de Chergé et de Longuemar. Lieux cités.

Hosted by Google

D. O. M.

ADMONEO, LECTOR, QUISQUIS ES TANDEM, QUI CINERI HUIC MEO BENE PRECATURUS, HUC PEDEM CONFERS, LUCTUM MEI ERGO ISTHÆC LEGENS MINIME INSECTARIER. SUM NIMIRUM VIVUS, AC RERUM ADEO QUAS IN VITA PROECLARÈ GESSI FORTUNATUS ET LOCUPLES, UT FAMA DE ME TUTUM IN DIES MEI-IPSIUS VITAM EXCITET. ITAQUE SUM VIVUS; SED CUM IN HOMINUM COMMUNI VITA SUPERESSEM, ET FACTUM PERSENSI, ET SORTIS. AUDACIAM (1) SUSTINUI,

QUI SIM IGITUR REQUIRIS?

ÆTAS CERTÈ TUA CELARE NON DEBIUT; SUM, LECTOR, EGO (2) ILLE GUILLELMUS, ANTIQUA E BOESINARUM FAMILIA, ATAVORUM ÆMULUS, ET PARENTIS, QUANDO ADHUC TUA ISTÀ LÙCE UTERER CULTOR PRÆCIPUUS.

AT CUJUS MODI ESSENT FUNCTIÓNUM CURÆ, QUIBUS ME POTUIS HÆC GALLIA BENE MERENTEM EFFECERIT?

BELLICA, ARMORUMQUE CUM MIHI AD MAGNI ILLIUS FRANCISCI VALESII, FORTISSIMI PRINCIPIS CONSPECTUM VIAM COMMUNIVISSET VIRTUS MERITORUM TANDEM MEORUM CONSCIUS, FIDEM QUE MEAM REVERITUS, SUPREMAM ORÆ MARITIMÆ PRÆFECTURAM, AC IMMENSI ILLIUS OCEANI GUBERNACULA SOLERTIÆ QUÆ QUOQUO VERSUM MIHI FUIT, ERIGIT, COMMITTIT, DIFFUSUM AC LEGÈ OMNI SOLUTUM IMPERIUM SUAS IN COPIAS MANDAT, DEVOVET QUE; MIHI UT ESSET IN POSTERUM TERRA MARI QUE NOMINIS SUI HOSTES FUGANDI PROFLIGANDIQUE LOCUS. ID DE ME SATIS SUPER QUE SENSIIT INSUBRIUM AGER, CANTABRIA DEVICTA, ITALIA PERTERREFACTA, QUICQUID DENIQUE IMPERII FINIBUS ALLUITUR. SED ISTHÆC DE ME DIUTIUS SUSTINERE NON POTUIT INVIDIA. SIQUIDEM OB PRINCIPIS MEI OCULOS, DUM ILLE AD TICINUM CONFLIGERET, TOT MIHI DECRETIS HONORIBUS, TOT IN RE BELLICA PERICULIS EXHAUSTIS, TOT CONFESTIS HOSTIUM COPIIS, QUANDO VULNERUM GRAVITAS ELEVARI NON POTUIT, SPIRITUM INTER VICTRICES MANUS INVICTUS EXHALO, AC STRENUÈ DIMICANS VICTORIAM MIHI CADENS COMPARO : NIHIL QUICQUAM DE ME ISTHINC EMIGRANS CONQUESTUS, QUAM REGIS FORTUNAM LACRYMIS NON POTUISSE PERSEQUI, CUM ILLE VICISSIM FATUM HOC MEUM INGEMISCERET.

HÆC DE ME, LECTOR, UT NESCIRES, CLAUDIUS EX FRATRE NEPOS, EQUITI REGII MAGISTER, CURAVIT SEDULUS.

VALE ITAQUE, ET MEI INTERITUS MEMORIAM HABE, NAM QUÆ MEA SUNT CÆTERA, POSTERIS TUIS NON EXCIDENT (3).

(1) D. Mazet écrit *audacium*.
(2) Ce mot est omis par D. Mazet.
(3) Relatée par M. de Chergé. Lieu Cité.

H. BEAUCHET-FILLEAU.

Hosted by Google

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

—

GASPARD-SÉVERIN DUCHATEL (1).

Gaspard-Séverin Duchâtel naquit en 1766 à Rochefou, paroisse de Cerçais, dans le Bas-Poitou (2). Voici l'extrait de son acte de baptême :

« Le 23 février 1766, a été baptisé le sieur Gaspard-Séverin, fils légitime de messire Jacques-François Duchâtel, écuyer, seigneur de la Pinarderie, président trésorier de France et général des finances du Poitou, et de dame Françoise-Thamars Destouches, son épouse. — Le parrain, maître François Chauvin, avocat en parlement, conseiller du roi, président des tailles, sénéchal de Châtillon et d'Argenton-le-Château; la marraine, demoiselle Julienne Sigougne, qui ont avec moi signé. (Suivent les signatures). Macaulif, curé. »

Gaspard Duchâtel fit ses études à Poitiers, s'engagea en 1786 dans les gardes du roi, donna sa démission le 23 mars 1788 à la mort de son père (3), et se retira à Rochefou. La

(1) Cette étude fait partie de la série des biographies qui seront publiées dans le recueil des *Archives de l'Ouest*.

(2) Aujourd'hui commune de Cerçais, canton d'Argenton-Château, département des Deux-Sèvres.

(3) Le 23 mars 1788 est mort au château de Rochefou et a été inhumé Messire Jacques-François Duchâtel, écuyer, seigneur de Bouillé-Saint-Paul, Rochefou, de la Pinarderie, la Touche et autres lieux, en présence de M. Duchâtel de la Pinarderie, garde du roy, son fils, de Messire François Chauvin secrétaire, conseiller du roy en ses conseils, sénéchal de Châtillon et d'Argenton-Château, son parent, de M. Paul-Jérôme Villenault, curé de

Hosted by Google

part active qu'il prit aux opérations électorales d'Argenton-Château le fit nommer, le 15 novembre 1790, membre de l'administration centrale du département des Deux-Sèvres. Dès que les premiers rassemblements se formèrent en Vendée, Duchâtel réclama de ses collègues l'honneur d'être envoyé en mission à la tête des gardes nationales de Niort et de Parthenay; et le 24 août 1791 il repoussa les Vendéens aux environs de Châtillon. Au retour de cette campagne, élu député à la Convention nationale à la presque unanimité des voix, il prit place sur les bancs de la Gironde, et se lia d'une étroite amitié avec Brissot et Barbaroux.

Lorsque le procès de Louis XVI se débattit devant la Convention, Duchâtel était retenu chez lui par une maladie assez grave, mais après le troisième appel nominal qui devait décider quelle serait la peine appliquée au roi déchu, Duchâtel entra dans la salle, pâle et défait, la tête enveloppée de linges et réclama à la tribune le droit de voter. De vives réclamations se firent entendre du côté de la Montagne. « Le scrutin est fermé, s'écria Lecointre, notre collègue ne peut voter; le résultat de l'appel est connu. » — « J'observe que Lecointre en sait plus que le bureau, répliqua Valazé qui remplissait les fonctions de secrétaire. » — *Lacroix :* « L'opposition de Lecointre vient d'une erreur; il y a un décret qui porte que lorsqu'un membre se sera trouvé absent, il y aura un réappel. Je demande en faveur de Duchâtel l'exécution de ce décret. » — *Duchâtel:* « Je vote pour le bannissement de Louis. »

Le lendemain Geoffroy revint sur ce vote après la lecture du procès-verbal, et dénonça Duchâtel comme un ancien garde du corps. *Jard Panvilliers :* « J'atteste que Duchâtel a servi l'Etat en qualité de soldat et qu'il n'a jamais été garde du corps. »

L'incident du vote de Duchâtel a été raconté de façons très-différentes. Lofficial, son collègue dans la députation des Deux-Sèvres, s'est attribué tout le mérite de cette démarche

Saint-Pierre-à-Champ, de Jean Bouchet prieur d'Ulcot, de Barbault curé de Massay et de plusieurs autres qui ont avec moi signé — Beliard curé de Cerçais. (Extrait du registre de la paroisse de Cerçais).

Hosted by Google

in extremis. « Duchâtel, dit-il, était retenu chez lui par une fièvre violente, occasionnée par un érésipèle à la tête. Quelques instants après le troisième appel, il circula dans la Convention qu'il n'y avait qu'une voix de plus pour la mort. Un décret portait que jusqu'à la publication des appels nominaux, les députés qui n'avaient pu donner leur opinion seraient admis à l'émettre. J'eus dès lors l'espoir de sauver la vie du roi; je confiai à Jard Panvilliers mon dessein d'aller chercher Duchâtel. J'arrivai chez lui à 6 heures du soir. Il était levé, souffrait beaucoup, avait la tête enveloppée d'une flanelle par dessus son bonnet, et était en robe de chambre. Je le pressai de m'accompagner dans l'état où il se trouvait, parce qu'il n'y avait pas de moments à perdre. Mais il ne vint pas comme on l'a dit porté sur un brancard, il monta avec moi dans la voiture qui m'avait conduit chez lui (1). »

Ce récit n'est pas tout à fait exact. Dans une lettre à un de ses amis, Duchâtel a pris soin d'expliquer sa conduite. « Sur l'avis, dit-il, que le vote que j'avais adressé par écrit au président n'était pas lisible, je pris une voiture et me fis conduire à la Convention. » Lofficial a donc simplement transmis à son collègue l'opinion du président sur l'impossibilité de faire usage de la communication écrite de son collègue.

Duchâtel confirma cette déclaration plus tard en séance publique. Collot d'Herbois ayant demandé que l'on fît distribuer le procès-verbal de la séance « où Duchâtel était venu en bonnet de nuit pour sauver Capet, » le député des Deux-Sèvres fit la réponse suivante: « Au sujet du vote qu'on me reproche, je dois dire que j'avais prononcé par écrit mon opinion contre la mort de Louis Capet; je l'avais envoyé au président qui ne put la lire, et c'est alors que je me rendis à l'assemblée, quoique malade, pour y répondre à l'appel nominal. »

Dans les derniers jours de janvier, Duchâtel fut rappelé à Rochefou par la mort de sa mère (2); il ne revint à Paris qu'au mois de mars.

(1) Lettre de Lofficial aux auteurs du dictionnaire biographique des conventionnels.

(2) Le 27 du mois de janvier 1793, l'an deuxième de la république fran-

Hosted by Google

Au 31 mai, proscrit avec les Girondins, il se réfugia à Caen avec Barbaroux, Buzot, Pétion, Louvet et Meillan.

« Duchâtel, dit M. Vaultier dans ses mémoires (1), fut de ceux avec qui je me liai d'une sorte d'amitié de jeunesse. C'était un beau jeune homme, grand, mince, pâle, d'une figure intéressante, d'un esprit solide et du commerce le plus aimable. Il parlait de se retirer en pays étranger et de s'y faire professeur de mathématiques. Il avait en vue les États-Unis, ou l'Angleterre, s'il ne pouvait gagner l'Amérique. Barbaroux le louait beaucoup de n'avoir pas voté la mort de Louis XVI. Un jour mon jeune ami, M. Chatry de Lafosse, avec sa franchise de dix-huit ans, se hasarda de lui dire tout simplement: « Il est étonnant qu'avec vos idées et vos principes sur ce sujet, vous ayez pu vous résoudre vous-même à prononcer la condamnation. » — « Ce n'était pas mon opinion personnelle, répondit Barbaroux d'un air sérieux et triste, je n'ai fait en ce point qu'exprimer le vœu de mes commettants envers lesquels je me trouvais engagé. »

Après l'affaire de Vernon, les Girondins durent quitter leur retraite du Calvados et, divisés en deux groupes, ils tentèrent de joindre Quimper. « Duchâtel, rapporte Louvet, découvrit sur la petite rivière qui passe à Quimper et qui

çaise, par devant nous, Yves Germain Talluchet, officier public chargé de recevoir les déclarations des décès en cette commune, sur la déclaration à nous faite ce matin par le citoyen Gaspard-Séverin Duchâtel, député à la Convention nationale, présent en ce lieu, par la citoyenne Jeanne-Françoise Duchâtel, épouse du citoyen Charles-Aimé Faneteau, demeurant en la ville de Poitiers, présente aussi en ce lieu, que *Françoise Thamars*, leur mère, née sur la communne du Breuil sous Argenton-le-Château, âgée de 62 ans, était décédée d'hier en la maison de Rochefou en cette commune, laquelle était veuve et épouse de feu Jacques-François Duchâtel, trésorier de France, décédé en cette commune et fille légitime de feu Alexis-Amable Thamars des Tousches et d'Anne-Renée Chauvin décédés en la commune de Bouillé-Saint-Paul, nous sommes transporté au dit lieu de Rochefou ou nous sommes assuré du dit décès. Dont nous donnons acte aux dits déclarants qui ont déclaré savoir signé et ont signé avec nous, Talluchet, officier public, (Extrait du registre de la commune de Cerçais).

(1) Souvenirs de 1793, par feu M. Vaultier, ancien doyen de la faculté des lettres de Caen publiées par Georges Mancel, (Caen 1858.)

Hosted by Google

va se jeter dans la mer, une petite barque pontée, mais qui avait déjà tant voyagé qu'elle avait été mise hors de service. Après avoir examiné cette barque, il nous dit qu'au moyen d'une douzaine de cents livres de frais de réparation, on la ferait presque neuve. La difficulté fut de se procurer des ouvriers; le travail allait très-lentement. Nous devions nous embarquer tous là-dedans, et trois jours de beau temps suffiraient pour nous porter à Bordeaux, au dire de Duchâtel. Je lui demandai quelles mesures avaient été ou devaient être prises pour que les commis, chargés de la visite et de l'examen des passeports dans tous les bâtiments qui descendaient la rivière, nous laissassent passer, et quelle espérance un peu raisonnable nous pouvions avoir d'échapper aux corsaires anglais qui couvraient alors l'Océan. Duchâtel répondit vaguement que tout cela était facile; cependant il n'indiquait aucun moyen. C'était en toutes circonstances un cœur intrépide, mais sa légéreté, son imprudence allaient jusqu'à la témérité. Au moment où nous étions là, recherchés et poursuivis par nos ennemis, il logeait tout tranquillement à l'auberge sous le nom de Leblanc, et se promenait par toute la ville, parlant hautement de ses projets de navigation. Au reste, de quel véritable courage il avait toujours fait preuve! Ne sachant de quoi l'inculper, on l'accusa plus tard d'avoir été en correspondance avec la Vendée, lui qui s'était battu contre elle (1). »

La barque réparée partit emportant neuf voyageurs: Cussy, Duchâtel, Girey Dupré, Bois-Guyon, Salles, Meillan, Bergoing, Marchena et Riouffe; Petion et Guadet faisaient préparer à Brest une embarcation plus sûre; Barbaroux venait d'être atteint de la petite vérole; Louvet attendait.

Contrariée par le mauvais temps, la barque frétée par Duchâtel dut relâcher à Concarneau où les fugitifs coururent les plus grands dangers. Duchâtel parvint le lendemain à se cacher avec Cussy à bord d'un chasse-marée qui faisait voile pour Bordeaux. Là il acheta un bâtiment pour gagner Philadelphie, mais au lieu de se tenir chez lui jusqu'au moment du départ,

(1) Mémoires de Louvet.

Hosted by Google

il alla surveiller les apprêts du navire, fut reconnu par un nommé Mahon (1), ancien secrétaire du duc d'Orléans, épié, suivi, dénoncé et arrêté le lendemain avec son compagnon Cussy.

A cette question : de quoi est accusé Duchâtel, l'acte d'accusation, rédigé par Amar contre les Girondins, répondit : « Duchâtel est venu dans le procès de Louis XVI pérorer contre la peine de mort, en costume de malade. Envoyé en Vendée à titre de commissaire de la Convention, il a exhorté publiquement les administrateurs de Maine-et-Loire à faire marcher les troupes sur Paris. »

Le réquisitoire l'accusa en outre d'avoir envoyé, de concert avec Pétion et autres, Charlotte Corday pour assassiner Marat.

On sait que les débats du procès des Girondins occupèrent sous la présidence d'Hermann six audiences, du 3 au 8 brumaire. Le 3 Duchâtel subit son interrogatoire.

Le président. — N'est-ce pas toi qui es venu en bonnet de nuit voter contre la mort du tyran ?

Duchâtel (2). — Oui, c'est moi.

Le président. — L'accusateur public a dit que tu avais envoyé Charlotte Corday pour assassiner Marat.

Duchâtel. — A l'époque où j'ai rejoint Pétion dans le Calvados, Marat n'existait plus ; je suis arrivé à Caen le 2 juillet.

L'attitude martiale de Duchâtel, dit M. de Lamartine, la grâce et la noblesse de sa figure attirèrent tous les regards. — « Il faut en finir, s'écriait Hebert en sortant de l'audience, et se débarrasser de ces damoiseaux auquels s'intéressent les femmes. »

(1) Dans l'absence de Tallien qui est parti avec un détachement de cavalerie pour arrêter plusieurs conspirateurs, je m'empresse de vous annoncer que nous venons de faire arrêter au milieu de Bordeaux l'ex-député Duchâtel. C'est un jeune homme nommé Mahon, qui nous a donné tout le fil de la conjuration.

Lettre d'Isabeau, représentant du peuple dans la Gironde.
La Réole, le 8 octobre.

(2) Lorsque Duchâtel était à la Convention, il signait : *Duchâtel cultivateur ;* dans son interrogatoire il prit la même qualification.

Hosted by Google

Duchâtel fut décapité le 31 octobre, avec Brissot, Fauchet, Sillery, Lasource, Lehardy, Cara, Mainvielle, Antiboul, Fonfrède, Ducos, Vigée, Gardien, Lacaze, Beauvais, Duperret, Duprat, Boileau, Gensonné et Vergniaud. Le député des Deux-Sèvres avait vingt-sept ans (1).

ANTONIN PROUST.

(1) Duchâtel avait une sœur, mariée à M. Fouqueteau de Mortier, et non *Faneteau*, ainsi que l'écrit l'acte précité (p. 157). M. Fouqueteau de Mortier a joué un rôle important dans les guerres de la Vendée. De son mariage avec la sœur de Duchâtel sont nées deux filles, l'une mariée à M. Nicolas Guenyveau de la Raye, l'autre à M. de Lamarque. La propriété de Rochefou appartient aujourd'hui aux enfants de M. Nicolas Guenyveau de la Raye. Le château de Rochefou est à 1500 mètres environ du village de Cerçais. Un corps de logis percé de fenêtres renaissance et flanqué de bâtiments d'exploitation d'ordonnance inégale, tel est l'aspect de la demeure des Duchâtel. A peu de distance de Rochefou est la terre de Boissette dont l'un des membres de la famille Duchâtel, Chauvin-Boissette, mort il y a peu d'années, a porté le nom. Le général Duchâtel qui n'a eu que des filles dont l'une est mariée à M. Morel Fatio aujourd'hui conservateur du musée de la marine et maire du vingtième arrondissement de Paris, appartient également à la famille du député des Deux-Sèvres.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ARMORIAL GÉNÉRAL DES REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE, par Édouard de Barthélemy, un vol. in-8° (*Paris, Dentu*, 1867, 10 fr.)

Tout le monde connaît les *Registres de l'Armorial général*, cette œuvre si consciencieuse des d'Hozier. Mais la réédition qui se prépare de ce grand travail, ne pouvait pas le mettre à la portée de tous; M. de Barthélemy a trouvé le moyen d'arriver à ce résultat, en donnant sous une forme sommaire mais complète, *l'essentiel* de *l'Armorial général.*

Son livre se compose de deux parties assez distinctes : 1° une étude historique sur la famille d'Hozier; 2° un abrégé de l'*Armorial.*

La notice ne se borne pas à une filiation sèche et aride de cette dynastie des *Juges d'armes de France*; l'auteur a su donner à son récit de l'attrait et de la variété, en le parsemant de détails curieux et piquants. La correspondance si enjouée et si pleine d'*humour* de Pierre d'Hozier, sent à plein nez son XVII^e^ siècle, et contribue à révéler les mœurs simples et joviales des hommes de lettres de cette époque, qui ne dédaignaient pas les jeux de mots, ni même le *calembourg.* Pierre d'Hozier, par l'autorité légitime qu'il avait conquise dans l'ordre de ses connaissances toutes spéciales, s'était créé en France une situation respectée qui le faisait rechercher du meilleur monde : *Mademoiselle* (Anne-Marie-Louise d'Orléans), Madame de Longueville, L'Hôpital, etc., lui adressent des invitations pressantes. Il est en relation suivie avec le savant

Hosted by Google

Du Chesne qu'il appelle *quercetanus* pour se conformer encore à l'argot latinisé des écrivains et des lettrés ; avec Wicquefort, Mézeray, du Toc, le célèbre libraire Cramoisy, etc., etc.

La famille d'Hozier, qui a fourni à la science héraldique une suite si connue — nous dirons même si populaire — d'interprètes intègres et distingués, est encore représentée, et M. de Barthélemy nous fournit sa filiation jusqu'à nos jours. Nous sera-t-il permis cependant de compléter par quelques détails, l'état actuel de cette famille ?

Abraham-Charles-Augustin, comte d'Hozier d'Orangis, mort à Paris vers 1850, ne s'était-il pas marié deux fois : 1° avec d^lle de Villereau, comme le rapporte M. de Barthélemy, 2° avec d^lle Simonnin, fille d'un officier originaire du pays de Nuits en Bourgogne ? et de cette seconde union, n'est-il pas issu trois filles, dont l'une décédée en bas âge et les deux autres mariées ainsi qu'il suit : l'aînée, d^lle Augustine d'Hozier, à M. de Barbarand, du Berri; et la cadette, d^lle Caroline d'Hozier, à M. Théodore de Valles, de Saintonge? Celle-ci habite avec sa mère, rue Visconti, à Paris. Son mari, d'une famille originaire de l'Ile de France mais habituée à Saintes depuis plusieurs générations, se trouve avoir par sa mère, M^lle des Mesnards, et par son aïeule, M^lle de la Morinerie, plusieurs alliances dans notre région de l'ouest. Parmi sa parenté la plus rapprochée, nous retrouvons un nom bien connu de cette *Revue*, celui de M. de Richemont, ce jeune savant aussi modeste que laborieux, marié depuis quelques années à une d^lle des Mesnards, et par elle, cousin germain par alliance de Madame de Valles, née d'Hozier.

Quant au comte Eugène d'Hozier, dernier représentant mâle de sa famille, il est marié à une d^elle de Maistre.

Le sommaire de l'*Armorial général* a été conçu sur un plan fort habile, quoique le cadre de chaque article soit très-restreint. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agissait de donner l'abrégé d'une œuvre pour ainsi dire colossale. Ce plan est d'ailleurs suffisamment indiqué par ces lignes, extraites de l'*Avant-propos :*

« Nous avons placé toutes les familles dans un ordre alpha-

Hosted by Google

« bétique — ce qui manque à l'*Armorial général* et y rend les « recherches difficiles — donnant les noms et qualités de « chaque produisant, et ceux du plus ancien auteur de la « famille, relatant les membres les plus éminents de la maison, « donnant toutes les seigneuries, les titres, les alliances et les « armes. De la sorte, on pourra aisément se rendre compte « des documents que l'on peut rencontrer dans l'œuvre des « d'Hozier. »

Que pourrions-nous ajouter à ces renseignements si complets sur cet *indicateur* d'un nouveau genre ? Si pour plus de détails le lecteur est naturellement renvoyé aux *Registres* eux-mêmes, il n'en est pas moins vrai que le volume de M. de Barthélemy est déjà très-explicite sur plusieurs points et que pour certaines recherches il est suffisant. N'est-ce pas beaucoup pour le lecteur que de savoir de suite si telle ou telle famille est dans l'*Armorial général*, de connaître son berceau, l'origine de ses preuves, ses alliances, ses fiefs et ses armoiries ? Pour plus d'un chercheur, c'est tout ce qu'il en faut.

Cette publication nouvelle de M. de Barthélemy ne pouvait donc manquer d'obtenir un grand et rapide succès, d'autant qu'elle s'adresse à tous et offre de l'intérêt pour toutes les provinces de France. L'Ouest a sa large part dans cette nomenclature générale des familles historiques, où l'on reconnaît parmi tant d'autres les noms suivants :

D'Abillon, famille de Saint-Jean-d'Angély et du Poitou, à laquelle M. Beauchet-Filleau a donné place dans son *Dictionnaire;* — d'Abzac; d'Aguesseau, nom pour lequel l'*Armorial* renvoie le lecteur aux détails fournis par l'historien Armand Maichain; d'Aloue; d'Aubéry; Beaupoil; Belleville, maison encore représentée en Saintonge; Chebrou et du Chesne de Vauvert, en Poitou; Cumont; Cursai, au diocèse de Saintes, généralité de la Rochelle, sgrs de Puyraud et de Boisbertaud, avec les armes que nous connaissons déjà d'après la *maintenue* de 1667, et qui sont : *d'argent, au cœur enflammé de gueules* etc., tandis que M. Beauchet-Filleau, par inattention sans doute, attribue à cette même famille le *fascé d'argent et d'azur* etc., qui, d'après Laîné, devait appartenir aux Cursay du

Hosted by Google

Loudunois, différents de ceux dont il s'agit ici et de ceux qui possédèrent longtemps la seigneurie de ce nom de Cursai près Luzignan; Dampierre de Millencourt, originaires de Picardie, sans doute les mêmes que ceux qui plus tard s'établirent en Agénois, puis en Saintonge, et qui portent encore les armes reconnues alors par d'Hozier; Dassier des Brosses, vieille famille d'Angoumois, alliée aux Hélye, aux Poussard, etc. et tout récemment apparentée en Saintonge; Dexmier, si connus sous les noms d'Archiac et de Chenon; Gourjaud et Grimouard en Poitou; Guiton (diocèse d'Angoulême), sgrs de Linars, de Florac, du Tranchard, etc., qui sont probablement les mêmes que ceux d'Agonnay, de Maulevrier et de Longchamps, mais affublés des armes parlantes si bizarres qui leur sont également attribuées par le généalogiste Laîné : *d'or, à une branche de gui* etc., toutefois avec une précaution et des réserves qui font bien ressortir la sûreté de jugement des d'Hozier. « Élie et François Guitton, en *attendant leur filiation,* ont *déclaré* porter pour armes : *d'or, à une branche de gui* etc. » On sait que ce sont aussi les armes que l'on a cherché à donner à Jean Guiton, maire de La Rochelle, armes qui ne devaient provenir que d'un caprice personnel et de la manie des rébus, car pour ce qui est de la famille des sgrs d'Agonnay et de Maulevrier, du nom de Guiton, la *maintenue* d'Aguesseau lui attribue un armorisme bien différent; de James, encore nombreux en Angoumois; Jaubert; La Laurencie; Lamirault, dont un général qui honore aujourd'hui l'Armée; Livron; Maussabré, nom bien connu dans la science héraldique contemporaine; Pandin; Rechignevoisin, race antique et de grande notoriété historique dans le Poitou, sous le surnom de Guron; Sainte-Hermine; de Valles dont nous avons déjà parlé, alliés aux Grégoireau de Maison-neuve (en Chaniers) près Saintes; Vigier, vieille famille d'Angoumois, dont une branche adonnée à l'étude de l'ancien droit, a produit l'auteur de l'*Usance,* historien de sa province; et une foule d'autres noms intéressant notre contrée à différents titres.

En résumé, l'*Armorial général* des d'Hozier est un recueil d'une grande autorité scientifique; nous devons donc à M. de

Hosted by Google

Barthélemy, de la reconnaissance et des remerciements pour l'avoir vulgarisé et répandu sous forme de *réduction,* en nous dotant d'un beau vol. in-8° de plus de 300 pages destiné à un véritable succès.

MALTOUCHE.

*
* *

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 12e année 1865.

Qu'est-ce que Paliau ? Personne ne le saurait à l'exception des Sablais ses compatriotes, si M. C. Merland un ami sincère et éclairé de toutes les illustrations vendéennes, n'avait pris la peine de nous l'apprendre dans une notice écrite en un style pur et attachant. Or donc, Jacques-Laurent Paliau naquit aux Sables d'Olonne le 12 novembre 1772. Chassé par la révolution du séminaire où il se destinait à l'état ecclésiastique, il se mit à étudier la médecine à l'hôpital de sa ville natale. Son goût et son aptitude pour cette science lui préparaient peut-être un avenir brillant, mais il se ferma la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui, par un acte de désintéressement bien mal reconnu dans la suite, de la part de celui qui en fut l'objet. Désigné pour aller suivre aux frais de l'État les cours de la faculté de Paris, Paliau, quoique pauvre lui-même, céda généreusement sa place à l'un de ses camarades plus pauvre que lui. Il embrassa alors le notariat, profession pour laquelle il avait, paraît-il, peu de dispositions. La poésie, tel fut, en effet l'objet constant de ses préférences; et la rédaction des contrats, on en conviendra volontiers, n'offre pas beaucoup d'attraits à un disciple des Muses. Paliau maniait avec facilité dans ses vers la langue de Boileau, mais il rimait plus volontiers en patois, nous voulons dire en idiôme sablais. Il cultivait principalement l'épître et la chanson. M. Merland a inséré dans sa notice, plusieurs de ses œuvres : l'épithalame de deux époux dont il venait de faire le contrat; une épître au président de l'assemblée des notaires; une épitre satirique, en réponse

Hosted by Google

à quelques mauvais vers dirigés contre les concerts d'amateurs des Sables d'Olonne et l'épitre d'envoi d'une chanson intitulée : Nichan, à madame de Peyrelongue. Nichan! voilà, paraît-il, le vrai titre de gloire, le chef-d'œuvre, la chanson populaire par excellence de Paliau. Composée en 1806, elle a été très-longtemps et est peut-être encore le refrain favori des compatriotes de l'auteur. Malheureusement ce morceau de poésie est lettre close pour nous et sans doute aussi pour bien d'autres, car il est écrit en langage Sablais ainsi que l'épître d'envoi. Sous la restauration, Paliau renonça au notariat pour occuper les fonctions de juge de paix. Sa droiture et sa bonté le rendaient essentiellement propre à cette magistrature toute paternelle, dans l'exercice de laquelle il sut en effet conquérir ou plutôt conserver l'amour et l'estime de tous les Sablais. Mais son caractère loyal et indépendant lui valut malgré son dévouement bien connu à la cause des Bourbons, une destitution imméritée. Paliau n'en conserva pas moins sa gaieté ordinaire et continua comme par le passé à consacrer tous ses soins aux intérêts généraux de sa chère ville des Sables, ce qui ne l'empêchait pas de faire des vers. « Homme d'élite, dit M. Merland, type de ces municipaux modestes qui n'attendent ni honneur ni récompense, et dont toute l'ambition se résume en ces deux mots : être utile ! » N'est-ce pas lui qui travailla avec le plus d'ardeur, mais hélas pas toujours avec succès, à relever la marine sablaise de la ruine où l'avaient précipitée les longues guerres de l'empire? N'est-ce pas lui, bibliophile érudit autant que poète distingué qui fonda de ses deniers la bibliothèque de la ville ! Partout où il y avait du bien à faire on était sûr de le trouver. A l'âge de 62 ans, lorsque le choléra vint moissonner tant de ses concitoyens, Paliau déploya un courage extraordinaire, secourut les malades pauvres, consola les mourants, donnant ainsi une dernière fois la mesure de ce dont il était capable pour le bien public. Remercions M. Merland d'avoir fait sortir de l'obscurité et de l'oubli la mémoire d'un homme honnête, modeste et distingué.

Une figure bien plus illustre et non moins sympathique, digne à tous les titres de fixer l'attention des hommes sérieux, a

Hosted by Google

fourni à M. Merland le magnifique sujet d'une étude des plus consciencieuses et des plus intéressantes, qui est presque un modèle du genre. Mademoiselle de Lézardière, l'étonnant auteur de la *Théorie des lois politiques de la France* a pour lui un attrait irrésistible et bien légitime, puisqu'elle est vendéenne et qu'elle est considérée comme l'un des esprits qui aient le mieux approfondi l'histoire encore si obscure à son époque de nos anciennes institutions. Cette femme vraiment supérieure est née, comme on sait, au château de la Verrie en Bas-Poitou en 1754. Elle mourut en 1835 au château de la Proutière dans le même pays, après une vie entièrement consacrée au travail et à la pratique de la vertu. Les malheurs dont la révolution se plut à accabler sa famille, interrompirent brutalement son œuvre en 1792, mais ils furent incapables d'ébranler les convictions que ses graves études avaient développées et affermies d'une manière si solide. M. de Lastic-Saint-Jal dans *son supplément à la bibliothèque historique du Poitou de Dreux-Duradier* et M. Mourain de Sourdeval dans *l'annuaire de la société d'émulation de la Vendée,* avaient déjà raconté la vie et les travaux trop longtemps négligés de mademoiselle de Lézardière. Mais la matière était loin d'être épuisée et M. Merland a comblé avec talent les lacunes, et réussi à faire mieux ressortir la beauté de ce caractère et la puissance de cet esprit investigateur. Nous n'analyserons point longuement son remarquable article. Il faut le lire pour pouvoir apprécier à sa juste valeur l'auteur de la théorie des lois politiques et aussi le mérite de son nouveau biographe. C'est avec un véritable amour qu'il retrace en termes élégants et parfois émus, les premiers pas de la jeune fille, dans la carrière semée de difficultés de la science historique, sa vocation inébranlable, les encouragements qui lui vinrent de hauts et savants personnages, Malesherbes, Bréquigny, dom Poirier, l'achèvement de son ouvrage au moment de la révolution qui en dispersant l'édition encore inachevée lui en ravit toute la gloire, ses angoisses et celles de sa respectable famille durant la Terreur, son retour au château de la Proutière pillé et brûlé par la guerre civile et la vie calme, simple, laborieuse et modeste qu'elle y mena jusqu'à sa mort.

Hosted by Google

Alors seulement le nom de mademoiselle de Lézardière sortit éclatant de l'oubli injuste où il était enseveli. Un savant Allemand, M. de Savigny, signala le premier au monde savant l'importance de la théorie des lois politiques. M. Guizot qui avait puisé dans cet ouvrage pour la composition de l'un des siens, proclama qu'avant son auteur l'histoire de France était un livre fermé. De concert avec M. Villemain, il encouragea le vicomte de Lézardière à publier une nouvelle édition de l'œuvre de sa sœur, qui parut enfin en 1844. Il y a dans cet ouvrage une immense érudition, mais M. Merland ne s'en est pas effrayé : il l'a étudié, on le voit, avec la plus vive attention. Pourquoi ne nous en a-t-il pas donné un résumé critique plus étendu ? Ce n'est pas un reproche que nous lui adressons, c'est un regret. Il a su d'ailleurs dégager de l'ouvrage l'idée dominante qui en fait le fond, et il en a exposé la substance avec une grande netteté. Pour mademoiselle de Lézardière, il résulte de l'examen attentif des vieux documents, que la liberté politique a été implantée en Gaule par les tribus Franques et Germaines sur les débris du despotisme romain. La monarchie française née des nouveaux principes, a été une monarchie tempérée un gouvernement mixte et représentatif, dont les formes ont pu varier suivant les temps, mais qui est toujours demeuré le même ; et c'est là le secret de sa longue existence. Quand les éléments de contre-poids se sont laissé affaiblir ou ont été ruinés par la violence, il y a eu perturbation sociale et despotisme. Quand au contraire le pouvoir royal a été combattu et annihilé par le pouvoir pondérateur, il y a eu anarchie, désordre et despotisme d'un autre genre. Telle est la donnée générale de la théorie des lois politiques. Quelques historiens, Savigny et Augustin Thierry notamment, tout en reconnaissant la science et le talent incontestables de l'auteur, ont nié sa conclusion comme étant trop systématique. Nous ne prétendons pas que cette critique soit tout-à-fait sans fondement. Cependant M. Merland, qui a étudié d'une manière toute spéciale le livre de mademoiselle de Lézardière, trouve un peu sévère, le jugement qu'en a porté Augustin Thierry. « Je ne puis m'empêcher de penser, dit-il, qu'il n'ait lu la théorie des lois politiques

Hosted by Google

un peu superficiellement, car il prétend que se bornant à réfuter l'historiographe Moreau, mademoiselle de Lézardière semble avoir les mêmes idées que l'abbé Dubos et Mably, tandis qu'elle consacre plusieurs pages à combatre leur système. » S'il est vrai en effet d'après Augustin Thierry, qu'elle ait un peu trop rejeté l'existence et l'influence de la tradition Romaine dans les lois constitutives de la monarchie française, il n'en est pas moins vrai que son système, qui proclame les institutions germaniques apportées par les Francs, comme ayant été la source et l'origine de l'élément pondérateur et par suite de la liberté politique, soit fort juste dans son ensemble. Reconnaissons-le plutôt : la théorie des lois politiques n'a pas été suffisamment examinée et discutée. Elle gagnera beaucoup sans doute à être mise en relief et soumise de nouveau à une sérieuse critique. Jusqu'à présent on avait cru qu'elle était le seul ouvrage de mademoiselle de Lézardière et que cette femme de génie n'avait point repris ses travaux historiques depuis son retour à la Proutière. C'était une erreur. M. Merland a eu le bonheur de recevoir communication de ses œuvres inédites qui ne sont à vrai dire, que la continuation de son grand ouvrage, lequel s'arrête au règne de saint Louis, dans l'édition de 1844. Le manuscrit, analysé d'une manière très-intéressante par M. Merland, comprend sept livres. C'est une véritable révélation. Le premier livre traite de la magistrature souveraine; mademoiselle de Lézardière y expose l'histoire du parlement, son rôle pondérateur si légitime et si nécessaire, les attentats illégaux dont la royauté s'est rendu plusieurs fois coupable à son égard pour devenir absolue. Dans le second livre elle montre les états-généraux formant le rouage le plus important de l'ancienne monarchie et le plus utile contre-poids de l'autorité royale; elle blâme et déplore la désuétude où ils tombèrent sous Louis XIII et Louis XIV, le despotisme qui en fut la conséquence et la chute de la monarchie qui en fut le dernier résultat. Les cinq autres livres sont consacrés à l'étude de l'organisation judiciaire dans ses détails, de la lutte de la féodalité et de la couronne, du système financier qu'elle juge avec raison souvent mauvais, des rapports existant entre le

Hosted by Google

pouvoir religieux et le pouvoir civil, point délicat, qu'elle examine avec la plus grande impartialité. Elle porte sur le règne de François Ier, un jugement d'une indépendance et d'une justesse vraiment remarquables. Repoussant toute idée préconçue, mademoiselle de Lézardière examine avec la même liberté d'esprit, toutes les périodes de notre histoire, blâmant énergiquement l'arbitraire, de quelque part qu'il vienne et flétrissant la politique de tous ceux qui prirent pour guide cette maxime : la fin justifie les moyens. Les matières traitées par mademoiselle de Lézardière dans ses œuvres inédites, sont, on le voit, du plus haut intérêt : elles forment le complément nécessaire de la théorie des lois politiques. Formulons donc en terminant un vœu : c'est que sa famille ne prive pas plus longtemps le public studieux, de la possession d'un ouvrage qui ajoutera un nouveau lustre à son nom déjà célèbre. M. Merland, dont la notice est si digne de servir d'introduction au nouveau livre de sa chère compatriote, travaillera avec ardeur, nous en sommes certains, à sa publication.

Le 12e volume de l'annuaire contient quelques considérations géologiques de M. Ch. de Sourdeval sur les soulèvements du sol qui ont produit le *gois* ou passage dans le bras de mer situé entre Beauvoir et l'île de Noirmoutiers, changé en un fossé le bras de mer jadis navigable qui enceignait l'île de Bouin et causé la perte de 60,000 aires de marais salants. Il place, mais d'une manière dubitative, le fameux *portus-secor* à l'ancien port de Beauvoir anéanti par le phénomène des soulèvements.

Un travail de M. J. Piet inséré dans le même volume, après avoir exposé la série des familles seigneuriales qui ont possédé successivement les îles de Noirmoutiers, d'Yeu et de Bouin, fait connaître les très-anciens et très-importants priviléges dont jouissaient les habitants de ces îles. En considération de leur situation sur la Marche Commune, ils étaient exempts, de par lettres royales, de toutes tailles, aides, subventions ou impôts quelconques. M. Piet donne ensuite la nomenclature des nombreux droits et devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis, droits peu différents d'ailleurs de ceux qui étaient partout en vigueur. Il en conclut que les priviléges des trois îles ne

Hosted by Google

compensaient pas les charges résultant des droits seigneuriaux. Lecture faite de son travail, nous ne saurions partager son opinion. L'exemption complète d'impôts dut être nécessairement fort avantageuse aux habitants de Noirmoutiers, d'Yeu et de Bouin; ils savaient bien en apprécier la valeur, comme le prouve la résistance heureuse opposée par eux en 1610 aux tentatives des fermiers généraux.

Un érudit bien connu, M. Marchegay, nous donne une analyse très-substantielle de dix chartes des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, la plupart inédites, relatives au prieuré de Saint-Laurent-sur-Sèvre qui n'eut qu'une existence éphémère (1080-1255). Mais pourquoi nous sert-il à si petite dose les trésors historiques de ses riches portefeuilles ?

Enfin le 12^e^ volume de l'annuaire contient un rapport intéressant de M. l'abbé Baudry, l'inventeur des puits funéraires, sur ses nouvelles découvertes à Troussepoil, commune du Bernard. Il nous rend compte de l'ouverture de trois nouveaux puits gallo-romains, de l'époque des Antonins, dont il décrit le curieux mobilier. Parmi les objets antiques qui en furent retirés, une belle aiguière en cuivre, un soulier et surtout un moyeu de char doivent attirer l'attention à cause de leur rareté.

B. LEDAIN.

*
* *

VIE DE HENRI DORIE, PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, DÉCAPITÉ POUR LA FOI, EN CORÉE, LE 8 MARS 1866; par l'abbé *F. Baudry,* correspondant du ministère de l'instruction publique.

Le diocèse de Luçon n'a plus rien à envier à celui de Poitiers, lui aussi il enfante des martyrs. Le nom de Henri Dorie vient se placer près de ceux des Cornay et des Venard. La Catholique Vendée est toujours le pays qui tombait en s'écriant *Rends-moi mon Dieu;* car l'exemple du confesseur de la foi a fait surgir de nouveaux apôtres, impatients comme lui de donner leur sang pour conquérir des âmes.

Hosted by Google

M. l'abbé Baudry, dont le nom est bien connu des archéologues, a su encadrer dans un récit plein d'attraits, la vie si simple et pourtant si féconde du jeune martyr. Il a su par la naïve simplicité de sa parole, s'identifier si bien avec le caractère doux et aimant de son héros, que l'on éprouve le même plaisir, soit que l'on lise sa narration, soit que l'on s'attache aux nombreuses pages détachées de la correspondance du jeune séminariste et du saint missionnaire.

Dans son introduction, M. l'abbé Baudry fait remonter au généreux confesseur, le mérite même de l'œuvre qu'il a entreprise; qu'il nous permette de lui dire qu'il se fait trop modeste, cette introdution même proteste contre lui; si l'intérêt de l'ouvrage réside dans le sacrifice que le P. Dorie a fait de ses affections, de sa vie même, il revient à l'auteur qui a si bien su encadrer ce triste, touchant et intéressant tableau, une large part dans le succès que nous aimons à prédire à son ouvrage.

*
* *

Nous engageons les personnes qui tiennent à avoir une bonne cave, ceux qui veulent compter parmi ces *beuveurs très-illustres* dont parle Rabelais, ceux-mêmes qui sans élever si haut leurs prétentions, désirent se rendre compte de ce qu'ils boivent, acquérir cette douce réputation d'homme aimant à bien vivre, nous les engageons à lire, à méditer l'œuvre de M. le vicomte P. de C... (1) (De Chasteigner, pourquoi des Poitevins ne déchireraient-ils pas le voile de l'anonyme? Ce nom de Chasteigner est bien connu dans cette province, où on les désignait sous le nom des *Montmorency du Poitou.*)

Écrite avec verve, cette brochure respire d'un bout à l'autre *le bouquet* des vins, dont il retrace les qualités, dont il enseigne le traitement raisonné. Il indique et la manière de les soigner et celle de les boire, il les prend à l'arrivée dans votre cave et les suit jusqu'au moment où sur votre table vous les

(1) *Les vins de Bordeaux, guide pratique des gens du monde, pour le choix, l'usage et la conservation des vins de table, par le vicomte P. de C..., propriétaire de vignobles.*

Hosted by Google

présentez à vos convives. C'est le viticulteur expérimenté, le producteur soigneux de faire valoir ses récoltes, le fin gourmet qui sait ce que c'est que de ne boire que du meilleur, narrant volontiers pour le profit de tous, les résultats de sa triple expérience.

*
* *

M. de Longuemar vient de détacher du XXXI[e] volume des Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest, son *Rapport sur une exploration méthodique des grottes du Chaffaud.* Grâce à l'esprit de synthèse qui est la marque distinctive du talent de cet écrivain, à ses connaissances géologiques, à l'expérience d'une plume secondée par un crayon non moins habile, grâce enfin à l'intelligence qui a présidé aux fouilles exécutées sous sa direction, il a su malgré les ouvrages de ses devanciers, malgré les recherches déjà tant de fois répétées, qui avant lui paraissaient avoir dû épuiser les gisements que renfermaient ces grottes, il a su faire un travail qui se distingue par la lucidité du style, la sûreté des déductions, l'importance des découvertes. Ce travail qui a eu l'honneur d'une lecture à la Sorbonne, ne peut manquer d'être bien accueilli par les archéologues.

*
* *

M. le docteur Gyoux, de Saint-Jean-d'Angély, a lu au congrès médical de Bordeaux, le 6 octobre 1865, un mémoire *sur la suppression des Tours, au double point de vue de la morale et de la société.* Après un rapide coup d'œil sur l'historique de cette question si grave, il entre dans le vif et passe successivement en revue toutes ses phases; il étudie ses divers aspects, et comme presque tous les économistes de la nouvelle école, se prononce pour la suppression. La question est-elle bien tranchée d'une manière définitive.... Il nous semble que non, toujours est-il que c'est une nouvelle pièce à joindre à tout ce qui a déjà été écrit sur cet important et difficile problème d'économie sociale. M. Gyoux n'a pas eu la prétention

Hosted by Google

de le résoudre, sans nul doute, mais il a tout au moins apporté de nouveaux éléments d'observations et de calculs raisonnés. A ce point de vue son travail est louable, son mémoire est à consulter.

*
* *

Si nous étions un journal d'affiches et d'annonces, nous ferions connaître volontiers à nos lecteurs la longue note que nous adresse M. A. Brisebarre, archiviste paléographe et généalogiste. M. Brisebarre est à Nantes, à la tête d'un cabinet d'affaires spécialement destiné à éclairer les familles sur les droits qu'elles peuvent avoir à revendiquer dans des successions collatérales. Ceci engendre bien quelques procès, mais c'est affaire aux juges de les trancher et M. Brisebarre ne se fait payer, dit-il, qu'en cas de succès. Si vous avez eu quelques espérances déçues, adressez-vous rue Cassini, 2.

*
* *

La Religion en action, *répertoire de la jeunesse, drames, pastorales, comédies, tragédies, poëmes et chants divers,* 2e série par M. l'abbé Estève, aumônier du lycée de Poitiers, etc.

La verve de M. l'abbé Estéve est intarissable; à peine une première série terminée, la seconde lui succède, le but qu'il se propose, le bas prix auquel ses publications sont cotées, qui les met à la portée de tout le monde, est en tout point digne d'éloges et le succès est venu encourager ses travaux. Nous avons sous les yeux la seconde série de ses petits ouvrages et nous ne pouvons qu'encourager l'auteur à persévérer; prose et poésie sont les dignes enfants d'une même plume.

Nous ne pouvons, on le comprend, prendre à partie chacun des six petits volumes que nous avons sous les yeux, mais M. l'abbé Estève voudra bien nous permettre un mot, (il faut bien que la critique trouve un peu sa part,) le langage des paysans et des domestiques qu'il met en scène est un peu trop épuré, les fautes de langage sont trop soigneusement évitées; un peu de

Hosted by Google

trivialité sinon dans la pensée du moins dans l'expression ne messiérait pas, il faut que chacun parle selon son rang.

*
* *

Au milieu de tous ces produits de l'éloquence universitaire, mis au jour à l'occasion des distributions de prix dans les lycées, les colléges et les pensionnats, il est un discours que nous avons remarqué entre tous; c'est celui prononcé à la distribution des prix du lycée de Napoléon-Vendée, par M. E. Louis, professeur de quatrième. Est-ce donc que cette allocution se distingue par une surélévation dans les idées, une audace de style, une hardiesse de conception hors ligne ? ce n'est point tout cela, bien que ce soit une hardiesse. En effet, au lieu de se lancer dans les régions de la métaphysique, et de se livrer à ces études morales ou psychologiques, qui trop souvent sont le sujet de ces harangues si peu écoutées et dont la fin est d'ordinaire attendue avec tant d'impatience, M. Louis s'est inspiré du pays au milieu duquel son jeune auditoire est né, a vécu. Il a fait passer sous ses yeux le riant et charmant tableau de ses riches campagnes, il a évoqué devant lui le monde de ses aïeux, les grands hommes auxquels cette terre a donné naissance, lui indiquant ainsi et ce que ceux-ci avaient été et ce que eux-mêmes pourraient devenir un jour. M. Louis n'a-t-il pas eu cent fois raison de le dire: « Socrate répétait sans cesse à son disciple favori: Γνῶθι σεαυτόν, connais-toi toi-même, que cette maxime de la sagesse antique soit pour vous comme le cri du cœur reprochant au citoyen la plus coupable des ignorances, celle d'une terre qui est comme on l'a dit : *la poussière sainte de nos pères*, et où nous retrouvons partout quelque chose de nous-même. » Et cette idée ne vaut-elle pas à elle seule bien de ces phrases sonores qui vibrent dans l'air, mais qui, aussi légères que lui, disparaissent au premier vent.

*
* *

Le Moniteur de l'Archéologue vient de terminer dans son n° d'août dernier une étude des plus intéressantes, de M. Meillet,

Hosted by Google

sur *la Fabrication des poteries dans l'antiquité, au point de vue technique.* Mettant à profit et ses connaissances spéciales et ses talents de chimiste, M. Meillet a découvert pour ainsi dire les secrets employés par les Celtes, les Gaulois et les Gallo-Romains pour la fabrication de leurs poteries. L'on suit dans les trop courtes pages consacrées par l'auteur, à retracer cet intéressant sujet, les progrès successifs de la céramique dans nos contrées. L'on voit la main de l'ouvrier choisissant dans le sol qui l'environne les argiles dont il a besoin, employant les outils, les moyens de plus en plus perfectionnés que le besoin, la nécessité, les progrès de l'industrie lui font inventer pour la confection et l'ornementation de ces œuvres, les méthodes qu'il emploie, les ingrédients dont il se sert pour les revêtir de couvertes de couleurs différentes. La chimie vient ici en aide au praticien et guide sûrement les pas de l'archéologue. En effet, ce travail si peu considérable en apparence, est le résultat d'analyses, d'opérations chimiques répétées, poursuivies pendant des années, pratiquées sur des milliers de fragments de toute espèce, de terres, de nature, de couleurs, de compositions différentes; c'est là le véritable mérite de ce nouvel opuscule, qui ne sera pas moins bien accueilli des archéologues que celui du même auteur *sur la poterie des silex taillés.*

NATHAN.

Hosted by Google

L'ÉDIT DU 6 AOUT 1665 EN POITOU.

L'édit du 6 août 1665 marque l'une des phases principales de la lutte, déjà séculaire, entre la royauté et le calvinisme. Richelieu, par la prise de La Rochelle, avait mis fin aux « armements » ; Louis XIV, par une série d'ordonnances, se chargea de couper court aux « arguments », (1) mais avant de frapper, il voulut préparer les esprits à l'exécution d'une sentence portée d'avance dans ses conseils. Il ordonna une enquête *sur les contraventions aux édits de pacification :* ce fut l'éclair précurseur de la foudre.

En Poitou, les commissaires de l'enquête furent : pour les catholiques, Charles Colbert de Croissy, maître des requêtes, ex-intendant d'Alsace, frère de l'illustre Colbert et de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, et pour « ceux de la R. P. R. » Claude de la Noue, sieur de Montreuil-Bonnin, petit-fils de La Noue *Bras-de-fer.*

Le choix de Colbert déplut aux calvinistes : sa position de maître des requêtes leur faisait craindre qu'il ne fût « le rapporteur et le dernier juge » (2) en leur propre cause.

Quand ils le virent à l'œuvre, ils se crurent perdus.

(1) « Ce sont les thèses des deux partis pour lesquelles on est venu des *ergo* aux fagots et des arguments aux armements. »

(Th. Agr. d'Aubigné — *Les Histoires*, Livre II, ch. I, p. 50).

(2) *Mémoires* pour le factum des églises du Poitou.

Hosted by Google

Colbert débuta, dans sa tâche, par sommer les calvinistes d'avoir à produire les titres de leurs établissements.

La Noue se récria. L'affaire, évoquée au conseil du roi, reçut une solution conforme à l'avis de Colbert. Force fut pour les calvinistes de s'exécuter : un arrêt du conseil d'état de 1662 les avait déboutés de la preuve par témoins ; restait la preuve écrite. Les titres ne manquaient point aux calvinistes : *registres de baptêmes et de mariages, actes de consistoires, de colloques et de synodes.*

Seulement la plupart de ces titres, en établissant la date de l'érection des temples, fournissaient la preuve d'une usurpation de droit, usurpation que Louis XIV prétendait poursuivre jusque dans le passé, et c'était là le juste sujet d'alarmes des calvinistes.

Quand ils invoquaient l'édit de Nantes (1598), on leur opposait l'édit de Poitiers (1577), et presque tous leurs établissements du Poitou avaient pris naissance à une époque postérieure à cette dernière date.

Ne pouvant donc « résister à l'autorité qui les accablait, ils furent obligés de produire en huit jours les titres de toutes leurs églises, et huit jours après les commissaires donnèrent leur jugement, par lequel ledit sieur Colbert, commissaire catholique, ne leur laissait qu'un seul lieu d'exercice en toute la province au lieu de plus de soixante qu'ils possédaient de *bonne foi,* et il y eut partage sur tout le reste (1). »

Cela veut dire que La Noue maintint le droit de tous les établissements condamnés par Colbert.

Le dernier mot appartenait au conseil du roi, et les calvinistes eurent le loisir de réunir tous les documents en faveur de leurs temples, avant d'être jugés sans appel.

Chaque temple eut son mémoire ou *factum* (2).

(1) *Mémoires* déjà cités.

(2) Plusieurs de ces *factums* furent même imprimés, pour être distribués de main en main : nous possédons un exemplaire de ces imprimés *sans lieu ni date.* Le mémoire (manuscrit) pour le temple de Saint-Gelais (Deux-Sèvres), dont nous avons la copie officielle, porte en marge : « produit le 21 février 1665, Mignon. »

Hosted by Google

Enfin, le 6 août 1665, le conseil du roi rendit son arrêt.

Voici la teneur de l'édit en ce qui concerne le Poitou :

« Le Roy, estant en son conseil, vuidant le partage desdits commissaires, quant aux lieux dits Bailliages, a maintenu et gardé lesdits de la R. P. R. en possession et jouissance du droit d'exercice public de ladite religion èsdits lieux des Quatre-Piquets-Les-Poitiers, de Sauzé, La Mothe-Sainte-Héraye, et Coulonges. Les a déboutez et déboute des establissemens demandez au lieu de Saint-Maxire et autres, pour lesdites seneschaussées de Fontenay, Mont-Morillon, Chasteleraut, et le Dorat.

« Et à l'égard des autres lieux d'exercice appellez réels ou de possession, Sa Majesté a permis et permet auxdits de la R. P. R. de faire et continuer l'exercice public, en gardant les édits et ordonnances, dans les lieux de Cherueux, Saint-Maixent, Niort, Chasteleraut, Mougon, Thoüars, Chef-boutonne, Fontenay et Saint-Hilaire sur l'Autize.

« A interdit et deffendu tout exercice de ladite R. P. R. dans les lieux de Belabre, Chauvigny, Exoudun, Saint-Gelais, Courteilles, Benet, Couhé, Marsillac, Puigny, Paisay-le-Chapt, Parthenai, le Vigean, Saint-Benoist, le Puybeliard, Luçon, La Chaume, Belleuille et Poyré, Saint-Hermine, Le Boupere, Chantaunai, Saint-Gilles-sur-vic, Talmond, Marreüil, La Jaudouïnière, Moüilleron, Saint-Fulgent, Saint-Joüin-de-Milly, Benay, La Brossardière et La Chastaigneraye, Foussay et la Buardière, Aubanie, Sezay et Le Giure. Ordonne Sadite Majesté que lesdits de ladite R. P. R. feront abattre et démolir à leurs frais les temples qu'ils ont èsdits lieux interdits, dans deux mois à conter du iour de la signification qui sera faite du présent arrest aux sieurs Mauclerc (1) et Gilbert, députés généraux, ou à l'vn d'eux; et à faute de ce faire dans ledit temps, et iceluy passé, seront en vertu dudit arrest abbatus à la diligence desdits syndics du clergé, aux frais et dépens desdits de la R. P. R. Et à ceste fin permis auxdits syndics de

(1) Mauclerc de la Muzenchère. Guy de la Muzenchère, abjura le 7 août 1671 entre les mains de Nicolas Colbert, évêque de Luçon.

Hosted by Google

prester et avancer les deniers à ce nécessaires, lesquels leur seront rendus et restituez par lesdits de la R. P. R. Ainsi qu'il sera, audit cas, arresté par Sa Majesté en son conseil. Cependant ordonne Sadite Majesté que lesdits temples seront clos et fermez.

« Et avant que de faire droit sur l'interdiction ou confirmation requise de l'exercice dans les lieux de Luzignan, Chizé, Melle, Champagne-Mouton, Aulnay, Civray, Mouchamp et Pouzauges, ordonne Sadite Majesté que les parties contesteront plus amplement par deuant les commissaires qu'elle députera à ceste fin; toutes choses cependant demeurant en estat.

« Et quant à ce qui touche l'exercice personnel, dit de fief, chasteau et haute-justice, Sa Majesté a maintenu et gardé les sieurs d'Ordière, La Gasteuine, Montreüil-Bonnin, Saint-Christophe-sur-Roc, Montaigu, Chauagné, Les Touches, Aizenay, le Breüil-Barret et la Forest-sur-Sayvre, aux droits de faire l'exercice en leur maison et chasteau, à la charge d'y faire élection de domicile et d'y résider actuellement et de bonne foy et sans fraude, et sans y faire bâtir aucuns temples en leurs maisons et hors d'icelles, à raison dudit droit, à la charge qu'ils se conformeront aux ordonnances et esdits : le tout à peine d'interdiction, privation et extinction de leurs droits.

« A Sadite Majesté interdit et deffendu tout exercice aux sieurs de la Bouchetière, Lande-Blanche, La Millière, Boisragon, La Chapelle-Themer, et La Morinière, sous prétexte d'avoir haute justice, comme aussi à tous ceux qui pourraient prétendre droit d'exercice, autres que ceux ci-dessus maintenus.

« Et auant que faire droit sur l'interdiction et confirmation d'exercices demandez dans les prétendus fiefs de haute justice de Nemy, La Mothe-de-Frossé et Chasteau-Guybert, Sadite Majesté ordonne que les parties contesteront plus amplement par devant les commissaires qui seront par elle nommez : toutes choses en cet égard demeurant en estat.

« Et en cas qu'en aucun desdits fiefs maintenus, interdits ou interloquez, il y ait aucun temple, Sadite Majesté a ordonné qu'ils seront démolis comme dessus et dans le mesme temps.

« A enjoint Sadite Majesté aux parties de garder les esdits et

Hosted by Google

ordonnances de pacification, déclarations, arrests et réglements rendus en conséquence. A fait deffense aux parties de se méfaire ne médire, ne contrevenir au présent arrest. Le tout à peine d'estre procédé contre les contrevenans, suiuant les reglemens et ordonnances.

« Et le présent arrest sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Et sera à cette fin leu et affiché en tous les lieux et endroits accoutumez de ladite province et généralité de Poitiers, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Et enjoint au gouuerneur de la prouince, lieutenant du roy, sénéchaux et lieutenans, préuost prouincial, leurs lieutenans, exempts et archers, de prester main forte à l'exécution du présent arrest, à peine d'en répondre en leurs propres et priuez noms,

« FAIT au conseil du roy, Sa Majesté y estant, tenu à Saint-Germain en Laye, le 6 jour d'aoust 1665.

Signé : FVCHAVLT.

L'édit fut signifié le 12 du même mois à M. de la Muzenchère qui s'empressa de le communiquer au consistoire de Poitiers en y joignant une lettre où l'on remarque les passages suivants :

« . . . Vous aurez soin d'avertir les églises condamnées de cesser leur exercice, car rien ne nous importe tant que de faire voir notre obéissance... Sur ce qui regarde le droit de nos hautes justices le roi a trouvé bon que nous instruisions MM. Colbert et Le Tellier de l'affaire, afin qu'ils la lui rapportent. J'en parlay hier à M. Le Tellier, qui m'a dit de luy en dresser des mémoires, ce que je fais...

M. de la Muzenchère n'ignorait pas qu'il ne restait plus au calvinisme qu'à se retrancher derrière le droit des hautes justices, droit reconnu par tous les édits, et qui demeurait la concession incontestée de la couronne, car la royauté avait toujours affecté de traiter avec les seigneurs et chefs calvinistes, et non avec leurs coreligionnaires. Cette conduite ressort manifestement d'une étude attentive de tous les édits de pacification.

Les ministres, moins flattés que les seigneurs de l'hommage rendu aux prérogatives des fiefs de haubert, l'entendaient

Hosted by Google

autrement. Ils étaient peu disposés à se renfermer de nouveau, eux et leurs adhérents, derrière les murs des châteaux qui avaient abrité les commencements de la Réforme en Poitou. D'ailleurs ils voyaient clairement que la noblesse penchait vers le roi, et qu'elle lui appartenait dans un prochain avenir.

Cette différence de sentiments perce dans la lettre par laquelle le consistoire de Poitiers instruisit les églises calvinistes de son ressort du dispositif de l'arrêt du 6 août. Voici cette lettre :

de Poitiers le 23 *août* 1665.

MESSIEURS ET TRÈS-HONOREZ FRÈRES,

« Nous vous envoyons une copie du dispositif de notre arrest, tel que nous l'avons reçeu de Paris, de M. de la Muzenchère, à quoy nous ajoutons une partie de sa lettre où il parle des affaires générales.

« Dieu nous veuille inspirer à tous les saints mouuemens et la résolution chrestienne qui est nécessaire pour aquiescer, selon notre devoir, aux ordres de sa prouidence.

« Nous sommes,

Messieurs et très-honorez frères,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs

(1) *Les pasteurs et antiens de l'église de Poitiers et pour tous*

DUPORT.
Antien.

M. de la Muzenchère parlait du roi et des hautes justices : « les pasteurs et antiens » s'en rapportent à Dieu et aux *saints mouvements* qu'il inspire. Ce langage des ministres fait assez prévoir leurs résolutions futures.

Ils abattirent les temples interdits, mais ils continuèrent

(1) Les mots qui suivent sont à la main dans l'exemplaire que nous possédons.

Hosted by Google

l'exercice de leur culte aux mêmes lieux, d'abord en secret, puis au grand jour. « Les prévosts *roulèrent* de tous les côtés dans la province (1). » Les emprisonnements suivirent.

Une prière, humble dans la forme, menaçante au fond, monta jusqu'au trône du roi.

Louis XIV, avec la conscience de sa force et l'assentiment de l'opinion, n'en poursuivit pas moins, sans retarder comme sans précipiter sa marche, le but vers lequel il tendait. Il mit vingt ans à parfaire son œuvre : *la révocation de l'édit de Nantes.*

Cet édit, tant prôné de nos jours, et à la lecture duquel d'Aubigné, l'un des négociateurs de cette « dernière paix » des guerres civiles, « ne convie que ceux que leurs affaires y convieront » (2) ne mérite

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Les calvinistes s'y cramponnaient comme à leur planche de salut après l'avoir, au début, jugé ruineux pour leur parti.

Louis XIV, dès 1665, avait résolu de leur enlever pièce à pièce cette armure vieillie et faussée. L'édit du 6 août en fournit la preuve, et il nous a paru intéressant de la rapporter.

AMAURY DE LINIERS.

(1) *Mémoires* déjà cités.

(2) D'Aubigné. — *Les Histoires* liv. v. ch. XVII, p. 533.

Hosted by Google

CHRONIQUE

—

M. Alphonse-Adolphe-René Garnier, dont nous annoncions le décès dans notre dernier numéro, était né à Saint-Maixent le 7 germinal, an II (27 mars 1794).

Sa première carrière fut l'instruction publique ; le 12 mai 1812, il fut nommé maître d'étude au lycée de Poitiers, et malgré son jeune âge chargé, à partir du 1er novembre, de professer la cinquième au collége de Saint-Jean-d'Angély, où il resta jusqu'au 1er novembre 1814. Mais l'étude du droit l'attirait. Quittant la position qu'il s'était déjà faite, il alla à Paris suivre les cours de l'école (1815-1817) travaillant en même temps chez un notaire pour unir la pratique et la théorie. Revenu dans notre département en 1817, il vint plaider à Niort, et après entra dans la magistrature. Nous le voyons substitut à Civray, à Parthenay, puis procureur du roi à Jonzac, à Parthenay ; enfin le 23 janvier 1848 conseiller à la cour royale de la Martinique. La croix de la Légion-d'Honneur, digne récompense de ses services, lui fut accordée le 22 mai 1850, et il y avait juste dix ans et quelques jours qu'il était à la retraite lorsque la mort est venue le frapper subitement le 3 août 1867 à Paris.

Si par cette sèche nomenclature nous avons fait connaître la carrière judiciaire de M. Garnier, si nous l'avons suivi depuis ses débuts dans la vie publique jusqu'à sa mort, un mot sur ce que fut le fonctionnaire et le particulier.

Le magistrat fut toujours ce qu'il devait être ; qu'il dirigeât

Hosted by Google

le parquet, qu'il présidât l'audience, qu'il prît part à une délibération l'on était toujours sûr de trouver en lui l'homme du devoir. Légiste éminent, il maniait avec une rare facilité cette langue du droit parfois si bizarre dans sa contexture; sans fausse phraséologie, il allait droit au but, sa parole était nette et sans ambages, l'on sentait en l'entendant parler qu'il était à la fois maître de son sujet et de lui-même. Ces qualités si remarquables le firent promptement distinguer, et lorsqu'il fut envoyé aux Antilles les chefs de la colonie eurent maintes fois dans les circonstances les plus difficiles recours à lui. Et comme le dit si bien l'un de ses anciens collègues (1): « Les belles qualités que recouvraient la robe noire de la métropole avaient passé les mers avec lui, pour se retrouver sous la toge rouge des colonies. Sur l'une et l'autre rive de l'immense Océan sa simarre abritait l'âme intègre et éclairée du véritable magistrat. »

Si nous passons à l'homme privé, qui de ceux qui l'ont connu n'ont gardé le plus agréable souvenir de cet esprit si fin et si délié. Charmant conteur, M. Garnier savait placer avec un art infini les mille anecdotes dont son heureuse mémoire était pour ainsi dire la source intarissable.

M. Garnier était un collectionneur intrépide, un conservateur quand même, tout ce qu'il trouvait était soigneusement, pieusement classé ; c'est par milliers que l'on pourrait compter les titres et papiers poudreux qu'il a sauvés ainsi de la destruction. Mais à l'encontre de bon nombre de personnes, il ne travaillait que pour les autres, sa complaisance sur ce point était sans bornes, et celui qui écrit ces lignes a eu maintes fois à se louer de son aimable empressement à obliger. Ami de M. le comte d'Orfeuille il devint le fidèle dépositaire de ses nombreux manuscrits, la bibliothèque de la société de statistique de Niort possède à peu près tout ce qu'il en avait reçu, tout ce qu'il avait réuni lui-même.

Nous ne connaissons de M. Garnier que de rares écrits; quelques articles sous le pseudonyme d'*Adolphe* publiés dans

(1) M. Bonnet-Belair, ancien conseiller à la Martinique.

Hosted by Google

le *Mellois*, une notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte d'Orfeuille dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* dont il avait été longtemps membre correspondant, composent, croyons-nous, à peu près tout son bagage littéraire.

*
* *

Le 18 août dernier, la ville de Niort était en fête, elle voyait enfin la réalisation des dernières volontés d'un homme qui, bien que né hors de ses murs, n'avait jamais oublié qu'elle était le berceau de sa famille. L'on posait la première pierre des *Ponts-Mains* et l'administration municipale avait eu la bonne pensée d'organiser à cette occasion une véritable fête communale. Il ne s'agissait pas tant en effet de placer cette pierre avec plus ou moins de solennité, mais bien plutôt de donner par l'éclat de cette cérémonie un caractère plus accusé au sentiment de reconnaissance qui animait tous les cœurs.

M. le maire de Niort, dans son discours, a hautement publié tout ce que M. Main avait déjà fait pour la ville de Niort. Une rente de 2400 francs léguée à l'école communale des petites filles pauvres, 20,000 francs à l'hospice, et enfin une somme considérable destinée au rachat du péage du pont de Coulon, à la construction d'un pont à la Tiffardière et enfin à celle de ponts sur la Sèvre destinés à relier deux points de la ville jusqu'à ce moment bien éloignés l'un de l'autre.

M. l'archiprêtre de Niort, avant de procéder à la bénédiction de la pierre fondamentale de ce monument si ardemment désiré a fait comprendre que la religion s'associe à tous les besoins de l'homme, à toutes ses joies comme à ses douleurs et que s'il veut voir bénir ses œuvres, il doit avant tout intercéder auprès de celui en qui réside toute force et toute puissance.

La partie de la cérémonie sans contredit la plus touchante est celle où l'on a vu les membres de la famille de M. Main, sa vénérable veuve en tête, venir frapper les coups de marteau traditionnels.

Une brochure sortie des presses de M. Mercier relate tous les détails de cette belle journée dont elle est destinée à consacrer le souvenir.

Hosted by Google

*
* *

M. l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine, président du conseil général de la Charente-Inférieure, est venu visiter le port de Rochefort avant de se rendre à La Rochelle. Nous ne répéterons pas ce que les journaux de ces deux villes ont raconté des fêtes splendides données au haut fonctionnaire, des dons nombreux qu'il a répandus autour de lui. Mais deux faits sont venus principalement nous frapper au milieu des récits de toutes ces magnificences. Ils peignent le cœur de l'amiral et en disent bien plus que tous les discours.

Le premier c'est le désir de voir son extrait de baptême — singulière idée, diront quelques-uns, nous la comprenons, nous, — elle prouve que M. de Genouilly sent ce que valent ces grades, ces positions élevées qui viennent s'échelonner pendant quelques années sur la tête d'un homme et qui, partant d'un berceau viennent s'anéantir dans la tombe.

Les paroles avec lesquelles il a accueilli l'expression des sentiments que lui exprimait M. d'Assailly au nom des jeunes élèves de la marine sont également empreintes d'un sentiment exquis et procèdent de cette même pensée : que tout passe, même les honneurs les mieux mérités. « Oui le travail et une volonté énergique conduisent à tout, même au grade de maréchal de France. Un jour peut-être ce bâton de maréchal, qui ne s'acquiert pas sans privations et sans périls, et que j'ai gagné en servant la patrie..... quand je le laisserai tomber..... l'un de vous le ramassera. »

*
* *

Dans le numéro du 31 août de la *Gazette Vendéenne*, M. l'abbé F. Baudry, correspondant du ministère de l'instruction publique, a publié un résumé des découvertes qu'il a faites sur la colline de Troussepoil. L'on sait que c'est à l'éminent et persévérant archéologue que l'on doit une des premières découvertes des puits funéraires. Dans l'article que nous avons sous les yeux, il condense dans quelques lignes qui seraient toutes à citer les déductions que l'on doit tirer des

Hosted by Google

divers objets qu'il a retrouvés dans ses fouilles, et il annonce, ce qui ne peut être que d'un bon augure pour l'archéologie, qu'il se propose de continuer ses recherches.

*
* *

Relatons l'érection de la statue de M. Billaut qui a eu lieu à Nantes, le 15 de ce mois. Plusieurs discours ont été prononcés aux applaudissements de l'immense assistance qui se pressait autour de la place. Celui de M. Rouher, le successeur et l'émule de l'homme éminent que les Nantais réclament avec orgueil, a surtout été remarqué par la manière énergique dont il a caractérisé la mission difficile qu'eut à remplir M. Billaut, et la manière dont il a eu le talent de la remplir. Lui plus que personne pouvait traiter un pareil sujet. Un grand nombre d'hommes politiques s'étaient donné rendez-vous au pied de cette statue destinée à perpétuer les traits de l'une des gloires de la tribune parlementaire.

*
* *

Le peu de renseignements qui nous sont parvenus sur la découverte d'un établissement Gallo-Romain à Sommières (Vienne) ne nous permettent que de signaler le fait sans pouvoir entrer dans plus de détails. La Société des Antiquaires de l'Ouest que nous sommes fiers de compter parmi nos abonnés saura nous dire si cet événement archéologique est de quelque importance.

*
* *

Nous voudrions pouvoir reproduire l'accueil enthousiaste — le mot n'est pas de nous — avec lequel Mgr Thomas a été accueilli à l'île de Ré et à l'île d'Oleron, lors de sa première visite dans cette partie de son diocèse. Dans la première de ces îles, il a su se concilier tout d'abord le cœur de toute la population par l'empressement qu'il a mis, sur la demande des habitants, à célébrer à la Flotte un service funèbre en l'honneur des vic-

Hosted by Google

times de la nuit du 25 juillet dernier, nuit néfaste dans laquelle six chaloupes de pêche de Loix et de la Flotte furent englouties corps et bien. Et c'est au milieu des bénédictions des familles de ces infortunés marins (1) qu'il a quitté cette île pour regagner sa ville épiscopale.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Dans son rapport fait à l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 12 juillet 1867, M. de Lasteyrie, après avoir rendu compte des travaux auxquels ont été attribués les médailles et mentions honorables, et avoir exprimé le regret de voir que chaque année les récompenses que peut donner l'Académie sont en nombre inférieur à celui des ouvrages qui en seraient dignes, continue ainsi : « A plus forte raison, nous nous reprocherions de passer sous silence l'*Histoire de Bressuire,* par M. Ledain, ouvrage bien composé, écrit avec goût et qui renferme de très-bonnes descriptions. »

Ces quelques lignes doivent être pour notre jeune confrère — nous aussi sommes antiquaire à nos heures — la douce récompense de ses labeurs érudits.

*
* *

Dans le n° de juin de la *Revue des Sociétés savantes des*

(1) La visite de Mgr Thomas n'a pas eu seulement pour résultat de jeter sur les plaies du cœur un baume consolateur ; une somme de 1785 fr., produit d'une quête et d'une collecte, a été distribuée aux familles les plus nécessiteuses.

Hosted by Google

départements, nous trouvons encore le nom de M. Marchegay avec quatre documents d'un haut intérêt :

1° Mémoire de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle, énumérant les droits du roi de France à Saintes et combattant les prétentions de Foulques, seigneur de Matha;

2° Aveu et dénombrement rendu au seigneur de Cravans, dans lequel se trouve le tarif de la coutume de Meschers, en Saintonge (11 juin 1308) ;

3° Hommage lige rendu à Bazas, au mois de mai 1319, à Arnal Bernard de Preissac, sire d'Uzeste et de Didonne, par Ramon de la Roque, tuteur d'Aumus et de Richarde de Rions;

4° Donation du 8 juin 1370, par Edmond duc de Cambridge, du château de Mortagne-sur-Gironde, au Soudan de la Trau (de la famille de Preissac), l'un des plus braves capitaines gascons au service de l'Angleterre.

Ces pièces proviennent du chartrier du duc de la Tremoille.

*
* *

Nous venons de recevoir les *Annales de la Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres* (1^er^ *semestre* 1867). Outre le compte-rendu des séances depuis le 11 janvier jusqu'au 16 juin, cette brochure contient des mémoires de M. le comte L. de Lambertye sur la *culture des Canna pourvus de rhizômes tubéreux*, plante d'ornements qui ne souffre la pleine terre que l'été;— de M. Personnat, *sur l'éducation du bombix, Yama-Maï* ou vers-à-soie du chêne — importation du Japon déjà acclimatée dans notre pays; et un compte-rendu du *Catéchisme agricole*, de M. A. Mabilleau, par M. Laurence, que l'on se rappelle sans doute avoir lu dans notre n° de juillet.

*
* *

La séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 18 août dernier, a été présidée par M. Beaussire, qui annonce que M. de Longuemar vient d'être nommé correspondant de la Commission consultative du Musée de Saint-Germain, consacré aux périodes anté-historique, gauloise, romaine et francke. L'honorable et savant archéologue avait déjà plus que mérité

Hosted by Google

cette distinction par les dons faits par lui et qui attestent l'importance des documents que le Haut-Poitou intelligemment exploré peut apporter pour l'histoire des premiers pas de l'homme et l'antiquité de la race humaine sur notre sol.

La Société fait consigner dans son procès-verbal l'expression des regrets qu'elle éprouve de la mort de M. Garran de Balzan, conseiller honoraire à la Cour impériale, qui depuis 1835 comptait parmi ses membres et n'avait cessé de s'intéresser à ses travaux.

M. Ménard lit une note pour appeler l'attention de ses confrères sur quelques points intéressants d'histoire ou d'archéologie traitée dans diverses publications adressées à la Société.

M. de Gennes, en offrant à la compagnie l'*Essai historique sur les vins et la vigne de l'Aunis*, de notre collaborateur M. Jourdan, juge à La Rochelle (1), fait ressortir l'importance de ce travail au point de vue de l'histoire, du commerce et de l'agriculture.

M. Redet donne lecture de deux procès-verbaux, dressés au XVII^e^ siècle par deux huissiers des environs de Montmorillon, qui se plaignent d'avoir été reçus dans l'exercice de leurs fonctions, de la même manière que le curé de Meudon nous apprend que le seigneur de Baché traitait les *chicquanous* de son temps. — Les bonnes traditions s'étaient, à ce qu'il paraît, fidèlement transmises.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, nous trouvons l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, pour l'année 1865, dans laquelle on remarque une intéressante notice de M. Merland, sur M^lle^ de Lézardière, dont il a eu les manuscrits en communication.

*
* *

La Société locale de MM. les médecins de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, fondée le 17 février 1857 et agrégée à l'association générale des médecins de France le 23 septembre

(1) Ce travail fut publié pour la première fois dans la *Revue de l'Aunis et la Saintonge*.

Hosted by Google

1861, nous a fait parvenir ses deux derniers comptes-rendus (années 1864-1865 et 1866).

Nous n'avons point affaire ici à une Société savante proprement dite, car le but que les fondateurs se sont proposés est bien plutôt de s'occuper des questions législatives et pratiques qui se rattachent à l'honorable profession qu'ils exercent, que de se communiquer leurs observations médicales, c'est également une Société de secours mutuels, une grande partie des fonds provenant des cotisations se centralisant pour former une réserve destinée à venir en aide à ceux des membres de la Société que le malheur viendrait à atteindre.

M. Bourcy en prenant la présidence a prononcé un discours dans lequel il a rendu pleine justice à ses deux prédécesseurs, MM. Devers et Berard, et a rappelé en quelques mots bien sentis tout ce que l'un et l'autre avaient fait pour la Société; M. le docteur Gyoux, secrétaire, a fait connaître l'état des diverses questions discutées par la Commission administrative et de celles traitées par l'association générale de 1866 — et enfin la position financière de la Société qui est prospère.

Nous aimerions à voir de semblables sociétés s'établir dans chacun de nos arrondissements, elles facilitent les bons rapports, rompent l'isolement, resserrent les liens de la confraternité professionnelle, éteignent les petites rivalités toujours si regrettables. MM. les médecins et leur clientèle ne peuvent que gagner à ces réunions.

NATHAN.

—

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

LIBRAIRIE POITEVINE ANCIENNE ET MODERNE
L. CLOUZOT
22, rue des Halles, NIORT, (Deux-Sèvres)

PROCÈS-VERBAL

DE

DÉLIVRANCE

A

JEAN CHANDOS

COMMISSAIRE DU ROI D'ANGLETERRE

DES PLACES FRANÇAISES

ABANDONNÉES PAR LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY

Publié d'après le manuscrit du Musée britannique

PAR A. BARDONNET

Un volume in-8. — Prix : 3 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier vergé à bras, Prix : 6 fr.

—

Le volume que nous annonçons ici est un des documents les plus curieux qui ait été publié, jusqu'à ce jour, sur la guerre de Cent ans; c'est le procès-verbal détaillé de la prise de possession, par l'Angleterre, des provinces de l'Ouest, où l'on voit les seigneurs, les échevins venir successivement prêter serment de fidélité à l'Angleterre.

Ce qu'il y a de plus important dans ce travail, c'est l'immense quantité de noms qu'on y rencontre à chaque instant. La plupart d'entre eux ont été annotés par M. A. Bardonnet; ils ont été comparés aux travaux déjà existants et discutés d'après les documents connus. Pour donner une idée de l'importance de ce document, nous allons indiquer les principaux points de l'itinéraire de Jean Chandos avec les dates de son passage :

6	août	1361 Paris.	27	août	1361 Tours.
7	»	» Melun.	1	septembre	» Sainte-Maure.

Hosted by Google

6	septembre	1361	Saumur.	6	novembre	1361	Montreuil-Bellay.
7	»	»	Châtellerault.				
22	»	»	Poitiers.	13	»	»	Saumur.
25	»	»	Lusignan.	25	»	»	Poitiers.
27	»	»	Saint-Maixent.	3	décembre	»	Bellac.
29	»	»	Niort.	8	»	»	Limoges.
1	octobre	»	Fontenay-le-Cte.	18	»	»	Saint-Yrieix
3	»	»	Marans.	31	»	»	Sarlat.
4	»	»	La Rochelle.	8	janvier	»	Cahors.
7	»	»	Surgères.	19	»	»	Montauban.
8	»	»	S-Jean-d'Angély	23	»	»	Figeac.
11	»	»	Saintes.	8	février	»	Villefranche-de-Rouergue.
13	»	»	Cognac.				
16	»	»	Angoulême.	14	»	»	Sauveterre.
25	»	»	Ruffec.	3	mars	»	Saint-Geniez.
28	»	»	Melle.	15	»	»	Brives-la-Gaillarde.
31	»	»	Parthenay.				
2	novembre	»	Thouars.	28	»	»	Angoulême.

Ce document n'est pas seulement intéressant pour nous habitants des contrées de l'Ouest, il jette une vive lumière sur les faits de l'histoire générale, et s'il rappelle une bien triste époque pour la France, si l'on éprouve un serrement de cœur en lisant ces pages, témoignages de nos défaites, l'on est, malgré tout, vivement intéressé par les tableaux qu'elles nous déroulent. L'on y voit le soin jaloux avec lequel les villes qui possédaient des chartes communales avaient soin de spécifier la confirmation de leurs priviléges; la manière dont le commissaire Anglais prenait possession des villes et châteaux en touchant le *toroil* de l'une des portes. Cette reddition nous étonne, nous hommes du XIXe siècle; nous ne comprenons pas une élasticité de conscience qui permettait par exemple au maréchal Boucicault auquel le roi de France avait confié la garde de la ville et du château de Lusignan, de le remettre à Chandos, puis de le recevoir de lui de nouveau comme délégué du roi Anglais, et lui promettre et jurer les garder et tenir *bien et loyaulment contre toute personne.*

Ce volume sera expédié franco *à toute personne qui enverra la valeur en un bon sur la poste.*

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

Hosted by Google

ÉPIGRAPHIE POITEVINE.

LES ÉPITAPHES D'OIRON.

2me article.

HÉLÈNE DE HANGEST.

Mariée le 10 février 1499, à l'âge de seize ans, à Artus Gouffier, Hélène de Hangest, dite aussi de Genlys, elle signait parfois ainsi (1), aida beaucoup son époux dans sa tâche difficile, aussi François Ier lui témoigna-t-il toujours autant d'affection que de respect. Ce qu'on sait de ses goûts et de sa vie privée, démontre que c'était une femme d'une intelligence remarquable, aimant les arts et les pratiquant avec quelque succès. On peut donc lui faire en partie honneur de la sympathie de son mari pour les œuvres de l'intelligence et de la salutaire influence que celui-ci exerça par contre coup sur son royal élève, et ce fut à ses soins que François Ier confia la première éducation du second de ses fils qui devait régner sous le nom de Henri II.

A partir de 1524, Hélène de Hangest résida assez souvent l'été au château d'Oiron, que son mari avait résolu de rebâtir, projet que la mort l'empêcha d'exécuter, mais qu'elle réalisa avec l'aide de Claude, l'aîné de ses enfants. Ce fut pendant ces séjours à Oiron qu'elle prit une part active à la création de ses

(1) Voir la lettre citée par M. B. Fillon, dans son *Art de terre*, ouvrage dans lequel nous puisons cette notice biographique.

Hosted by Google

délicieuses faïences qui font le charme et l'envie des amateurs, et dont M. B. Fillon, avec le rare bonheur qui le distingue, a su démontrer victorieusement l'origine.

Hélène de Hangest mourut le 26 janvier 1537, demandant à être enterrée à Oiron dans le même tombeau que son époux, et par un sentiment d'humilité assez rare de son temps, elle avait ordonné qu'on ne lui fît point de statue et qu'une simple plaque de bronze scellée dans le pavé à côté du mausolée d'Artus rappelât seule sa mémoire. On y lisait cette touchante épitaphe :

CI. GIST. DAME. HÉLÈNE. DE. HANGEST. VEVFVE.
Mr LE. GRAND. MAISTRE. DE. BOISY. QV'ELLE
AYMA. VNIQVEMENT. EN. SA. VIE. ET. PLOVRA
DIX-HUIT, ANNÉES. PRIEZ. DIEV. POVR. ELLE. (1).

Mais outre cette épitaphe que M. Fillon a publiée pour la première fois, pensons-nous, il y en avait, dans l'église d'Oiron, deux autres, consacrées à la mémoire de cette femme remarquable; nous les croyons inédites et allons les donner d'après D. Fonteneau qui nous en a conservé le texte.

Sur une plaque de cuivre, au haut de laquelle était gravée une descente de croix au pied de laquelle on voyait Hélène de Hangest à genoux, plaque attachée contre l'un des murs de la chapelle du saint Sépulcre, à gauche du chœur, on lisait :

CY GIST SOVS CETTE TOMBE
FEVE DE BONNE MÉMOIRE HAVTE ET PVISSANTE DAME
DAME HELENNE DE HANGEST, EN SON VIVANT
FEMME DE TRÈS HAVT ET TRÈS PVISSANT MESSIRE
ARTVS GOVFFIER CHEVALIER DES ORDRES DV ROI,
COMTE DE CARVAS ET D'ESTAMPES, BARON DES BARONNIES
DE MAVLEVRIER, PASSAVANT ET S. LOVP, SEIGNEVR
DE BOISY ET OYRON; GOVVERNEVR ET LIEVTENANT GÉNÉRAL
POVR LE ROY EN SES PAYS DE DAVPHINÉ; GRAND MAITRE
DE FRANCE ET FONDATEVR DE L'ÉGLISE DE CÉANS;
LAQVELLE TRESPASSA LE 26e JOVR DE JANVIER 1537
CVJVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE. AMEN.

(1) M. B. Fillon, Lieu Cité. M. de Longuemar l'a reproduite dans son épigraphie du Haut-Poitou, p. 268.

Hosted by Google

Dans la même chapelle, sur une tombe de cuivre servant de pavé et sur laquelle était représentée la figure d'une femme en habits de veuve, vêtue d'une longue robe fourrée d'hermine, on lisait :

CY DESSOVS GIST
HAVTE ET PVISSANTE DAME MADAME HELENE DE GENLIS
EN SON VIVANT GRANDE MAITRESSE DE FRANCE, DAME
D'OYRON, FONDATRICE DE CÉANS, LAQUELLE TRESPASSA
LE 26 JANVIER 1537.

—

FRANÇOIS GOUFFIER.

François Gouffier, le quatrième enfant de l'amiral et de Louise de Crevecœur sa seconde femme, fut d'abord chevalier de Malte. Après avoir été ambassadeur extraordinaire en Angleterre, il fut nommé évêque de Béziers en 1547 et mourut l'année suivante dans un obscur village de la Bretagne, se rendant en Ecosse pour le service du roi, et allant se joindre à l'armée que Henri II envoyait au secours de cette puissance, sous les ordres du *brave d'Essé* (André de Montalembert), et qui partit de Brest le 22 mai.

L'épitaphe de François Gouffier, était sur une plaque de cuivre scellée dans le mur au-devant du tombeau de l'amiral son père, ses armoiries étaient gravées au bas de l'inscription.

CY DEVANT GIST FEV MESSIRE
FRANÇOIS GOVFFIER EN SON
VIVĀT CHEVALLIER FILS DE FEV
MESSIRE GVILLAVME GOVFFIER
ADMIRAL DE FRĀCE AVSSI CY
DEVĀT GISSĀT LEQL TRESPASSA AV
MOYS DE MAY (1) 1548 AV VILLAI-
GE (2) DE LEGÉ EN BRETAIGNE, ALLANT
POr LE SERVICE DU ROY EN ESCOSSE
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

—

(1) M. de Longuemar, qui rapporte cette inscription, p. 276, de son Epigraphie du Haut-Poitou, écrit mars au lieu de may.

(2) Village, d'après M. de Longuemar.

Hosted by Google

CLAUDE GOUFFIER.

Bien que l'épitaphe ou plutôt les épitaphes consacrées à la mémoire de Claude Gouffier ne nous aient pas été conservées, nous pensons devoir, ne serait-ce qu'à titre de reconnaissance, pour sa sollicitude à doter l'église d'Oiron des magnifiques monuments qui la décorent, pour sa piété filiale, donner ici quelques détails sur sa vie, dire quelques mots des débris de son tombeau, dû, comme celui de l'amiral Bonnivet, au ciseau de Jean Juste, de Tours (1).

Claude Gouffier, fils de Artus et de Hélène de Hangest, marquis de Caravaz, seigneur d'Oiron, duc de Roannez, etc., grand écuyer de France (22 octobre 1546), chevalier de l'ordre (1533), premier gentilhomme de la Chambre (mars 1534), capitaine de 100 gentilshommes de la maison du roi, naquit en décembre 1501 ou 1502, fut élevé enfant d'honneur de François Ier, lorsqu'il n'était encore que duc de Valois, puis attaché à la personne du duc d'Orléans (Henri II), combattit à Pavie près du roi et partagea sa captivité.

François Ier qui connaissait le dévouement de son grand écuyer à sa personne, ne se contenta pas de le favoriser des hautes charges dont il l'avait revêtu, à sa prière il érigea en août 1542, sa terre de Maulevrier en comté. Claude ne jouit pas d'une moindre faveur auprès de Charles IX, qui à son tour érigea Boisy en marquisat (mai 1564), et lui donna le 2 mars 1568 une compagnie de 50 hommes d'armes pour garder son château d'Oiron, ce qui ne l'empêcha pas d'être surpris et pillé par les Huguenots, le 20 septembre 1568, et à Claude qui s'y trouvait, d'être emmené prisonnier à La Rochelle (2) ; et le 23 novembre de la même année, le roi confirma l'érection en duché de la baronnie de Roannez.

(1) M. B. Fillon, Lieu Cité.

(2) Voir sur ce sujet : 1° le *Journal de Généroux*, publié par M. Ledain, l'*Histoire de la Popelinière* et dans les archives curieuses de l'*Histoire de France*, 1re série, t. VI, une lettre du sieur de Dampierre, gentilhomme servant M. le duc de Rouannez, à Mme la duchesse sa femme.

Hosted by Google

Claude avait hérité de ses père et mère, de leur goût pour les arts; la vente d'une partie de son mobilier, qui eut lieu à Paris en 1572, après sa mort, l'inventaire du château d'Oiron témoigne combien de choses rares, précieuses, de merveilles artistiques il avait su réunir; il avait des peintres et des miniaturistes à ses gages, et donna ses soins à la fabrication des faïences commencée sous les auspices de sa mère; mais comme le dit M. B. Fillon : « Claude tenait bien de ses parents le goût des arts, seulement il n'en comprenait pas comme eux le grand côté, sans s'attacher à la pureté des formes, il allait d'instinct à ce qui étonne les regards. »

Gouffier eut la douleur, lors de la surprise de 1568, de voir une partie de ses richesses artistiques dilapidées; son château à peine terminé, livré à toutes les violences; les tombeaux de son père, de sa mère, de son oncle à peine érigés, brisés; l'église qui les abritait, saccagée; ce dut être pour lui un triste spectacle, une amère douleur lorsqu'il revint dans ce château, lorsqu'il alla prier dans cette église, qu'il avait laissés parés pour ainsi dire des fleurs de la jeunesse, de les retrouver ainsi mutilés par la main des calvinistes; nous déplorons nous-mêmes de pareils excès. Il mourut à Villers-Cotterets, en 1570 ou 1572, laissant plusieurs enfants de ses cinq femmes, qui furent : 1° Jacqueline de la Tremouille (13 janvier 1526); 2° Françoise de Brosse dite de Bretagne (13 décembre 1545), nous en parlons; 3° Marie de Gaignon (25 juin 1559), nous donnons ses épitaphes; 4° Claude de Beaune (janvier 1567), et 5° Antoinette de la Tour-Landry.

Claude Gouffier fut inhumé dans la collégiale d'Oiron, et son tombeau qu'il avait fait faire de son vivant par Jean Juste, le sculpteur de Tours, fut placé auprès de ceux érigés par ses soins. « Plus loin, dit M. de Chergé (1), on aperçoit sur un marbre mutilé un corps nu couché dans un linceuil; les parois du monument, éparses çà et là, ne portent aucune inscription; mais on reconnaît aisément au chiffre et à la devise de Claude Gouffier (2) le tombeau du grand écuyer de France. »

(1) Lieu cité.
(2) *Hic terminus Hœret.*

Hosted by Google

« Malgré la perfection que l'on retrouve encore dans ce morceau de sculpture, il est loin de pouvoir être comparé aux deux premiers, et la forme même sous laquelle l'artiste a reproduit la triste image de la mort, contribue à soustraire à un examen attentif un objet repoussant. « Aujourd'hui, et grâce à l'intelligente restauration opérée par les soins de M. Segrétain, ce tombeau adossé à la muraille du transept de droite paraît avoir échappé intact aux mutilations de 1793. »

—

FRANÇOISE DE BROSSE DITE DE BRETAGNE.

Françoise de Brosse dite de Bretagne, fille de René de Brosse dit de Bretagne, comte de Penthièvre, et de Françoise Gouffier, épousa le 13 décembre 1545 (le contrat fut signé au Louvre), Claude Gouffier, dont nous venons d'écrire l'histoire. Elle fut sa seconde femme et mourut en couches à Oiron, le 26 novembre 1558. Son époux lui fit ériger, par Jean Juste, dans la collégiale d'Oiron, un tombeau dont il ne reste aucune trace aujourd'hui. D. Fonteneau qui a recueilli les deux épitaphes que nous allons transcrire n'en fait même pas mention, ce qui porterait à croire qu'il avait disparu dès cette époque. Nous citerons, d'après M. B. Fillon (1), pour justifier de l'existence de ce monument, la quittance de l'artiste qui l'a sculpté.

« J'ay Jehan Juste, sculteur en marbre, confesse avoir aeu et receu comptant de monseigneur Le Grand, par les mains de Loys Perrinet, son argentier, la somme de vingt-cincq livres tournois, pour mes vacations d'avoir achevé de pollir et assir la sepulture de mon dict seigneur et de deffuncte madame Le Grand, de la quelle somme je me tiens contant, tesmoing mon sing manuel cy-mis, le x^e^ de feuvrier mil cincq cent cinquante et huit (1559) et en quicte ledit seigneur et tous aultres.

(Signé) Jehan Juste.

(1) L'*Art de terre*, p. 75.

Hosted by Google

Inscription gravée sur une plaque de cuivre au-dessus de la porte du cimetière, dans la chapelle de saint Jean.

FRANCISCÆ BRITANNIÆ TUMULUS.

NON EST VIATOR INQUIRENDUM, CUR MIHI
INCESSERIT MOERENS FATI HÆC ANGUSTIA
QUÆ ME REVINXIT MORTALIUM CASIBUS:
SUNT QUIPPE VIVIS CUNCTA ISTA COMMUNIA.
QUÆ TE, AC NEPOTES QUO NUNC PERSTO PROTRAHENT.
SED QUALIS ESSET, ME IN VITA SUPERSTITE,
MORUM ATQUE HONESTI DECORA PROFESSIO.
VIRTUTIBUS PASSIM OMNIBUS QUOD DEBUI
PERSOLVI, ET IN ME CONSTANS PUDICITIAM
ORNAVIT ANIMI SEMPER MODESTIA.
SPERANS, FIDENS QUE, ET FLAGRANS PERTINACITER,
QUOCUMQUE TESTEM ME POPOSCIT CHARITAS.
ARMORICÆ STIRPIS QUONDAM ET HÆC REGIBUS
AFFINIS HEROUM QUOS EDUXIT FILIA.
LUSTRIS PERACTIS VIX TRIBUS SUB CONJUGE
CUI MUNDO NOSTRI HINC UTRIUSQUE PIGNORE,
VIVANT UT OPTO PRO AVORUM MORIBUS:
ABREPTA TERRIS, LONGÈ QUAM CONTINGERET,
ÆTAS SENESCENS NATAM VITÆ DEBITAM
DECUMBO, DONEC CHRISTI LUX AUGUSTIOR
OMNEIS AD UNUM OLIM COACTOS JUDICET.

(Carolus Canisius me fecit).

—

Au bas du tombeau de Claude Gouffier, dans la chapelle Saint-Jean, on lisait sur une plaque de cuivre, au milieu de laquelle on avait gravé un cœur, l'inscription suivante:

POUR MADAME LA GRAND F.

CY GIST LE CŒUR DE DAME FRANCOISE DE
BRETAIGNE EN SON VIVANT FEMME DE MESSIRE
CLAUDE GOUFFIER, CHEVALIER DE
L'ORDRE, COMTE DE CARVAUX ET
DE MAULEVRIER, SEIGNEUR DE
BOISY, GRAND ÉCUYER DE
FRANCE ET CAPITAINE DE
CENT GENTILSHOMMES DE LA
MAISON DU ROY, LAQUELLE MOURUT
LE SEIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE A

Hosted by Google

MINUIT, ET QUE L'ON DISOIT, M. D. L. VIII.
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

—

MARIE DE GAIGNON.

Marie de Gaignon, troisième femme de Claude Gouffier, fille de Jean de Gaignon, seigneur de S. Bohaire et de Marie de Chasteigner, se maria à Blois le 25 juin 1559; elle mourut le 15 mars 1565 et fut inhumée dans le cimetière de Saint-Maurice d'Oiron; on lisait, sur une plaque de cuivre, au-dessus de la porte du cimetière, dans la chapelle Saint-Jean, l'épitaphe suivante :

EN MÉMOIRE ÉTERNELLE DE NOBLE ET VERTUEUSE DAME
MARIE DE GAIGNON EN SON VIVANT FEMME DE HAUT
ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE GOUFFIER
DUC DE ROANNAIS GRAND ÉCUYER DE FRANCE.

L'AME DE FEUE MARIE DE GAIGNON
DAME D'HONNEUR LAISSA SON COMPAGNON
EN CE DÉPOT, LORSQUE LA FATALE HEURE
LA RENVOYA AU CIEL FAIRE SA DEMEURE
DE LA MAISON DE S. BOHAIRE ÉTOIT
AUPRÈS DE BLOIS ET LE NOM EN PORTOIT.
DE GRAND' BEAUTÉ DOUÉE PAR NATURE,
MAIS PLUS D'HONNEUR PAR BONNE NOURRITURE
AYANT EU L'HEUR DE VOIR LES NAIFS TRAICTS
DE SA MAITRESSE AUX FAITS, ET DITS PORTRAICTS.
DE VERTUEUX SEIGNEUR CLAUDE GOUFFIER
QUI DE LA FRANCE, ÉTANT GRAND ÉCUYER,
EN L'ÉPOUZANT PRÉFÉRA LA SAGESSE,
ET BONNE GRACE A TOUTE AUTRE RICHESSE
AUSSI L'AYANT EN PEU MOINS DE SEPT ANS
FAIT PÈRE HEUREUX DE CINQ TRÈS BEAUX ENFANTS
SUR LE SIXIÈME ELLE FUT DÉSIRÉE
D'UN AUTRE ÉPOUX QUI A SOI L'A TIRÉE
POUR SA VERTU. C'EST CHRIST NOSTRE SEIGNEUR
APPRENEZ D'ELLE A AIMER DONC L'HONNEUR
FILLES, DUQUEL AMITIÉ TEMPORELLE
VIENT EN CE MONDE EN L'AUTRE ÉTERNELLE.

(Jacques Amiot, grand aulmosnier du roy Charles neufviesme, m'a faict.) (1)

(1) M. de Chergé. Lieu cité.

H. Beauchet-Filleau.

Hosted by Google

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

II

GÉOGRAPHES

AUX TEMPS PRIMITIFS, ET AU MOYEN-AGE.

Avant de pénétrer dans cette voie peu connue de notre histoire littéraire, il est bon de nous arrêter ici un peu avec nos géographes, dont le plus grand nombre fut contemporain du temps que nous venons de parcourir. Nous ne saurions les séparer des historiens dont la marche s'éclaire au flambeau de leurs recherches, et qui ne sont intelligibles en bien des rencontres qu'avec le secours de leurs voyages. Que les uns, justement avides de toutes les exactitudes de détail qui intéressent à leur récit, s'imposent des courses plus ou moins difficiles pour mieux comprendre des points stratégiques, décrire un champ de bataille, et juger par eux-mêmes d'une controverse restée jusque-là sans solution; que d'autres y trouvent plus d'une fois occasion de redresser certaines fautes des géographes antérieurs : rien de plus légitime sans doute, et cependant de plus impossible à la plupart; et sur le plus grand nombre de données géographiques, nous serons forcés de nous en rapporter à des écrivains spéciaux, notre devoir à leur égard étant de ne choisir que ceux dont l'exactitude n'est point suspecte. C'est pourquoi il faut les connaître d'avance, et ne leur donner, quand on les consulte, que le degré de confiance qu'ils se sont justement acquis.

Hosted by Google

Mais aussi de quel secours ne nous seront-ils pas, une fois admis dans l'intimité de notre cabinet, pour beaucoup de notions essentielles qui ne nous peuvent guère venir que d'eux seuls, parce que presque toujours les historiens les ont négligées! — La géographie ne se contente pas de placer les lieux sous leur latitude reconnue : elle est aussi descriptive et se plaît à tracer leurs caractères différentiels; elle est politique, et nous dit les formes des gouvernements, les mœurs des populations, les modes d'administration générale ou partielle. Il n'y a pas jusqu'aux renseignements propres à la cosmographie, qui est une géographie mathématique, dont l'étude de l'histoire n'ait besoin pour se faire une juste appréciation des faits par les conditions des climats et de leurs influences, par l'observation de ces mutations séculaires que les mêmes pays ont subies assez généralement dans leur configuration extérieure. La conformation ou la disparition des îles, des lacs, des continents, des grandes forêts; la déviation des fleuves, les traces conservées ou perdues des voies antiques ne sont-elles pas aussi d'un haut intérêt pour rapprocher de nous, à travers ces vastes intervalles qui nous en séparent, les mœurs et la vie tout entière des peuples qu'il s'agit de ressusciter? Enfin c'est aussi dans les géographes que nous apprenons ce qui concerne le commerce, la navigation, les relations internationales, et toutes les ressources du génie humain mises au service de cette marche continue qui a porté les nations anciennes à l'apogée de leur civilisation avant de contribuer si puissamment à leur décadence.

Pour l'historien l'étude de la géographie suppose de bonnes cartes qui dirigent ses investigations dans le labyrinthe des faits. Rien donc de plus utile que des atlas bien compris, dont l'exactitude mathématique s'allie à la justesse topographique par le placement fidèle des cours d'eaux, des forêts, des vallées et des autres accidents locaux qui ne peuvent jamais se séparer d'une grande narration historique. Ce sont là autant de jalons à semer dans l'immense plaine où se déroulent les événements, autant de points fixes sans lesquels une page d'histoire n'a plus rien que des lignes froides et sèches, dé-

Hosted by Google

pourvues d'intérêt et de coloris. Aussi ne faut-il pas se dissimuler que c'est là un perfide écueil pour quiconque ne se méfie pas assez de la plupart des cartographes. On sait combien furent lents les progrès imprimés à cet art de poser les lieux sur une surface plane ; art qui, venu probablement des Egyptiens, possesseurs de mesures linéaires très-précises appliquées à des carreaux de réduction, passa avec des perfectionnements successifs aux mains d'Aristote, servit aux conquêtes d'Alexandre, et se développa en force théories dans les récits de Thucydide, de Xénophon et des autres historiens grecs jusqu'à Polybe, mort 121 ans avant J.-C. Mais leurs cartes, s'ils en eurent, car elles ne sont point venues jusqu'à nous, ressemblaient peu, on le conçoit, à ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Elles figuraient plutôt de simples listes de noms placés à des distances réciproques fort hasardées, et que n'assuraient aucunement ni les points cardinaux, ni les latitudes, ni les degrés. A ces défauts il faut ajouter le manque total des principes de la projection et celui des échelles pour régulariser les distances, deux conditions tout-à-fait ignorées du moyen-âge lui-même, et qui ne se révélèrent avec d'autres non moins importantes que dans les estimables travaux qu'Abraham Orthelius publia en 1570. Il n'en est pas moins vrai, pour en revenir aux auteurs anciens dont je parle, que le soin minutieux et intelligent qu'ils eurent de noter avec un louable scrupule les lieux, les côtes et les mers témoins des faits racontés par eux, servit, comme les descriptions non moins fidèles et bien antérieures d'Hésiode et d'Homère, à tracer plus tard des cartes qui fussent restées impossibles sans les descriptions qui nous attachent encore à ces lectures. Il est également vrai que les planisphères en eux-mêmes devaient fort ressembler à ce qu'on sait de la table de Peutinger, laquelle n'est relativement que d'une médiocre ressource. Il en devait être ainsi de tant d'autres qui, dès avant le règne d'Auguste, se peignaient à Rome sur les murs des habitations, et dont les proportions restreintes vinrent se fondre dans la grande carte générale que cet empereur fit confectionner par son gendre Agrippa, avec la collaboration de Théodotes, de Polyclète et de Xénodoxe. Quoi-

Hosted by Google

qu'il en soit, il faut arriver jusqu'au XIII^e^ siècle pour trouver un planisphère, celui d'Haldingham, qui se rapproche un peu par certaines améliorations de notre méthode actuelle. Le XIV^e^ voit apparaître la Mappemonde encore plus remarquable de Marino Sanudo, et la carte des frères Zeny sur quelques îles du nord de l'Europe. Au XV^e^, Martin Behaim de Nuremberg confectionne le globe terrestre qui porte son nom, le plus complet résumé des connaissances de son temps. Le XVI^e^, profitant pour la science géographique de l'élan donné à toutes les autres par la renaissance des lettres, fut doté par Sébastien Munster du premier atlas général que suivit le *Theatrum orbis terræ* d'Orthelius ; puis vinrent tant d'autres successivement élaborés avec un soin toujours plus remarquable, et qui restèrent dans nos bibliothèques comme les avant-coureurs des beaux ouvrages de nos jours.

Beaucoup de ces travaux rentrent dans nos études provinciales, et nos atlas modernes qui en ont profité doivent se joindre aux traités généraux de géographie dont notre histoire poitevine peut réclamer le concours.

Un autre objet complète nécessairement cette double étude qui ne peut se faire sans lui. C'est la connaissance des voies romaines et des mesures itinéraires qui en déterminaient les distances. Nos voies de l'Aquitaine rayonnant autour des cités importantes, et les reliant par des stations qui sont devenues ensuite des localités remarquables, méritent une étude particulière. C'est leur direction qui a fait retrouver bien souvent des points géographiques perdus depuis des siècles. Les bons ouvrages, sur cette question, doivent donc être consultés. Mais encore faudra-t-il ne pas s'en rapporter exclusivement aux meilleurs documents de ce genre. Les doutes jetés sur quelques-uns de ces parcours dès longtemps abandonnés, le peu de concordance qu'on aperçoit entre les géographes sur un même point resté en discussion, obligent à beaucoup de circonspection, et quelquefois à des vérifications locales qui, si elles sont possibles, peuvent rendre de nouveaux et éminents services à la science. C'est ainsi que beaucoup de nos académies ont pu reconnaître récemment des erreurs dont elles

Hosted by Google

ont fait l'objet de savantes et sûres rectifications, même à l'endroit de certaines gens qui se croyaient plus infaillibles qu'elles. On trouvera de solides travaux faits à ce sujet dans Dom Fonteneau, Walkenaer, d'Anville, écrivains dont j'aurai à parler bientôt, et enfin bien plus spécialement dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* où chacun les abordera aisément (1). C'est beaucoup de citer les sources où doivent se puiser de tels documents, tout en avertissant de ne pas les adopter sans contrôle. J'ai eu occasion par moi-même de suivre, afin d'en constater certaines variantes méconnues, la voie qui menait de Poitiers à Bourges, j'en ai consigné quelques corrections dans une carte nouvelle destinée à mes *Recherches sur la paroisse de Saint-Pierre-des-Eglises* (2). Je ne doute pas que bien d'autres n'en puissent faire autant, dès lors qu'ils s'appliqueront à suivre personnellement les voies dont ils auront à rectifier le tracé. Et combien n'est-il pas regrettable que Cassini n'ait pas songé à enrichir de ce tracé spécial, qu'il pouvait si bien reconnaître, son admirable carte de France!

Si l'on peut conclure de certaines ressemblances physiques, de quelques dénominations locales, et de remarquables identités de langage et de caractère, que notre seconde Aquitaine fut habitée d'abord par des colonies venues de la Péninsule Ibérique, on doit admettre aussi que ces étrangers durent abandonner cet établissement aux Gaulois dont les premières invasions se firent sur notre sol antérieurement aux temps historiques. Mais qui résoudra les difficultés profondes groupées autour de ces simples probabilités que n'appuient nuls documents écrits, et sur lesquelles nous discuterons bientôt quelques traditions motivées? A cet égard il n'est pas impossible sans doute que la vérité se fasse jour. En attendant nous en sommes réduits à une ignorance forcée de tout ce qui précède chez nous l'époque de la conquête romaine, obligés

(1) Voir les tomes I, II, V, X et XXVII des *Mémoires*, et tous les volumes du *Bulletin* dont l'ensemble, relevé avec soin, peut être d'une grande utilité.

(2) In-8°, 1852, et dans les *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, t. XIX.

Hosted by Google

d'ailleurs de compter pour très-peu ce que nous en disent les écrivains de ce temps. Mais ce n'est là qu'une perte relative. La géographie importe peu à l'histoire d'un peuple inconnu, et nos efforts ne peuvent utilement s'employer qu'à établir les relations possibles entre les faits généralement acceptés pour historiques, et le territoire qui les vit s'accomplir.

Ici la matière ne manquera pas, et un assez grand nombre d'auteurs renommés attirent notre attention.

Parmi les plus anciens se présente STRABON, à juste titre le plus illustre de tous, qui écrivit en grec quelques années avant notre ère et dans les trente premières qui suivirent la naissance du Sauveur. Sa *Geographie* est divisée en dix-sept livres. Le quatrième traite de la Gaule, et il y assigne à l'Aquitaine la même limite que César, de la Garonne aux Pyrénées et à l'océan. Il raconte aussi comment de nouveaux peuples habitant entre la Loire et la Garonne furent réunis aux Aquitains par Auguste, ce qui porta à dix-huit le nombre de ceux qui formèrent définitivement cette grande province. C'est donc ce quatrième livre qui touche à notre sujet. La méthode de cet auteur qui procède par des descriptions agréables, par des tableaux variés des usages et des caractères distinctifs, autant que par les traits historiques liés à l'origine et aux phases diverses des peuples qu'il visite, se montre là avec le même coloris et le même attrait que partout. Il prend précisément le pays au moment où la conquête en était achevée, où Auguste dans la plénitude de sa puissance impériale s'efforçait de l'assimiler à l'empire; et ce qu'il en dit a d'autant plus de charmes pour le lecteur qu'au lieu de vagues conjectures sur un passé sans certitude, on ne peut lui emprunter que ce qu'il a vu, ou du moins ce qu'il tient de mémoires authentiques avidement recherchés par son zèle éclairé de la vérité.

Je parle ainsi de Strabon, quoique en vérité il soit pour nous Poitevins d'une inutilité apparente presque absolue. A part ses notions générales sur la Gaule, et les particularités qu'il en donne relativement aux mœurs et aux croyances, on y trouve à peine quelques lignes indiquant le long de l'Océan les *Santones* et les *Pictones;* et dans le chapitre II du quatrième livre où il

Hosted by Google

décrit l'Aquitaine, il passe rapidement d'un peuple à un autre sans s'arrêter à exposer d'aucun d'eux aucun trait qui les distingue. Mais il a cela de remarquable qu'il cite exactement dans ce peu de mots la division de l'Aquitaine faite par Auguste. Aussi le consultera-t-on pour l'histoire générale de la grande province aquitanique, et pour bien comprendre les Celtes ou les Gaulois dont l'existence est le préliminaire de la nôtre.

Quoiqu'il en soit on possède dans Strabon un historien élégant et sûr, dont les mémoires perdus ne sont que plus regrettables, car il s'était appliqué aussi à recueillir pendant ses voyages beaucoup de notes dont il composa des livres historiques: Josèphe et Plutarque paraissent en avoir profité bientôt après. Longtemps ignorée malgré son mérite, la géographie de Strabon ne fut réellement appréciée que pendant le moyen-âge, et une traduction latine donnée à Rome en 1469 par Guarini pour les dix premiers livres, et par Tiphernas pour les sept derniers, fut l'un des premiers essais de l'imprimerie en cette ville. On consultera plus facilement la version française en cinq volumes in-4° donnée à Paris de 1805 à 1819 par M. Coray avec la collaboration de MM. Letronne et La Porte du Theil.

Dans le même temps que Strabon, et un peu après lui, écrivait Pline l'ancien dont on sait que la mort fut causée par l'éruption du Vésuve de l'an 79. Son *Histoire naturelle*, véritable encyclopédie, où à côté de la description et des mœurs plus ou moins exactes des animaux connus de son temps, il parle de tant d'autres choses, commence par une géographie universelle où la Gaule n'est pas oubliée, où l'Aquitaine est mentionnée avec tous les pays qui la composent, mais se trouve réduite, comme tout le reste dans un auteur embrassant un si vaste cadre, à une sèche énumération de provinces, de fleuves et de montagnes, dépourvue de toutes notions historiques et de descriptions quelconques. Pline avoue lui-même au commencement de son troisième livre n'avoir eu d'autre intention que de développer une simple et assez incomplète nomenclature, *nuda nomina*, des lieux divers qui importent à son livre: bien différent en cela des livres

Hosted by Google

laissés par Strabon qui se montre à la fois historien par les détails, et philosophe par l'application de ses réflexions morales aux plages qu'il parcourt et aux nations qu'il visite. Au reste Pline avait eu avec l'auteur grec cette singulière coïncidence, à laquelle les bibliographes ne resteront pas indifférents, que l'édition principale de l'un et de l'autre est de la même année 1469, l'une faite à Rome, comme je l'ai dit, l'autre à Venise. — Il est vrai qu'outre les trente-sept livres de son *Historia naturalis*, Pline en avait, dit-on, écrit trente-sept autres d'une histoire de Rome faisant suite à celle qu'Aufidius Bassus, vivant sous Auguste, avait menée jusqu'au règne de Tibère; puis une autre en vingt livres où il raconte les guerres faites en Germanie sous Drusus, frère de Tibère. Dans ces ouvrages (qui ne nous sont pas restés) il donnait probablement plus d'étendue à ses descriptions géographiques. Dès lors le savant aura cru inutile de répéter, au milieu d'un livre dont il ne voulait que compléter le cadre, des détails déjà prodigués ailleurs; c'est peut-être la cause qui n'a pas été soupçonnée jusqu'ici, du laconisme qu'on peut reprocher aux quatre livres qui suivent les deux premiers de son principal ouvrage. De ceux-là le second est consacré à la cosmographie. C'est dans le quatrième que sont nommés les différents pays de la seconde Aquitaine (1), et l'on sait que cette liste est curieuse pour nous en ce point qu'elle place les Agésinates de façon à leur faire donner sur les cartes une toute autre position qu'Aizenay, dont on avait voulu, avant et depuis M. de la Fontenelle, faire le centre de leur établissement. Au reste Pline est d'accord avec Strabon, tant sur la composition générale de l'Aquitaine, telle qu'Auguste l'avait remaniée, que sur celle du Poitou en particulier dont il indique la place entre les Anagnutes ou Agésinates, et les Santons. Il n'est donc pas à dédaigner pour nos études locales, surtout si on le lit dans l'édition plus savante et très-judicieusement annotée du P. Hardouin donnée à Paris en trois volumes in-f°; et mieux encore dans celle de Leipsick

(1) Ch. XXXIII des *Variorum*.

Hosted by Google

publiée par Franz de 1778 à 1791 en dix volumes in-8° enrichis de notes nouvelles.

C'est encore à la même époque, du temps de Strabon et de Pline qu'il faut placer POMPONIUS MELA, géographe espagnol de naissance, mais qui écrivit en latin sous les règnes de Tibère et de Claude, ses trois livres *de situ orbis*. Tout en lui reprochant avec plusieurs biographes d'avoir manqué d'ordre et de méthode dans les fréquents emprunts faits à ses devanciers, il faut reconnaître cependant qu'il a fait souvent de ses propres observations l'objet de récits qui ne sont pas sans charmes, et ceux qui le lisent y font d'autant plus de profit qu'ils y retrouvent beaucoup d'indications prises, non dans Strabon, comme on l'a cru par erreur, car Strabon n'était pas encore répandu de son temps, mais dans César, à qui ce dernier avait pu emprunter beaucoup de ses notions sur la Gaule. Cette observation n'empêche pas de remarquer qu'une parfaite identité existe entre les livres de Mela et ceux de Strabon et même de Pline, quant à l'énumération des petits peuples qui forment soit la grande famille aquitanique, soit la province du Poitou en particulier : ce qui nous peut donner une confiance d'autant plus motivée en des auteurs qui se corroborent entre eux sans le savoir. Somme toute, il ne faudrait pas négliger celui-ci dont les éditions se sont multipliées depuis 1471 jusqu'en 1806, annotées par les plumes habiles de Vossius, de Gronovius et des *Variorum*. C'est dans le troisième livre que se lisent quelques mots sur l'Aquitaine. Le Poitou n'y est pas même représenté par son nom : d'où résulte que notre province tirerait peu de ressources de cette brièveté désespérante, si le texte, dans les éditions savantes de Jacques et Abraham Gronovius n'était éclairé de nombreuses notes, par lesquelles on peut suppléer, comme par celles de Pline, citées plus haut, aux insuffisances du texte.

C'est une raison de plus d'être moins sévère que Maltebrun (1) envers la traduction de M. FRADIN. Cet honorable écrivain qui, tout en professant le droit à l'école de Poitiers, s'occupait avec passion des études géographiques, la publia en 1804 et

(1) *Biographie univ.* de Michaud, art. MELA.

Hosted by Google

l'accompagna de notes nombreuses fournies par tous les éditeurs qui s'en étaient précédemment occupés. C'est en cela surtout que ce travail peut nous servir; car le traducteur poitevin n'a pas songé à rattacher les imperceptibles détails donnés par Mela, sur notre territoire, aux recherches personnelles qu'il aurait pu faire sur ce sujet: combien nous eut-il mieux servis en ajoutant dans ses notes les localités principales du pays aux simples dénominations de son guide, suppléant ainsi par une géographie comparée, à ce que ses compatriotes ne rencontrent pas dans l'original!

Nous avons peu à attendre de PTOLÉMÉE qui travailla à Alexandrie d'Egypte vers le milieu du IIe siècle. Il a fait plutôt de la cosmographie que de la géographie descriptive, et ses calculs mathématiques ne sont pas de notre fait. L'étude du monde ancien ne peut, il est vrai, se passer de cet auteur dont on sait que le système plaçait la terre, immobile, au centre de l'univers. Connu et prisé au moyen-âge, il a cela de commun avec les autres célèbres géographes déjà mentionnés, que ses ouvrages furent des premiers divulgués par l'impression, et sa géographie en particulier eut sa première édition latine à Bologne en 1491 (1). Beaucoup d'autres lui succédèrent, ce qui ne rend pas ses calculs plus sûrs quant à la position astronomique de beaucoup de lieux dont il avait évalué les degrés de manière à produire beaucoup d'erreurs matérielles. Ceux donc qui voudraient le lire sans péril de se tromper avec lui, devront recourir aux tables différentielles dressées dans ce but par Gosselin, à la suite de sa *Géographie des Grecs analysée,* où il établit une docte et lucide comparaison des systèmes d'Eratosthène, de Strabon et de Ptolémée (2). Un autre écueil qui doit le faire lire avec précaution, c'est que les premiers imprimeurs qui l'ont reproduit se sont servis de manuscrits très-fautifs, copiés surtout au XIVe siècle, et n'ont pas assez distingué le texte même des annotations et corrections plus ou moins sa-

(1) Et non en 1462 qui est une fausse date, dit Brunet.

(2) Paris, in-4°, 1790 : couronné par l'Académie des inscriptions, en 1789.

Hosted by Google

gaces dont certains lecteurs avaient surchargé les marges ou les interlignes. Mais un grand mérite distingue à nos yeux le géographe égyptien : c'est d'avoir assigné, comme le remarque d'Anville, une ville principale à chaque peuple, ce qui augmente pour nous les notions certaines de la géographie de son temps, laquelle ne nommait guère avant lui les capitales, mais seulement les peuples dont elles étaient le centre d'action.

Enfin, on rectifiera aisément les erreurs véritables de Ptolémée, comme aussi on le justifiera de celles qu'on lui a prêtées parfois trop facilement, en lisant la lumineuse introduction que Walkenaer a placée en tête de son *Analyse des itinéraires anciens de la Gaule,* qui forme le troisième volume de son grand ouvrage, dont je parlerai bientôt. Ce travail est plein de remarques judicieuses.

Moins géographe qu'historien proprement dit, mais toujours bon à consulter pour nos origines gauloises, Ammien Marcellin, grec d'origine, était né à Antioche, vers 320. Ayant fait la guerre dans les Gaules, où il avait accompagné Julien l'apostat, il écrivit des mémoires en trente et un livres, dont les treize premiers sont perdus. Les dix-huit autres sont remarquables par la véracité que tout le monde se plaît à y reconnaître, d'autant plus qu'en racontant les événements de son époque personnelle, Ammien ne dit que ce qu'il a vu. Son livre *Rerum gestarum* (1) n'en renferme pas moins une période de quatre-vingt-dix-sept ans (de 289 à 382 ap. J.-C.), de Domitien à Valens. Adrien de Valois en donna une bonne édition en 1681. Mais la meilleure est celle des *Variorum* avec les notes de Wagner. C'est dans le livre xv, ch. 12, qu'il parle des Aquitains, dont il loue la propreté, la tenue et les habitudes publiques et privées. Il indique leurs principales villes et cite Poitiers avec Bordeaux et Saintes comme étant des plus remarquables (2).

Nous pouvons clore ici la série de nos géographes anciens. On voit qu'ils traitent assez brièvement de notre topographie

(1) Dans les *Historiæ romanæ scriptores*, t. II, p. 411, in-f°, 1609. *Aurel. allobrog.*

(2) *Ubi supr.*, p, 428.

Hosted by Google

particulière : leur secours est cependant à rechercher, puisqu'ils s'étendent avec une sorte de complaisance sur ce qui nous intéresse le plus dans la vie politique ou domestique de nos ancêtres. Après eux bien d'autres qui les distancent de loin, profitèrent de leur exemple et héritèrent de leur érudition. Avant d'y arriver nous devons faire connaissance avec un Poitevin du XII^e^ siècle dont la géographie paraît avoir été l'occupation préférée. Pierre MYRMET, mort en 1194, était un de ces moines bénédictins qui, à Charroux, préludaient par des travaux solitaires aux œuvres qui devaient, quelques siècles après, illustrer l'immortelle congrégation de Saint-Maur. Pour le bien faire connaître, je puis renvoyer à mon histoire de la célèbre abbaye où j'ai raconté de lui tout ce que j'ai pu en découvrir (1). Je crois suffisant ici de le signaler comme un de ces voyageurs avides de découvertes qui dut probablement à la lecture de Strabon, de Mela et de Ptolémée le goût des études auxquelles ces auteurs devaient alors une haute réputation. Sa curiosité le poussa jusqu'à des voyages d'outre-mer dont un géographe par vocation ne se prive pas facilement. Il visita donc après l'Espagne la partie du littoral africain, habité par les Arabes, dont le commerce lui était devenu habituel par les Maures, encore maîtres de la péninsule ibérique ; et après s'être acquis des trésors de connaissances scientifiques, plus avide de son cher monastère que des honneurs mérités au dehors par sa conduite et ses succès, il regagna sa patrie pour y écrire le résultat de ses pérégrinations. Malheureusement ses mémoires ne nous sont point parvenus, victimes sans doute d'un de ces nombreux incendies que Charroux eut à subir dans la dernière moitié de sa laborieuse existence. Cette perte est fort regrettable. On se persuade, non sans raison, qu'un homme dévoué à recueillir si loin des documents rares alors, et d'autant plus précieux, n'avait pas manqué d'écrire et de garder de copieuses notes sur la géographie de son pays; et quels renseignements n'aurions-nous pas aujourd'hui sur tant de lieux effacés de notre mémoire, ou n'y restant plus qu'ensevelis dans les ombres d'un passé impénétrable !

(1) Chap. VIII, § VJ, *ad ann.* 1194.

Hosted by Google

Ne sortons pas du moyen-âge sans dire un mot des *Vigueries*. Quand la féodalité manifesta ses tendances déjà vives, on vit les *Pagus* se diviser en vigueries, et ainsi l'une des plus anciennes dénominations s'adjoindre une appellation nouvelle pour exprimer le siége d'une magistrature et d'une action administrative partielles, devenues plus indispensables à des populations plus étendues. Les Pagus eurent donc leurs vigueries sur lesquelles il est bon d'être éclairé. On consultera le patient travail de M. de la Fontenelle à cet égard (1). Il est tout spécial à notre province et s'aide d'une table qui met sous les yeux l'ensemble de ce vaste pays et de ses localités munies d'un viguier depuis le IXe siècle jusqu'au XIe, époque à laquelle leur action s'effaça devant celle des vicomtes. La carte annexée à ce travail suscite, au reste, deux remarques d'un véritable intérêt. C'est d'abord le peu de population répandue alors dans toute la partie septentrionale de la province entre Fontenay et la Loire, entre la Sèvre nantaise et l'Océan ; puis l'abondance des noms gallo-romains dont la terminaison latine n'empêche pas de reconnaître l'origine celtique.

En quittant les géographes primitifs, reproduits, nous l'avons vu, avec un empressement très-significatif par les premiers efforts de l'imprimerie, nous abordons leurs éditeurs qui, dès le XVe siècle s'appliquent à leur donner des commentaires et des annotations du plus haut prix. Je reviens ici à dessein sur ce que j'ai dit des *Variorum* qui parurent au XVIIe, savants éprouvés dont les noms acquis à la science la plus sérieuse et la plus autorisée se résument sous cette dénomination générale qui est elle-même une autorité incontestée. C'est dans leurs pages si consciencieuses que se trouve le supplément aux brièvetés désespérantes de quelques-uns, l'éclaircissement des obscurités de certains autres, et toujours le vrai mot à prendre quand le sens offre tout à coup une de ses fréquentes difficultés. C'est d'après eux aussi qu'ont travaillé nos véritables géographes modernes qui ne se sont pas contentés de traduire leurs

(1) *Recherches sur les vigueries en Poitou.* — Mém. des antiq. de l'Ouest, v. 326 et suiv.

Hosted by Google

maîtres ou de les expliquer, mais se sont livrés avec une profitable érudition à des questions de haute importance, en élucidant la matière scabreuse des noms locaux, des itinéraires, des voies et des distances de l'empire romain, et par conséquent de la Gaule.

Les XV^e^ et XVI^e^ siècles abondent en ouvrages de ce genre. A part les erreurs qu'on y découvre et beaucoup d'appréciations erronées, les détails y sont habituellement plus curieux et plus attachants sur nos localités principales: c'est de quoi dédommager du défaut de critique et de méthode qui les dépare. Je pourrais citer à ce propos Antoine Dupinet et les divagations ampoulées de ses *Pourtraits et descriptions de plusieurs villes;* Georges Brun avec son *Théâtre des principales villes du monde;* Gérard Mercator, le voyageur enthousiaste, le cosmographe abondant qui se plaît à la description de Poitiers, et nscrit son nom sur la rugueuse surface de notre dolmen; et Jean Isaac Pontanus, et Zinzerling, et Golmitz, et bien d'autres encore tout pleins de prolixes détails devenus aujourd'hui fort intéressants, et pour lesquels je renvoie à la piquante et instructive analyse que nous en a laissé notre docte et regretté collègue, M. Nicias Gaillard, de bonne et spirituelle mémoire (1). J'ai hâte d'arriver à ceux de nos contemporains qu'il faut lire pour compléter notre cadre, et je vais les indiquer par leur chronologie, en commençant par celui dont les travaux, bien autrement méritoires relient le XVI^e^ siècle au XVII^e^, par des idées où le sérieux de la matière ne se mêle à aucune des imaginations plus ou moins bizarres des géographes amateurs que je viens de nommer.

L'abbé AUBER,
Chanoine de l'église de Poitiers
historiographe du diocèse.

(1) *De quelques descriptions de Poitiers et du Poitou*, dans les Mém. des antiq. de l'Ouest, II, 120 et suiv.

Hosted by Google

POÉSIES INÉDITES

DU VICOMTE DE VANDERBOURG

—

Nous recevons la lettre suivante à laquelle nous nous empressons de faire accueil; de pareils envois seront toujours reçus par nous avec reconnaissance.

Saintes, 2 septembre 1867.

MONSIEUR,

Il existe à la bibliothèque de Saintes deux manuscrits de Marius-Marie-Charles de Boudens, vicomte de Vanderbourg, auteur ou éditeur des *Poésies de Clotilde de Surville.* L'un de ces manuscrits a 59 pages, c'est une traduction en vers de *la Troade.*

L'autre a 70 pages. Il est intitulé : *Poésies diverses recueillies en janvier* 1790 par le sieur de Vanderbourg, et contient des épigrammes, des énigmes, des fables, des bouts-rimés, des traductions en vers, des lettres en vers et en prose, etc., etc.

Comme le vicomte de Vanderbourg est un compatriote (il est né à Saintes en 1765), je crois intéresser vos lecteurs de la *Revue*, en vous engageant à publier la copie textuelle avec l'orthographe de l'auteur d'une des lettres renfermées dans ce manuscrit, copie que vous trouverez ci-incluse.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

PAUL BRUNAUD.

Hosted by Google

De Colombo, 1784 (1).

*A M. le Ch^er^ de F***, off. aux G. F. à Paris.*

Je t'écris, mon cher chevalier, de Colombo, ville charmante que nous devons quitter demain, au point du jour. Elle est, comme tu le sais, la capitale des Hollandois sur Ceylan, et on y reconnoît la manière noble et simple dont ces riches républicains bâtissent leurs villes.

Oui : tout respire dans ces lieux
Un air aimable d'opulence
Moins brillant qu'un faste odieux.
Au-dessus de la simple aisance,
La précieuse égalité,
Gage sûr du bonheur des hommes,
Règne dans les lieux où nous sommes,
A l'ombre de la liberté.
Paris, cette cité si fière,
Auprès des palais de ses rois,
Offre encor plus d'une chaumière
Et l'hôtel d'une financière
A côté des plus humbles toits.
A Colombo, point de contraste,
On ne voit hôtels, ni palais,
Mais en élaguant un vain faste
La misère a fui pour jamais.
Point de ces maisons insultantes
Dont le faîte touchant les cieux,
Semble d'un air impérieux
Narguer les cabanes rampantes.
Ici le bourgeois opulent,
Dans une maison simple, mais grande,
Sait se faire un séjour charmant;
C'est la propreté qu'il demande
Et non un luxe révoltant.
Entrez dans ces heureux azyles
On n'y voit rien de précieux;
Mais dans les moindres ustensiles
Une glace s'offre à vos yeux;

(1) M. de Vanderbourg avait environ 19 ans à cette époque.

Hosted by Google

On se voit même sur la brique
Qui pave leurs appartements;
Sur les crachoirs que l'on se pique
De conserver toujours brillans.
Les murs que couvre un simple plâtre,
Pour mieux retenir leur fraîcheur
Le disputeroient en blancheur
Au lait, à l'yvoire, à l'albâtre.
Des tableaux en font l'ornement,
Des lustres à l'appartement
Donnent la clarté suffisante,
Et des fauteuils de jonc tressé
Offrent leur fraîcheur attrayante
A l'homme du chaud harassé.

Telles sont les demeures des Bataves transportés à Colombo, et l'on peut dire que leur affabilité et leur politesse en font de dignes citoyens d'une aussi jolie ville. Nous venons d'être accablés par ces bons Hollandois d'honnêtetés de toute espèce, et pour être bien reçus chez eux, il nous a suffi de porter une figure françoise.

Là, de chaque maison l'heureux propriétaire,
Précédé de deux pieds, d'un ventre énorme et rond,
Avec empressement aux François venoit faire
Les honneurs de chaque maison.
D'un air un peu pesant, mais plein de bonhomie,
Dans un salon pareil à ceux que j'ai décrits
Il vous menoit lui-même à sa femme, à ses fils,
A ses filles enfin, mais sans cérémonie.
Chacun vous saluoit et par un doux souris
Témoignoit de vous voir une joie infinie.
Dans un coin du sallon vous le suiviez après,
Où la bière mousseuse et le vin le plus frais,
Choisis à votre fantaisie,
Doroient et rougissoient les cristaux les plus nets.
Si de fumer alors, on montroit quelque envie,
Il vous offroit encor sans importunité,
La pipe et la chiroute en usage en Asie,
Et vous laissoit ensuite en pleine liberté.
Si le jeu vous plaisoit, une table étoit prête;
Si vous politiquiez, il restoit avec vous;

Hosted by Google

Et si de cajoler, vous vous mettiez en tête,
Vous pouviez coquetter, sans qu'il parût jaloux.
J'ai vu de ces maisons où la salle voisine
Renfermoit un concert, mauvais mais curieux,
Où de noirs Appollons, par leur grotesque mine,
Aux dépens de l'oreille amusoient fort les yeux.
Là, quelquefois, le soir, une troupe folâtre
Des plus jeunes beautés savoit se réunir;
Et du concert alors on voyoit le théâtre
En bal charmant se convertir.
Hollandois et François se mêloient sans contrainte
Et chacun se livroit à d'innocens plaisirs,
Les femmes sans la moindre crainte
Les hommes sans licence et non pas sans désirs.

Voilà, en effet, comment se passoient nos soirées ordinaires et l'on avoit ainsi très-souvent de petits bals *in-promptu* sans compter ceux d'apparat, que tous les chefs se sont fait un devoir de nous donner. La légion de Luxembourg, troupe françoise au service de la Hollande, nous en a aussi donné un superbe. C'est elle qui a apprivoisé les belles de Colombo, et qui les a mis sur le ton de parler françois et d'aimer ceux dont cette langue est la maternelle.

Toutes ces femmes sont charmantes
Et dans leur ingénuité,
Sont à mon gré plus séduisantes
Que nos coquettes médisantes
Avec tout leur air apprêté.
Vertueuses, sans défiance,
Elles sont loin de la prudence
De ces filles, dont la pudeur
Au moindre mot toujours s'offense,
Et dont la fausse prévoyance
Croit partout voir un séducteur.
Vives, mais sans trop de licence,
Folâtrant avec innocence,
Elles pensent fort sagement
Qu'une vertu bien affermie
Est à l'abri d'un mot galant
Et d'un peu de cajolerie.
Pour moi, je suis de leur avis,

Hosted by Google

Et crois que nos prudes terribles
A des mots seroient moins sensibles
Si chez elles, du fait ces mots n'étoient suivis.

Je parierois, chevalier, que tu penses là-dessus comme moi et qu'à ce portrait tu préférerois aussi les Colombines à bien des Parisiennes, qui pourtant croient valoir beaucoup mieux; si tant est qu'elles sachent qu'il existe dans le monde un lieu appelé Colombo. Quoiqu'il en soit,

C'est sous la plus simple parure
En corset, en petit jupon,
Et devant tout à la nature,
Rien à certain art trop frippon,
Que ces charmantes Colombines
Font la conquête de nos cœurs,
Et que leurs attraits enchanteurs,
Leur air, leurs grâces enfantines
S'attachent plus d'adorateurs
Que nos coquettes par leurs mines.
Pour coiffure, un petit chapeau
Sous lequel leurs tresses touffues
Sans trop d'apprêts sont retenues,
A mes yeux, est cent fois plus beau
Que ces chevelures crêpues,
Dont nos dames font un château.
Un corset, où leur sein d'albâtre,
Cache deux globes faits au tour,
Point de paniers, un jupon court,
Telle est la parure folâtre
Qu'à Colombo dicta l'amour.
Jamais de leurs lys, de leurs roses,
Un art qu'inventa la laideur
(Ainsi qu'à beaucoup d'autres choses)
Ne ternit l'aimable fraîcheur.
Leur cœur, leur teint, tout est sincère;
Et comme leur cœur est sans art,
De même leur teint est sans fard.
Deux moyens bien certains de plaire.

On ne voit, en effet, rien d'*apprêté* dans la parure, ni dans la conduite de ces aimables Hollandoises. Leur conversation, leurs jeux,

Hosted by Google

tout porte l'empreinte de la franchise et de la sécurité que donne la conscience de la vertu.

Ainsi que chez nous à douze ans
On voit une aimable fillette,
Folâtrer avec des enfants
Sans que sa mère s'inquiète;
De même ici, d'une beauté
On voit l'époux sans défiance,
Lui laisser pleine liberté
D'imiter les jeux de l'enfance.
En France, c'est sur l'ignorance
Qu'on fonde sa sécurité;
Mais ici, c'est sur l'innocence.

Ce que je dis là, chevalier, c'est vrai à la lettre; rien de plus enjoué, de plus gai que les Colombines; rien pourtant de plus vertueux.

Un baiser qu'un amant leur vole,
Et même sans les irriter,
Vainement pourroit l'exciter
A pousser plus avant son rôle :
Et plus ces légères faveurs,
Chez elles aisément s'obtiennent,
Moins aisément elles viennent
A l'entière union des cœurs.

Voilà quel est, mon cher, le peuple avec lequel nous venons de vivre; tu dois penser que quand on sort ainsi de Colombo pour retourner à Trinquemalay, cela ne doit pas être sans ressentir quelque chagrin, et sans un mouvement de reconnoissance envers des gens qui nous ont si bien reçus. Aussi puis-je t'assurer que je regrette sincèrement ces bons Hollandois et leurs charmantes compagnes; et quand j'ai mis le pied dans mon canot pour ne plus retourner à terre, au lieu de secouer contre elle, comme à l'Isle de France, la poussière de mes pieds, je fis mes adieux de la manière suivante :

Salut à vous bons Hollandois!
Salut à votre aimable ville !
Puissiez-vous y vivre à jamais
Dans un état doux et tranquille !
Puissiez-vous, laissant aux Français

Hosted by Google

Le soin de lui faire la guerre
Entretenir toujours la paix
Avec la cruelle Angleterre!
Et quand leur infernal canon,
Tiré d'une valeur égale,
Pour l'un et l'autre pavillon,
Rougira la mer du Bengale,
Puissiez-vous, exempts de ces maux,
Au bruit des coups qui retentissent,
Borner vos glorieux travaux
A jouir seuls et sans rivaux
Des Colombines qui vous chérissent!

Adieu, chevalier, je crois que ma lettre est passablement longue.

Ton ami,

Le Ch^er^ de C***

—

Hosted by Google

MÉMOIRE SUR LES ACADIENS

PRÉSENTÉ A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ DE FRANCE

Assemblés à Paris, au mois de juillet 1775

—

Parmi les colonies que le traité de Paris nous a fait perdre en 1763, l'Acadie n'est pas la moins regrettable, et un siècle n'a pas éteint l'intérêt qu'inspirent les malheurs des familles Acadiennes qui, pour avoir refusé de porter les armes contre la France furent forcées par les Anglais à chercher un asile dans le sein de la mère-patrie. Leur histoire se lie indirectement à celle du Poitou, car c'est à Montoiron et aux environs qu'après avoir langui plusieurs années sans autre ressource qu'une misérable solde, ces infortunés obtinrent une concession de 4000 arpents de landes à mettre en culture. L'*Histoire de Châtelleraud* contient des détails sur l'établissement agricole des Acadiens à Montoiron, et dans le pays on connaît encore un certain nombre de descendants de ces anciens colons de l'Amérique, mais M. l'abbé Lalanne ne paraît pas avoir connu l'existence du Mémoire, présenté en 1775 à l'assemblée du Clergé de France dans le but d'obtenir une subvention annuelle de 300,000 livres pour faire face aux frais de cet établissement. Nous ignorons si cette demande fut accueillie par l'assemblée du Clergé: ce document, trouvé parmi les papiers provenant du cabinet de M. Pilotelle, et acquis par la bibliothèque publique de Niort, ne nous paraît pas moins digne d'intérêt, et nous croyons faire une œuvre agréable aux lecteurs en leur faisant part de notre découverte.

LOUIS DUVAL.

Hosted by Google

« Si l'humanité souffre au spectacle des malheurs de nos semblables, combien n'est-elle pas attendrie à la vue de l'infortune de concitoyens vertueux, et surtout quand c'est une horde entière de frères qui depuis un si long temps gémissent sous le poids de la misère, et que l'origine de ses maux vient d'un sentiment aussi respectable que celui qui naît du patriotisme et de la religion. Cet intéressant tableau est digne d'être offert au corps respectable du Clergé de France qui, dépositaire des vérités de la foi, ne respire que le bien de la Patrie.

Pour attacher les regards de cette illustre assemblée sur ces victimes qui lui tendent les mains, l'éloquence seroit inutile, l'histoire de leurs vertus suffit.

Au commencement du règne de Louis XIV, dont la gloire et le nom tenoient déjà la balance dans l'Europe, les puissances souveraines ayant fait entre elles le partage du Nouveau-Monde, l'Acadie échut à Louis-le-Grand ; vingt-quatre familles sorties de la France furent habiter ce nouveau climat où la nature féconde ne demandoit que des bras pour ouvrir son sein et leur faire part de ses richesses. Tant que les conquêtes du monarque s'étendirent, cette peuplade fut heureuse ; mais dans les jours de son déclin, sa fortune changée changea aussi la destinée des Acadiens par la guerre qui plongea la France dans cette crise funeste dont le souvenir est encore à peine éteint ; l'Acadie passa aux Anglais. Comme vainqueurs, ils donnèrent la loi. Ces colons, quoique sous une domination étrangère, n'en conservèrent pas moins leur religion, et cet amour que tout françois porte à son souverain. Leur nouveau maître pouvoit bien leur ravir la liberté avec leurs possessions, mais la perte de leur vie ne fut pas capable de leur faire abandonner le culte qu'ils avoient embrassé, ni la fidélité qu'ils avoient jurée à leur véritable souverain. Le vainqueur, malgré tous les droits que donne la victoire, dans le pacte qu'il fit avec eux, fut forcé d'y consigner ces deux clauses et de s'obliger à les ratifier tous les ans.

Cependant, le sol amélioré de jour en jour, la population singulièrement augmentée, offroient dans un coin de l'univers l'image d'un petit peuple heureux ; partout on voyoit régner dans cette colonie la probité, la bonne foi dans le commerce, la concorde dans les familles, la paix dans la société, et surtout ce zèle pour la religion qui ne s'est jamais ralenti ; en un mot, ces heureux habitants jouissoient du double avantage d'avoir des mœurs aussi pures que les hommes du premier âge, et une foi aussi vive que les premiers chrétiens.

Hosted by Google

En 1755, époque malheureuse à la France et fatale aux Acadiens, la guerre se ralluma. L'Anglois voulut les forcer à porter les armes contre les François leurs compatriotes, et gêner le libre exercice de leur religion; ce peuple, tout prêt à s'immoler pour la foi de ses pères, réclama les conditions du traité; on viola les droits sacrés du pacte, on jetta les chefs de famille dans les cachots; et presque tous les vieillards, les femmes et enfants, pour avoir montré qu'ils avoient le courage de mourir dans leur fidélité à la religion et au roi de France, furent impitoyablement massacrés. On ne peut fixer longtemps sans horreur de pareils objets; mais on y admire un héroïsme digne des premiers âges du christianisme, les restes qui échappèrent donc à cette barbarie se jettèrent, les uns dans le Canada, les autres dans l'isle Saint-Jean, d'où ils passèrent en France en 1758, 59, 60 et 61, où ils furent rejoints par leurs chefs de famille qui, détenus dans les cachots les plus affreux depuis l'infraction du traité arrivée en 1755, furent réclamés à la paix par M. le duc de Nivernois, ayant résisté non-seulement aux souffrances inouïes qu'on leur faisoit éprouver, mais même aux tentations les plus flatteuses qu'on leur présentoit pour éteindre en eux les sentiments de religion et de patriotisme dont ils étoient les martyrs; ce respectable ministre qui les a retirés de la captivité, citoyen aussi sensible qu'éclairé, ne peut encore se rappeler qu'avec attendrissement le souvenir de ces malheureux, et c'est avec d'autant plus de vérité qu'il fait l'éloge de leurs mœurs, qu'il a été en quelque sorte témoin de leurs vertus.

Rendus enfin à leur patrie, sans biens et sans secours, le feu roi ne put voir d'un œil indifférent tant de sujets fidèles errants et abandonnés dans ses états; il leur fit assigner une solde de 6 sols par jour à chaque individu, ordonna qu'on leur formât des établissements sur des terreins incultes de son royaume et permit même qu'on leur en donnât de sa part l'assurance par écrit. Ce peuple infortuné, à qui la bonté du souverain assuroit la subsistance et des établissements dont ils devoient être propriétaires, avoit lieu de se croire à la fin de ses malheurs; mais la bonté du roi à son égard a été trompée, et lui est en quelque sorte devenue inutile, car la solde de subsistance qu'il avoit plu à ce monarque de lui accorder et dont les fonds étoient faits au département de la marine, a toujours éprouvé des retenues si considérables que, surtout les familles nombreuses, n'en recevoient qu'environ moitié.

C'est dans cette cruelle position que tous les Acadiens ont été oubliés pendant quinze ans sur les côtes maritimes où ils étaient

Hosted by Google

répandus et où, trop distans du trône, ils ont gémi sans que personne leur ait servi d'interprète auprès de Sa Majesté, et plongés si longtemps dans la misère la plus affreuse qui en a fait périr un grand nombre, le reste quoique découragé, abattu et dans une sorte d'engourdissement total de corps et d'esprit, a cependant encore conservé ses vertus et ses mœurs, fruits précieux des vrais principes de religion si profondément gravés dans leurs cœurs que, quoique manquant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, aucun parmi eux ne s'est encore porté à commettre la moindre friponnerie ni bassesse, au point que dans les endroits où ils ont habité depuis 15 ou 18 ans, personne n'a pu se plaindre de la plus petite rapine de leur part, même de leurs enfants qui n'oseroient dérober des fruits dans un jardin.

Tel est le tableau fidèle de la suite de leur infortune et de la constance de leurs vertus qui s'est soutenue au point de refuser les propositions les plus flatteuses que plusieurs puissances étrangères leur ont fait pendant cette longue suite d'années où le gouvernement sembloit avoir oublié les promesses que le roi avoit bien voulu leur faire.

Mais en 1772, les Espagnols, alliés naturels de la France, et gouvernés par un prince de la maison de Bourbon, leur ayant fait entrevoir que, n'ayant pas été établis dans le royaume depuis quinze ans qu'ils y étaient, ils ne devaient pas s'attendre à y avoir jamais de propriétés, leur firent offrir les établissements les plus avantageux, tant à la Louisianne qu'à la Sierra-Morenna, mais les fidèles Acadiens ne voulurent écouter ces propositions qu'après être assurés que le Roi, ne jugeant pas à propos de les fixer par des propriétés dans son royaume, approuveroit leur sortie pour passer sous la dénomination de l'Espagne; et ce fut à cette occasion qu'ayant fait demander au feu roi son agrément et un passe-port pour sortir de ses états, Sa Majesté, surprise que près de 3000 de ses plus fidèles sujets, dont elle avoit ordonné l'établissement depuis plus de douze ans, fussent forcés de lui demander la permission de sortir du royaume, faute d'y être établis, en témoigna du mécontentement à ses ministres, et donna des ordres précis pour que l'obligation qu'elle avoit bien voulu contracter en faveur de ces infortunés fut promptement remplie.

Ce fut alors qu'on décida de les fixer presque tous sur des terreins incultes, si communs dans les provinces de Poitou et de Berry, où M. l'abbé Terrey en envoya 1500 dont on a commencé l'établissement sur des terreins de l'évêché de Poitiers et de quelques seigneurs voisins; mais il est à craindre que malgré les vues humaines et bien-

Hosted by Google

faisantes du gouvernement, les dettes de l'Etat ainsi que beaucoup d'autres objets intéressants qui gênent aujourd'hui les finances, ne retardent trop longtemps les secours indispensables pour achever et consolider l'établissement de ce peuple infortuné, ce qui engage à réclamer ceux de Nosseigneurs du Clergé de France qui, s'ils vouloient bien leur accorder pendant cinq ans une somme de 300,000 l. chaque année (ce qui fait le montant de leur solde), donneroient au gouvernement la facilité d'employer uniquement aux dépenses de l'établissement, les fonds qu'il est aujourd'hui forcé d'employer à leur solde de subsistance.

La cause des Acadiens est celle de l'humanité et de la religion tout ensemble. Quel autre corps de l'Etat que celui du Clergé pourroit-on se flatter d'intéresser davantage en leur faveur, lui qui, nous faisant aimer l'une et respecter l'autre, s'est empressé dans tous les temps de secourir les malheureux et de contribuer à tous les établissements qui ont pour objet le bien de l'Etat.

Celui-cy réunissant les différents motifs qui ont toujours si puissament intéressé la charité de Nosseigneurs du Clergé de France, les infortunés qui la réclament aujourd'hui osent se livrer à la plus douce espérance et croient même avoir à se reprocher leur timidité qui depuis 18 ans les a empêchés de recourir aux bontés de cet illustre corps.

—

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

—

D

DAIL, s. m., faux, instrument de faucheur; au figuré, battre son dail, s'éteindre peu à peu. — *Ton voisin bat son dail.*

DANIAU, nom propre, assez commun à Niort. C'est le mot Daniel avec une autre finale.

DÉBILLARDER, v. a., ébaucher, dégrossir les pierres sortant de la carrière.

DÉBURER, v. a., vider. — *Débure donc tes poches.*

DÉCALER, v. a., au propre, dépouiller les noix de leurs écales; au neutre et au figuré, disparaître, en parlant des taches.

DÉCAPITÉ, DÉCAPITAÏE, part. passé de décapiter. Il ne s'emploie pas au propre; au figuré, qui a perdu sa mine, sa beauté; se dit plus des personnes que des choses. — *Ton frère n'est pas encore si décapité.*

DÉCAPITER, v. a., au propre, il n'est pas usité; au figuré, ôter ce qui est l'ornement, comme la tête d'une chose.

DÉCHARNEILLER, v. a., enlever le charneil. — *Le boudet en tétant décharneillera la vache.*

DÉCHIRÉ, DÉCHIRAÏE, ce part. passé du verbe déchirer, s'emploie adjectivement et avec la négative, comme dans cette phrase: — *Ta cousine n'est pas trop déchiraïe,* a encore bonne mine, ne paraît pas trop vieille.

DÉCOIRER, v. a., ouvrir en ôtant la coire. — *As-tu décoiré le clion?*

DÉCOPER, v. a., interrompre. — *Ne t'avise pas de venir me décoper pendant mon travail;* au figuré, débaucher, détourner du devoir. — *Ho-l-est le voisin qui a décopé mon mari.*

DÉCOPER, (se), v. p., discontinuer un ouvrage commencé.—

Hosted by Google

Ie ai été forcé de me décoper; au figuré, cesser de mener une bonne conduite, d'être un ouvrier laborieux.

Décosser, v. a., tirer des pois, des fèves de leurs cosses.

Décourger, v. a. décharger quelqu'un de sa courgée.

Décourger (se), v. p., se décharger de sa courgée.

Défaire, v. a., mettre à mort par sentence juridique. — *Le voleur a été défait avant-hier.* Usité auprès de Bressuire.

Defors, adv., dehors (prononcez defo). — *Coucher defors;* du latin *deforas* ou *deforis.*

Defretter, v. a., défaire ce qui était fretté, entrelacé.— *Tes chaises sont toutes défrettaïes.*

Defretter (se), v. p., cesser d'être fretté, entrelacé.

Dégacer, v. a., au propre, tirer de la gace, d'un mauvais pas; au figuré, tirer de peine, d'embarras.

Dégater, v. a., défricher. — *Mon valet m'a dégâté trois boisselaïes d'in mauvais terrain.*

Dégelé, s. m., dégel. — *In béa dégelé.*

Dégêner, v. a., écarter ce qui nous gênait; s'emploie au propre et au figuré. — *Tu m'as fort dégêné.*

Degouiller, v. a., au propre, déchirer, mettre en pièces avec la gueule. — *Le Louk* (loup) *a degouillé quatre de mes ouailles*; au figuré, dénigrer, médire. — *La voisine degouille tout le monde.*

Déguacer, v. a. (prononcez dégacer), au propre, qui n'est pas usité, tirer de la guace, de la mare; au figuré, tirer de peine, d'embarras. — *L'argent que tu m'as prêté m'a déguacé tout-à-fait.*

Delinguer, v. n., diminuer, périr. — *Sa fortune delingue fort;* du latin *delinquere*, faillir.

Démain (à la, à ma, à sa, etc.), loc. adv., être à la démain, à sa démain, n'être pas à son aise en travaillant, ou ne s'y prendre pas par le côté qu'il faut; au figuré, être à la démain de tout, n'être propre à aucun genre de travail (on prononce démoin).

Demaler (se), v. pr., au propre, se plaindre de son mal. — *Ma mère quoique souffrante ne se demale jamais;* au figuré, se plaindre du peu de profit qu'on fait, du malheur des temps. — *Le voisin, quoique riche, se demale sans cesse.*

Hosted by Google

Déneiver, v. imp. — *Ho-l-a cessé de déneiver après huit heures.*

Déober, v. n., partir, se mettre en route. — *Le valet a déobé de grand matin.*

Dépellonner, v. a., dégager la châtaigne de son enveloppe, de son pellon.

Dépenailler, v. a., étendre, éparpiller. — *Ne dépenaille donc pas tes hardes dans la chambre.*

Déplomber, v. n., se déplomber, v. p,, un vase déplombe quand le vernis se détache.

Dépresser, v. a., diminuer les occupations, les embarras. — *Je voudrais bien être dépressé.*

Derailleau, s. m., récit ennuyeux, kyrielle d'injures.

Désabrier, v. a., ôter ce qui abrie quelqu'un, une chose.

Désabrier (se), v. pr., écarter ce qui nous couvrait.

Désacouer, v. a., détacher un cheval attaché à la queue d'un autre.

Désaffier, v. a., cesser de planter un terrain d'arbres fruitiers, d'y cultiver des herbes potagères ou les détruire. — *Tu n'as pas raison de désaffier ton verger de poiriers Messire Jean.*

Désaffier (se), v. p., — *Ne te désaffie pas de mes carottes!*

Désaiguailler, v. a., faire tomber l'aiguail, l'eau de pluie. — *Le vent qui souffle désaiguaillera promptement les prés;* v. imp. — *Hier, ho ne désaiguaillait pas fort.*

Désanier, v. a., détruire. — *Ie ne peux désanier les mauvaises racines de mon terrain.*

Désardeiller, v. a. et n., délivrer un cheval de son ardillage.

Désavainger, v. a. et n., déparer, n'être pas avenant. — *Ta nouvelle coiffe te désavainge.*

Désavancer, v. a. cueillir à l'avance, avant maturité.— *Ton melon n'est pas bon, tu l'as désavancé.*

Désoguiu (à la, au), prononcez dessoguiu, loc. ad., à l'insu. *Tu ne partiras pas au moins à ma désoguiu, au désoguiu de ta mère.*

Détrevirer, v. a., tourner en un sens opposé, bouleverser.

Détrier, sevrer, ne se dit que des enfants.

Hosted by Google

Déturber, v. a., interrompre, troubler. *Souvent on me déturbe pendant ma prière.* Du latin *deturbare.*

Devallaïe, Devallée, s. f., descente, — *Le mulet s'abattit à la devallaïe.*

Devaller, v. a. et n., descendre. — *Devalle donc de ta chambre.*

Devariable, adj. des deux genres, qui n'a pas de tenue; temps devariable, qui n'est pas sujet à réussir. — *Mes brelins sont fort devariables.*

Devarier, v. n., perdre de sa valeur, ne pas se maintenir en bon état. — *Ma vache a fort devarié.*

Devetté, Devettaïe, part. passé de devetter; déjoint, déjointe.

Devetter, (se) v. p., se déjoindre.

Dévirer, v. a., mettre à part. *Dévire donc l'argent nécessaire pre mes emplettes;* au neutre, se détourner de sa route, se jeter à côté. — *Dévire donc là. — Songe à dévirer à la maison.*

Dévirer (se) v. pr., se détourner de son chemin, éviter les reproches. — *Ho t'en coûtait donc de te devirer.— Ie ai menti pre me dévirer.*

De-v-oure, loc. ad., formée de la préposition de et de l'adverbe où qu'unit le v euphonique; la dernière syllabe est la particule redondante re.— *Ton père arrive de campagne, sais-tu de-v-oùre?*

Différer, v. a. et n., refuser; s'emploie ordinairement avec la négative. — *Mon frère ne différait pas de te parler.*

Dispart (à), loc. adv., à part, à quartier. — *Mettre de l'argent à dispart; prendre quelqu'un à dispart.*

Divarse, s. f., querelle. — *Tu aimes la divarse;* le contraire, *soutenir la divarse.*

Divers, Divarse, adj., pétulant, en parlant d'un enfant; quinteux, en parlant d'une grande personne.

Divertissaille, s. f., divertissement, surtout la danse. — *Iras-tu à la divertissaille?*

Do, article composé, du; dos au pluriel.

Dômé, Dômée, Dômie, chacun de ces trois mots est des deux genres; blouse, grand' chemise, tout vêtement qui est mis sur

Hosted by Google

le dos en couvrant les autres. Usité dans le canton de Menigoute.

Dormirie, Dormitoire, s. f., sommeil, besoin de dormir.— *La dormitoire m'a pris pendant les vêpres.*

Dornaïe, Dornïe, s. f., ce que contient la dorne ou plutôt le tablier que portent les femmes. — *Va cueillir ta dornaïe de choux.*

Dorne, s. f., giron, espace compris depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise.

Doubleron, Doubleroune, s. et adj., c'est le même mot que doublon, mais allongé d'une syllabe.

Doublon, Doublonne, s. et adj., terme d'éleveurs de chevaux, de mulets, pour désigner ceux des animaux qui vont avoir, qui ont double an, deux ans.

Doue, s. f., fossé plein d'eau où l'on lave, à défaut de fontaine ou d'eau courante. Du celtique Douez.

Dounaïe, Doune, Dounie, s. f., aumône faite d'ordinaire après un enterrement. — *La doune a été forte.*

Doutance, s. f. soupçon, croyance. — *Mon père a dans sa doutance que tu l'as trompé.*

Dragougner, v. a., importuner. — *Tu me dragougnes.* Ce verbe rappelle les dragonnades contre les religionnaires, après la révocation de l'édit de Nantes. Fort usité auprès de Thouars.

Drètement, adv., précisément, à point nommé.

Drigail, s. m., terme plaisant pour exprimer nos meubles, nos effets. — *Son drigail ne sera pas lourd à transporter dans sa nouvelle demeure.*

Drimer, v. n., aller vite, travailler sans relâche. — *Avec ton bourgeois, ho faut drimer.* Du grec Δρεμω, je cours.

Droguer, v. n., attendre, faire le pied de grue. — *Tu m'as fait droguer longtemps.*

Drosses, s. f., pluriel, agrenailles, criblures, reste de grains que l'on jette aux volailles.

Durier, Durière, adj., qui n'est pas tendre, en parlant de la viande, qui engraisse difficilement; au figuré, rude. — *Mon frère est durier envers sa femme.* Ce mot se prononce comme en français.

L'abbé Rousseau.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LETTRE AUX HABITANTS DE MAUZÉ.

Cette lettre, adressée par M. G. Savary, juge honoraire, à ses concitoyens les habitants de Mauzé, est une œuvre de piété filiale. La commune de Mauzé a récemment donné à une de ses rues le nom du *contre-amiral Savary ;* le fils de l'officier général dont la mémoire reçoit cet honneur a voulu montrer à tous combien il était mérité, en publiant une notice sur la vie et les campagnes de son père. Craignant que l'éloge ne fût suspect sous sa plume, il s'est borné à reproduire, en y ajoutant quelques notes, une notice publiée il y a trente ans par M. Hennequin, dans sa *Biographie maritime.* Les notes sont presque totalement empruntées à la correspondance du contre-amiral ; son fils s'y est proposé bien moins de relever son mérite que de faire voir qu'à ses talents il joignait des sentiments élevés et une bonté de cœur dont il ne s'est pas départi même dans des circonstances difficiles. La preuve nous paraît complète. Il est impossible de trouver rien de plus modeste, de plus grave, de plus honnête que les conseils qu'adresse M. Savary à son fils dans la lettre du 8 août 1805, que nous regrettons de n'avoir pas tout entière.

M. G. Savary a donc atteint son but, et il nous est impossible de ne pas louer la modestie et la réserve avec lesquelles il l'a fait ; mais, disons-le aussi, il nous est impossible de ne pas regretter ce que nous coûtent ces vertus. Quelques courts

Hosted by Google

que soient les fragments cités, il est évident que la correspondance et les notes auto-biographiques laissées par M. le contre-amiral Savary pourraient fournir une notice tout autrement instructive que celle qu'a rédigée M. Hennequin.

Après s'être embarqué en 1758 comme pilotin sur un navire de commerce de La Rochelle, au même lieu et de la même manière que devait le faire plus tard le futur amiral Duperré, M. Savary ne devint qu'en 1786 lieutenant de vaisseau. C'était un de ces officiers bleus qui n'avançaient qu'à force de mérite; il a fait les campagnes du bailli de Suffren; il a eu pour chefs directs deux de ses meilleurs officiers, Bouvet et Beaumont-le-Maître; sa lettre de septembre 1782 montre qu'il a vu tous les vices de constitution qui causaient l'impuissance de notre marine. Il confirme en fait, avec une bien plus grande modération d'expression, ce terrible reproche articulé par le bailli de Suffren: Nos entreprises tournent à la honte de la nation *parce qu'on aime l'argent plus que les coups de canon.* (*Revue maritime* d'août 1867, p. 957). D'un autre côté, il a servi activement pendant toute la période républicaine, de 1792 à 1805, il a lutté contre l'indiscipline des équipages, il a souffert de ce culte qu'on a chez nous pour les idées fausses cachées sous l'emphase de mots, il a été poursuivi comme *ennemi de l'égalité,* parce qu'il voulait que les matelots obéissent à leurs officiers; qui doute qu'il y ait une grande instruction à retirer des réflexions que ces constrastes ont inspirées à un esprit éminent et pratique? Il nous est permis de regretter que M. G. Savary n'ait pas voulu mettre en œuvre ces précieux documents; il serait injuste de lui demander ce qu'il n'a pas voulu faire. Il a pensé avec justesse que les actions de son père suffisaient à son éloge. Il a cru que le récit d'un étranger trouverait plus facilement croyance que celui d'un fils. La notice de M. Hennequin avait déjà fourni sans doute celle qu'on trouve dans la biographie Michaud (p. 81 année 1847), plus brève, mais où l'éloge est plus accentué. Celle-ci se termine ainsi: « La « manœuvre de Savary était prompte, hardie, téméraire « même, et jamais, chose assez rare alors, dans la marine « surtout, il ne subit d'échec et ne plia sous l'ennemi, échap-

Hosted by Google

« pant toujours avec une dextérité merveilleuse aux périls les « plus imminents. » Elle ajoute : « Ses trois fils occupent un « rang distingué dans la marine, l'armée et la magistrature. »

De ces trois fils, un seul reste, le magistrat dont nous venons de louer l'acte de piété ; qu'il nous soit permis de rappeler que celui qui appartenait à l'armée appartenait aussi aux lettres, qu'il a cultivé avec amour la poésie, et donné dans de savantes traductions des preuves de son admiration pour les livres saints et pour la poésie hébraïque. M. D. Savary avait longtemps habité Niort et La Rochelle, et il est superflu de le rappeler aux habitants de ces villes, mais nous eussions regardé comme une sorte d'impiété de ne pas renouveler ici l'expression des regrets qu'il nous a laissés.

L. Delayant.

*
* *

Les cahiers de 1789. — « Les cahiers ou mémoires rédigés en 1789 par les trois ordres forment, a dit Tocqueville, le document le plus précieux qui nous reste de l'ancienne France, et celui que doivent consulter sans cesse ceux qui veulent savoir quel était l'état d'esprit de nos pères, au moment où la révolution éclata. Ces cahiers, dont les originaux forment une longue suite de volumes manuscrits, resteront comme le testament de l'ancienne société française, l'expression suprême de ses désirs, la manifestation authentique de ses volontés dernières. C'est un document unique dans l'histoire. » (*Tocqueville, l'Ancien Régime de la Révolution, préface p.* viii.)

Plusieurs résumés de ces cahiers ont été publiés à différentes époques :

1° *Le Bréviaire des députés aux états-généraux, ou résumé des principaux cahiers étant relatifs aux états-généraux*, (in-8° 1789.)

2° *L'esprit des cahiers présentés aux états-généraux de* 1789, *ou projet complet de la régénération du royaume de France, le tout en bref,* 2 vol. in-8° par M. L. T.

Hosted by Google

3° *Extraits raisonnés des doléances principales des trois ordres,* par le C. D., in-8°.

4° *Tableau comparatif des demandes contenues dans les cahiers des trois ordres.*

5° *Le résumé général, ou extraits des cahiers,* par Prudhomme et Loustalot, 3 vol. in-8°.

6° *Les vœux du peuple français,* par Goujon et Saint-Germain.

7° *Résumé des cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers-état,* par Buchez et Roux.

Sur le nombre total des cahiers des bailliages principaux, nombre qui peut être évalué à 600, 400 environ ont été imprimés en 1789 ou depuis. Près de 200 sont restés à l'état de manuscrits et se trouvent, soit aux archives de l'empire, soit dans les archives départementales, (mairies, bibliothèques, greffes des tribunaux, secrétariats des évêchés.)

Dans le cours de cette année, un grand nombre de publications relatives aux opérations électorales de 1789 ont été entreprises sur divers points de la France, et il est permis d'espérer que nous aurons bientôt le recueil complet des vœux du peuple français à la veille de la Révolution, recueil qui nous a jusqu'ici fait absolument défaut.

Nos lecteurs connaissent déjà le plan de la publication des *Archives de l'Ouest* qui embrasse neuf des anciennes provinces de la France. A côté du travail considérable de M. Antonin Proust, nous devons mentionner:

1° *Les cahiers de la Normandie,* publiés par M. Hippeau.

2° *Les cahiers de la Flandre maritime,* par M. Coussemaker.

3° *Les cahiers du Nivernais,* par M. Labot.

4° *Les cahiers du Lyonnais et du Forez,* par M. Léon de Poncins.

5° *Les cahiers de la sénéchaussée de Castres,* par le marquis de la Jonquière.

6° *Les cahiers du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais,* etc., par M. de la Roque.

7° *Le 1^er^ volume des Archives parlementaires,* publiées sous

Hosted by Google

les auspices du corps législatif par P. Dupont, recueil qui promet les cahiers de la France entière.

NATHAN.

*
* *

LE PROMÉTHÉE ENCHAÎNÉ d'Eschyle, traduit par M. *P. Jônain.*

Il nous a été donné de parcourir les épreuves d'un travail remarquable qu'un vigoureux poète Saintongeois bien connu fait paraître à la libraire éminemment classique et artistique de Firmin Didot. S'attaquer au vieil Eschyle, faire lutter notre français avec son grec, quelle audace! Le fils de Thémis lui-même affrontant le maître du Ciel, ne fut pas plus hardi. Dans quelques jours, le lecteur impartial jugera si M. Jônain a vaillamment porté le lourd fardeau des milles vers dont se compose ce fier chef-d'œuvre de la tragédie antique : *Prométhée.* — Indiscret ou non, nous ne saurions résister au plaisir de communiquer aux abonnés de cette *revue* quelques tirades copiées au hasard sur la traduction que nous annonçons. Le sublime voleur du feu, Prométhée, enchaîné sur le Caucase, énumère les prétendus crimes que Jupiter punit en lui. Avoir doté les mortels d'une foule d'utiles découvertes, quel forfait! Avoir dissipé leur ignorance, quelle indignité !

« Ils regardaient sans voir, écoutaient sans entendre;
Fantômes du sommeil, ils ne savaient comprendre
Aucune différence, aucune parité;
Tout flottait dans l'obscure et sourde identité.
L'art simple dont le bois ou la brique s'agence
Pour bâtir en plein air, passait leur indigence.
Ils se logeaient, prenant la fourmi pour conseil,
Sous terre, dans des trous, loin du divin soleil.
Sur ces infortunés de longs siècles passèrent,
Jusqu'au temps où mes soins enfin les éclairèrent.
Ils ne distinguaient pas les hivers des étés,
Ni du printemps en fleurs l'automne aux fruits goûtés.
C'est moi qui leur montrai le lever des étoiles,
Le coucher nébuleux qui les couvre de voiles.

Hosted by Google

Avant, sans réfléchir, ils vivaient au hasard ;
Leur main semait trop tôt ou récoltait trop tard.
Je découvris pour eux, perçant cette nuit sombre,
Le plus grand, le plus beau des arts, celui du nombre,
J'y sus joindre la lettre, universel dessin,
Et la mémoire, ayant les muses dans son sein.
Pour aider les mortels au rude labourage,
Je liai sous le joug les bœufs, puissant servage.
J'attelai le cheval, docile au conducteur,
Orgueil du magnifique, amour du voyageur.
Et ces nautiques chars ailés de lin rapide,
C'est moi qui les lancai sur leur carrière humide...
L'inventeur libéral pour tous de tant de bien,
Pour se sauver lui-même, hélas ! ne trouve rien...
Et ces trésors cachés dans le sein de la terre,
L'airain, le fer, l'argent, l'or, mainte riche pierre,
Qui donc en découvrit les gîtes et la loi,
Le premier? Répondez ! Quiconque dirait : Moi,
Verrait sa vanterie à l'instant réfutée.
Tout art et tout progrès sont dus à Prométhée.»

Telle est la confession de l'immortel patient. Mais vous pensez peut-être que, couvert de chaînes, il va s'absorber dans sa souffrance égoïste? Oh! non; son cœur immense a des trésors de pitié profonde pour tous les opprimés que le soleil éclaire. Ecoutez.

« Crois-tu que sans douleur je vois Atlas, mon frère,
Porter à l'occident terre et ciel, lourde sphère?
Crois-tu que sans pitié, des monts Ciliciens,
Je vois le fier Typhon tombé dans les liens?
Le prodige Typhon, le géant aux cent têtes,
Bravait à lui seul tous les dieux ;
Ses dents sifflaient, à mordre prêtes,
Un défi de mort vers les cieux ;
Ses yeux dardaient des feux comme ceux du tonnerre ;
Le chef du Ciel semblait devoir y succomber ;
Mais le vrai foudre vint tomber
Flamboyant sur Typhon, et fit rentrer sous terre
Ses menaces et son orgueil.
Brûlé jusqu'au fond des entrailles,

Hosted by Google

Foudroyé dans sa force, inhabile aux batailles,
Il gît, cadavre inerte, auprès d'un double écueil.
Il a pour écrasant cercueil
Les bases de l'Etna, dont Vulcain prend les cîmes
Pour ses forges, ardents abîmes
De feu, de fer, de coups vibrants.
Quelque jour ces feux par torrents,
Déborderont sur la Sicile,
Et parmi la plaine fertile
Rouleront leurs feux dévorants.
Typhon revomira ses tourbillons de flamme ;
En tourmente il tordra le feu, la terre et l'air,
Et rendra, reprenant son âme,
Les coups de foudre à Jupiter.....»

Que dites-vous d'un tel langage et que pensez-vous de cette traduction nouvelle ? — Mais c'est peu de peindre avec tant d'énergie les tortures d'autrui ; Prométhée récrimine à chaque instant contre le despotisme des Olympiens; bien mieux, il les insulte ; et le messager Mercure, qu'on lui dépêche de là-haut pour exiger des explications et des excuses, se voit par lui traité de valet, de vil esclave. Si bien que le céleste envoyé, n'y tenant plus, lui annonce, pour récompense, une tempête imminente, et l'arrivée ultérieure d'un terrible oiseau de proie chargé de lui labourer la poitrine.

« Ce roc sanglant, Jupiter en courroux
Va l'abîmer des coups de son tonnerre.
Ton corps sans forme, enseveli dessous,
Gîra, pressé des lourds bras de la pierre.
Reparais-tu, dans la suite des jours ?
L'aigle affamé, le chien ailé du maître,
Convive atroce et s'invitant toujours,
. . . . . .

On n'en finirait pas de citer, et cette revue a des bornes.

Notre opinion — en attendant celle des « princes de la critique, » — est que M. Jônain a, en grande partie, réussi à faire passer dans notre langue la noblesse, la grâce, la variété d'une vieille pièce de théâtre, vieille par sa date et non autrement,

Hosted by Google

où, en dépit d'une douzaine de noms mythologiques faits pour rebuter uniquement le lecteur superficiel, respire à chaque page l'éternel amour de la justice, de la science, de la liberté, mêlé à un réel intérêt scénique se soutenant par des moyens dont la simplicité admirable égale la puissance.

F. M. MARCHADIER.

*
* *

MESSIRE GUILLAUME POYET, CHANCELIER DE FRANCE, par M. Armand Parrot. *Paris, E. Dentu,* 1867, in-12 de 52 pages.

Le chancelier Guillaume Poyet a eu l'honneur d'attacher son nom à l'une des ordonnances les plus importantes qui aient été rendues au XVI^e^ siècle. Cette ordonnance, dont plusieurs articles servent encore de base à la jurisprudence de nos tribunaux, prescrivait l'établissement de registres de baptêmes et de décès dans chaque paroisse; supprimait l'usage de la langue latine dans la rédaction des actes notariés, procédures et jugements; accordait à l'accusé le droit de répondre lui-même aux interpellations qui lui seraient faites, et d'entendre les dépositions faites contre lui; enfin fixait des limites précises entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique. Cette ordonnance célèbre, datée de Villers-Coterets, au mois d'août 1539, fut appelée par les contemporains la *Guillelmine*, du prénom de Guillaume Poyet.

M. Armand Parrot, secrétaire de la section des Lettres et des Arts de la Société académique de Maine-et-Loire, a retracé en quelques pages la biographie de ce personnage. Gilles Ménage nous apprend que « la petite maison des Granges, dans la paroisse de Saint-Remi-de-la-Varenne, a produit le chancelier Poyet (1). » On voit par là que ce légiste célèbre appartient à l'Anjou par sa naissance. En consacrant à sa mémoire une étude biographique, le secrétaire de la Société académique de

(1) Seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, p. 58. Par erreur, Ménage l'appelle le chevalier Poyet.

Hosted by Google

Maine-et-Loire a donc rempli un devoir pieux suivant l'expression d'un poète latin :

« *Et pius est patriæ facta referre labor.* »

Ajoutons que la notice de M. A. Parrot nous paraît faite avec beaucoup de soin. L'auteur ne s'est pas contenté de consulter l'*Histoire du chancelier Poyet, par l'historiographe sans gages et sans prétention* (1776, in-8°), qui contient les pièces du procès, à la suite duquel Poyet fut dégradé de sa charge et condamné à cent mille livres d'amende envers le roi; il est allé demander de nouveaux renseignements aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Cette étude nous paraît donc faite dans les meilleures conditions. Deux planches dont l'une reproduit un des portraits de Guillaume Poyet, et l'autre les armoiries qu'il avait adoptées enrichissent cette publication, dont les Angevins, nous n'en doutons pas, ne seront pas les seuls à féliciter M. A. Parrot.

L. Duval.

*
* *

La Légende rustique (1), par M. Charles Robinot-Bertrand, est un charmant volume qui prouve une fois de plus que la poésie n'est pas morte. Elle vit et palpite dans ces pages intimes, pleines de beaux vers et de sentiments élevés. Si notre littérature actuelle ne produisait que des livres de ce genre, on ne crierait pas, comme on le fait, non sans raison, à la décadence, à la corruption. Toutes les idées exhalent ce parfum d'honnêteté, si rare, mais si précieux, qui, loin de nuire à la poésie, lui donne au contraire un attrait goûté par les esprits délicats.

C'est une histoire simple, sans péripéties bien embrouillées. Le fils d'un honnête cultivateur, Gabriel, élevé dans un collége, se lie avec Eugène de Rhéan; celui-ci l'amène dans sa famille, et Gabriel devient amoureux de la sœur de son ami.

(1) *Paris, Lemerre*, libraire-éditeur, passage Choiseul; 3 fr.

Hosted by Google

Herminie était là! nous parlait! Autour d'elle
Comme l'air était frais et la nature belle!
. . . . . .
La chercher, l'entrevoir, frémir à son aspect,
Lui parler, l'entourer d'amour et de respect!
Combien de fois aussi je l'aperçus éclore,
Beau lis étincelant qu'un doux soleil colore,
Et, mirage léger, furtive vision,
Entre le ciel et moi passer comme un rayon!

Cet amour plébéien ne cause pas un trop grand effroi à la jeune patricienne. Un jour que Gabriel, resté seul avec elle, est sur le point de partir en lui disant un éternel adieu, elle le retient pour lui apprendre qu'il est payé de retour. Alors lui, transporté, mais mesurant l'obstacle qui les sépare, lui demande d'une voix suppliante :

— Dois-je désespérer, ou, sûr de l'avenir,
Marcher les yeux fermés vers la terre promise?
. . . . . .
Si d'un destin contraire écartant l'influence,
Vers vous, toujours meilleur et plus digne j'avance,
Et si j'arrive enfin, aurez-vous attendu?

— Espérez! telle est la réponse.

Là-dessus, il court à Paris et se met à l'étude avec ardeur, travaillant, écrivant pour illustrer son nom et le rendre digne de celle qui doit le porter. Gabriel appartient aux idées de l'avenir. Ecoutons-le plutôt :

..... Sans plus tarder je courus au combat;
De ma conviction je me fis le soldat;
Enrôlé dans les rangs avancés de la presse,
Je portai vers le bien ma fougueuse jeunesse;
De la démocratie ardent propagateur,
Je fus républicain de raison et de cœur.

Le succès ne se fait pas trop longtemps attendre; son nom commence à briller; il touche au moment où va s'accomplir son rêve. Mais, hélas! le jour où, fier de cette gloire naissante, il court la porter aux pieds d'Herminie et lui rappeler la foi jurée,

Hosted by Google

apprend que la jeune patricienne vient de se marier! Ce coup de foudre l'anéantit; la fièvre du désespoir le met à deux doigts de la tombe. Quel regret alors de rester cloué sur un lit de souffrance, de ne pas se mêler aux combattants de février, de ne pouvoir mourir glorieusement en défendant ses idées.

.... C'était l'heure!
Pourquoi m'avoir ravi le destin sans égal
De tomber les regards fixés sur l'idéal?

Il se rétablit pour chercher des consolations dans le plaisir, et comme tous ceux qui tentent le même remède, loin d'adoucir sa blessure, il la rend plus douloureuse encore. Au lieu de l'oubli c'est le dégoût qu'il rencontre. Alors il quitte Paris et revient se reposer dans le sein de cette nature dont il a bu le premier lait. Mais ni les riantes campagnes, ni les douces brises du printemps ne ravivent l'espérance dans son cœur desséché. Quand la sève de l'arbre est tarie, nul rameau ne verdit plus à sa cime. Le seul bonheur de Gabriel, c'est de voir Pierre, son jeune frère, épouser celle qu'il aime. La joie tranquille de ces fraîches amours lui fait presque oublier l'amertume des siennes.

C'est alors qu'il revoit Herminie. Elle est en noir, elle est veuve, et tient un enfant par la main. Gabriel a presque envie de la maudire pour tous les maux qu'elle lui a causés, mais voyant qu'elle le reconnaît elle-même, il se sauve en courant à travers la campagne déserte. Cela est bien raconté. Cette vision passe dans une demi-teinte pleine de charme et de mystère.

La blessure de Gabriel s'est rouverte, et la mort seule peut en calmer la souffrance. Mais il a du moins la consolation de voir, à son agonie, Herminie penchée sur son chevet. Il saisit dans sa main la main de la jeune femme, et son dernier soupir est un mot de pardon.

Telle est la substance de ce livre, qui mérite beaucoup plus la louange que la critique. Quelques rimes incolores, quelques expressions prosaïques, un léger relâchement parfois dans la versification, — défaut fréquent, d'ailleurs, dans les récits rimés, — voilà les seuls reproches que l'on puisse adresser à

Hosted by Google

l'auteur. Mais ce dont on ne saurait trop le féliciter, c'est de protester contre les sceptiques littéraires qui prétendent que le temps des vers est passé, que la muse est condamnée au mutisme, et que la prose seule a droit de cité désormais. Il se peut bien que ceux-là n'aient aucune poésie dans le cœur, ce qui les porte à croire qu'il en est ainsi de tout le monde. Mais Dieu merci, les nobles sentiments poétiquement exprimés plairont toujours, à ceux du moins qui peuvent les comprendre et les éprouver. C'est à ces derniers que s'adresse *la Légende rustique,* et leurs sympathies sont tout acquises à M. Robinot-Bertrand.

Pierre CAILLET.

*
* *

LA CHARENTE COMMUNALE ILLUSTRÉE, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres, et dirigé par M. Alcide Guauguié, professeur d'histoire; publication mensuelle. *Angoulême*, 1865, 1866, 1867.

« Mon plan le voici, dit le rédacteur en chef de la *Charente communale* dans son avertissement au lecteur, faire tout ensemble l'histoire, la géographie, la statistique du département, réunir en un corps divers documents épars dans des ouvrages peu connus de la généralité des lecteurs, y joindre une foule de renseignements inédits et enrichir ce travail d'une collection de gravures, remarquables autant par les sujets qu'elles représentent que par le talent du peintre et celui du graveur. »

Assurément ce plan ne mérite que des éloges, et si l'on éprouve un regret, c'est de ne pas en voir jeter les bases dans chacune des divisions administratives de la France, mais lorsque nous entendons l'auteur de cette même préface dire plus loin « qu'il veut éviter toute particularité blessante pour les opinions et pour les personnes, » nous gagerions volontiers qu'il entreprend là une tâche impossible. Et d'ailleurs réussirait-il à ne pas froisser les opinions personnelles que ce ne serait pas une raison pour faire si bon marché de l'opinion générale.

Hosted by Google

Ainsi la *Charente communale* émet sur le compte des Druides des fables qui n'ont plus cours aujourd'hui ; elle nous sert en outre un résumé de l'histoire de l'Angoumois depuis les Agésinates jusqu'à l'institution des préfets où les erreurs sont nombreuses, et enfin elle accueille trop légérement certaines légendes soi-disant locales qui ne sont rien moins que de banales importations, par exemple l'échec des Anglais devant Blanzac et le refrain : *Non, les Anglais ne l'auront pas, la tour de Saint-Nic, Nic,* etc. Ajoutons à ces critiques que les gravures hors du texte sont le plus souvent sèches, dures, et font regretter le procédé plus direct de l'eau forte.

Et maintenant passons aux éloges. Quelques-uns des dessins placés dans le texte sont très-bien venus, et entr'autres la *vue d'Angoulême du haut de Saint-Roch,* excellente d'effet; le *Château de l'Oisellerie,* très-largement traité, et le *Château de Maillou,* d'une très-heureuse couleur. Quant à la disposition de l'ouvrage, elle est simple, claire, facile, en un mot des meilleures. M. Gauguié vante son pays, ce qui est d'un bon fils, et certaines de ses descriptions sont des plus appétissantes. « La Touvre, nous dit-il, a été souvent célébrée par les poètes. Une locution populaire la dit pavée de truites, lardée d'anguilles et bordée d'écrevisses; elle était autrefois couverte de cygnes, mais ils sont aujourd'hui remplacés par des troupeaux moins poétiques et plus substantiels d'oies et de canards. » Et plus loin: « Un autre produit précieux de notre sol c'est la truffe, ce tubercule savoureux si estimé des partisans de la bonne chère, qui s'expédie à l'état naturel ou sous l'enveloppe appétissante des chapons de Barbezieux et de Blanzac, ou bien encore parfume les pâtés de gibier et de foie gras que nos maîtres d'hôtel fournissent à toute l'Europe. » Toute l'Europe est peut-être excessif.

La Charente, qui est le pays de la truffe et de la fine Champagne, est aussi le pays du papier. M. Alcide Guauguié devait quelques détails sur cette importante fabrication; il ne les donne pas, mais en revanche il recueille quelques propos rustiques qui mériteraient l'honneur d'une publication spéciale. La légende du moine de Chevanon est d'un rythme naïf.

Hosted by Google

Y disant qu'à Chevanon y avait aux anciens temps
Tout un pieu couvent de moënes qui chantiants ;
Le pu jéne de z'eux a quittié sa soutane
Pre pouvoir embrasser la fille de la Marianne
Y disant que peur elle y se devergondit
Qui quitti le couvent, s'en fut et se maryit.
Mais après que fut mort, son patron, en colère
Le fit be repenti d'avoir fait tielle affaire,
Il le fit retorner chaque neut au couvent.
O n'y en a qui disant de l'avoér vu souvent
Qui allumait les cierges ou ben disait la messe,
Qui fasait mille bruits et tapageait sans cesse,
Les bestiaux de Boulot de pour n'en mangiant point.
Y disant qu'ine année y vendit tôt son foin.

Nous recommandons en terminant les articles sur Balzac et La Rochefoucauld, articles qui suffiraient à eux seuls pour faire des annales charentaises un recueil des plus intéressants.

NATHAN.

Hosted by Google

CHRONIQUE

—

Nihil.

Il y a quelque temps nous mettions *Pauca,* aujourd'hui nous plaçons *nihil* en épigraphe — il y a progrès. — Progrès? Nous ne savons trop si nos abonnés partageront notre optimisme, mais nos correspondances sont muettes, les journaux ne nous apportent que des faits politiques que nous ne pouvons reproduire — tout est en vacance ou en villégiature — les Sociétés savantes se reposent et les salons sont fermés — c'est aux champs que nous devons aller chercher nos nouvelles, mais de ce côté là l'écho est également muet. Paris absorbe toujours des milliers de visiteurs empressés d'admirer les merveilles de l'Exposition qui va finir; la curiosité, le besoin de distraction, de repos, de voir, et un peu le désir de se faire voir — non moins impérieux que tous les autres — entraîne hors de chez soi, savants, littérateurs et écrivains — Dieu veuille que nos lecteurs ne les aient pas suivis — aussi, rien, rien, rien, ni Chronique, ni Revue des Sociétés savantes, Nathan se croise les bras, attend la plume à la main...., mais la mort passe et vient le tirer de son oisiveté — pour elle — ni saison, ni Exposition, ni âge, ni plaisir; rien ne l'arrête, car hélas! Elle ne se repose jamais. Et d'abord.

M. l'abbé Garnier, curé de la cathédrale de Poitiers; la *Semaine liturgique* de ce diocèse a publié une intéressante notice sur la vie de ce saint prêtre, qu'une attaque d'apoplexie a enlevé si soudainement à l'amitié de son évêque, à la confiance

Hosted by Google

de ses paroissiens et de tous ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître. Digne émule de M. l'abbé Lambert, l'éloquent directeur des missions diocésaines, il marchait sur ses traces au début de sa carrière, et n'était pas loin parfois de l'égaler.

Si l'âge avancé de M. Garnier (il avait soixante-douze ans), ne pouvait laisser espérer à ses nombreux amis, à ses aimés paroissiens, de le conserver bien longtemps parmi eux — que dirons-nous de la mort de M. le baron Roger de Dampierre, premier secrétaire d'ambassade — enlevé à l'âge de trente-huit ans — tout lui souriait dans la vie qui s'annonçait pour lui brillante et glorieuse. — Issu d'une ancienne famille aux traditions chevaleresques, il était le digne représentant d'une ancienne et illustre lignée, et se montra jusqu'au dernier moment fidèle aux enseignements que lui avaient légués sa longue suite d'aïeux.

Après le prêtre et le diplomate, le soldat.

M. Henri Aucapitaine, officier de l'armée d'Afrique, originaire de La Rochelle, et déjà connu dans le monde savant par des Mémoires sur l'histoire et la linguistique des divers peuples de l'Afrique et sur l'histoire naturelle, vient d'être frappé par le choléra, à l'âge de 35 ans, après avoir vu sa jeune femme, M^lle^ Auzone de Chancel, d'une famille de l'Angoumois, emportée quelques jours auparavant par le même fléau.

C'est une double perte, car il comptait déjà parmi nos officiers les plus instruits, nos érudits les plus distingués (1).

Une autre triste nouvelle, pour nous et nos lecteurs, c'est le départ de M. Em. Beaussire, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Poitiers, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Souvent nos lecteurs ont trouvé son nom dans nos articles, ils ont été à même de juger le penseur et l'écrivain élégant dans la *Morale indépendante* que nous avons publiée dans notre recueil des *Conférences*. Aujourd'hui appelé à Paris, il va professer au collége Rollin la philosophie pour laquelle étaient toutes ses prédilections. Nous sommes heureux pour lui de cet avancement dû à son talent hors ligne,

(1) Voir la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'octobre 1866.

Hosted by Google

mais nous regrettons, avec nos idées de décentralisation, de voir Paris s'approprier un de nos travailleurs les plus émérites. Une consolation pour nous au milieu de nos regrets, c'est de pouvoir nous dire que c'est dans notre Poitou qu'ont vu le jour, et l'*Etude sur Dom Deschamps* et *La liberté dans l'ordre intellectuel et moral.*

Nous sommes heureux de pouvoir suppléer au peu que nous avons recueilli par la lettre suivante qu'on a bien voulu nous communiquer. Elle complète de la manière la plus heureuse, en nous faisant connaître un des nombreux bienfaiteurs de l'hôpital de Niort, l'étude pleine d'intérêt que M. Casimir a publiée dans l'un de nos derniers numéros sur M. de Navailles, fondateur de ce bel établissement.

A Monsieur CLOUZOT, *directeur-gérant de la* Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.

Monsieur,

Je reçois de M. Théophile FRAPPIER des détails intéressants sur les pièces qu'il a découvertes en même temps que l'autographe du duc DE NAVAILLES que vous avez bien voulu publier dans le n° de juillet dernier. Je sais avec quel soin vous recueillez tout ce qui a trait à notre histoire locale et aux familles qui y ont joué un rôle important. Je m'empresse donc de vous communiquer la lettre de M. FRAPPIER, pour qu'elle trouve place dans la *Revue* que vous dirigez, si son auteur et vous-même le jugez à propos.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

PROSPER CASIMIR.

Niort, 19 août 1867.

A Monsieur P. CASIMIR, *juge au tribunal civil, Niort.*

Mon cher Monsieur,

C'est à vous sans doute que je dois l'agréable surprise que m'a causée la réception de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,*

Hosted by Google

du 27 juillet dernier. L'article qui se trouve au commencement de ce numéro, et qui est relatif à l'autographe du maréchal duc de Navailles, me donne du moins à le penser, et si je n'avais pas à vous remercier de votre gracieuse attention, j'aurais toutefois à vous exprimer le plaisir que j'ai eu à lire votre notice, à laquelle vous avez su donner un très-grand intérêt. Le hasard m'a donc bien servi, en me faisant tirer *de mon sac* cette lettre que je dois à ma curiosité et non à de savantes recherches. Je l'ai donnée à mon frère, Monsieur Alphonse Frappier, parce que je savais le prix qu'il attache à tout ce qui a rapport à l'hôpital de Niort. Je suis enchanté et flatté de ce que vous avez partagé sa satisfaction.

J'ai en ma possession quelques papiers qui concernent Monsieur Jouslard de Fondmort et l'hôpital de Niort. Ceux qui regardent l'hôpital ont été communiqués à mon frère qui me les a laissés parce que vous en avez le double dans vos archives. J'ai conservé ceux relatifs à M. de Fondmort.

Après le maréchal duc de Navailles, comme fondateur et bienfaiteur de l'hôpital de Niort, se présente en première ligne Monsieur Jouslard de Fondmort.

Monsieur Jouslard de Fondmort était avocat en parlement; à la mort de François Laurens, seigneur de Beaulieu, il acheta de sa fille, Madeleine Laurens, son unique héritière, le 22 décembre 1656, la charge de conseiller lieutenant-général civil au siége royal de Niort; l'acte de cession fut régularisé 22 ans plus tard, le 23 mai 1678, en vertu d'une procuration de Madeleine Laurens et de Charles Turpin, comte de Vihiers, son époux. Ce fut seulement alors que Monsieur Jouslard fut nommé par Louis XIV président audit siége de Niort, position honorable qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Monsieur Jouslard était d'ancienne noblesse. Il y eut un Jean Jouslard, sieur de Prensac, écuyer, deux fois maire de Niort, en 1516 et 1530; et un François Jouslard, sieur de Mortefond, maire en 1569 et 1570; puis un autre Jouslard, seigneur de Chantecaille, maire et capitaine en 1637 et 1638. On trouve dans Thibaudeau un Philippe de Jouslard des Ombres, maire de Poitiers, en 1596, et comme les précédents portant : *d'azur, à deux coquilles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe*, avec cette devise : *consilio et virtute*. Le bienfaiteur de l'hospice, qui avait le même blason, était petit-fils de Joseph Jouslard, frère du maire de Poitiers et de Laure de Lauzon, fille de Jean de Lauzon, écuyer, seigneur de la Rouillère. Ce Joseph Jouslard était grand-maître des eaux et forêts, conseiller du roi,

Hosted by Google

gentilhomme ordinaire de sa chambre, et chevalier de ses ordres. J'ai cru longtemps que la seigneurie de Fondmort se trouvait près de La Mothe-Saint-Héray, mais une lecture plus attentive des lettres qui ont rapport à la vente que fit Monsieur Jouslard de cette propriété, et aussi la lecture de son testament, m'ont appris que cette seigneurie était située commune de Champagné-Saint-Hilaire, département de la Vienne. Je ne sais si le lieutenant-général président possédait de grands biens, mais des notes de fournitures pour les gens de sa maison, et surtout un inventaire au sujet de la succession mobilière de Monsieur de Belle-Maison de Fondmort son père, attestent qu'il doit y avoir eu chez lui et dans sa famille un assez grand luxe.

Au nombre des pièces les plus dignes d'intérêt que j'ai tirées *du fond de mon sac*, se trouvent : deux procès-verbaux signés de Monsieur de Fondmort, par délégation de Monseigneur de la Bourdonnaie, intendant général de la province de Poitou ; le contrat de mariage de Monsieur de Fondmort et son testament.

Les deux procès-verbaux ont été dressés en conformité de l'édit du roi qui porte confirmation de noblesse aux officiers de plusieurs villes, et constatent *les déclarations des maires et échevins touchant les qualités, facultés et domiciles des maires et échevins de la ville de Niort, de leurs enfants et descendants, depuis l'année* ***1600*** *jusqu'au mois de décembre* ***1667***.

Je vois par le contrat de mariage passé en la maison noble de Bois-Berthier, le 16 juillet 1658, que Monsieur de Jouslard épousa Aymée de Valois, fille de Louise d'Aubigné et de Benjamin de Valois, seigneur de Vilette et de Mursay. Louise d'Aubigné était sœur de Constant d'Aubigné, père de Françoise d'Aubigné (Madame de Maintenon). Aymée de Valois avait pour frère et sœurs : Philippe de Valois, Marie de Valois et Madeleine de Valois qu'épousa haut et puissant messire Hélie de Sainte-Hermine, seigneur de la Laigne, et ces quatre derniers furent présents au contrat de mariage qu'ils signèrent avec les futurs époux et les père et mère d'Aymée de Valois seulement ; car on ne voit figurer audit contrat aucun parent de Monsieur de Jouslard, quoique son grand-père ait laissé postérité dans : Jean-Baptiste Jouslard, seigneur d'Ayron et Philippe Jouslard, chevalier d'Ayron, seigneur de la Thibaudière et d'Yversais. Par leurs mariages, les deux beaux-frères, le lieutenant-général président de Fondmort, et messire Hélie de Sainte-Hermine étaient donc cousins germains de Madame de Maintenon.

Monsieur de Fondmort veuf et n'ayant point d'enfants crût pouvoir

Hosted by Google

faire des dispositions en faveur d'institutions religieuses, et il en usa en homme pieux, soigneux, avant toute chose, du repos de son âme. Par son testament, il donna à différentes églises et communautés de la ville de Niort et de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, sur laquelle était sa seigneurie, des sommes suffisantes pour faire dire, dans l'année qui a suivi son décès, 1962 messes, sans comprendre dans ce chiffre tout ce qu'on pourrait faire dire de messes le jour de son enterrement. L'hôpital de Niort figure dans ces 1962 messes pour un demi annuel (187 messes). Si ces recommandations, comme je n'en doute pas, ont été observées, Monsieur de Fondmort doit jouir dans le ciel de toute la béatitude à laquelle il a droit pour le bien qu'il a pu faire pendant sa vie. Suivant ses dispositions, son corps a été déposé dans l'église des Cordeliers (aujourd'hui le temple des protestants), au pied du grand autel, et près du corps d'Aymée de Valois, son épouse.

Il régna entre Monsieur de Fondmort et sa cousine, Madame Scarron, des rapports de bienveillante parenté qui sont attestés par une pièce assez curieuse que je crois pouvoir attribuer au frère de cette dernière. Cette pièce est relative à des dépenses un peu excentriques qu'aurait faites pendant son séjour à Londres, celui qui l'a écrite et dont il donne le détail. Ce sont des montres, des bagues qu'il demande pour faire des cadeaux à ceux auxquels il a eu des obligations, entr'autres au capitaine du navire qui l'a conduit en Angleterre. Ce sont aussi des notes de toilette à payer, pour lui et ses valets qu'il a luxueusement habillés et auxquels il a acheté de superbes épées, il demande de l'argent..... et beaucoup, témoignant un grand désir de rentrer en France. Pour cela il faut encore de l'argent, afin de prendre ses sûretés contre les Ostendais, car la paix n'était pas encore faite avec l'Espagne. Il s'adresse à Monsieur de Fondmort pour appuyer sa demande auprès de Monsieur et Madame Scarron, dont il veut à l'avenir suivre aveuglément les conseils ainsi que ceux de Monsieur de Fondmort.

Monsieur Jouslard de Fondmort est décédé en 1705, c'est à dire trois ans après avoir écrit son testament daté de 1702.

Là devrait s'arrêter cette lettre; mais pour vous, Monsieur, qui, comme administrateur de l'hospice, paraissez avoir pris un grand intérêt à ce qui regarde les fondateurs et bienfaiteurs de cet admirable établissement, j'ajouterai encore quelques mots dont nous pourrons parler entre nous.

Monsieur de Jouslard avait, par son testament, institué pour son exécuteur testamentaire, Monsieur Guillaume Gabriau de la Gare-

Hosted by Google

lière, de Poitiers, et ce fut Anthoine Laffiton, notaire royal à Niort qui fut chargé de liquider cette succession. Monsieur Palustre de Boisne, conseiller au siége royal de Niort, était gendre de Monsieur Laffiton, et Monsieur Palustre, plus tard, devint propriétaire de la maison qu'occupait son beau-père, en face de l'ancien hôtel de ville; ce qui explique pourquoi les papiers de Monsieur de Fondmort se trouvaient réunis dans la maison Palustre de Boisne que j'ai achetée de ses arrière-héritiers, avec tout ce qu'elle contenait.

Il y eut réunion des héritiers et des intéressés dans la succession de Monsieur de Fondmort, le 4 mars 1705. Des personnes de noms très-connus encore de nos jours, figurèrent à cette réunion : Le chevalier Henri-Louis de Caumont, seigneur de Calmon d'Ade, qui avait épousé Marie de Valois; le marquis de La Rochejacquelin, qui avait épousé Élisabeth de Caumont; de Béchillon; le marquis de Vilette; Cochon Dupuy, médecin du roi; André Clémanson; Jeanne Jouslard, veuve de Louis Brunet; René Jouslard, écuyer, sieur de Deffends; etc., etc., etc.; puis intervint un jugement rendu par le successeur de Monsieur de Fondmort, le président Estienne Rouget, seigneur de la Barbinière, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel, juge prévôt châtelain par réunion, commissaire examinateur et enquêteur, assisté de Me Jacques Thibault, écuyer, sieur de la Gaschère; et de Me Alexandre Follet, sieur de Saint-Ouenne, conseillers du roi. Par ce jugement, il fut enjoint au sieur Laffiton de remettre, entre les mains du sieur de Château-Neuf, sieur de Pierre-Levée, maire perpétuel, lieutenant pour la ville et château de Niort: les poids et mesures, ensemble les provisions et quittances de finances de la charge de lieutenant-général de police. C'est de cette époque, sans doute, que date la division de la lieutenance-générale. Le sieur de Pierre-Levée qui avait acheté en 1701, la lieutenance-générale de police, fut redevable à la succession de Fondmort du prix de son acquisition.

Je m'arrête, car je crains d'avoir été un peu trop long et de vous avoir fatigué. Je terminerai en disant que s'il reste encore quelqu'uu du nom de Jouslard dans la Vienne ou les Deux-Sèvres, il ne pourrait avoir avec l'ancien lieutenant-général président qu'une parenté bien éloignée, puisque Monsieur Jouslard de Fondmort est décédé sans postérité, dans un âge très-avancé, il y a environ 162 ans.

Veuillez, mon cher Monsieur, agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très-distinguée,

THÉOPHILE FRAPPIER.

Boisguérin, 16 août 1867.

Hosted by Google

*
* *

Terminons, en rapportant à titre d'étude de mœurs, une conversation qui s'est passée dernièrement dans le cabinet d'un honorable magistrat, l'un de nos fidèles collaborateurs, et dont il nous faisait part à titre d'échantillon de l'esprit qui anime les populations qui l'environnent.

Occupé à écrire, il voit arriver un paysan.

— Que voulez-vous mon ami?

— M'sieu, répond-il d'un air pleurnichant, ol'est ma tante qu'iest morte.

— Votre tante? Et qui a causé sa mort?

— Ah! m'sieu, ol est ine maladie.

— Eh bien après! que voulez-vous que j'y fasse? si elle est morte, il faut la faire enterrer.

— Si bein, m'sieu, i r'vins de l'enterrement.

— Ah ça! que me voulez-vous donc?

— C'est qu'al a fait in testament.

— Un testament! eh bien tant mieux pour vous.

— Tant meux? i non jà, a doune tout à son mari.

— Tant pis alors.

— Ol'est bein perquieu et coume quio vieux chéti (le mari), n'a pas vlu m'montrer quio testament (notre paysan s'anime), o faut qu'ol y en coûte, i vins vous cri pre poser les scéllés chez li, arré!

— Mais si vous êtes sûr qu'il y a un testament en règle, ce seront des frais inutiles.

— O m'est bein égal; i n'est pouè me qui les paierai quiès frais i m'seus bein consulté, et m'n'avocat m'a bein dit quo n'm'en coûterait rein, qu'ol était la succession qui paierait tout — allez m'sieu, n'épargnez rein et fazez l'pus de frais qu'vous pourrez, ol y a gras, vous s'rez bein récompensé.

Quant à la morale de l'histoire, si toutefois il y en a une, nous laissons à nos lecteurs le soin de la tirer.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABRÉGÉ de la vie de la vénérable mère de Lestonnac, avec le plan de son institut, in-18, 72 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

AMAIL (Victor). Manuel des matières d'or et d'argent. Comptes faits en grammes et décigrammes à l'usage des orfévres, joailliers, bijoutiers, horlogers, etc. *Paris, Michels-Carré*, in-4°, x-123 p. 5 fr.

ANNALES de la Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres, 1er semestre 1867. *Niort, Robin et Favre*, in-8°, 32 p.

AUDIAT (L.). La réforme et la fronde en Bourbonnais. Réponse à la 4e question (section IV) des assises scientifiques du Bourbonnais en 1866, in-8°, 52 p. *Moulins, imp. Desrosiers.*

AYRAULT (Eug.). De l'industrie mulassière en Poitou, ou étude de la race chevaline mulassière, de l'âne, du baudet et du mulet, in-18 jésus, 202 pages, 3 grav. *Niort, L. Clouzot.* 3 fr.

BÉNÉDICTION et pose de la première pierre des ponts Main, 18 août 1867. Compte-rendu. *Niort, Th. Mercier.* in-8°, 31 p.

BONNET BELAIR. L'empire c'est la paix, chant national français, in-8°, 8 p. *Redon, imp. Guillet.*

BONNET BELAIR. La sœur de charité : A S. M. l'impératrice des Français (vers). in-8°, 3 p. *Redon, imp. Guillet.*

BROUILLET (P.-Am.). Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray, depuis l'époque anté-historique jusqu'à nos jours. *Civray, Ferriol*, in-4°, 391 p., 150 pl.

BULLETIN des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, (Charente-Infre), 4e année, exercice 1866, in-8°, 211 p. *Saint-Jean-d'Angély, E. Lemarié.*

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1867, 60 p., in-8°, gravures. *Poitiers, Dupré.* 75 c.

C*** (L'abbé). Notions de chimie avec applications aux usages de la vie, in-12, 262 p. *Angers, imp. et lib. Barassé.*

CADOR (L). Les chemins vicinaux et la prestation en nature. Grand in-8°, 16 p. *La Rochelle, A. Siret.* 1 fr.

CARRÉ DE BUSSEROLLE. Armorial général de la Touraine, pré-

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

cédé d'une notice sur les ordonnances, édits, déclarations et règlements relatifs aux armoiries avant 1789. *Tours*, *Georget-Joubert*, 1867, in-8°, 1208 p. 45 fr.

Outre les familles de la Touraine ce volume fournit des renseignements sur bien des familles du Poitou et de l'Angoumois.

DELMAS (L.). Les devoirs du saint ministère. Discours prononcé le 5 mai 1867, dans le temple de La Rochelle, à l'occasion de la consécration de M. H. Meyer, in-8°, 24 p. *La Rochelle, imp. Mareschal.*

DOCUMENTS, MÉMOIRES ET MÉLANGES publiés sous les auspices et par les soins de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente. T. 1er, in-8°, XXIX-505 p. *Paris, imp. Jouaust.*

DUCHEMIN (Louis). Jeanne d'Arc, simple récit en vers, in-18 jésus, 279 p. *Nantes, Forest et Grimaud.*

DURANDAL. Le théâtre et la musique à Poitiers, revue, in-32, 23 p. *Poitiers, imp. Bernard; lib. Cler et Martin.* 25 c.

ESCHASSÉRIAUX (le baron). Discours prononcés dans les séances du corps législatif des 19 et 20 juillet 1867, in-8°, 22 p. *Paris, Panckoucke.*

FALAIZE (Mme Caroline). La fiancée vendéenne, in-8°, 336 p. *Limoges, imp. et lib. Barbou frères.*

FÉNELON. Aventures de Télémaque, annoté par l'abbé Auber, in-12, VIII-299 p. *Paris, Lecoffre.*

FISQUET (H). La France Pontificale, histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de la métropole de Bordeaux. in-8°, 684 p. *Paris, Repos.* 8 fr.

GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT. De l'iconographie de saint Jean-Baptiste, in-8°, 59 p. et gravures. *Arras, imp. et lib. Rousseau-Leroy; Paris, lib. Putois-Cretté.*

Extrait de la revue de l'art chrétien.

HIPPEAU (C). Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle, 2e partie, événements politiques. 1 vol. in-8°, XXXVI, 254 p. *Caen, imp, Gouniaume de Laporte.* 10 fr.

JONETTE (H). Grammaire française à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire spécial. *Paris, Belin*, in-12, 212 p. 1 fr. 40.

LOUIS (E). Discours prononcé à la distribution des prix du lycée impérial de Napoléon-Vendée, le 10 août 1867. *Napoléon*, 1867, 14 p. in-8°.

MEILLET (A). De la fabrication des poteries dans l'antiquité au point de vue technique. *Montauban*, 1867, in-8°, 22 p. 1 fr. 50.

MÉMOIRES de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXXI, année 1866. *Poitiers*, 1867, gr. in-8°, XVI-424 pages et gravures. 7 fr. 50.

MOYENS et pratiques de la piété chrétienne, avec des prières pendant la sainte messe, les vêpres et les complies du dimanche, in-18, XX-248 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

Hosted by Google

PÉTITION au sénat sur l'administration militaire, principalement au point de vue de la justification des dépenses et des finances, in-8°, IV-66 p. *Nantes, Douillard frères.* 2 fr. 50.

PLASSE. Cryptogamie épizootique, phanérogamie enzootique. *Poitiers, Dupré*, 1867, gr. in-8°, XII p. 50 c.

PROUST (Ant). Archives de l'Ouest, recueil de documents concernant l'histoire de la révolution (1789-1800), série A. Opérations électorales de 1789, n° III, Guyenne, Bretagne. in-8°, 361 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé; Paris, lib. internationale.* 6 fr. et 5 fr. pour les souscripteurs à la série complète.

RÈGLE DE SAINT-AUGUSTIN et constitution pour les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, corrigées et mises en harmonie avec le bref de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, in-8°, XIV, 254 p. *Angers, imp. Lainé frères.*

RENCOGNE (Babinet de) Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge et dans les temps modernes. in-8°, 34 p. *Angoulême, Goumard.* 2 fr.
Titre rouge et noir, tirage à 100 exemp.

ROCHEBRUNE (Trémeau de) père. Observations sur les Hirudo rustica, Chelidon urbica et Cypselus apus, in-8°, 32 pages. *Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié.* 1 fr.

ROUSSE (Joseph). Les poètes bretons : M. Emile Péhant. in-8°, 16 p. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*
Tiré à 50 exemplaires.

SÉNÉMAUD (Paul). Une visite au lac de Gaubes (Hautes-Pyrénées), in-8°, 15 p. *Poitiers, Oudin.*

SERPH (Gusman). Rapport fait au nom de la première section du jury sur le concours pour la prime d'honneur au concours régional de Bordeaux. *Bordeaux, imp. Crugy*, in-8°, 65 pages.

SERS. Peinture poétique de nos mœurs, 1 vol. in-12. 50 c.

SOUVENIR de retraite, in-18, 108 p. *Poitiers, Imp. et lib. Oudin.*

VERLIAC (L). Annuaire administratif, judiciaire, diocésain, agricole et industriel du département de la Charente, année 1867. *Angoulême, Nadaud*, in-16, 491 pages.

VEUILLOT (Eug.). Les guerres de la Vendée et de la Bretagne, (1790-1832), 3e édition, in-18 jésus, 462 p. *Paris, Bray.*

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

ÉPIGRAPHIE POITEVINE.

LES ÉPITAPHES D'OIRON.

3me article.

CHARLES GOUFFIER.

Nous ignorons à quel membre de la famille Gouffier se rapporte l'épitaphe suivante. M. de Longuemar (*Epigraphie du Haut-Poitou*) qui en donne le texte pense qu'on peut l'attribuer à un Charles, abbé de Valoires, né en 1559 de François Gouffier, seigneur de Crèvecœur, Bonnivet, etc., et de Anne de Carnazet. Mais l'on doit remarquer que le défunt est seulement qualifié de chevalier de Malte. Peut-être, il est vrai, n'avait-il d'abbé que le nom, et qu'un prieur claustral ou un abbé confidentiaire administrait-il le spirituel du monastère dont Charles touchait les revenus. C'était un abus fort en usage à cette époque. Quelque soit du reste le personnage auquel elle se rapporte, voici le texte de cette épitaphe qui se lisait sur une tombe en pierre sur laquelle étaient aussi gravées les armes des Gouffier et qui se voyait dans la chapelle Saint-Jean.

CY GIST MESSIRE
CHARLES GOUFFIER EN SON VIVANT CHEVALIER DE MALTE QUI
DÉCÉDA LE 19e JOUR D'AOUST 1590
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

—

HENRI GOUFFIER.

Nous ne savons que peu de la vie de Henri Gouffier fils aîné de Louis, duc de Rouannez, gouverneur de Poitiers, et de

Hosted by Google

demoiselle Eléonore de Lorraine. Né en 1603, il mourut avant son père, ayant été tué au combat de Saint-Iberquerque, le 24 juin 1639. L'épitaphe latine désigne cette localité sous le nom de Saint-Nicolas. Il avait épousé, le 2 juin 1621, Marie Hennequin, fille de Nicolas, seigneur de Chavigny, président du grand Conseil, et de Renée Hennequin, dont il eut Artus qui embrassa l'état ecclésiastique et dans la personne duquel s'éteignit la branche des seigneurs d'Oiron, et plusieurs filles au nombre desquelles fut Charlotte, qui hérita de son frère du duché de Rouannez, et qui épousa, le 9 avril 1667, François d'Aubusson, duc de la Feuillade, qui devint ainsi seigneur d'Oiron.

On lisait ce qui suit sur une plaque de cuivre en ovale placée dans la chapelle du Rosaire :

SUR LA MORT DE MONSIEUR LE MARQUIS DE BOISY
J'AY COMPTÉ DANS MA RACE UNE SUITE D'AYEUX
DU VIEUX SANG DE GAIFFIER (1) SOUVERAIN D'ACQUITAINE;
MA VERTU ME DONNOIT UNE PREUVE CERTAINE
D'ÊTRE NÉ D'UNE TIGE ILLUSTRE EN DEMI-DIEUX.
MON ÉPÉE A GRAVÉ MA GLOIRE EN MILLE LIEUX,
TOUS LES PEUPLES DU RHIN, DE FLANDRE ET DE LORRAINE

(1) En reproduisant cette inscription, M. de Longuemar a laissé échapper une faute typographique que nous nous permettrons de relever, parce qu'elle modifie profondément le sens des quatre premiers vers. En mettant *Gouffier* comme l'a laissé imprimer notre érudit devancier, non-seulement on ne reproduit pas exactement le texte de l'inscription, mais encore l'on arrive à émettre une espèce de non sens. En effet les Gouffier n'ont jamais été souverains d'Aquitaine, tandis qu'en écrivant *Gaiffier* comme l'a fait Collardeau, on relate la prétention élevée à cette époque par les membres de cette famille de descendre de Waifre ou Gaifre, duc héréditaire d'Aquitaine, dont le trisaïeul était Caribert, fils de Clotaire II, roi de France, et de se rattacher ainsi à la famille de Clovis, aux rois mérovingiens; prétention uniquement basée sur une prétendue similitude de nom, hâtons-nous de le dire. Si c'est dans le but de favoriser cette opinion que l'on a fait disparaître les plus anciens titres de cette maison, dont on trouve à peine quelques traces au XIIIe siècle, et si cette destruction est l'œuvre de l'un des membres de cette famille, il est arrivé à un résultat tout opposé à celui qu'il voulait atteindre, car plusieurs généalogistes ne pouvant s'expliquer cette absence de preuves, ont été jusqu'à lui refuser la noblesse.

Hosted by Google

SAVENT BIEN SI JE SUIS SOLDAT OU CAPITAINE
DIGNE DU LIT D'HONNEUR OU JE DORS GLORIEUX.
LA VALEUR ET L'ADRESSE A MON SANG NATURELLE
N'ONT JAMAIS SOUTENU NI COMBAT NI QUERELLE
NI CHOCQUÉ D'ENNEMIS QUE MON BRAS N'AIT VAINCU.
J'AY BRAVÉ LA FORTUNE ET SURMONTÉ L'ENVIE.
PASSANT, QUE VEUX-TU PLUS? VOIS COMME J'AY VÉCU
ET JUGE DE MA MORT PAR L'ÉTAT DE MA VIE.

COLLARDEAU.

—

On lisait dans la même église l'épitaphe latine suivante que nous donnons d'après D. Fonteneau :

ILLUSTRISSIMUS GENEROSISSIMUSQUE DOMINUS
D. HENRICUS GOUFFIER
MARCHIO DE BOISY HIC CINERATUS

—

QUID MIRUM QUI BELLICO FULMINE
AFFLATUS TOTUS, TANDEM TACTUS
MEDIAS INTER HOSTIUM STRAGES
SUA MANU, SUISQUE MANIBUS IPSE LITAVIT.
VERUM
EXPIRAVIT, AN ADHUC RESPIRAT!
FRUSTRA MARMOR INFIDUM CUM FERRO CONSPIRAT
NEC ISTUD POTUIT MORIENTEM OPPRIMERE,
NEC ILLUD MORTUUM PREMERE,
VITAM REPARAT NOMEN, QUOD VITA REPARAVIT,
AUT SI MINORI SUI PARTE CECIDIT,
QUI DIU SE TOTUM SUSTINERE NON POTUIT.
IMMENSAM VIM ANIMI EFFUDIT IN ÆTATES
NON ÆTATIS SUÆ TERMINO CLAUSIT.
PRÆCIPITANTE FATO FESTINAVIT IN IMMORTALITATEM
QUAM VEL INNUMERIS PRIMÆ ADOLESCENTIÆ FACTIS,
TOTIES OCCURRENTEM DISTULERAT.
J. MAGNE, J. VICTOR ET ÆTERNUM VIVE
IN MEMORIA TUORUM ET HOSTIUM
VEL ISTIS DUBIUM AN TERRIBILIOR AN CHARIOR,
CUM TE IISDEM VOTIS CUPIVERE
DUM STARES, STERNERE; DUM STERNERES, STARE
TE QUALEM GERMANIA LABENTI ACIE INSTAURATA
CHILIARCHUM VIDIT, NON DECURSU OFFICIORUM,

Hosted by Google

SED PRO PRIMO IN HOSTES INCURSU CONSTITUTUM.
TE QUIDEM GALLIA IN EXPEDITIONE AVELIANI
IN PRÆLIO SANCTI NICOLAÏ AD VALLUM SAUVENAUM
MEDIOS PER IGNES, MEDIOS VELUTI PER TRIUMPHOS VEHENTEM
TE QUALEM TU TE DOMI FORIS VULTU AMŒNISSIMUM,
ORE FACUNDUM, MANU INVICTAM, GESTIS GENEROZUM
OMNI VITA GLORIOSUM EXHIBUISTI.
NOS OMNI MODO FUNERE VEL OCCUMBENTEM EXIMIMUS
IN OMNIUM ANIMIS IN POSTERUM VICTURUM EXPRIMIMUS
IN OMNEM POSTERITATEM SPIRANS VIRTUTIS EXEMPLAR TRANS-
[MITTIMUS].

(DUVERDIER, affixit, 1639).

—

CLAUDE-ÉLÉONORE DE LORRAINE.

Claude-Eléonore de Lorraine, fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de dame Marguerite Chabot, épousa le 6 juillet 1600 Louis Gouffier, duc de Rouannez, et mourut le 1er juillet 1654 ; elle était âgée de 72 ans.

On lisait son épitaphe sur une table de marbre noir placée dans le sanctuaire et à gauche de l'autel de la chapelle du saint Sépulcre.

CY GIST LE CORPS
DE FEUE TRÈS HAUTE
ET TRÈS ILLUSTRE
PRINCESSE, MADAME
CLAUDE ÉLÉONORE DE
LORRAINE, DUCHESSE
DE ROANNEZ QUI
DÉCÉDA DANS SON
CHATEAU D'OYRON
LE PREMIER JOUR
DE JUILLET DE L'AN
1654. PRIEZ DIEU
POUR SON AME (1).

—

Passons maintenant aux autres sépultures qui se trouvaient

(1) Ms. de D. Fonteneau, à la bibliothèque publique de Poitiers.

Hosted by Google

dans l'église d'Oiron et qui appartenaient à diverses personnes attachées à différents titres à la maison de Gouffier; maison aux allures princières, qui avait ses officiers comme celle du roi.

—

JEAN DE GRIMOUARD.

« Nous pensons, dit M. de Longuemar (1), que ce Grimouard est le même que le Jean de Grimouard, écuyer, seigneur du Péré, père de Philippes, prévôt de l'église de Poitiers et vicaire général de Maillezais, qui donna tous ses biens en 1587, à Jean Chevalier, écuyer, seigneur de Villefort, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes des Grimouard qui étaient *d'argent fretté de gueules de six pièces au franc-quartier d'azur,* écusson qui précisément figure sur la tombe d'Oiron (2). »

La famille de Grimouard, qui est encore représentée en Poitou, (entr'autres par M. Henri-Julien Grimouard, comte de Saint-Laurent, marié avec M^lle^ Marie-Louise-Catherine-Renée Yolande de la Haye-Montbault, notre confrère à la Société des Antiquaires de l'Ouest), a fourni à l'armée et à la marine des officiers distingués; citons pour ces derniers temps le général Philippe-Henri comte de Grimouard, stratégiste et tacticien chargé entr'autres de préparer les plans de la campagne de 1792, et qui a laissé de nombreux ouvrages, et l'amiral Nicolas-Henri-René comte de Grimouard, que ses services et l'amitié de Monge, alors ministre de la marine, ne purent arracher au ressentiment des lâches dont à Saint-Domingue il avait tenté de réprimer les excès. Il fut guillotiné à Rochefort, en février 1793.

« Cette épitaphe en partie effacée, se lit autour d'une tombe portant l'effigie du défunt, couvert de ses armes et dans l'atti-

(1) Lieu cité.
(2) Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.

Hosted by Google

tude de la prière. » Elle a été donnée pour la première fois par M. de Longuemar.

CI GIST FEU NOBLE HOME JEHAN DE GRIMOUART
EN SON VIVANT ESCUYER ET GRAND MAISTRE D'HOSTEL
DE MADAME (1)..... (qui décéda)
(le)... D'AOUST L'AN MIL D CENS TRANTE DEU
(Prions Dieu) QU IL EN AIT L'AME.

—

PHILIPPE DE CULANT.

Ce Philippe de Culant appartenait-il à la grande famille de ce nom, originaire du Berry, et qui a donné plusieurs grands officiers de la couronne, des amiraux, des maréchaux de France, ou à celle de Saintonge, c'est ce qu'avec le peu de ressources que nous offre notre bibliothèque nous n'avons pu découvrir. M. de Longuemar est le premier qui ait donné le texte de cette épitaphe, d'après D. Fonteneau; elle était gravée sur une plaque de cuivre de 0,60 de long sur 0,50 de large :

CY DEVANT GYST FEU MESS.
PHILIPPES DE CULAN EN
SON VIVANT CHEVALLIER
LIEUTEN DE 50 HOMES D'ARMES
SOUBZ LA CHARGE DE MESSIRE
CLAUDE GOUFFIER CHLR DE L'OR
DRE GRAND ESCUYER DE FRACE ET
DEPUYS Me D'HOSTEL ORDre DU
ROY LEQL TRESPASSA A LXVII AN
MOYS DOCTOB 1548. PRIEZ DIEU
POr SON AME.

—

JACQUES DE VILLIERS.

Nous ignorons comme M. de Longuemar si ce chevalier était de la famille de Villiers, qui, pendant le XVe et le XVIe siècle,

(1) De Hélène de Hangest, veuve d'Artus sans doute, car elle ne mourut qu'en 1537.

Hosted by Google

fut en possession de fournir, sans interruption, des échevins et des maires à la ville de Niort, et dont nous avons donné la généalogie dans notre *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou;* mais nous ne pouvons partager l'opinion du savant épigraphiste sur le lieu où il fut inhumé. En effet, d'après nos notes extraites également de D. Fonteneau, cette sépulture était dans la chapelle Saint-Antoine de l'église Saint-Maurice d'Oiron, tandis qu'il la place dans la chapelle de l'ancienne aumônerie Saint-Antoine, à Poitiers. Nous croyons à une faute d'attention de sa part, et être dans le vrai, en restituant ce monument à notre collégiale. L'inscription était gravée sur une plaque de cuivre :

POUR LE SEIGNEUR DE LA FUYE.

CY DEVANT GIST MESSIRE JACQUES DE VILLIERS
CHEVALLIER SEIGNEUR DE LA FUYE EN SON
VIVANT ESCUYER D'ESCURIE DU ROY HENRY
DEUXIESME DE CE NOM LEQUEL TRESPASSA
AU SERVICE DE MESSIRE CLAUDE GOUFFIER
CHEVALIER DE L'ORDRE ET GRAND ESCUYER
DE FRANCE LE XVI^e^ JOUR DE DÉCEMBRE
1558
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

—

HONORÉ RUFFIN.

Nous croyons ce personnage étranger à notre province ; son épitaphe, qui était gravée, et se voit peut-être encore sur une tombe plate dans l'église d'Oiron, explique suffisamment et comment il y vint, et les raisons qu'il avait d'y résider.

CY GIT LE CORPS DE M. HONORÉ RUFFIN ECUYER VALET
DE CHAMBRE ORDINAIRE DE FEUE MADAME LA DAUPHINE
[INSPECTEUR]
DES BATIMENTS DU ROY INTENDANT DE MONSEIGNEUR LE DUC
D'ANTIN ET ADMINISTRATEUR DE LA SAINTE FAMILLE DE
OYRON, DÉCÉDÉ AUDIT OYRON LE 20 JANVIER 1724 AGÉ DE 61
[ANS].

PRIEZ DIEU POUR LUI.

Hosted by Google

Ce fut sous l'invocation de la Sainte Famille que Mme de Montespan fonda, d'abord à l'abbaye de Fontevrault, le 28 avril 1693, où après sa retraite de la Cour elle faisait sa principale résidence (1), puis à Oiron (14 novembre 1703) lorsque le duc d'Antin eut acheté cette terre pour elle, l'hospice qui y existe encore aujourd'hui.

—

JEANNE RAGAUT.

Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur cette Jeanne Ragaut, non plus que sur M. de Mondion son époux; tout ce que nous savons, c'est qu'ils eurent une fille, Françoïse-Aimée de Mondion, qui épousa, le 3 février 1751, Jean-Baptiste-Denis de Morineau, chevalier de Saint-Louis et sous-brigadier des gardes du corps du roi.

CY GIST DAME JEANNE RAGAUT VEUVE DE
MESSIRE JEAN DE MONDION CHEVAL. SEIGNEUR DE CHASSIGNY ET
AUTRES LIEUX DÉCÉDÉE LE 20 AVRIL 1760 AGÉE DE ... 3 ANS.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Cette épitaphe était inscrite sur une des dalles qui pavaient l'église.

Dans la suite de nos recherches sur l'épigraphie poitevine, nous ne trouverons que peu d'églises, à moins que ce ne soit dans les villes, et en bien petit nombre encore, qui puissent nous offrir une moisson aussi abondante, et des inscriptions concernant des personnages aussi importants que celles dont nous venons de donner les textes.

H. Beauchet-Filleau.

Dans un des prochains numéros nous publierons l'épigraphie de l'abbaye de Noaillé, dont les inscriptions sont pour la majeure partie inédites, puis successivement celle des abbayes de Sainte-Croix de la Trinité de la ville de Poitiers, etc.

(1) Près de Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouard sa sœur qui en était abbesse.

Hosted by Google

LA MARQUISE DE CAYLUS.

—

Marthe-Marguerite de Vallois de Mursay, marquise de Caylus, fille de Philippe de Vallois, seigneur de Mursay, marquis de Villette, lieutenant-général de marine, et de Marie-Anne-Hyppolite de Châteauneuf, naquit à Niort le 17 avril 1671. Sa mère était catholique; mais son père zélé huguenot, voulut que tous ses enfants professassent la religion prétendue réformée; elle fut donc baptisée par le ministre Plassay, et eut pour parrain et marraine deux de ses proches parents, Jean-Josué Guilloteau, écuyer, sieur de Launay et de Surimeau, et Louise-Charlotte de Nesmon; voici son acte de naissance :

Du dimanche 19 avril 1671.

Aujourd'hui a esté baptisée Marthe Marguerite, fille de Philippe de Valois, chevalier, seigneur de Villette et Mursay, et de Marie-Anne-Hyppolite de Chasteauneuf, de laquelle a esté parrain Jean-Josué de Guilloteau, escuyer, sieur de Launay et Surimeau, et marraine damoiselle Louize-Charlotte de Nesmon. Lenfant est né de vendredy dernier et se sont tous soubzsignés : Philippe de Vallois, Jean-Josué de Guilloteau et Louize-Charlotte de Nesmon.

Niort, état-civil protestant, greffe du tribunal, B. 31.

Cet acte rectifie les erreurs des biographes trompés par Madame de Caylus elle-même, et fixe la date précise et le lieu de sa naissance.

Petite-fille de Louise-Arthémise d'Aubigné, mariée à Benjamin de Vallois, sieur de Villette, tante de madame la marquise de Maintenon, elle était la nièce, à la mode de Bretagne, de cette femme célèbre tant calomniée par ses contemporains et

Hosted by Google

réhabilitée par la postérité. Elevée par elle, elle figura longtemps à la cour de Louis XIV et y fut très-remarquée. Saint-Simon peu prodigue de compliments ne tarit pas sur sa personne : « Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces et plus d'esprit, jamais tant de gaîté et d'amusements, jamais de créature plus séduisante. » Ce portrait ne ressemble pas à ce que Mme de Maintenon écrivait à Mme de Villette lorsqu'elle vit sa fille à son arrivée à Paris : « Elle n'est point belle et ne le sera pas. » Comment donc ce pronostic fut-il trompé? Par l'éducation. On parvenait alors à réformer les imperfections de la nature, au physique comme au moral; à force de soins, les femmes acquéraient promptement l'esprit, l'urbanité et la grâce, les hommes l'instruction, l'élégance et la virilité.

Mme de Maintenon avait formé le projet de convertir la descendance féminine de Théodore-Agrippa d'Aubigné. Elle y trouva une résistance opiniâtre. Son cousin de Villette surtout se tenait sur ses gardes et veillait sur ses enfants. Il ne se séparait pas de ses deux garçons, et sa fille demeurait à Mursay, sous les yeux de sa mère, fidèle exécutrice des ordres de son mari. Il fallut recourir à la ruse. Déjà elle avait écrit à son cousin le 23 juin 1675 : « J'ai une tendresse pour vous qui me fait souhaiter d'avoir quelqu'un de vos enfants avec moi; mais je n'aime pas que l'on me refuse et vous avez un grand travers là-dessus. » Ces lignes font pressentir la lutte et l'événement qui arriva six ans plus tard, ainsi que Mme de Caylus le raconte dans ses *Souvenirs* :

« A peine mon père fut-il embarqué, qu'une de mes tantes que ma mère était allée voir à Niort, la pria avec instance de me laisser au moins chez elle jusqu'au lendemain. Ma mère y consentit avec peine; car, quoiqu'elle fut catholique, elle n'était nullement dans la confidence des desseins qu'on avait sur moi, parce qu'on la voulait ménager par rapport à mon père. A peine fut-elle partie de Niort que ma tante accoutumée à changer de religion et qui venait de se convertir pour la seconde ou troisième fois, partit de son côté et m'emmena à Paris. Nous trouvâmes sur la route M. de Sainte-Hermine, une

Hosted by Google

de ses sœurs et Mlle de Caumont qui, se doutant bien de ce qu'on voulait faire de moi, étaient tous aussi étonnés qu'affligés de me voir ; pour moi, je ne l'étais de rien, contente d'aller, sans savoir où l'on me menait. »

Mme de Maintenon très-attachée à la famille de Villette voulait lui rendre le bien qu'elle en avait reçu. Elle n'oublia jamais la tendresse dont avait été entourée son enfance, ni les vertus de sa tante qui lui donna dans son bas âge des principes sévères, un jugement solide et des habitudes de charité qu'elle conserva toute sa vie : aussi eut-elle toujours pour elle la plus profonde vénération et n'en parlait-elle jamais, même dans sa vieillesse, que les larmes aux yeux. Son crédit avait déjà été utile à son cousin ; elle le savait capable et ambitieux, et aurait voulu faire davantage pour sa fortune. L'obstacle insurmontable était la religion, et elle voyait avec peine la carrière des enfants brisée par l'entêtement du père. Elle résolut donc d'en faire des catholiques, malgré lui, pour qu'ils pussent participer aux faveurs du roi.

L'aîné s'était trouvé à neuf ou dix ans à la bataille navale de Messine gagnée sur la flotte hollandaise, le 8 janvier 1676, et où l'amiral Ruyter fut tué. Il y montra un tel courage qu'il fut nommé enseigne, malgré son bas âge, et en récompense d'une légère blessure qu'il y reçut. Lorsqu'il vint à la cour avec son père, l'action à laquelle il avait pris part et sa jolie figure lui attirèrent l'attention et les caresses de Mme de Montespan, encore en faveur. On voulait qu'il se fît catholique et sa fortune était assurée ; mais le marquis de Villette résista à toutes les offres et le conduisit à Mursay. On obtint seulement de lui plus tard que son fils fût placé sur l'escadre de M. de Château-Renaud, et Mme de Maintenon lui fit confier une mission maritime au loin. Il lui fut permis d'emmener le plus jeune de ses enfants appelé de Marmande.

L'aîné fut alors confié à l'abbé Gobelin et plus tard au curé de Versailles qui l'instruisirent et il abjura sans peine, au commencement du mois de décembre 1680 ; il avait quatorze ans. Mme de Maintenon écrivait le 9 à son frère d'Aubigné, gouverneur de Coignac : « Notre petit neveu est catholique ; je l'ai

Hosted by Google

chez moi. Il fait fort bien sa cour; j'espère que le roi fera pour lui quelque chose. Il est très-joli. J'attends Sainte-Hermine et je n'oublierai rien pour le convertir. » Le 19 du même mois, elle lui mandait : « Sainte-Hermine est arrivé aujourd'hui. Il me donnera, je crois, plus de peine que le petit de Mursay. J'aurai dans peu Mlles de Sainte-Hermine, de Caumont et de Mursay; j'espère que je n'en manquerai pas une; mais j'aime Minette que j'ai vue à Coignac et si vous pouviez me l'envoyer, vous me feriez plaisir (1). »

Mme de Maintenon avait en effet demandé le jeune de Sainte-Hermine avec ses sœurs et Mlle de Caumont. Comme leur âge permettait de compter sur leur raison, on avait conclu, dans le conseil des huguenots Niortais, que la famille devait avoir la condescendance de les envoyer à leur tante, puisque d'ailleurs on n'avait rien à craindre de leur légèreté. A l'égard de Mlle de Mursay qui n'avait que neuf ans, Mme de Maintenon résolut de se comporter de la même façon qu'en avait agi avec elle Mme de Neuillant et sans plus de scrupule. Seulement elle la traita avec tendresse et, au lieu de la reléguer parmi les domestiques, de la chausser de sabots, de lui confier le gouvernement de sa basse-cour et la conduite des dindons, elle la réchauffa sous son aile maternelle, l'éleva avec la plus affectueuse sollicitude et ne négligea rien pour en composer un tout parfait.

Nous l'avons laissée cheminant avec sa tante de Montmort et ses cousines : « Nous arrivâmes ensemble à Paris, poursuit-elle; là Mme de Maintenon vint me chercher et me mena seule à Saint-Germain, où la cour demeurait en ce temps-là; c'était au mois de janvier 1681 (2). Je pleurai d'abord beaucoup, mais le lendemain, je trouvai la messe du roi si belle que je con-

(1) Minette était une des demoiselles de Sainte-Hermine que Mme de Maintenon eut envie d'enlever par une lettre de cachet, mais elle recula devant ce moyen violent. On la lui donna plus tard sans résistance. Elle se convertit, devint, en 1687, comtesse de Mailly, fut attachée à la cour et resta l'une des favorites de sa tante.

(2) Il y a là une erreur de date; elles arrivèrent à Paris dans le courant de décembre 1680.

Hosted by Google

sentis à être catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours et que l'on me garantirait du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. »

Mme de Maintenon avait bien jugé du bruit que produirait cet enlèvement parmi les huguenots; elle s'en souciait peu; mais elle compatissait au chagrin de la pauvre mère, privée sans préparation de son enfant, et elle lui écrivit le 23 décembre :

« Quoique je sois bien persuadée, madame, que vous me donnez votre fille de bon cœur, et que vous avez une grande joie de la conversion de mon neveu, je ne laisse pas de croire que vous avez besoin de consolation, et c'est pour y contribuer que je vous écris.

« M. de Mursay fit hier ses dévotions, et le curé de Versailles qui l'a confessé en est fort content: voilà le plus essentiel. Du reste, je ne vois rien que de bon en lui, et je ne lui ai encore découvert aucun défaut que de parler un peu trop. Je ne suis pas bien résolue encore sur ce que je ferai de lui; il me paraît qu'il a envie de quitter la marine... Quoiqu'il en soit, ne vous mettez pas en peine; j'en aurai les mêmes soins que s'il était mon fils...

« M. de Sainte-Hermine écoute et répond fort honnêtement à tout ce que je lui dis sur la religion; mais jusqu'à cette heure il ne me donne nulle espérance. Je le menai samedi avec moi à Paris où j'allai voir Mme de Fontmort et mes nièces (1). Je les trouvai toutes enlaidies, dont je fus bien fâchée; mais je ne reconnus en aucune façon Mlle de Sainte-Hermine. Mlle de Caumont est très-maigre et votre fille jaune comme de la cire. Je l'emmenai avec moi; elle pleura un moment quand elle se vit seule dans mon carrosse; ensuite elle fut quelque temps sans rien dire et, après cela, elle se mit à chanter. Elle a dit à son frère qu'elle avait pleuré en songeant que son père lui avait dit en partant que, si elle changeait de religion et venait à la cour

(1) Mme de Maintenon appelle ses nièces les filles de ses cousins-germains. Mme de Fontmort était l'aînée des sœurs du marquis de Villette; la plus jeune était Mme de Sainte-Hermine, sœur de lait de Mme de Maintenon.

Hosted by Google

sans lui, il ne la verrait jamais. Elle s'attendrit dès que l'on vous nomme; du reste elle est accoutumée à moi, et quand je l'assure qu'elle m'aimera, elle répond qu'elle m'aime déjà. J'ai passé le jour aujourd'hui à la faire lire et à lui apprendre à travailler en tapisserie; elle a un maître à danser qui m'assure qu'elle dansera fort bien; elle trouve ma table meilleure que celle de Mme de Fontmort, et en a conté des vilénies qui m'ont fort divertie et qui ne m'ont pas surprise. J'ai mandé à mes nièces de venir ici le plus tôt qu'elles pourront, et que leur visage ne reviendra pas tant qu'elles mourront de faim...

« Que je vous plains, ma chère cousine, dans l'agitation où vous êtes entre un mari et vos enfants! C'est avoir le cœur déchiré par les endroits les plus tendres : je le suis si fort pour ce que j'aime que je comprends mieux qu'une autre votre douleur. Consolez-vous en Dieu et dans mon amitié. Je ne doute pas que l'enlèvement de votre fille ne fasse bien du bruit; je l'ai voulu ainsi pour vous tromper la première, ne craignant rien plus que de vous commettre avec votre mari. La petite de Mursay en souffre, car elle n'a pas une chemise, et nous sommes dans des fêtes qui retarderont beaucoup toutes les choses dont elle a besoin.

« M. de Seignelay (1) m'a dit que M. de Villette serait ici au mois de février; j'espère que la tendresse qu'il a toujours eue pour moi l'empêchera de s'emporter, et qu'il démêlera bien, au milieu de sa colère, que tout ce que je fais est une marque de l'amitié que j'ai pour mes proches. Je ne me console pas d'avoir manqué Minette.. »

Telle nous venons de voir Mlle de Mursay, telle nous la retrouverons toujours. Son caractère mobile et impressionnable ne garde pas longtemps l'empreinte des sensations pénibles. La gaîté l'emporte et le fond en est inépuisable. Déjà on voit aussi poindre la malice dont les traits se retourneront contre elle et la ramèneront au point de départ; mais elle oubliera vite le chagrin et sur ses lèvres roses renaîtra promptement le sourire. Pleurer, se consoler et chanter, chanter surtout, voilà en trois mots sa vie.

(1) M. de Seignelay, fils du grand Colbert, était ministre de la marine.

Hosted by Google

Pendant que la poste portait à Niort la lettre de Mme de Maintenon, elle en recevait de la mère désolée et blessée dans ses droits, une empreinte d'une vive douleur et pleine de reproches sur la manière dont elle lui avait pris sa fille : elle lui répondait le 25 décembre :

« Si vous aviez été de la même religion que M. votre mari, je vous aurais priée de m'envoyer votre fille, et j'aurais espéré de vous autant de complaisance qu'en ont eu M. et Mme de Lalaigne (1) et M. de Caumont; mais j'ai eu peur que l'on vous soupçonnât d'avoir été bien aise de me la donner et de quelque intelligence avec moi. Voilà, ma chère cousine, ce qui m'a obligée de vous tromper, et pourvu que M. de Villette ne soit pas mal content de vous je me démêlerai bien du reste. J'espère qu'il ne prendra pas si sérieusement l'enlèvement de Mlle de Mursay, et qu'il consentira qu'elle demeure avec moi jusqu'à ce qu'elle soit en âge de dire sa volonté. Ne la plaignez point; elle se trouve fort bien ici et je suis ravie de l'avoir; elle est jolie et aimable et le talent que j'ai pour l'éducation des enfants sera tout employé pour elle.

« Adieu, ma chère cousine, votre lettre me fait pitié ou, pour mieux dire, votre état; mais enfin vous êtes catholique et il est impossible que, dans votre cœur, vous ne soyez pas bien aise de voir vos enfants dans le chemin où je les ai mis. Je suis sensiblement touchée d'affliger mes cousines par les marques les plus essentielles que je puisse leur donner de mon amitié; car assurément je songe à leur montrer, dans la personne de leurs enfants, la reconnaissance et la tendresse que j'ai pour elles, et que j'aurai toujours quoi qu'elles puissent faire, quand elles viendraient à me haïr. »

Le 25 janvier 1681, Mme de Maintenon lui écrivit encore de Saint-Germain :

« Si Mlle de Mursay vous envoie tous les brouillons qu'elle vous écrit, vous recevrez souvent de ses nouvelles; il y a longtemps que j'ai envie de vous en dire; mais je ne fais pas

(1) Lalaigne était une terre, en Aunis, dont M. de Sainte-Hermine était seigneur et qu'il habitait; il en prenait le nom.

Hosted by Google

toujours ce que je voudrais. Je suis très-contente d'elle et j'espère en faire une jolie personne. Je lui ai fait prendre de la poudre à vers et de la tisane; elle a bien meilleur visage et est quelquefois fort belle; elle a les dents trop longues, mais elle est trop jeune pour y toucher. Tous ses cheveux tombent, je ne veux point la faire raser de peur qu'elle brunisse; je les couperai seulement fort courts, quand elle ira dans un couvent. Ce sera dans le même temps que nous irons à Bourbon; elle y est toute disposée et me paraît très-douce. Elle me craint et ne me hait pas; c'est de quoi en faire des merveilles. Elle est de très-bon naturel et vous aime fort. Elle me parla hier de la misère de sa nourrice avec des larmes qui me firent plaisir; elle devrait la venir voir, nous en prendrions soin et de ses enfants.

« Mursay est plus étourdi, mais il est joli, il s'en va à l'académie, et le roi lui donnera une pension quand il saura ses exercices. Nous verrons à le placer pour le mieux, croyez que je traiterai l'un et l'autre comme mes enfants et que rien ne leur manquera. Que leur bonheur vous console de l'état où vous êtes, et n'oubliez rien pour adoucir mon cousin : il est honnête homme et il vous aime; ainsi j'espère que tout se passera avec douceur. Qu'il ne se prenne point à Madame de Fontmort de ce qu'elle a fait; elle n'a pu le refuser ni à sa religion, ni à mes prières, et je ne pouvais avoir votre fille sans elle. Je n'ai point voulu vous embarrasser entre votre mari et moi, et quoique je ne puisse croire que, dans le fond de votre cœur, vous n'ayez de la joie de ce que j'ai fait, je connais votre tendresse pour lui et l'importance d'altérer votre union. Recommandez tout à Dieu et écrivez-moi souvent. »

Madame de Villette n'était pas encore calmée et redoutait l'arrivée de son mari. Madame de Maintenon ne néglige rien, on le voit, pour l'apaiser; elle flatte son amour-propre et son ambition de mère, et si elle a eu des torts, elle s'efforce de les racheter par une excessive prudence envers les parents, par une sollicitude bien vive pour les enfants.

Ses autres cousines lui donnèrent moins de satisfaction; elle n'employa contre elles aucune contrainte, et échoua dans cette

Hosted by Google

première tentative. Loin d'en être blessée, elle rendit justice à leur fermeté dans la lettre suivante qu'elle écrivit à son frère, le 5 février 1681 :

« M. de Sainte-Hermine part dimanche avec ses sœurs; ils ont fait une belle résistance, et font une belle retraite. Je suis persuadée qu'elles s'en repentiront. La petite de Mursay dit qu'elle les attend pour cela dans la basse-cour de Lalaigne.»

Dans une autre lettre du 8 mai, elle dit encore : « Si la petite de Mursay a deviné sur l'ennui de la basse-cour, je serai toujours prête à les aider.»

Le marquis de Villette revint en France au mois de mars, et apprenant les événements qui s'étaient passés pendant son absence, il écrivit à Madame de Maintenon des lettres où il réclamait ses enfants, et dans lesquelles il répandait toute l'amertume de son âme; l'accusant, dit sa fille, dans ses *Souvenirs,* d'ingratitude à l'égard de sa mère, d'injustice et de dureté par rapport à lui. La réponse fut digne, tendre et ferme à la fois :

« Je viens de recevoir deux lettres de vous, et je vois avec douleur que la moins douce est la dernière; cependant je ne m'en plains point, et avec tout autre que vous, j'essuierais de plus grandes aigreurs. Je ne suis point trompée dans votre procédé et, quoi qu'on m'ait pu dire, j'ai soutenu que rien ne vous ferait emporter contre moi; je connais votre tendresse et votre raison, c'est ce qu'il faut pour recevoir ce que j'ai fait de la manière dont vous le recevrez. Vous êtes trop juste pour douter du motif qui m'a fait agir, celui qui regarde Dieu est le premier; mais s'il eût été seul, d'autres âmes étaient aussi précieuses pour lui que celles de vos enfants, et j'en aurais pu convertir qui m'auraient moins coûté; c'est donc l'amitié que j'ai toute ma vie eue pour vous qui m'a fait désirer avec ardeur de pouvoir faire quelque chose pour ce qui vous est le plus cher. Je me suis servie de votre absence, comme du seul temps où j'en pourrais venir à bout; j'ai fait enlever votre fille, par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré, et j'ai trompé et affligé Madame votre femme, pour qu'elle ne fût jamais soupçonnée par vous, comme elle l'aurait été, si je m'étais

Hosted by Google

servie de tout autre moyen pour en obtenir ma nièce. Voilà, mon cher cousin, mes intentions qui sont bonnes et droites, qui ne peuvent être entachées d'aucune pensée d'intérêt, et que vous ne sauriez désapprouver dans le même temps qu'elles vous affligent. Comme je vous fais justice, et que vos déplaisirs me touchent, faites-la moi aussi, et recevez avec tendresse la plus grande marque que je puisse vous donner de la mienne, puisque je fâche celui que j'aime et que j'estime, pour servir des enfants que je ne puis jamais aimer tant que lui, et qui me perdront avant que je puisse connaître s'ils seront ingrats ou non. La lettre que vous avez écrite à votre fils a fait pleurer tous les gens d'honneur et de sens à qui je l'ai montrée; elle est d'un caractère si tendre et si ferme que, quelque idée que je me fusse faite de votre procédé, il va encore plus loin; mais pour parler comme vous, ne traitons jamais de controverse et gouvernons vos enfants de concert. Je m'en vais pour cela vous dire ce que j'en pense, afin que nos intentions soient conformes.»

Après avoir tracé un charmant portrait du jeune de Mursay, Madame de Maintenon poursuit: «Votre fille est à peu près comme lui, hors que je la trouve encore plus appliquée à se corriger et à vouloir plaire; elle a aussi les mêmes défauts et se croit admirable, ne songeant qu'à sa personne. On l'a gâtée là-dessus par l'aveuglement des pères et des mères; car assurément, elle n'est point belle et ne le sera pas. Du reste j'en suis très-contente, et pense fort à en faire une personne de mérite; mais je vous en conjure, mon cher cousin, que l'on ne veuille point la conduire en Poitou, ni me faire des prières contre ce que je crois devoir.

«Madame de Villette et Madame de Fontmort m'accablent pour qu'elle n'aille point dans un couvent, et tout cela sur ce qu'elles la croient une merveille, et que la cour en serait charmée. Elles me prient de la faire suivre à Bourbon avec mes femmes; en vérité, elle serait en bonne compagnie! je suis tout le jour dans le carrosse de Madame la Dauphine où elle ne peut aller, j'arrive le soir, et vais en des lieux où je ne puis la mener, et elle passerait sa vie sans rien apprendre et sans entendre une

Hosted by Google

parole raisonnable. Laissez-moi faire, je vous en prie, je prétends la traiter comme si elle était ma fille; elle sera auprès de moi dans les lieux de séjour, et j'emploierai ce temps-là à lui donner de l'esprit, de la raison et de la bonne grâce. Elle sera dans un couvent pendant les voyages, et elle y apprendra à lire, à écrire, à prier Dieu et à travailler; en un mot, ce que je ne puis lui montrer. Je l'ai mise aux Ursulines de Pontoise avec Mademoiselle de Montchevreuil, pour qu'on l'instruisît à faire sa première confession. Je croyais aussi aller à Bourbon; mais le voyage étant rompu, je l'enverrai quérir à la fin de ce mois que nous irons à Versailles; elle y sera toujours, et retournera dans son couvent quand on partira pour Fontainebleau et pour Chambord. Je ne réponds point à ces dames sur elle; car je crois que vous entendrez mieux raison, et que vous comprendrez mieux l'impossibilité et l'extravagance qu'il y aurait à la traîner dans des voyages où elle ne me verrait jamais, et coucherait sur une paillasse avec mes femmes, au hasard de tomber malade et de demeurer en chemin; car la cour ne s'arrêterait pas pour elle.

« Ne veuillez point de mal à Madame de Fontmort, mon cher cousin, et pardonnez-lui pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, une chose qu'il était difficile qu'elle refusât à sa religion et à notre amitié. Elle a cru, en tout, rendre un grand service à vos enfants; elle vous aime tendrement, achevez de tout faire de bonne grâce.

« Je ne vous réponds point sur ce que vous me demandez votre fille : jugez vous-même, si, ayant fait une violence pour l'avoir, je ferais encore la sottise de la rendre; donnez-moi plutôt les autres par amitié pour eux, puisque, aussi bien, si Dieu conserve le roi, il n'y aura plus un huguenot dans vingt ans. Je me chargerai de tous volontiers et ne crois pas pouvoir rien faire qui marque plus la tendresse que j'avais pour ma tante, qu'en faisant à ses petits-enfants le traitement que j'ai reçu d'elle. »

Peut-être le marquis de Villette sentait-il de son côté, que c'était exagérer l'autorité paternelle que de fermer, par un entêtement mal placé, toute carrière brillante à ses enfants, et,

Hosted by Google

s'il persista encore dans sa répugnance à changer de religion, il pardonna au moins à sa cousine, et, loin de persister à lui reprendre ses enfants, il lui confia son deuxième fils qui abjura aisément, puisque Madame de Maintenon écrivait à son frère dès le 27 septembre de la même année :

« . . . . Poignette est bonne catholique, M. de Marmande l'est aussi. M. de Souché fit abjuration, il y a deux jours; on ne voit que moi dans les églises conduisant quelque huguenot.»

Tranquille de ce côté, Madame de Maintenon s'appliqua entièrement à l'éducation de sa nièce, et l'éleva avec goût, avec suite et en perfection. Toutes les grâces naissantes de la femme, un peu négligentes et promptes à s'émanciper, se réglèrent et s'accomplirent sous l'œil sévère parfois, le plus souvent caressant de l'habile directrice.

Suivons-en les phases et les progrès dans sa correspondance :

« Mademoiselle de Mursay est embellie et bien plus sage qu'elle n'était ; nous n'avons pas eu le moindre démêlé depuis qu'elle est revenue de Pontoise; je ne doute pas qu'elle ne vous fasse part de sa joie (1).» « Elle alla, il y a trois jours, à Rueil qui est mon couvent, elle en est revenue aujourd'hui ; je voudrais que son esprit fut aussi heureux que son humeur. Elle est ravie de tout (2).» La légèreté et l'étourderie de son élève désolaient parfois Madame de Maintenon qui l'envoyait en pénitence chez les Ursulines; elle écrivait, en août 1683 : « Mademoiselle de Mursay a souvent la fièvre, et est d'un libertinage étonnant. » Et l'année suivante : « Elle est assez bien faite, et dansera des mieux (3). » Au commencement de l'année 1683, elle avait écrit de Versailles à M. de Villette : « Mademoiselle de Mursay est fort occupée avec ses maîtres. Ce n'est pas que j'en veuille faire une virtuose ; mais c'est un temps qu'elle emploie que je ne pourrais l'avoir auprès de moi, et elle apprendrait des sottises avec des femmes de chambre. Les instruments lui donneront quelque goût pour la musique, la danse lui donnera de la grâce, et elle parlera mieux français

(1 et 2) Lettres à M. de Villette, des 16 janvier et 3 février 1682.
(3) Lettre à M. d'Aubigné, du 25 juin 1684.

Hosted by Google

d'avoir appris les règles d'une langue. Elle croît fort, et on me la demande tous les jours en mariage; quand ce sera tout de bon, vous en entendrez parler. Elle dit qu'elle veut être religieuse; mais elle ne dit pas vrai.» Ce qui était vrai, c'est qu'elle était parvenue à cet âge difficile où, n'étant plus petite-fille, elle n'était pas encore grande. C'est le moment des abattements, de la nonchalance et de l'humeur. Un malaise indéfinissable provoque à toutes les défaillances. Mademoiselle de Mursay en était là, et sa tante récrivait à son cousin, le 16 juillet 1684: «Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, et j'ai ouvert celle que vous écrivez à votre fille, qui lui a attiré une grande réprimande, sur ce que j'ai vu qu'elle vous écrit peu. C'est une paresse insupportable et que rien ne peut animer. Elle vous aime et ne peut vous écrire; elle a le toucher admirable pour le clavecin et ne peut jouer; elle a très-bonne grâce pour la danse et ne peut se remuer; elle a la prononciation très-bonne pour l'espagnol et ne parle point, enfin, c'est un prodige que son insensibilité et son manque de courage. Vos enfants ne vous ressemblent point, ils n'ont rien de votre esprit ni de votre gloire; du reste, ils sont sans vices. J'ai la fille toujours auprès de moi, je l'accable de présents, de plaisirs et de caresses, afin d'essayer de tout; elle devient bien faite, sa taille se forme un peu; elle danserait à merveille, si elle voulait; mais, jusqu'à cette heure, elle ne montre de goût que pour l'ajustement. Elle n'écrit pas plus à sa mère qu'à vous, et cet endroit là me fait peur pour son cœur; que peut-on attendre, si elle vous manque d'amitié? . . . . .»

Et dans une autre lettre, un mois après: «La petite devient plus raisonnable; elle croît et embellit. Son naturel est lent, et elle a avec Madame de Fontmort des ressemblances qui me désespèrent. Il y a grand presse à l'épouser. Je ne la marierai peut-être pas à votre fantaisie; car je suis modérée pour elle comme pour moi, et je compterai pour beaucoup le mérite acquis ou apparent; cependant, comme je la marierai mieux qu'elle ne le serait en Poitou, laissez-moi faire, et à tout hasard, envoyez-moi une procuration. Je la laisse à Versailles, chez Bontemps, enfermée avec des maîtres. Je fais pour elle

Hosted by Google

ce que je ferais pour ma fille ; elle m'en saura bon gré quelque jour.»

Mademoiselle de Mursay, dont l'éducation touchait à son terme, avait été, tour à tour et pendant les absences de sa tante, dans les maisons de Rueil, de Noisy et de Saint-Cyr créées successivement et soutenues par Madame de Maintenon, sous la direction de Madame de Brinon, religieuse aux idées mondaines. Rien n'avait été négligé pour seconder et favoriser ses dispositions naturelles, pour compléter l'œuvre de Dieu. «Madame de Maintenon, dit Mademoiselle d'Aumale dans ses *Mémoires*, s'occupa à élever Mademoiselle de Mursay comme sa fille, et il ne se passait rien à la cour sur quoi elle ne lui fit faire des réflexions solides, quoique conformes à la portée de son âge. Sa journée était remplie d'exercices de piété, de lectures, dont elle était obligée de lui rendre compte, des leçons de ses maîtres, et d'amusements honnêtes et réglés. Elle lui faisait écrire tous les jours à quelqu'un de ses parents et lui corrigeait ses lettres. Elle n'oublia rien pour lui donner de la raison et de la religion (1). »

Racine l'initia au talent de la déclamation, et composa, exprès pour elle, le prologue de la tragédie d'Esther. Elle avait entendu lire cette pièce chez sa tante, la savait par cœur et disait si bien, que le tendre poète pria Madame de Maintenon de lui permettre de jouer à Saint-Cyr, quoiqu'elle n'y fut plus élève et qu'elle fut mariée. Elle représenta d'abord Esther, et passa par tous les rôles. A mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée, elle la remplaçait, et n'avait qu'un défaut, c'était d'aller trop au cœur par certains accents. «Madame de Caylus, écrit Madame de Sévigné (1), ne joue plus ; elle faisait trop bien, elle était trop touchante ; on ne veut que la simplicité toute pure de ces petites âmes innocentes.» Elle fut la dernière qui ait conservé le degré de cadence et de chant qui convenait à ces vers souples et mélodieux.

Mademoiselle de Mursay avait épousé, le 14 mars 1686,

(1) *Correspondance générale de Madame de Maintenon*, avec notes et commentaires, publiée par Th. Lavallée.

Hosted by Google

Jean-Aimé de Tubières, comte de Caylus, fils de Henri de Tubières, marquis de Caylus, et de Claude Fabert, fille du maréchal de ce nom. « Elle avait tout ce qu'il faut pour bien se marier, dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires;* une protection si puissante que sa fortune paraissait immanquable; les jeux et les ris brillaient à l'envi autour d'elle; son esprit était encore plus aimable que son visage, on n'avait pas le temps de respirer ni de s'ennuyer quand elle était quelque part. Toutes les Champmêlé du monde n'avaient point ces tons ravissants qu'elle laissait échapper en déclamant. . . . . Le comte de Caylus l'épousa avec ses droits, ses espérances et quelques pensions. Le roi le fit ménin de Monseigneur le Dauphin et, la veille des noces, il envoya à l'accordée un collier de perles de dix mille écus. On ne pouvait trop s'étonner que madame de Maintenon la mariât si médiocrement et l'on ne savait pas encore que la modération était sa vertu favorite. Elle avait refusé généreusement de la donner au marquis de Boufflers. Cet habile courtisan la demanda; c'était un fort bon parti pour elle. Il était déjà lieutenant-général et colonel général des dragons, et l'on jugeait aisément à ses allures que le bâton ne lui pouvait pas manquer. Il fut refusé; mais il eut le plaisir d'entendre de la bouche même de madame de Maintenon ces bonnes paroles: « Monsieur, ma nièce n'est pas un assez riche parti pour vous; mais je n'en sens pas moins tout ce que vous voulez faire pour l'amour de moi, et je vous regarderai à l'avenir comme mon neveu. »

Le duc de Roquelaure fut éconduit avec moins de façon, sous prétexte que mademoiselle de Mursay était trop jeune pour penser à l'établir.

C'était en effet une des modesties de cette femme si supérieure et si méconnue, de marier médiocrement sa nièce; seulement elle crut avoir bien choisi et se trompa. Les premiers mois furent pourtant heureux et elle écrivait à la jeune épouse cinq jours après son union : « Je suis fort aise de votre bonheur, ma chère nièce, et je ferai tout ce qui sera possible pour y contri-

(2) Lettre du 11 février 1689.

Hosted by Google

buer. Je m'en tiendrai bien récompensée si vous avez du mérite et si vous vivez avec M. et Mme de Caylus comme vous le devez. Je suis assez persuadée de la bonté de madame votre belle-mère; mais je crains que vous n'en abusiez par votre enfance. Mandez-moi un peu la disposition de vos journées et ne m'écrivez point pour me faire des compliments; je vous croirai reconnaissante si vous faites honneur à l'éducation que je vous ai donnée; il n'y a que cet endroit là qui puisse me satisfaire.»

Quelque temps après la comtesse de Caylus perdit son beau-père; son mari se brouilla avec sa mère et avec toute sa famille. Il devint buveur, libertin, dépensier, et s'emportait en scènes violentes contre sa femme. L'inconduite de l'un et la légèreté de l'autre amenèrent la gêne dans le ménage; la jeune comtesse fit des dettes et Madame de Maintenon dut intervenir. Le 2 août 1687 elle écrivait au marquis de Villette : « ..... Il faut que M. de Caylus se raccommode avec sa mère; il faut qu'il voie avec amitié tous ses proches et qu'il prenne en tout une conduite par rapport et de concert avec nous; il faut lui faire voir les douceurs de cet état là, les avantages qu'il peut en tirer, et, en même temps, ce qu'il deviendrait si, brouillé avec tous les siens, il se brouille encore avec moi, et de quel air il sera à la cour. Il chanta pouille hier à sa femme sur ce qu'elle avait été saignée; il déclama contre la médecine et était comme un fou ou plutôt comme un ivrogne. Il veut manger séparément de sa femme pour boire avec moins de témoins. C'est entre nous un malhonnête homme; mais on ne le sait point dans ce pays-ci et il serait temps de changer. »

Le 5 août, nouvelle lettre sur le même sujet qui la préocupait vivement. « Faites bien valoir à votre fille, je vous prie, l'occupation où je suis de vos affaires et que je ne lui demande que d'être sage pour marque de sa reconnaissance. »

Enfin le 19 elle lui mande de Saint-Germain : « Dans tous les embarras que me donne ma nièce il m'est très-agréable de vous avoir eu et de pouvoir compter avec vous qui êtes sûr et exact... Priez Madame la marquise de Caylus de vouloir bien envoyer sa belle-fille jusqu'à Sèvres; mon carosse y sera lundi sur les six heures du soir pour l'amener ici où j'aime encore mieux qu'elle

Hosted by Google

soit qu'à Paris. Je crains toujours qu'elle n'y fasse quelque sottise ou qu'on lui fasse accroire qu'elle en a fait. Elle n'aura qu'à descendre droit à son logement pour n'en point partir que je ne l'envoie quérir..... Il faut après tout cela que vous et moi parlions au comte de Caylus et que nous fassions notre possible pour le changer. »

V^te^ DE LASTIC SAINT-JAL.

La suite au prochain numéro.

—

Hosted by Google

ROLES SAINTONGEAIS

III.

(1616)

Estat du foing qui a esté prins de Monsieur Fornier (ou Torneur?) et distribué aux gendarmes de la compaignie de Monseigneur le duc d'Espernon par le comandement de mond^t seigneur, comancé le second du présant mois de may, 1616, jusques au quinz^me dudit moys, à raison de cinq^te livres par jour po^r chescun gendarme (*a*).

Premierem^t à Monsieur DU MASSÈS, à raison de trois quintaz par jour, puis (depuis) led^t jour second jusques aud^t jour quinze may. . . . . 42 quint^z.

Probablement Charles de Béon, baron de Bouteville, fils de Bernard III de Béon du Massez, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général des gouvernements de Saintonge, Angoumois, Aunis et La Rochelle, sous le commandement du duc d'Épernon, lequel Bernard était mort dès 1608 et avait épousé en secondes noces, Louise de Luxembourg, mère de ce Charles de Béon, baron de Bouteville. Béon : *d'or, à deux vaches de gueules, posées l'une au-dessus de l'autre,*

(*a*) Si l'on admet, conformément à l'organisation militaire de ces temps-là, que chaque gendarme avait cinq aides à sa suite, il faut compter six chevaux pour un gendarme, y compris le sien, ce qui porterait la ration de chaque cheval à 8 livres par jour, plus apparemment 2 livres de supplément pour le cheval du gendarme ou *maître*.

Hosted by Google

onglées, accornées, accolées et clarinées d'azur. Famille représentée de nos jours, notamment dans l'Armée.

M. du Massez devait être lieutenant de cette compagnie, puisqu'il reçoit une ration de trois quintaux par jour, c'est-à-dire pour plus de 30 chevaux.

A Mons^r^ DE MONTESTRUC, puis le dixième dud^t^ moys jusques aud^t^ jour quinzième, à ung quintal par jour. . 6 quintaz.

Sans doute Gabriel de Saint-Lary, fils de Jean de Saint-Lary, dit de Montastruc, et de Gabrielle de Marrast, laquelle s'était remariée à Bernard III de Béon du Massez, en 1572. Gabriel de Saint-Lary de Montastruc épousa, en 1600, Olympe de La Motte. — Ces Saint-Lary étaient proches parents du duc d'Épernon qui avait pour mère Jeanne de Saint-Lary, mariée, en 1551, à Jean de Nogaret de la Valette, lieutenant-général en Guienne, père de ce duc d'Épernon. — Saint-Lary : *d'azur, au lion couronné d'or.*

M. de Montestruc avait un grade dans la compagnie, pour recevoir ainsi une ration d'un quintal, soit de 12 chevaux.

A Mons^r^ DE VERDELIN que luy estoit deub po^r^ le der. d'avril et premier de may. . . . . 2 quint.

Et despuis led. jour second de may jusques au quinzième, à ung quintal par jour. . . . . 14 quint.

Jacques de Verdelin, chevalier, sgr d'Orlac en Saintonge, et du Fresne en Angoumois, enseigne de la compagnie des gendarmes du duc d'Épernon, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, fils de Jean de Verdelin, sgr de Montaigut, et d'Isabeau de Montbeton, épousa 1° en 1608, Jeanne Vinsonneau, dame de la Rouhauderie (paroisse de Richemont); 2° en 1619, Antoinette Green de Saint-Marsault; fut blessé en Piémont (1629) et mourut au Port en Gapençois, le 19 août 1630. — Il était frère de Tristan-Louis de Verdelin, chevalier, seigneur de Montaigut et d'Aventignan, écuyer du roi, enseigne de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du comte de Foix-Candale, marié, 1609, à Catherine de Béon, fille de Pierre de Béon, sgr d'Armen-

Hosted by Google

tieu, et de Marguerite de Noë.— Verdelin : *d'or, à la fasce de sinople, surmontée d'un oiseau de même, appelé Verdelet, les pattes de gueules, sur un écusson aux armes de l'Empire.*

C'est évidemment en sa qualité d'*Enseigne* de la compagnie, que Jacques de Verdelin a droit à une ration d'un quintal par jour, ration de 12 chevaux environ. Cependant, il semble résulter de la correspondance du duc d'Épernon avec le sgr d'Orlac, que ce dernier était alors cap^ne^ au régiment de Piémont-inf^ie^.

A M^r^. DE CASTELGAILLARD que luy estoit deub des arrérages du magasin.. . . . . 1 quint.
Et despuis led. jour second de may jusques au quinziesme, . . . 7 quint.

A Mons^r^ DE BACHOS (BASCHOER ?) despuis led. j^r^ second jusques au huict.. . . . . 3 quint. 56 l.

A M^r^ DE PORTUBLED despuis led^t^ j^r^ second jusques aud. jour quinziesme. . . . . 7 quint.

Le Portublé, petit fief sur les bords de la Charente, rive droite, paroisse de Chaniers, appartenait alors à la famille Gallet.

A M^r^. DE MEILHAN, pour le mesme temps. . . . 7 quint.

Total de la 1^re^ page de l'original. 89 quint. 76 l. (1)

A Mons^r^ DE LA MOTHE-CHALAN que luy estoist deub.. 1 quint. P^r^ le mesme temps que dessus. . . 7 quint. 2 l.

A M^r^ DE CAZAUX q. luy estoit deub.. . . . . 32 l.
Et pour le susd. temps. . . . . 7 quint.

Peut-être Béon du Massez de Cazaux, de la même famille que M^r^ de Béon du Massez dont il a déjà été question. Il devait être fils de Jean de Béon du Massez, marié à Françoise de Casteras, dame de Cazaux. — On trouve aussi Bernard de

(1) Par où l'on voit que l'addition n'est pas exacte, puisqu'il faudrait 56 livres au lieu de 76.

Hosted by Google

Lartigue, écuyer, sgr de Cazaux en Condomois, etc., marié, 1610, à Magdelène de Goth (ou de Gout). Il était fils de Jean de Lartigue, gendarme de la compagnie du maréchal de Bellegarde, et de Jeanne de Patras de Campaigno. Ce Bernard de Lartigue reçut (1625) commandement du duc d'Épernon d'aller le rejoindre sous les murs de Montauban, ce qui donne à supposer qu'il pouvait servir alors dans sa compagnie. Il laissa postérité, représentée aux environs de la ville d'Aire, notamment par le général de Lartigue, marié à d[lle] de Sales de Banières (de la famille de saint François de Sales).— Lartigue porte: *de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.*

A M[r] DE LA ROCHE q. luy estoist deub. . . . . 46 l.
Et pour le mesme temps. . . . . 7 quint. 2 l.

A M[r] DE JULHIER (ou VILHIER) q. luy estoist deux. 28 l.
Et po[r] semblable temps q. dessus. . . . . 7 quint. 2 l.

A M[rs] DE BARRIÈRE que leur estoist deub. . . . . 70 l.
Et po[r] le susd[t] temps. . . . . 14 quint. 12 l.

A M[rs] DE MOLINES (ou MOLIÈRES?) GUYAR (ou BUGAR?) et GAJAN, q. leur estoist deub.. . . . 1 quint. 50 l.
Et despuis led. j[r] second de may jusques au sixiesme . . . 7 quint. 50 l.

A M[rs] DE MONTCORNET (ou MONTCORNEIL ?), (1) AIGUEBER ? et LA HOCQUETTE, (sans doute pour LA HOGUETTE ?) p[r] ce q. leur estoist deub du maguesin 2 quint. 6 l.
Et despuis led. j[r] second jusques au quinziesme. 17 quint. 50 l.

A M[rs] DE LESTRADE (*a*) et LALOUBÈRE (*b*) p[r] ce q. leur estoist deub. . . . . 90 l.
Et po[r] le susd. temps. . . . . 14 quint. 16 l.

(*a*) On trouve une famille de ce nom dans le capitoulat de Toulouse.

(1) La seigneurie de Montcorneil appartenait vers cette époque à la maison de la Barthe.

Hosted by Google

(*b*) Devait être de la famille Du Bourg de La Loubère, de Toulouse.

A Mrs DE Ste GEMME (*a*) et LARCAN (*b*), por ce que leur estoist deub. . . . . 1 quint.
Et despuis led. temps.. . . . . 14 quint. 6 l.

Total de la 2e page du mss. . . . 103 quint. 6 l.

(*a*) De Gères de Ste Gemme (voir au rôle IV).
(*b*) Preissac de Larcan (voir au rôle IV).

A Mr. DE St-SIVIER, que luy estoist deub. . . . 1 quint.
Et despuis led. temps.. . . . . 7 quint. 8 l.

Probablement un Montaut, de la branche des sgrs de St-Sivié. (voir au rôle suivant).

A Mr DE LANBERT, por ce que lui estoist deub. . . 46 l.
Et por le susd. temps.. . . . . 7 quint. 4 l.

A Mr D'ANGLADET, que luy estoist deub. . . . . 16 l.
Et pr le mesme temps q. dessus.. . . . . 7 quint.

A Mr DU GUEZ (DU GREZ ?), que lui estoist deub. . 50 l.
Et pr le plus. . . . . .7 quint. 2 l.

A Mrs DE VIC, qui leur estoist deub. . . . . 50 l.
Et pr le susd. temps. . . . . 14 quint. 6 l.

A Mr. DE St-AUBIN, que luy estoist deub. . . . . 42 l.
Et pr le mesme temps.. . . . . 7 quint. 2 l.

A Mr. DU VERNESSA, que luy estoist deub. . . . 20 l.
Et pour le susd. temps. . . . . 7 quint.

A Mr DE LA BARRE, que luy estoist deub. . . . 1 quint.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint. 3 l.

A Mr DU VIVIER, que luy estoist deub. . . . . 1 quint.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint.

Total de la 3e page du mss. 759 quint. 29 l. (1)

(1) Chiffre encore inexact, il faudrait à la fraction, 49 livres au lieu de 29.

Hosted by Google

A Mr DE LA PALISSE, q. luy estoist deub. . . . . 48 l.
Et en surplus. . . . . 7 quint. 2 l.

A Mr DE CASAUBON, q. luy estoist deub. . . . . 42 l.
Et despuis le d. jor second jusques au sixiesme. 3 quint. 3 l.

A Mr DE St-ORENX por ce que luy estoist deub. . . 38 l.
Plus. . . . . 7 quint. 2 l.

Saint-Orens : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accompagnée à dextre et à senestre de deux croix de Malte aussi d'argent.*

Y aurait-il Saint-Oreux qui est un nom du Rouergue ?

A Mr DE LA BROUE pr ce que luy estoist deub.. . 1 quint.
Et de plus. . . . . 7 quint.

A Mr DE LA MARE por ce que luy estoist deub.. . . 52 l.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint.

A Mr DE PÉRICARD pr ce que luy estoist deub.. . . 50 l.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint. 6 l.

A Mr DE LA VERNIE (VERNIS ?) que luy estoist deub. 16 l.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint. 4 l.

A Mr DE LARTIGOLE, pr tout le susd. temps. . . 7 quint.

De la maison de la Barthe (vr rôle IV).

A Mr DE LA ROUILH, que lui estoist deub. . . . 1 quint.
Et pr le susd. temps. . . . . 7 quint.

Total 4e page du mss. . . . 64 quint. 1 l. (1)

A Mr. DE REBIGNAN, q. luy estoist deub. . . . . 36 l.
Et pr tout le susd. temps.. . . . . 7 quint. 4 l.

A Mr DE SALEBERT (SALEVERT ?) qui a comancé le dixe dud. moys, par comandemt de Mr de Montestruc. . 72 l.

(1) Addition également inexacte. Il faudrait : 63 quintaux, 63 livres.

Hosted by Google

A Mr DU JARDIN, le 14 (ou 4) dud. moys. .	3 quint. 80 l.
Total partiel de la 5e page du mss. .	11 quint. 92 l.
Au sieurgien, pr ce que luy estoist deub.	80 l.
Et pr le susd. temps à 40 l. par jr . . .	5 quint. 60 l.
Au forrier, por le susd. temps.	5 quint. 60 l.
Au tronpète, por le susd. temps.	5 quint. 60 l.
Au maral et au cellier.	5 quint. 60 l.
Second total de la 5e page du mss. . .	24 quint. (1).

Monte tout. . . 368 quint. 62 l.
Reste. . . . . 31 quint. 38 l.

Nota. — Le total *général*, au lieu de 368 quintaux 62 livres, donne en réalité, 367 quintaux, 44 livres. C'est donc une erreur totale de 118 livres qui a été commise sur le manuscrit, et par suite, le *reste* devrait se monter à 32 quintaux, 56 livres, la somme de l'emmagasinement étant évidemment de 400 quintaux. On observera aussi que dans cet *état*, les rations ne sont pas parfaitement égales pour tous les gendarmes, quelques-uns d'entre eux recevant en sus des fractions dont l'explication n'est pas fournie par le rôle.

(1) Inexact, il faut : 23 quint. 20 livres.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. (Quatrième année, 1866).

Le Poitou et la Saintonge, pris d'une émulation légitime, ont fondé dans ces dernières années des Sociétés savantes jusque dans les centres les plus modestes en population. Partout le savoir, joint à l'affection du berceau, a voulu faire montre de bonne volonté et partout répandre ses richesses.

Nous connaissons peu la Société toute récente de Saint-Jean-d'Angély, quoiqu'elle nous ait, dans un jour de condescendance, fait l'honneur de nous compter au nombre de ses correspondants, honneur éphémère, à la vérité, puisqu'elle nous a déjà retiré ce qu'elle nous avait accordé si spontanément et si gracieusement; mais la lecture de son bulletin ne nous permet pas de doute, à cet égard, nous trouvons à la suite de notre nom, DÉMISSIONNAIRE !!!

Malgré tout, la lecture de son volume de bulletin nous permet d'examiner un peu ses travaux multiples, où on ne voit que promenades, pérégrinations et courses à vol d'oiseau ou en zigzag à l'instar de Topffer.

Son premier article, écrit par un homme bien connu de nos Sociétés savantes et familier avec la littérature historique, est de M. de Rochebrune, fils, et a pour titre : *Huit jours dans la Corrèze.* Nous avons suivi avec plaisir le rapide voyageur qui

Hosted by Google

touche un peu à tout et ne s'arrête sur rien. Il passe avec une aisance charmante des fossiles à la flore locale; de la minéralogie à la structure des habitants; des objets trouvés dans les grottes à l'archéologie et à l'histoire. Cela forme un tout qui séduit, mais, mosaïque brillante, comme le pays lui-même, ne laisse qu'une trace fugitive.

La pièce qui suit ce voyage a pour titre : *Notice sur la commune de Migré.*

Ces lignes sont moins attrayantes que les précédentes et l'amour seul du pays fait comprendre leur présence dans un bulletin historique et scientifique.

Que l'on prenne dans les plus humbles localités, les faits qui aident à l'histoire, qui font revivre un passé caché, qui relatent une belle action ou une gloire quelconque, cela est juste et naturel, mais longuement nous entretenir de choses absolument élémentaires, cela nous étonne.

On ne doit rien mépriser, répliquera-t-on, pas plus le nom du pauvre desservant de la pauvre paroisse que celui du maire ignoré. C'est possible, seulement où s'arrêtera-t-on dans cette voie, au garde-champêtre ou au fossoyeur?

Nous le reconnaissons, en fait de statistique il est certainement difficile d'en publier de plus complètes que celles de Migré et de la Benate, commune également explorée et soigneusement étudiée.

Assurément ces deux notices, qui se suivent dans le bulletin, contiennent d'excellentes choses sous les rubriques de : contributions, population, topographie, géologie, agriculture, industrie, commerce, salubrité, météorologie, mœurs, coutumes, préjugés, dictons, langage, cultes, instruction primaire, état-civil, etc., jusqu'au mot médaillé; mais une douzaine de pages parlant plus du passé et moins du présent seraient bien mieux notre affaire. Néanmoins les auteurs de ces deux notices ont fait de louables efforts pour traiter la partie historique.

Après ces tranquilles promenades dans les communes de Migré et de la Benate nous arrivons à une étude sur l'hirondelle au vol rapide. Il est des êtres qui comportent la grâce et les agréables souvenirs, l'hirondelle est du nombre, et jamais nous

Hosted by Google

n'écrivons son nom sans murmurer ces vers mélancoliques d'un prisonnier :

Hirondelle gentille,
Voltigeant à la grille
Du cachot noir.....

Les quelques pages d'histoire naturelle que cet oiseau a inspirées à M. de Rochebrune, père, sont celles d'un observateur patient et sincère; on rencontre là des choses sinon nouvelles du moins peu connues sur les habitudes de ces légers habitants de l'air.

Qu'on nous permette une seule citation :

« La migration des hirondelles comme leur arrivée dans nos climats, a donné lieu à bien des fables; aucun oiseau cependant ne peut-être plus facilement observé, puisque toujours fidèle aux lieux qui l'ont vu naître il revient chaque année partager nos habitations et se mettre pour ainsi dire à notre disposition : pourtant il est un de ceux dont on a voulu le moins s'occuper. Son accouplement et ses mœurs sont environnés de tant d'erreurs, qu'on nous saura gré peut-être d'avoir éclairci cette partie de l'histoire naturelle que la contrariété des témoignages semblait avoir condamnée à des ténèbres éternelles.»

Tel est le programme que l'auteur s'est plu a remplir de la façon la plus heureuse tout en le complètant par quelques observations sur le grand martinet.

Après cette course à vol d'oiseau voici venir celle en zig-zag.

Ce ne sont pas de turbulents écoliers que M. le président de la Société savante de Saint-Jean-d'Angély conduit à travers les sentiers de l'Aunis ainsi que le fait Topffer sur ses chères montagnes, non, ce sont d'honorables érudits, désireux d'approfondir l'histoire de leur pays et d'en connaître les richesses.

Nous ne saurions trop applaudir à cet usage que nous voudrions voir se propager dans nos contrées; s'il en était ainsi, que de choses ignorées depuis des siècles, qui dormiront des siècles encore sous les bois ou sous la couche gazonnée, seraient mises à la lumière.

Le récit de cette excursion annuelle, où il est parlé de monu-

Hosted by Google

ments anciens, de botanique, de voie romaine, d'histoire, de l'origine des fleurs de lys, d'un copieux déjeuner, des mauvais chemins et d'une foule de choses encore, a été fait par M. de la Jallet avec une bonhomie des plus spirituelles.

En somme ce volume, qui contient 212 pages et dont la partie typographique est bien traitée est une bonne acquisition pour la bibliographie de l'Ouest.

G. Levrier.

*
* *

Les chemins vicinaux et la prestation en nature, par L. Cador. *La Rochelle, typ. de A. Siret,* 1867, 16 pages in-8°, avec cette épigraphe : « *Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.* (Louis-Napoléon Bonaparte. »

L'auteur de cette brochure demande : 1° que la prestation en nature soit supprimée et que la prestation en argent devienne obligatoire ; 2° que sur la somme produite dans chaque commune par cet impôt il soit fait une réserve, et qu'à l'aide de cette réserve il puisse être créé un atelier municipal qui donnerait pendant les hivers rigoureux du travail aux bras inactifs ; 3° enfin que cette réserve soit capitalisée en rentes sur l'Etat et que le titre de ces rentes soit déposé dans la caisse de la mairie.

Le cadre de la *Revue* ne nous permet pas de discuter ces théories qui, dans un temps où les associations rurales se plaignent du manque de bras et du manque d'argent, ont tout au moins le mérite de l'originalité. Cependant, au sujet de cette cette écluse destinée à contenir le trop plein du pactole municipal, nous pouvons citer un fait qui est aujourd'hui du domaine de l'histoire.

« En 1804 la commune de Varzy (Nièvre), avait coupé des bois dont le prix fut versé à la caisse d'amortissement. Le principal et les intérêts s'élevaient à 104,389 fr. 13 c. au jour du

Hosted by Google

dépôt. Quelques années après, la commune reçut un décompte dont le solde, à son profit, se réduisait à cinq centimes. Toute la somme (excepté 5,861 fr. d'une part, et 76 fr. 50 c. de l'autre, employés aux affaires de la commune) avait été absorbée en vertu de simples décisions ministérielles. Pour surcroît de douleur ce mécompte fut adressé par la poste dans une lettre taxée cinquante centimes, de sorte que la caisse municipale perdit encore quarante-cinq centimes au marché. Le titre du dépôt est encore à la mairie de Varzy, mais les fonds n'y sont jamais revenus. (*Dupin, lois des communes. Inconvénients de la centralisation.* Paris, 1823, t. I^er^, p. 70.) Il résulte de cette triste anecdote que, si possession vaut titre, on ne saurait dire que titre vaut possession. Nous livrons cet apophthegme aux méditations de M. L. Cador.

*
* *

Miscellanées par O. J. R. brochure in-8°. *Rochefort, Ch. Thèze*, 1867.

Ouais! qu'est-ce? encore des vers! ce n'est en général qu'avec un sentiment d'inquiétude bien pardonnable, nous y avons été pris si souvent, que nous ouvrons un recueil de poésie. Tentons cependant encore une fois la fortune, quitte à fermer ce petit volume si sa lecture est une nouvelle déconvenue.

Si nous ne pouvons reconnaître dans M. O. J. R. un de ces poètes dont les débuts causent de ces sensations profondes qui attirent sur leurs auteurs l'attention d'un public avide d'émotions, nous trouvons tout au moins chez lui, une versification facile, un bon choix d'expression, une certaine originalité dans la manière de rendre sa pensée et une grande, trop grande peut-être, connaissance pratique de la mesure, car son vers trop uniformément scandé se traîne parfois, et communique à l'ensemble du morceau dont il allanguit le mouvement, une monotonie quelquefois fatigante.

Le talent de M. O. J. R. se présente sous deux phases bien distinctes. Dans la partie antérieure à 1866, l'on sent l'incer-

Hosted by Google

titude d'un début. Le poète cherche sa voie, il s'inspire des poètes étrangers, les imiter tel est son but. Mais cette année (1866) est pour lui une étape franchie. Il est sorti de l'épreuve qu'il s'était imposée, on le sent plus fort, plus sûr de lui, son expression s'accuse avec plus d'énergie, la forme est plus virile, l'imitateur a disparu, le poète est né.

Citons ce passage du morceau du *Rêve,* écrit vers 1859, dans lequel nous avons trouvé de charmants détails :

. . . . . .
« Une forme brillante à l'horizon surgie,
« Parmi tous ces débris marche avec majesté
« Et, de son pied divin, touche à peine la terre.
« Sur son front calme et pur, par la nuit argenté,
« Dans l'azur de ses yeux, dans sa marche légère,
« La vie et le bonheur, les grâces et l'amour,
« A travers sa beauté se lisent tour à tour;
« Sous ses longs cheveux bruns, sa gorge palpitante
« Cachait comme un trésor sa chaste nudité,
« La neige de son corps paraissait plus brillante
« Que des astres du ciel la blanche pureté;
« Et comme elle approchait, l'atmosphère embaumée
« De ces parfums divins qui ne parlent qu'au cœur,
« Répandait dans mon âme un torrent de bonheur
« Qui comme un cercle d'or la retenait charmée.
. . . . . .

Nous préférerions encore *Le Cœur et la Raison* s'il ne s'y trouvait quelques négligences. Cependant cette strophe (l'avant-dernière) peut faire pardonner les taches qui déparent l'ensemble de cette pièce.

« La raison dit au cœur :
« Je devais tout montrer et toi tout embellir,
« L'homme sous nos leçons aurait pu s'ennoblir;
« Mais toi! voulant tout seul marcher à l'aventure,
« Tu suivis les instincts de ta folle nature.
. . . . . .
« Les hommes n'aiment pas ma figure pâlie,
« Ils n'aiment que l'amour, le jeu et la folie.

Hosted by Google

. . . . . .

« Si tu voulais, enfant, m'emporter sur tes ailes,
« Illuminer mon front du feu de tes prunelles,
« Dorer de ton éclat mes dures vérités,
« Ah! combien de malheurs en seraient arrêtés.

Le poète ici devient moraliste. Malheur à ceux qui, méprisant ses conseils, ne permettront pas à la *raison* de guider leur *cœur,* ils éprouveront la trop réelle vérité de ce vers :

« Ah! combien de malheurs en seraient arrêtés.

Bien que caché sous les lettres O. J. R., initiales assez peu transparentes, nous croyons savoir que notre poète remplit dans une administration un poste honorable et capable de satisfaire l'ambition de l'homme qui désire se rendre utile à ses concitoyens. Nous ne pouvons que le féliciter d'utiliser ainsi ses loisirs. Ses écrits nous rapatrieraient avec les vers. Car si nous aimons la poésie, nous ne pouvons en dire autant de la manière dont la comprennent et la pratiquent bien des poètes de nos jours.

GABRIEL D'AVENEL.

*
* *

VIE DE LA BONNE SŒUR ELISABETH BICHIER DES AGES, fondatrice des Filles de la Croix-Saint-André, 1773-1838, par le Rév. Père Rigaud (1), 1 vol. in-12, 3 fr.

Nous attendions ce nouvel ouvrage d'une plume connue et aimée. Il est en nos mains et nous soulevons avec bonheur chacune de ses feuilles. C'est le troisième joyau littéraire, indépendamment d'autres pierres plus précieuses encore, qui brille au front du prêtre, à la fois poète et théologien.

La vie de M^lle^ Bichier des Ages est l'histoire de l'ordre nouveau des religieuses de la Croix, fondé par les efforts communs

(1) Poitiers, H. Oudin, libraire-éditeur, 1867.

Hosted by Google

du P. André Fournet, de sainte mémoire, et de la bonne sœur Elisabeth.

Dans nos départements, qui ne vénère les filles de la Croix? qui n'a pas visité ou béni la communauté de la Puye? cette généreuse congrégation germa sur le sol du vieux Poitou, au milieu même des tempêtes de la Révolution, lorsque l'Eglise de France, réfugiée en de nouvelles catacombes, n'était visible nulle part. Comment surgit ce petit grain de sénevé, et comment étendit-il autour de nous et au-delà des frontières, ses riches rameaux? c'est ce que le pieux écrivain a bien voulu nous apprendre.

Le P. Rigaud excelle à raconter; il a reçu de l'auteur de tout don le talent d'exposer les choses avec une simplicité si charmante, un naturel si parfait et un ordre si harmonieux, que toute fatigue pour le lecteur est écartée. Lire le Rév. Père c'est se promener dans un parterre aux suaves odeurs, c'est se reposer sous de hauts ombrages, au bord des fraîches eaux: on ne quitte ses récits qu'avec regret.

Un livre est un ami qui nous instruit et nous conseille; il exige en même temps de l'art, de la philosophie et de l'histoire; mais en premier lieu, ce doit être une louable action. Il faut écrire pour élever les âmes, ennoblir les sentiments, prolonger l'horizon de la vie habituelle, offrir au cœur comme à l'esprit un idéal de vérité et proposer un modèle à suivre.

L'œuvre du Père Rigaud réunit ces heureuses conditions. La *Vie de la bonne sœur Elisabeth Bichier* est digne des *Souvenirs de Rome* et des *Souvenirs de Jérusalem.* La jeune fille du château des Ages (1), l'humble pénitente de l'abbé Fournet, revenu de l'exil, et la confidente inspirée de ses projets, l'héroïque directrice d'une association naissante et se développant, pour sa future fécondité, sous le précieux poids de la Croix et

(1) « Ages, nom de villages et de métairies, fort commun dans les environs de Montmorillon. Il vient du latin barbare *haïa* ou *haga*, dérivé de l'allemand, qui signifie clôture, lieu fermé. Notre terme français, haie, n'a pas d'autre origine; ainsi les familles La Haye, Deshaies, des Ages, Delage tirent de ce mot l'étymologie de leurs noms si diversement prononcés. »
(L'abbé Rousseau, de Verruyes.)

Hosted by Google

par les âpres chemins du Calvaire, a trouvé son historien. Les belles âmes sont sœurs et Dieu permet qu'elles se rencontrent.

Avec le style qui lui est propre, le Rév. Père a retracé les commencements de la *nouvelle* église de Poitiers. Cette terre, que les pieds de saint Martial ont foulée vingt ans à peine après la mort de Jésus-Christ, voyait sortir de son sein une autre génération d'apôtres graves et affables, doux et inflexibles, dont la mission était de resemer la divine doctrine. Les nouveaux Envoyés ont laissé leurs *actes;* le monde aujourd'hui les publie, et l'intérêt de l'enseignement est significatif à ce point qu'il suscite pour ces hommes, presque nos contemporains, une vénération que le lointain et l'ancienneté des faits avaient pu seulement produire jusque-là. Leur mémoire grandit, les visages s'imprègnent de majesté; pour eux le temps a passé plus rapide, afin que nous fussions déjà la postérité, — postérité précoce et reconnaissante, — nous qui avons contemplé les traits des derniers survivants de cet âge.

Il semble que nous les voyons encore debout, lorsque le Rév. Père nous peint leurs personnes. « Les pauvres et les malheureux, dit-il, avaient toute la prédilection de M^lle^ des Ages; son regard et sa parole avaient ce quelque chose de tendre et d'affectueux qui double le prix de la charité. Eux seuls, pour ainsi dire, la connaissaient dans la ville du Blanc. Elle se dérobait aux regards curieux que sa beauté déjà célèbre dans la contrée ne manquait pas d'attirer sur son passage. Mais cette beauté ne pouvait inspirer d'autre sentiment que le respect, tant l'extérieur de M^lle^ Bichier des Ages était plein de dignité et de modestie. Une démarche grave, des manières naturelles et nobles, un air à la fois ouvert, retenu et bienveillant, toutes ces qualités, rayonnement d'une belle âme, l'environnaient d'une respectueuse admiration. Les témoignages de cette admiration arrivèrent quelquefois jusqu'à ses oreilles, mais sans effleurer son cœur. »

Et plus loin, le Rév. Père passant au saint abbé Fournet, le présente sous ces vives couleurs: « L'apôtre de cette contrée fut principalement le vénérable curé de Maillé dont la seule vue faisait une profonde impression sur les pécheurs les plus en-

Hosted by Google

durcis. Tantôt anéanti sur le pavé de l'église, comme le dernier des pénitents, tantôt parlant en chaire avec l'énergie et l'autorité d'un prophète, animant du souffle ardent de son âme les sons rauques et brisés de sa voix, il portait ensuite à l'autel l'amour embrasé d'un ange, et au confessionnal la bonté d'un père. »

Un troisième personnage apparaît tout d'abord dans cette galerie glorieuse et animée : « La nature avait doué M. l'abbé de Moussac de toutes les qualités qui rehaussent l'autorité et commandent le respect. Il avait le grand air sacerdotal de l'ancien clergé de France, une taille élevée, un port majestueux, un caractère ferme, un esprit éclairé et judicieux. Cet homme de gouvernement et de haute administration ne dédaignait pas les plus modestes emplois, tant il avait à cœur le bien des âmes et le service de l'Eglise. »

Ces quelques lignes à propos du beau livre dont nous parlons, ne donnent qu'un aperçu très-incomplet des trésors qu'il renferme; il importe de lire l'œuvre entière; il y aura tout profit pour le cœur et l'intelligence. En effet, l'inspiration chez le Rév. Père procède de la paix des sens et de la possession de soi-même; elle ne naît pas d'un mouvement ardent de l'esprit ou de l'agitation de la pensée; c'est pourquoi elle porte au recueillement, elle fait aimer le calme de la vie et rechercher la solitude. Chaque page invite à la piété et tend à l'édification; il n'est pas un lecteur qui ne sente en lui cette constante invitation au bien. Les écrits du Père Rigaud ne peuvent pas vieillir (1).

JULES RICHARD.

La Mothe-Saint-Héray, 4 août 1867.

(1) Dans un prochain article nous reviendrons sur cet ouvrage dont nous comptons donner un compte-rendu détaillé, la création de la communauté de la Puye étant un des points importants de notre histoire locale au point de vue ecclésiastique.

*
* *

Hosted by Google

NOTES SUR L'APPLICATION DE LA PHILOLOGIE A LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU BAS-POITOU, par M. Louis Duval, conservateur de la Bibliothèque et archiviste de la ville de Niort, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

M. Duval est un rude joûteur, il veut absolument que les faiseurs d'étymologies s'appuient pour étayer leurs théories sur des bases raisonnables et justifiées, n'est-ce peut-être point se montrer bien exigeant, l'étymologie n'étant pour la plupart de ceux qui marchent sur les traces de Ménage, qu'un moyen de montrer l'élasticité de leur imagination, une véritable science d'équilibriste, une cascade de tours de force. Naguère nous voyions M. Duval s'attaquer à *Pictes et Poitevins*, il vient discuter aujourd'hui la portée du travail que M. Gouget, ancien archiviste du département des Deux-Sèvres, avait consacré à quelques noms de lieux du Poitou, et principalement aux localités désignées sous le nom de Chasteliers, dans lesquelles il croyait retrouver des souvenirs de campements romains. Nous n'entrerons point dans le vif de la question. Lu à la Société des Antiquaires de l'Ouest, ce Mémoire a paru dans le bulletin de la docte Compagnie. Disons pour terminer que les conseils qu'il donne à tous ceux qui seraient tentés de se lancer dans la carrière étymologique sont à suivre et à méditer; seulement, une autre fois, nous lui conseillons de bien relire ses épreuves, à lui élève de l'Ecole des CHARTRES (*sic*) !!

*
* *

CONCOURS RÉGIONAL DE BORDEAUX (1867). RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR LA PRIME D'HONNEUR (1).

Montesquieu écrivait : « Dans le Midi, où les hommes sont si fort frappés par le point d'honneur, il serait bon de donner des prix aux agriculteurs qui auraient le mieux cultivé leurs terres. »

« Il faut apprendre à l'enfance, a dit un jour M. Forcade de

(1) Bordeaux, imprimerie d'Em. Crugy.

Hosted by Google

la Roquette, que l'agriculture est le plus ancien et le premier des arts utiles, que tous les peuples l'ont honorée, et que ceux qui ont contribué à ses progrès sont comptés parmi les bienfaiteurs de l'humanité. »

Nous puisons ces deux citations dans le rapport des travaux de la première section du jury, dont M. Gusman Serph a été l'intelligent interprète.

Le Rapport de M. Serph satisfait aussi bien aux désirs si éloquemment exprimés par M. le Ministre de l'agriculture, que la fondation des Comices, due à l'initiative de M. le duc Decaze, répond aux vœux de l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*.

L'on comprendra que nous ne pouvons suivre le rapporteur dans toutes les propriétés visitées par la Commission, signaler avec lui le fort et le faible de chacune des méthodes suivies pour leur exploitation. Nous renverrons le lecteur qui voudra apprécier les progrès agricoles et viticoles de cette contrée, au Mémoire lui-même; le style clair et lucide de ce travail ne laisse rien dans l'ombre, explique en fort bons termes, en rendant justice à chacun des concurrents, les motifs invoqués par la Commission pour justifier son choix pour les récompenses qu'elle avait à décerner. Nous nous contenterons de remarquer que là aussi, dans ce riche pays, et bien que la population y abonde et aille toujours en croissant, les bras manquent pour les travaux agricoles, que la routine y règne encore, et de nous étonner avec l'écrivain que le progrès y trouve un si petit nombre d'adhérents, les instruments perfectionnés si peu d'accueil.

Terminons l'examen du Mémoire qui nous occupe, en citant ce passage d'une lettre adressée à l'auteur par M. Adrien Bonnet, président de la Société d'agriculture de la Gironde: « L'extrait de votre rapport, dont j'ai entendu la lecture, me fait vivement désirer de le connaître tout entier. Votre travail présentera aux agriculteurs de la Gironde un vif intérêt. »

Ces quelques lignes que M. G. Serph a placées en épigraphe font à elles seules tout un éloge.

*
* *

Hosted by Google

Nous trouvons dans le numéro du 13 octobre de la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angoulême, une remarquable appréciation de l'ouvrage de M. F. Lucas (*le Procès du Matérialisme*). Cet article signé F. Saivet, rend un juste hommage à la manière élevée dont le défenseur du spiritualisme s'est acquitté de la tâche dont il s'était courageusement chargé.

Nous y trouvons mentionnée une adhésion qui au point de vue scientifique a dû être bien précieuse à M. F. Lucas, celle de M. l'abbé Moigno, le savant fondateur du *Cosmos*, qui terminait ainsi dans le journal *les Mondes*, son étude sur ce travail :

« La science n'est donc pas comme l'ont prétendu les sceptiques modernes, le bourreau de la foi spiritualiste. Elle consolide au lieu d'ébranler. A la marée montante qui pensait briser les digues de nos croyances, la science ordonne de calmer sa fureur et d'expier sa témérité. »

Nos lecteurs se rappellent, nous l'espérons du moins, ce que nous avons dit de cette étude philosophique; nous nous félicitons de nous trouver d'accord avec d'aussi éminents esprits.

La *Semaine religieuse* du diocèse d'Angoulême est un des recueils de ce genre, les mieux conçus, les plus intelligemment rédigés, on y sent comme le reflet de la science et de l'esprit de l'éminent prélat qui administre ce diocèse. Elle ne pouvait mieux s'inspirer.

*
* *

GRAMMAIRE FRANÇAISE à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire spécial, par M. H. Jonette, proviseur du Lycée impérial de Napoléon-Vendée (1).

Simplifier les premières études de la langue devrait être le but que se proposent tous ceux qui écrivent pour les enfants. Bien loin de là, trop souvent même, les grammairiens semblent prendre à tâche d'accumuler les difficultés et les abstractions, les distinctions et les définitions. Qu'en résulte-t-il ? c'est que

(1) Paris, librairie classique d'Eugène Belin.

Hosted by Google

l'enfant au milieu de cette multiplicité de termes, de ce tourbillon de classification arbitraire et de distinction par trop subtiles, dont il ne comprend ni le sens, ni la portée, ou apprend comme un perroquet sans rien retenir, ou même n'apprend rien du tout. Aussi en présence de cette manie du particularisme grammatical, qui est le défaut de notre époque, a-t-on entendu critiquer avec amertume l'étude même de la grammaire. C'était tomber d'un excès dans un autre, faire porter à une étude indispensable la peine de l'exagération de quelques esprits trop enclins à vouloir tout expliquer.

Le livre que nous avons sous les yeux, n'est point entaché d'un semblable défaut. Sobre dans l'exposition des faits et des règles, ses définitions se gravent par le fait même de leur concision plus facilement dans la mémoire, et la simplicité avec laquelle tout est exposé, contribue à la clarté des explications. Tout se déroule et tout s'enchaîne, et permet à l'enfant d'étudier avec fruit, car il trouve dans la syntaxe le complément des notions données dans la première partie, la solution des difficultés que l'auteur tout en les signalant a eu le soin d'éloigner de l'élève encore trop inexpérimenté pour les comprendre et les résoudre; et après avoir appris ce qu'était chaque mot pris isolément, il arrive aux règles qui lui enseignent à les combiner entre eux.

Procéder du simple au composé, tel a été le but que s'est proposé l'auteur, tel est le plan qu'il a religieusement suivi, il a été logique avec les faits et conséquent avec l'expérience. Les bons livres classiques sont plus rares que l'on ne pense, aussi sommes-nous heureux de signaler la grammaire de M. Jonette.

*
* *

Nous avions annoncé la publication prochaine de l'*Armorial des évêques de Nantes, par M. Stéphane de la Nicollière.* L'espoir que nous avions conçu de voir mener à bonne fin ce travail important est prêt à se réaliser. — La souscription est ouverte, et cette œuvre destinée à constituer pour ainsi dire l'*état civil* des évêques de cette ville, va enfin paraître.

Hosted by Google

Aussitôt que nous l'aurons entre nos mains, nous consacrerons un article spécial à son examen ; disons dès maintenant que nous souhaitons à l'auteur le succès que méritent ses recherches persévérantes et difficiles, et la patience de ses investigations.

*
* *

LE CHEMIN DE FER D'ANGOULÊME A LIMOGES ET SES AFFLUENTS, par M. Babaud-Laribière (1).

Ecrite, comme le dit l'auteur, au courant de la plume, cette étude n'en est pas moins un des documents les plus importants de l'enquête ouverte dans nos contrées pour la direction des chemins de fer que se disputent nos départements.

Dans notre compte-rendu de l'inauguration du chemin de fer des Charentes, dans son parcours de Rochefort à Angoulême, nous avons rappelé les paroles de M. Forcade de la Roquette. « Ce chemin, disait-il, ce chemin qui a son débouché sur la mer par Tonnay-Charente et Rochefort, s'avance déjà dans l'intérieur et vient d'atteindre Angoulême. *Il ne s'y arrêtera pas ;* il doit en se prolongeant sur Limoges, faciliter les relations de deux provinces riches et industrieuses, mais diversement dotées par la nature, et qui depuis longtemps s'efforcent de se rapprocher pour échanger leurs produits. »

L'on pourrait croire que M. Babaud-Laribière s'est inspiré de cette partie de l'allocution de M. le Ministre de l'agriculture. Il y a conformité parfaite dans les motifs que l'un et l'autre présentent pour la prompte et rapide confection de cette ligne. Mais quelle direction doit-elle suivre? L'on se trouve en présence de deux tracés : l'un par la vallée de la Vienne, qui aboutit directement à Limoges ; l'autre se dirigeant au sud-est et allant se souder, pour atteindre cette ville, au chemin de fer qui la relie à Agen auquel il emprunte 35 kilomètres.

(1) Limoges, Ve H. Ducourtieux, éditeur.

Hosted by Google

Entre ces deux tracés, le choix de M. Babaud-Laribière n'est pas douteux, l'on voit qu'il a longuement médité les questions qu'il traite, rapide comme la vapeur dont il réclame les avantages et les bienfaits pour la vallée de la Vienne, il les passe en revue avec une remarquable lucidité, les discute avec une incontestable logique. Tout prouve pour la ligne qu'il soutient, tout est contre celle qu'il combat; moindre longueur dans le parcours, facilité dans l'exécution, économie dans les travaux, abondance dans le transit; tout, nous le répétons, vient se grouper, s'appliquer, se justifier, en faveur de la ligne de la Vienne.

En terminant, l'auteur utilisant des études depuis longtemps faites, réclame d'autres lignes; nous ne le suivrons pas sur ce terrain, bien que, nous devons le dire, séduit par le charme de ses paroles, l'on se laisse entraîner à l'espoir de voir se réaliser ses projets.

Nous devons cette remarquable étude, paraît-il, à l'exclusion systématique de l'auteur de la liste des membres du comité constitué à Confolens pour combattre les influences de la Dordogne. Nous ne pouvons croire à un pareil aveuglement; M. Babaud-Laribière, par le sérieux de ses travaux depuis longtemps dirigés vers le but que poursuit le comité devait à tous égards en faire des premiers partie; mais, tout en croyant plutôt à un oubli qu'à tout autre motif, nous ne pouvons nous empêcher de nous féliciter de cet évincement, quelle qu'en soit la cause, puisqu'il a motivé la publication de la brochure dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

Rendre ainsi service à son pays, à ses concitoyens, c'est noblement se venger.

*
* *

Un écrivain voulant faire sans doute bon gré malgré sa cour aux habitants de notre Poitou, disait en parlant de la quantité de vipères que l'on y trouvait de son temps, que ces animaux leur avaient pris toute leur malice et qu'il n'y avait plus en eux le moindre venin.

Hosted by Google

L'on nous pardonnera d'évoquer ce souvenir qui nous est tout naturellement revenu en lisant les *Notes sur les mœurs des vipères indigènes, par le Dr Viaud-Grand-Marais, professeur suppléant à l'école de médecine de Nantes,* car elles se rapportent en grande partie à la présence encore trop nombreuse de ces ophidiens dans la Vendée et la portion du Poitou qui fait partie de la Loire-Inférieure.

L'étude de M. Viaud, quelle que soit la répugnance que l'on éprouve à entendre parler de ces reptiles qui inspirent toujours à l'homme une répulsion instinctive, est intéressante et nourrie d'anecdotes. C'était en effet le plus sûr moyen d'initier ses lecteurs à l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes. Nous y avons trouvé rappelés bien des croyances et des faits dont notre résidence à la campagne nous a mis à même de constater l'existence ou l'exactitude; ainsi la fable qui veut que la vipère — le serpent pour parler d'une manière plus générale — possède deux pattes postérieures qu'il ne montre que si on le place sur des charbons ardents, a couru dans la majeure partie du Poitou; la présence de la vipère hors de son repaire après le coucher du soleil, la réunion de serpents de toute espèce se groupant l'automne ou le printemps en une masse horrible et grouillante; les récits de l'auteur sur l'irritabilité de l'immonde animal; les dangers que présentent sa morsure et la singulière confiance qu'ont les paysans dans quelques vieillards possesseurs de remèdes secrets plus ou moins efficaces.....

Pour le naturaliste ce travail est bon à lire, pour tout le monde il est instructif et témoigne du soin avec lequel l'auteur a recherché, vérifié, constaté tous les détails relatifs au sujet qui a fait l'objet de ses études.

***

INDICATEUR ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE CIVRAY, par M. P.-A. Brouillet.

Voici un livre depuis longtemps annoncé; répond-il entièrement aux espérances que l'on en avait conçues? nous ne pouvons dissimuler que sur certains points du moins les avis sont partagés. Si l'on est d'accord à louer la partie archéologique,

Hosted by Google

nous avons entendu reprocher à l'auteur certaines de ses théories historiques comme un peu trop hasardées, — dire que beaucoup de ses explications, bien loin d'élucider les questions qu'elles ont la prétention d'éclaircir, viennent jeter au contraire une hypothèse de plus au milieu de beaucoup d'erreurs. Est-ce donc que ce livre ne mérite pas l'attention de ceux qui s'intéressent au progrès des sciences historiques, qui désirent populariser, vulgariser l'histoire des temps passés parmi ceux qui habitent aujourd'hui le sol; loin de nous une pareille idée. Le plan est bon, et si nous avons fait tout d'abord la part de la critique, c'est pour pouvoir en dire ensuite tout le bien que nous en pensons; et s'il y a quelques imperfections à y reprocher, il y a aussi bien des choses à louer sans réserve.

L'idée qui a présidé au travail de M. Brouillet n'est pas neuve; nous avons eu à Poitiers l'entreprise avortée du *Poitou pittoresque* à une époque où tout se présentait avec cet adjectif prétentieux. Le département des Deux-Sèvres plus heureux a vu s'achever l'étude de ses monuments entreprise par MM. Ch. Arnault et Baugier; la Vendée doit à M. Em. de Montbail, trop tôt ravi aux arts et aux lettres, et à M. le baron de Wismes, des publications analogues; mais aucunes n'étaient conçues sur un plan aussi large, aussi fécond que celui de l'*Indicateur de l'arrondissement de Civray*, car les ouvrages que nous venons de citer ne s'adressaient qu'à quelques monuments, tandis que ce dernier comprend la généralité des documents nécessaires pour connaître et apprécier la contrée dont les autres ne faisaient que cueillir les fleurs archéologiques les plus précieuses. L'exemple, l'intelligente initiative de M. Brouillet sont à suivre, à imiter.

*
* *

Lettre à M^me^ ..... sur la *Théorie de la puissance maritale chez les Romains et dans le droit civil français, etc.*, par Xavier Deloze, docteur en droit.

Madame,

Je viens m'acquitter de la singulière mission que vous

Hosted by Google

m'avez confiée, et vous rendre compte de l'ouvrage de M. Deloze. Ne vous effrayez pas de ce titre d'apparence quelque peu brutale : *Théorie de la puissance maritale.* Le droit, qu'il soit romain ou français, s'inquiète peu de la civilité, de la politesse du langage et vise bien plutôt à la justesse, à la vérité de l'expression. M. Deloze est un galant homme du reste, qui fait prompte et bonne justice des exagérations des anciennes législations un peu trop dérivées de cet adage qui à juste titre vous révolte :

« Du côté de la barbe est la toute-puissance. »

Si vous étiez jurisconsulte, ce qu'à Dieu ne plaise, je vous dirais, lisez, et vous verriez bien vite comment notre jeune docteur sait expliquer et rendre clairs les dispositions et les textes, retrouver chez les Romains et les Gaulois les origines de notre droit sur ce sujet délicat que vous tenez tant à connaître à juste titre.... Car enfin, quels que soient les égards et les attentions de votre mari pour vous.... il se peut que vous trouviez parfois que cette autorité maritale que vous jalousez, — convenez-en, — se fasse sentir un peu plus que de raison. — Eh bien! vous trouverez là pourquoi cela est, et quels sont les motifs tirés de la morale, de l'intérêt de la famille, du vôtre, qui veulent, qui exigent, qu'il en soit ainsi.

Il y a des flatteurs, et qui mieux que vous mériterait d'en avoir, qui, prêchant l'émancipation de la femme, font miroiter sous ses yeux les apparences menteuses d'une ère de liberté.

Ceux qui parlent ainsi sont comme tous les flatteurs, ils vous mentent et se mentent à eux-mêmes ; bien que l'œuvre qui m'occupe ne soit pas un écrit moraliste, l'auteur a su dans de belles pages faire ressortir quels seraient les tristes résultats, les déplorables conséquences pour la société d'un pareil état. A quoi aboutiraient ces belles utopies si elles étaient mises en pratique ? au désordre, à l'anarchie, à la ruine des mœurs, de la famille et des fortunes, déjà si battues en brèche par les imprudentes déclamations de ces prétendus réformateurs.

Bien que je ne sois légiste qu'à demi, tout juste pour savoir lire le code, sans toutefois avoir la prétention de toujours le com-

Hosted by Google

prendre et encore moins de l'expliquer, j'ai parcouru avec un vif intérêt le travail dont vous m'avez chargé de vous rendre compte. Avec M. Deloze la science n'a point l'aridité des vieux maîtres, ce qu'il dit est dit en fort bons termes, son langage est du monde, et la phraséologie légale prend sous sa plume une allure toute particulière, l'on voit qu'il a compris qu'il s'adressait aussi bien à l'homme des salons qu'à l'homme du palais, et que la question qu'il traite est celle de tous.

Laissez-moi vous faire faire une connaissance plus intime avec cet ouvrage qui a excité votre curiosité tout d'abord; ne souriez pas, ne me répondez pas, je suis femme; à notre époque il faut savoir un peu de tout, j'ouvre et tombe sur ce titre qui assurément, n'est-ce pas, madame, ne fut point écrit par un membre de cette chevalerie française qui se faisait un devoir de se dire l'humble esclave de votre sexe: *Des pouvoirs du mari sur la personne de la femme.* Ne vous récriez pas, écoutez plutôt:

« Les pouvoirs du mari prédominent dans l'association conjugale..... il est chef au foyer domestique, cela est incontestable; mais proclamons-le pour l'honneur de nos lois et de notre époque, la famille française ne nous offre pas cet absolutisme outré qui remplit de ses excès les premiers siècles de Rome. A côté des droits du mari se placent dans une sphère élevée les prérogatives de la femme; ces prérogatives ont une gravité qu'il n'est pas permis de méconnaître..... Il est vrai que nos lois sur la société conjugale et principalement sur la prééminence du mari ont été l'objet de critiques ardentes, surtout dans ces derniers temps. Ces critiques sont certainement empreintes d'exagération, il peut y avoir des modifications désirables, mais il y a loin de ces améliorations possibles à une rénovation complète de nos lois matrimoniales..... » Partisan éclairé du progrès, M. Deloze repousse ces résolutions précipitées qui, bien loin d'entraîner, paralysent. Voyez plutôt sa conclusion.

« On veut de nos jours réformer le code matrimonial; ce travail est encore à l'état latent, il se produit dans les esprits avant d'entrer dans les faits. Je ne crois pas que l'on doive

Hosted by Google

condamner cette tendance, c'est le devoir du présent d'améliorer le passé ; mais, dans un pareil sujet, il faut se rappeler que nos institutions nous viennent des générations successives et qu'elles doivent protéger toujours la dignité de l'homme, celle de la femme, l'harmonie et la prospérité du foyer domestique. »

Que vous dire de plus? vous donner la table des chapitres pour vous faire mieux connaître la division de l'ouvrage, vous parler des différents régimes sous lesquels les biens des époux peuvent être placés; des droits que les uns ou les autres confèrent tant à la femme qu'à son époux. Vous ne me pardonneriez pas d'entrer dans de pareils détails et me répondriez à coup sûr que si l'occasion se présentait pour vous de vous initier dans de pareilles questions, vous avez votre avoué ou votre avocat qui mieux que personne sont aptes à vous les faire connaître. Permettez-moi d'en douter cependant, et Dieu veuille que vous n'ayez jamais besoin de leur ministère; concluons donc.

La loi le dit, madame, vous ne pouvez être libre du moment que vous aurez prononcé le oui fatal; mais croyez-le bien, ces chaînes dont vous vous plaignez, en souriant il est vrai, ne sont ni aussi fortes ni aussi lourdes que voulez bien nous le faire croire, et vous avez mille moyens, sinon pour les rompre, du moins pour en desserrer les nœuds. L'ouvrage de M. Deloze peut vous apprendre à en apprécier l'utilité et vous les faire paraître encore plus légères.

Recevez, madame, etc.

NATHAN.

*
* *

MARENNES ET SON ARRONDISSEMENT, par *A. Bourricaud,* membre de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. — 1 vol. in-8°, 154 pages. *Marennes, imprimerie de Florentin,* 1867. Prix : 2 fr. 50.

Notre embarras est grand. Comment parler de ces *études historiques* sur *Marennes et son arrondissement?* Bien que

Hosted by Google

l'ouvrage porte le millésime de 1867, il est d'une date bien antérieure; et je crois que le nom de l'auteur n'est mis là que pour la forme. En réalité, les auteurs sont Lesson, Leterme, Lacurie, Massiou. M. Bourricaud le dit dans sa préface; il leur a fait de *très-nombreux emprunts*. Très-nombreux, en effet; si nombreux même que le livre n'est composé que de cela. Or, il y avait mieux à faire pour l'arrondissement de Marennes. M. A. Bourricaud se plaint que ce coin de terre n'est pas connu et suffisamment apprécié. Il a donc, pour le signaler à l'attention des curieux et des savants, colligé tout ce qui avait été écrit avant lui sur ce sujet. L'intention est louable, et nos contrées n'offrent pas assez de gens qui s'occupent de questions historiques ou archéologiques pour qu'on dédaigne les rares travailleurs qui essaient de rappeler à leurs concitoyens oublieux et distraits les souvenirs des temps écoulés. Félicitons donc M. Bourricaud de sa tentative, et tenons lui compte de ses efforts. Mais ajoutons aussi qu'il pouvait et devait faire mieux. Pourquoi se résigner à transcrire servilement? Il a des yeux, pourquoi ne voit-il pas? Il a du jugement, que ne s'en sert-il? Il a une plume, à quoi bon prendre celle d'un autre? L'auteur s'est défié de ses propres forces, sans doute, et il a eu tort; on aime mieux une page nouvelle, fut-elle mal écrite; une opinion, fut-elle erronée ou hasardée; un fait révélé, fut-il peu avéré, que des chapitres entiers qu'on sait par cœur; que des jugements qu'on connaît depuis longtemps; que des événements qui se trouvent dans tous les livres. J'avoue que j'ai été fort désappointé. Je m'attendais à trouver quelque document inédit, des observations faites sur place, des discussions à nouveau, des monuments signalés, des pièces tirées des archives. Au lieu de cela, du Massiou copié, du Lacurie transcrit, du Leterme abrégé, du Lesson paraphrasé, et du Gauthier imité. Franchement, le moindre grain de mil ferait mieux mon affaire. Comment donc essayer une critique? Relever les erreurs de Massiou et de Lesson? C'est en moyenne, deux ou trois par page. Et pourtant, en copiant, M. Bourricaud a trouvé moyen d'augmenter encore le chiffre des bévues de ces honorables écrivains! D'abord tout le latin qu'il a pris dans leurs livres est

Hosted by Google

écorché. Un *pontantes* pour *portantes; gentis Aquitan* pour *gentis Aquitanæ; celeber Messala triumphus* pour *triumphis; saullum* deux ou trois fois répété pour *sacellum,* et le reste. On lit page 145 : « Le merveilleux, dont cette île a été l'objet dès les temps les plus reculés, avait porté les prêtres catholiques à y établir solitaire, sous le vocable de Notre-Dame-de-l'Ile.» C'est inintelligible. Lesson, dans ses *Fastes historiques,* I, page 141, avait écrit plus clairement : « Le merveilleux dont cette île avait été l'objet dès la plus haute antiquité, avait porté les prêtres catholiques à y fonder une chapelle solitaire. » Fautes de typographie, dira-t-on ! — Sans doute. Mais l'auteur qui n'a que la peine de transcrire devrait au moins transcrire fidèlement; et puis le typographe Marennois pourrait mieux surveiller ses ouvriers. Quoi ! faire vivre Louvois en 1491 !! Ecrire à six lignes d'intervalle : « Notre-Dame-de-*Buze* » et Notre-Dame-de-*Boze* ! ! » Ici, dire *Moutier neuf* et là, *Montier-Neuf!!* Cosme Beschet est, chacun sait cela, auteur d'une *Usance de Saintonge entre mer et Charente.* Qui reconnaîtrait cet ouvrage dans l'*Usanse de Saintonge entre mère et Saintonge?* Il est bien entendu que le receveur *général* des finances Boyer est métamorphosé, comme dans Massiou, en un *général* de cavalerie qui commande avec François de la Trémouille, gouverneur du Poitou, et qui l'a même un peu sous ses ordres.

M. A. Bourricaud, dans ce qui est de lui, n'est pas sans blâme. Il ne veut pas que Champlain soit de Brouage. « On prétend, dit-il, page 108, que Champlain est né à Brouage; c'est une erreur... Assurément, il n'y a pas vu le jour. » Et la preuve? Je ne demande pas mieux que d'être édifié sur ce point; mais au nom de M. Omer Charlet qui vient d'y faire placer un marbre commémoratif, au nom de l'Etat qui a fourni la plaque, au nom des amis de l'histoire locale, donnez-nous une petite preuve, la plus petite qu'il vous sera possible.

M. Bourricaud rend pleine justice à l'église de Saint-Just. On l'a restaurée avec intelligence, c'est vrai. Mais pourquoi cette porte basse, étroite, pratiquée près de la port d'entrée ? *Attollite portas!* Le suisse, certes, n'y passera pas sans ôter son chapeau, et la croix s'inclinera devant l'œuvre d'un

Hosted by Google

goujat! Signalons ces déplorables mutilations. A Saintes, on badigeonne encore. A Saint-Savinien, on masque la fenêtre par un autel, puis on fend la voûte du transept et l'on ouvre une tabatière. Je ne dis pas tout.

Est-il nécessaire d'insister? J'en ai peut-être dit plus qu'il ne fallait et que je ne voulais. Hélas! ce n'est pas ma faute. J'aurais été si heureux de louer M. A. Bourricaud, membre de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure! Tout ce qui se tente dans la littérature et dans l'art doit-être encouragé. Mais il est bon aussi d'avertir quand la voie suivie est mauvaise.

GUERRIT.

—

CHRONIQUE

—

Ouvrons cette chronique par un regret et un espoir.

Le regret donné au départ de M. Lorette qui vient de quitter les Deux-Sèvres.

Un espoir, celui que M. Isoard, le nouveau préfet qui prend l'administration de notre département saura, marchant sur les traces de son prédécesseur, justifier les espérances que nous font concevoir les témoignages d'estime qu'il emporte de l'Aveyron.

*
* *

On a parlé souvent des mésaventures des auteurs, des désagréments de toute sorte que leur causent l'imprimeur, le correcteur, leur faisant dire trop souvent, hélas! le contraire de ce qu'ils ont voulu. Il y a longtemps déjà qu'un écrivain humoristique a raconté les faits et gestes de *dame Coquille,* tout cependant n'a pas été dit sur ce sujet, et tant qu'il y aura des

Hosted by Google

imprimeurs il en sera toujours ainsi. Nous-mêmes, malgré le soin que nous mettons à revoir et nos articles et ceux que l'on nous envoie, il nous arrive quelquefois de laisser échapper des mots dépourvus de sens, de prêter à nos auteurs des choses impossibles. Ainsi dans la lettre que M. Casimir a eu l'obligeance de nous confier, nous faisons dire à l'auteur, (p. 251, ligne 18) que le PÈRE de Mme Scarron était en Angleterre faisant des dépenses extraordinaires, — ce qui ne pouvait être, puisque Constant d'Aubigné est mort en 1646, et que sa fille n'a été Mme Scarron qu'en 1652; ce n'est donc pas PÈRE qu'il faut lire, mais bien FRÈRE, ainsi que l'avait du reste établi M. Théophile Frappier dans sa lettre.

Ainsi à la dernière ligne de la page 176, MM. les compositeurs, etc., font imprimer en terminant notre compte-rendu de l'ouvrage de M. Meillet sur la *Fabrication des poteries dans l'antiquité au point de vue technique*, que ce nouvel opuscule ne sera pas moins bien accueilli des archéologues que celui du même auteur sur la *Poterie des Silex taillés*, tandis que nous avions écrit: *Patine des Silex taillés.* — Ces messieurs n'en font jamais d'autres, et si ce que nous écrivons ne devait passer par leurs mains, nous leur dirions volontiers ce que nous pensons..... mais.....

Nos lecteurs ont bien relevé déjà cette coquille et cette faute, mais pour l'acquit de notre conscience, nous avons tenu nous-même à les leur signaler.

*
* *

La ligne des Deux-Charentes a terminé ses travaux, et malgré les difficultés de toute nature, matérielles et morales, morales surtout, qui sont venues entraver son exécution, grâce au talent de M. Love, son ingénieur en chef, à l'énergique persévérance des hommes placés à sa tête, elle réunit enfin Angoulême et Rochefort.

Une fête, aux préparatifs splendides mais contrariés par un temps détestable, a été donnée à Cognac pour célébrer cet heureux événement.

Hosted by Google

Les journaux des localités intéressées ont donné sur ces magnificences éphémères de longs et intéressants détails ; nous nous n'y reviendrons pas, nous en détacherons seulement une courte analyse du toast porté par M. le ministre des travaux publics et relaterons quelques passages de l'allocution prononcée par Mgr l'évêque d'Angoulême, lors de la bénédiction de la voie, allocution dont nous n'avons trouvé la reproduction nulle part, et dont on a bien voulu nous communiquer le texte.

M. Forcade de la Roquette, après avoir rendu un juste hommage aux efforts des hommes désintéressés qui ont consacré leur temps et leur fortune à la réussite de cette difficile entreprise, a fait rayonner aux yeux de ceux qui l'entouraient et écoutaient avidement sa parole, l'espoir de voir un jour la ligne des Charentes se prolonger jusqu'à Limoges. Il a fait remarquer la coïncidence des travaux que l'Etat a fait exécuter aux portes de Rochefort et de La Rochelle avec la construction de la ligne de fer, à laquelle par la création de bassins à flot, elle facilite un débouché par delà les mers. — Il a rappelé, l'histoire à la main, et ce que fut Cognac et ce qu'il est aujourd'hui grâce à l'industrieuse activité de ses habitants, et a terminé par ces belles paroles, ce remarquable toast qui avait pris l'allure magistrale d'un discours :

« La ville de Cognac a cessé d'être une ville de guerre pour devenir un entrepôt commercial, où se donnent rendez-vous des négociants venus des pays les plus lointains et les plus divers. Ces transformations nous montrent que la force n'est plus, comme autrefois, le principal élément de la puissance. C'est dans l'activité féconde de l'agriculture, de l'industrie et du commerce que les peuples doivent trouver désormais les véritables éléments de leur influence et de leur grandeur. Conservons pieusement les souvenirs du passé, mais cherchons dans l'œuvre de travail et de paix qui vient d'être consacrée par les bénédictions de la religion la garantie durable de notre prospérité et la manifestation de notre confiance dans l'avenir. »

L'allocution de Mgr l'évêque d'Angoulême se distingue par un charme tout particulier des discours prononcés en pareille circonstance ; le style simple qui la caractérise, bien loin d'exclure l'élévation des pensées, est pour elle une nouvelle parure.

Hosted by Google

Ecoutez plutôt :

« Dieu plaça l'homme sur la terre, dit l'Esprit-Saint, pour la garder et la perfectionner par son travail. L'art et l'industrie humaine doivent suivre la nature et parfois la corriger. C'est ce que vous avez fait, Messieurs, très-heureusement dans le tracé de cette nouvelle voie. Engagés dans la belle vallée de la Charente, vous l'avez généralement suivie de Rochefort à Angoulême, sans toutefois vous assujettir à tous les caprices de son cours. Mais arrivés à Angoulême, vous ne pousserez pas plus loin vos complaisances pour elle : même pour aller dans le Limousin, d'où elle nous vient, vous ne pouvez songer à la suivre dans les étranges circuits où l'entraîne la bizarrerie de ses penchants.

« Pascal a dit que les rivières sont des chemins qui marchent. La nôtre ne marche pas, elle se promène.....

« Des voix plus autorisées que la mienne dans les choses du commerce et de l'industrie diront les biens et les avantages que doivent procurer à nos contrées ces voies nouvelles. Elles énuméreront les produits divers qui seront utilement échangés entre nous et nos voisins ; depuis cette précieuse liqueur qui donne à Cognac dans le monde un renom supérieur à celui de beaucoup de villes de cent mille âmes, depuis ce papier qu'Angoulême livre blanc et immaculé à tous les caprices de la pensée humaine, qui le couvre indifféremment de la lumière la plus pure de la vérité et des souillures du mensonge et de l'impiété, jusqu'à ces formidables canons de Ruelle, jusqu'à la poudre qui se fabrique au bas de notre cité pour faire éclater leur tonnerre. Car, hélas ! malgré nos beaux rêves de paix et de prospérité continues, tant que l'orgueil vivra dans le monde il faudra compter sur la guerre..... »

Le vénérable prélat se félicite ensuite de la création des chemins de fer qui donnent à la religion les moyens de suivre l'erreur et de la combattre avec la même rapidité qu'elle met à se répandre, et font que bientôt « un rayon de la vraie lumière finira par luire dans les ténèbres. »

« Non pas que nous rêvions comme les Millénaires anciens et modernes un règne de Dieu universel sur la terre. Nous touchons bien plutôt à cette grande apostasie des nations prédite par l'apôtre.

« Mais cette facilité de communications rapides établit une plus étroite communauté de sentiments entre ces âmes droites pour qui se

Hosted by Google

font ces découvertes dont l'esprit humain s'enorgueillit, mais qui ne se produisent qu'au moment précis indiqué par la Providence. »

On le voit, les paroles du prélat laissent prévoir dans l'avenir et comme conséquence fatale de ce mouvement si rapide qui emporte notre civilisation vers des perfectionnements inattendus, inespérés, inconnus, bien des événements, ou pour nous servir de ses expressions: « L'on en concevra l'idée de quelque grande préparation de la Providence pour un dessein qu'il ne nous est encore donné que d'entrevoir. »

En effet toutes ces grandes découvertes qui ont pesé d'un si grand poids sur la race humaine ont été les précurseurs de ces profondes secousses qui ont agité le monde et largement modifié les idées, les habitudes et les mœurs.

Ainsi l'imprimerie qui paraît et se répand au moment où une grande erreur va scinder le monde catholique, tandis que depuis un millier d'années elle était en germe dans les mains de l'enfance. Ainsi la vapeur :

« A la fin du x^e^ siècle, le célèbre Gerbert, moine d'Aurillac, puis archevêque de Reims et de Ravenne, et enfin pape, sous le nom de Sylvestre II, faisait mouvoir des moulins et même des orgues par la vapeur, par la violence de l'eau chauffée, *per aquæ calefactæ violentiam*. On se contenta d'admirer cette merveilleuse invention sans que personne jusqu'à notre temps se soit avisé d'en retirer une utilité vraiment pratique. »

Hâtons-nous et passons à regret les réflexions qu'évoque dans l'âme de Mgr Cousseau ce désir d'unité que ces voies rapides devraient inspirer à l'humanité tout entière, et les rêves de confédération, d'alliance, de paix ou de domination universelle qu'elles font surgir dans l'esprit de quelques-uns; tandis que l'unité, la véritable celle-là, n'existe que dans la religion dont il est l'un des plus dignes ministres, unité qui a reçu une si éclatante affirmation par la réunion à Rome, en 1862 et 1867, d'évêques venus de toutes les parties du monde.

Puis bénissant la voie et les chars qui doivent la parcourir, il s'écrie:

« Que les anges de Dieu plus rapides que la foudre et les éclairs les

Hosted by Google

accompagnent dans tous leurs voyages !..... Hélas ! les plus belles œuvres de l'esprit humain sont toujours marquées par quelques coins du cachet indélébile de son infirmité..... En face de ces belles machines, d'un travail si ingénieux et si compliqué, on pourrait être tenté de se reposer entièrement sur la science et le génie de l'homme. Il n'en est rien, Messieurs, il ne faut jamais oublier que Celui qui lui a donné la lumière pour ces belles inventions, tient toujours dans ses mains le fil moteur de toute pensée humaine, des plus humbles employés comme des plus habiles ingénieurs ; qu'il suffit d'un léger oubli, d'une simple distraction d'un aiguilleur ou d'un donneur de signal pour déjouer toutes les précautions de la prudence du plus habile conducteur, pour entraîner les plus terribles conséquences et jeter dans la désolation une ville tout entière. Voilà pourquoi nous implorons humblement la clémence divine pour qu'elle nous préserve toujours de pareils accidents, pour que sa grâce nous tienne toujours prêts à les affronter sans péril pour nos âmes, afin qu'après tous ces voyages rapides et ces joyeuses entrées dans les villes où nous attendent nos parents et nos amis, nous arrivions enfin heureusement dans la cité de l'éternelle joie et de l'éternel repos, où ceux qui s'aiment n'ont plus à craindre d'être jamais séparés, où on aime Dieu par dessus tout, où on jouit de son amour sans crainte de le perdre jamais. Amen. »

M. Anatole Lemercier et M. Aug. Hennesy, l'un président du conseil d'administration, l'autre administrateur du chemin de fer des Charentes ont été récemment créés chevaliers de la Légion d'Honneur. — Tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à cette compagnie ont applaudi, car cette nomination est la juste récompense du zèle, de l'activité, des sacrifices de toute espèce faits par eux pour mener à bien cette difficile entreprise.

*
* *

M. le docteur Gyoux, de Saint-Jean-d'Angély, vient de remporter le prix mis au concours par la Société de médecine de Versailles, sur cette question :

« Du service médical des pauvres en France, tant à la ville qu'à la campagne, et de la façon dont il devrait être établi

Hosted by Google

pour répondre à la fois aux nécessités des malades indigents et aux exigences légitimes des médecins. »

Dans un de nos derniers numéros, nous relations la lecture d'un Mémoire du même auteur, au Congrès de Bordeaux, sur la grave et difficile question de la suppression des tours dans les hospices, question qui divise encore les économistes. — Nous sommes heureux d'avoir à signaler de pareils faits, et nous serions bien plus heureux encore si les érudits de nos contrées nous mettaient plus souvent à même de célébrer leurs succès.

*
* *

Grâce à l'initiative de la Société d'agriculture, etc., de Poitiers, et à la bienveillance du docteur J. Guyot, l'éminent viticulteur, l'on a fait un tirage à part de *la viticulture du département de la Vienne*, et un exemplaire est déposé dans toutes les mairies, afin que les amis du progrès puissent l'avoir sous la main et le consulter.

*
* *

Nous trouvons dans le numéro d'octobre de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, l'annonce d'un congrès celtique international ; déjà, à plusieurs reprises, les Bretons armoricains et ceux qui habitent de l'autre côté de la Manche avaient tenté de se réunir. Cette année enfin leurs efforts ont pu se réaliser. Grâce à la persévérance de MM. de la Villemarqué et de Ch. de Gaulle, président et secrétaire de l'association, les enfants de l'Armorique et de la Cambrie, ont pu se serrer la main le 15 octobre dernier et confondre les vieux souvenirs de leur commune origine. Et comme l'avait déjà dit M. de la Villemarqué, dans cette langue dont il a recueilli avec tant de bonheur les plus beaux, les plus doux chants, aux accents des Celtes de la Cambrie,

> Nos pères sont les pères de vos pères,
> Et nos mères, les mères de vos mères.

Les Celtes armoricains peuvent répondre avec eux :

> Chantons puisque nous sommes aujourd'hui réunis,
> Chantons, mes frères, la gloire de nos pères.

Hosted by Google

Et certes leurs titres de gloire sont égaux, les descendants n'ont point dégénérés, ils sont restés dignes de leurs ancêtres, et les uns et les autres peuvent répéter avec un légitime orgueil :

Chantons ceux qui n'ont pas tremblé devant César,
Devant César qui fit trembler la terre.

Ceux qui ont vaincu les Pictes et les Saxons
Sous nos rois Howel et Arthur.

Ceux qui aussi ont chassé
Les Francks hors du sol de l'Armorique.

Qui ont longtemps et glorieusement
Arrêté les invasions normandes.

Qui victorieusement ont combattu
Ensemble sous Glendour et Jean de Rieux.

Les Armoricains et les Cambriens se retrouvent encore une fois.
La bannière noire s'élève en face de la bannière bleue.

Chantons ceux qui ont combattu pendant mille années,
Pour notre Dieu, notre pays, nos libertés, notre langue.

Qui, en défendant leur race contre la mort,
Se sont rendus eux-mêmes immortels (1).

Cette noble et fière poésie rend bien les sentiments de cette race rude et sauvage comme les vagues de l'Océan qui viennent se briser sur ses rives, et dont l'indomptable et énergique vitalité est si bien rendue par cette devise tirée de leur langue, *tra mor, tra Brython,* tant durera la mer, tant dureront les Bretons.

NATHAN.

(1) Ce chant fut composé par M. de la Villemarqué, lors de sa visite à l'*Eistezvod* (Session ou assise) que la Société cambrienne des Cymreigyddion tint en 1838, à Abergavenny dans le pays de Gwent.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

BABAUD-LARIBIÈRE. Questions de chemins de fer. *Paris*, *Cadot et Degorce*, in-8°. 2 fr.

BABIN (Augustin). Notions d'astronomie scientifique, psychologique et morale, suivies d'un supplément comprenant des instructions spirites sur l'astronomie on ne peut plus sublimes et des plus importantes. 2me édition très-améliorée et considérablement augmentée. *Cognac*, *imp. Durosier*, 1867, 1 vol., petit in-8°, XVI-235 p. et planches. 1 fr. 50.

BABIN (Augustin), spirite sincère. Philosophie spirite, c'est-à-dire psychologique et morale, extraite du Livre des Esprits de M. Allan Kardec. 2me édition améliorée et augmentée. *Cognac*, *imp. Durosier*, 1867., 1 vol. petit in-8°, XXXIX-259 p. 1 fr. 50.

BARBIER DE MONTAULT (X.) De la Dévotion aux *Agnus Dei*. 4me édition, in-18, 71 p. *Paris*, *Repos*.

DUVAL (Louis). Note sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou. In-8°, 9 p., *Poitiers*, *Dupré*. 1 fr. Tiré seulement à 50 exemplaires.

LAPRADE (Victor de). A la Bretagne, vers. In-8°, 8 p., *Lyon*, *imp. Vingtrinier*.

LAVAYSSIÈRE (P.) La Bataille de Poitiers. In-12, 119 p. et gravures, *Limoges et Isle*, *imp. et lib. E. Ardant et Thibaut*.

MOREAU (Bélisaire). A mes Amis, quelques feuillets. In-16, 37 p., *Saint-Maixent*, *imp. Reversé*.

PAUVERT (L'abbé), *ancien supérieur du petit séminaire de Montmorillon*. La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Poitiers*, *Oudin*, 2 vol. in-8°. 9 fr.

Même ouvrage, 2 vol. in-18 jésus. 6 fr.

VEILLECHÈZE (Th. de). Un caprice d'Ovide, comédie en 1 acte et en vers. In-16, 43 p., *Nantes*, *imp. Merson*. 1 fr.

VIAUD-GRAND-MARAIS (Dr). Notes sur les mœurs des vipères indigènes. In-8°, 24 p., *Nantes*, *imp. Merson*.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

E

ÉBRENER, v. a., écraser, meurtrir. — *Ta bûche en roulant a manqué de m'ébrener la jambe.*

ÉBRENER (s'), v. pr., s'écraser. — *Ton fromage s'est ébrené en cheusant.*

ÉBRETTER, v. a., faire cesser les vaches, les chèvres, de nourrir leurs petits. — *Quand ébretteras-tu ta vache?*

ÉCHALIER, s. m., petite échelle qui sert à franchir les haies; quelquefois c'est une grosse pierre mise en travers, que l'on enjambe.

ÉCHAPPÉ, ÉCHAPPAÏE, part. passé du verbe échapper; employé parfois adjectivement, fort, en bonne santé. — *Ton petit gars me paraît bein* (bien) *échappé.* Sans l'adverbe *bein* (bien), en état de gagner sa vie. — *Grâce à Dieu mes enfants sont échappés.*

ÉCHAPPER, v. a., 1° disposer. — *Si tu peux échapper deux heures, faut venir souper avec nous.* 2° avoir de quoi nourrir. — *Tu n'as pas assez de pâture, tu n'échapperas pas ton mulet tout l'hiver.* — *Le voisin a échappé sa nombreuse famille,* l'a nourrie sans mendier.

ÉCHARRAYOU, s. m., charrier, toile sur laquelle on étend le linge rangé dans le cuvier et qu'on charge de cendres afin que la lessive le détrempe.

ÉCHUMEAU, s. m., chaque entamure faite dans une barge de foin. — *Prends garde, le troisième échumeau est déjà mangé.*

ÉCOUAILLES, s. f. pluriel, la laine la plus défectueuse d'une toison.

ÉCRABOUILLIR, v. a., écraser, surtout un corps mou, tout ce qui rend de l'eau, du jus; on dit écarbouiller en français.

Hosted by Google

ÉCRAMOLLER, ÉCRAMOLLIR, v. a., amollir.— *La pluie a écramollé les mottes.*

ÉCRAPOUTIR, v. a., écraser; ce verbe dit plus que les précédents.— *La charrette lui a écrapouti la tête.*

ÉCRAPOUTIR (s'), v. pr., s'écraser.

ÉFFARVOYER, v. a., effaroucher. — *Que te sert d'éffarvoyer mes poules?*

ÉFFARVOYER (s'), v. pr., s'envoler de frayeur; se fourvoyer. Des deux mots latins *foras*, hors; *via*, chemin.

EFFONDEMENT, ENFONDEMENT, s. m., effort de la pluie qui pénètre profondément dans la terre, qui transperce les vêtements.

EFFONDRE, ENFONDRE, v. a., pénétrer bien avant, en parlant de la pluie. — *Mon frère arrive tout enfondu.*

EFFONDRE, ENFONDRE (s'), v. pr., être trempé de pluie. — *La procession s'est toute effondue.*

EFFOURNÉER, EFFOURNAYER, v. a., effaroucher. — *Tes cris effournayeront mes poules.*

EFFOURNÉER, EFFOURNAYER (s'), v. pr. 1° s'envoler de frayeur. — *Les pigeons, en entendant les voleurs, s'effournéeront.* ° Quitter le nid pour la première fois. — *Les petits pinsons ne s'effourneyeront pas de huit jours.* Des deux mots latins *foras*, dehors; *nidus*, nid.

EFFRIMER, v. a. et n., émier. — *Effrime donc de la miche dans mon lait.*

EFFRIMER (s'), v. pr., s'émier, tomber en menus morceaux.— *Ton pain ne s'effrime pas; ta paille s'effrimait toute.*

EFFROY, nom propre qui vient d'Effred ou Geffroy, en aspirant le *g*. Mot teutonique.

ÉGAMER, v. a. et n., crier. — *L'enfant égamait la faim dans sa maladie.* Du latin *exclamare.*

ÉGARAÏES (terres), celles éloignées de la métairie.— *Je vendrai mes terres égaraïes.*

ÉGAULER, v. a., couper les gaules, les branches d'un arbre.

ÉGRAFFIGNER, v. a., faire une légère déchirure, égratigner, soit avec les griffes, soit avec une épingle, etc., etc. — *Tu as manqué de m'égraffigner le visage.*

Hosted by Google

Égraffigner (s'), v. pr., se faire une égraffignure.

Égraffignure, s. f., déchirure légère.

Élocer, v. a., ébranler ce qui tient par les racines. — *On ne saura élocer quiau poirier;* détacher en tirant une petite branche d'une plus grosse. — *Ie ai eu de la peine à élocer quiaille branche.*

Élocer, v. n., se détacher.— *La branche n'élocera pas.* Du latin *elocare*, tirer de sa place.

Élocher, v. a. et n., détruire les limaces appelées loches.— *Ie ai passé toute la seraïe à élocher.*

Éloise, s. f., éclair. — *As-tu vu l'éloise?*

Éloiser, v. imp., faire des éclairs. — *Ho-l-a éloisé toute la neut.*

Éloudiné, éloudinaïe, part. passé d'éloudiner, rendre moins cru, dégourdi, ie, en parlant de l'eau.

Embarras, s. m. pl., airs d'importance. — *Avec tous ses embarras on ne le voit pas très cossu.*

Embijôler, v. a., attraper par de belles paroles. C'est le verbe enjôler allongé.

Embijolous, se, s. m. et f., qui trompe.

Emblavaison, s. f., l'action de semer le blé, l'époque des semailles.

Émorche, s. f., herbe sèche des pacages que peu d'animaux broutent; le pluriel est plus usité. — *Faudra brûler les émorches du champ.*

Émoyer (s'), v. pr., s'informer.— *On s'est fort émoyé de vous.*

Encarminer, v. a., ensorceller. — *Faut qu'on l'ait encarminé.*

Encerne (à l'), loc. adv., à l'entour, aux environs. — *Les gens d'à l'encerne te diront le fait.*

Enchantable, adj. des deux genres; qui charme. — *Ce que gle dit est enchantable.*

Enfagner (s'), v. pr., entrer dans la boue. — *Ta cousine s'est joliment enfagnée.*

Enfarges, s. m. pl., entraves.

Enfuter, v. a., envoyer.— *Le temps approche d'enfuter les enfants à l'école.*

Hosted by Google

ENTAGNER, v. n., enfoncer dans le bourbier, surtout en parlant des animaux.

ENVEUVER, v. n., devenir veuf, veuve; il prend le verbe avoir.

ÉPARER, v. a., étendre, éparpiller.— *N'épare donc pas les cendres; éparons le linge sur les cordes.*

ÉPARON, s. m., étendoir, séchoir. Terme très-connu à Niort.

ÉPIBOSSER, ÉPIVARDER, ÉPLUMAGER (s'), v. pr., s'éplucher, nettoyer ses plumes avec son bec, en parlant des oiseaux.

ÉPIC, s. m., (le *c* final se prononce), épi.

ÉPIGEOT, s. m., épi de maigre apparence.

ÉPIGER, v. n., épier, monter en épi.

ÉPONTANT, ÉPONTANTE, adj. verbal, qui étonne, qui fait peur. — *Nouvelle épontante.*

ÉPONTER, v. a. et n., faire peur, étonner. — *Ce que tu me dis m'éponte.*

ÉPONTER (s'), v. pr., s'étonner, avoir peur.— *Ie ne m'éponte pas si facilement.* Avec la négative, il signifie ordinairement n'être pas malade.— *Eh! la santé de la maman? la maman ne s'éponte pas.*

ÉRALER, v. a. et n., déchirer, érailler. — *Crains d'éraler ta veste.* Très-bref.

ÉRALER (s'), se déchirer.— *Ton pantalon s'éralera.*

ÉRALURE, s. f., déchirure, morceau éralé.

ÉRUGER, v. a. et n., détacher les feuilles d'une branche d'arbre, en la serrant d'une main que l'on ramène à soi. — *Les feuilles n'éruceront pas.*

ESSAIMER, v. a. et n., essanger, laver le linge avant de le mettre à la lessive.

ESSANGE, s. f., l'action d'essaimer, le linge essaimé.

ESSARTER, v. a., déchirer.— *Où as-tu donc essarté ta veste.*

ESSARTER (s'), v. pr., se déchirer, s'éraler.

ESSARTS, s. m. pl., terrain défriché; du participe passé atin *sartus.*

ESSOR, s. m., temps sec.— *In petit essor nous irait.*

ESSOR (à l'), loc. adv., le temps se met à l'essor quand il se met au sec.

Hosted by Google

Essorer, v. a., sécher, en parlant du vent et du soleil.

Essorer (s'), v. pr., devenir sec. — *Le chemin s'est fort essoré.*

Essorer, v. imp.— *Ho-l-a fort essoré haneut.*

Essoumer, v. n. et imp., rendre une odeur agréable.— *Ah! que la fève essoume.— Ho-l-essoume fort dans quiau pré.*

Étoumesir, v. n., s'altérer, moisir, pour ainsi dire, en parlant du linge.

Étrange, adj. des deux genres, étranger, qui n'est pas de la maison, du pays.— *Entre donc l'ami, ho n'y a d'étrange que le voisin Jacquet.* On lit dans Lafontaine, fable, le renard anglais : « *Et se font écouter des nations étranges.*»

Étranger, v. a., rançonner, faire payer trop cher. — *Vous nous avez étrangés.*

Êtrefougé, êtrefougie, adj., mort, mis en terre. — *Tu ne seras tranquille que quand tu seras êtrefougé.*

Évaguer, v. n., s'évaguer, v. pr., se dissiper, disparaître. — *La douleur s'évaguera;* dans un sens contraire, s'étendre. *La douleur s'est évaguaïe dans tous les membres.*

Évolager, v. a., effaroucher, forcer à s'envoler.— *Qu'as-tu besoin d'évolager mes poules?*

Évolagé, évolageaïe, part. passé d'évolager, effarouché, s'être envolé de frayeur; employé adjectivement, étourdi, éventé.— *La petite voisine me paraît fort évolageaïe.*

Évoluer, v. n., gagner en valeur, faire des profits. — *Tant que tu ne feras pas autrement, tu n'évolueras pas, ta métairie n'évoluera pas.*

Évreillauder, v. a., réjouir, rendre gai.

Évreillauder (s') v. pr., devenir gai.— *Avec vous faut qu'on s'évreillaude;* seconde syllabe muette.

Extaser, v. a., surprendre, étonner beaucoup.— *Ce que tu contes de ton frère extase tout le monde.*

Extaser (s'), v. pr., marquer une grande surprise. — *Ie m'extase de t'entendre parler ainsi.* On voit que notre verbe patois dit moins que le verbe français s'extasier.

L'abbé Rousseau.

Hosted by Google

UNE POMPÉIA POITEVINE.

—

Hérisson (1), qui n'est aujourd'hui qu'un pauvre village perdu au fond des bocages de la Gâtine, fut, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, une ville d'une certaine importance. Quelques maisons, groupées autour des murs délabrés d'un château et de deux églises, attestent qu'il y a encore des êtres vivants au milieu des ruines de cette modeste Pompéïa; mais un silence presque lugubre a remplacé l'activité qui devait régner dès le XV^e^ siècle dans cette petite ville alors florissante.

Nous avons visité Hérisson plutôt en curieux qu'en archéologue. En racontant nos impressions, nous n'avons qu'un seul but, c'est d'appeler l'attention sur ce point du territoire Poitevin.

En arrivant à Hérisson, on traverse un ancien cimetière. Le sol disparaît littéralement sous les pierres tombales. Il y en a partout et dans tous les sens; quelques-unes sont superposées. Ces monuments funéraires, taillés dans d'énormes blocs de granit, ne présentent aucune inscription : on remarque sur deux ou trois des ornements en forme de fleurs de lis. Les ruines d'une lanterne des morts, élevée sur un tertre, dominent encore le champ du repos. L'étranger qui visite ce lieu d'un aspect vraiment saisissant ne peut se défendre d'une profonde émotion. Malheureusement il n'en est pas ainsi des habitants

(1) Hérisson est situé dans la commune de Pougne, canton de Secondigny, arrondissement de Parthenay.

Hosted by Google

d'Hérisson. Sans respect pour les cendres de leurs ancêtres, ils fouillent le cimetière quand ils ont besoin d'une pierre. Les tombeaux sont utilisés de toutes les manières. On en trouve dans les maisons et dans les chemins, à plusieurs kilomètres du village. Depuis quelques années surtout, leur nombre diminue à vue d'œil. En outre, les maisons des vivants s'avancent peu à peu sur les demeures des morts et les remplacent. Déjà la lanterne funèbre occupe l'angle du terrain au lieu de se trouver au centre. Il n'est pas difficile de prévoir que tout sera nivelé dans un très-bref délai. On trouve assez souvent dans ce cimetière des bagues en cuivre ou en argent et des poteries grossières. Nous avons pu nous procurer sur le lieu un vase provenant de ces fouilles; il nous paraît dater du XIV^e^ siècle. Les plus anciennes sépultures remontent sans doute à cette époque.

Le château féodal n'est pas éloigné, il est placé sur un petit promontoire au pied duquel coule un ruisseau. Les hautes murailles et les tours de l'enceinte sont encore debout; mais le temps a couvert leurs parois d'un verdoyant tapis de lierre. L'intérieur n'a pas conservé son aspect primitif. A différentes époques, des constructions, remarquables seulement par leur laideur, ont été jetées çà et là dans la cour, suivant les besoins des propriétaires. Des fossés entouraient cet édifice, dans lequel on ne pouvait pénétrer que par un pont-levis. Vers le XIV^e^ ou le XV^e^ siècle, le manoir d'Hérisson appartenait à la famille d'Argenton. Plus tard il tomba entre les mains des d'Escoubleau de Sourdis.

On trouve, à côté du château, en dehors de l'enceinte, la chapelle seigneuriale. Elle est dans le plus mauvais état. Les voûtes ont presque entièrement disparu. Un seul arc, dont les pierres ne tiennent plus, menace la tête du curieux qui se hasarde dans les ruines. La tour carrée du clocher n'offre pas plus de sécurité que la nef. Une cloche est encore suspendue au milieu des murs lézardés, mais elle reste muette. Il serait impossible de la faire mouvoir; il n'est pas facile non plus d'en approcher. La voûte ogivale du sanctuaire n'est pas encore détruite; mais elle ne saurait résister bien longtemps. L'abside

Hosted by Google

est circulaire. Ses murs sont ornés extérieurement de corbeaux grossièrement sculptés. C'est à peu près la seule décoration de cette chapelle. On voit dans le chœur trois pierres tombales couvertes d'épitaphes. Voici l'une de ces inscriptions :

CI GIST LE CORPS DE HAUTE
ET PUISSANTE DAME
CHARLOTTE D'ESCOUBLEAU
DE SOURDIS, COMTESSE
DOUAIRIÈRE DE CLISSON,
DAME D'HÉRISSON ET
AUTRES LIEUX, DÉCÉDÉE LE
5 JUILLET 1704, AU
CHATEAU D'HÉRISSON.

Les ruines de l'église Saint-Jean se voient à l'autre extrémité du village. Elle est un peu plus ornée que la chapelle du château, mais elle n'offre cependant rien de remarquable. Une inscription est gravée au dessus de la porte principale. Nous n'avons pas eu le temps de la déchiffrer. Nous pensons qu'on n'en pourrait venir à bout qu'à l'aide d'une empreinte. La tour du clocher est carrée comme celle de la chapelle seigneuriale. Ces deux édifices religieux appartiennent à l'époque ogivale. Ils nous paraissent dater du XV^e^ siècle.

Un petit monastère avait été construit à côté de l'église ; ses bâtiments existent encore ; ils servent d'habitation à un cultivateur.

Un monument d'un tout autre genre se trouve à l'extrémité du village, on l'appelle la *Merveille*. C'est un énorme bloc de granit placé en équilibre sur le sommet d'un rocher. Il suffit du moindre effort pour faire osciller cette pierre, qui pèse plusieurs milliers de kilogrammes. La *Merveille d'Hérisson* est, comme on le voit, une de ces pierres branlantes dont la construction est attribuée aux Gaulois.

A la fin du XVIII^e^ siècle, Hérisson était encore quelque chose. Placé sur la route conduisant à la mer, il était traversé par de nombreux voyageurs. On y trouvait deux grandes hôtelleries, le *Mouton* et *Saint-Georges*. Ces édifices sont aujourd'hui en ruine ; mais quelques-unes des maisons particulières des trois

Hosted by Google

derniers siècles ont résisté à l'action du temps. Elles donnent une physionomie toute particulière au village.

Nous avons remarqué, dans l'église de Pougne, deux des anciennes cloches d'Hérisson : l'une est du XV^e^ siècle, l'autre du XVI^e^. Une pierre tumulaire, placée dans le chœur de cette église, a frappé notre attention. Elle ne porte aucune inscription, mais elle est décorée d'une façon sinistre ; une longue épée la traverse diagonalement ; à droite et à gauche de la poignée de cette arme, on voit un écusson fascé de cinq pièces. De quelle manière est mort le personnage inconnu dont les restes reposent sous cette tombe? Nous n'en savons rien ; mais, en considérant cet énorme glaive, on ne peut s'empêcher de penser au bourreau.

H. IMBERT.

Hosted by Google

LA MARQUISE DE CAYLUS.

2me article.

—

Mme la marquise de Caylus était jalouse à l'excès des égards et des respects que sa belle-fille témoignait à Mme de Maintenon, et aurait voulu la gouverner à sa guise. Elle n'osa pas pourtant résister et la jeune dissipatrice fut envoyée à Versailles. Son mari vint prendre ses fonctions à la cour et promit de se corriger. Il était urgent d'embrasser ce parti et la situation n'était plus tenable à en juger par la lettre que Mme de Maintenon adressa le 30 du même mois à Mme de Caylus mère :

« Jusqu'ici je suis fort contente de la comtesse de Caylus; elle passe ses journées fort gaîment et fort innocemment, ne songe qu'à travailler, et elle va entreprendre un lit qui, je crois, ne sera pas sitôt fait, mais il n'importe, pourvu qu'elle s'occupe. Je compte de la mener à Fontainebleau, si vous le trouvez bon, et qu'elle ira passer quelques jours auparavant auprès de vous. Je lui trouve là-dessus tous les sentiments qu'elle doit, qui sont pleins de respect, de reconnaissance et d'amitié pour vous.

« Je vous supplie, Madame, d'ordonner de m'envoyer le mémoire de ses dettes; car il me faut savoir à quoi s'en tenir et régler l'avenir. Elle est sans un sou et sans une robe. J'ai prié monsieur son mari de me faire toucher son argent afin de le ménager moi-même, ayant de la peine à la voir dans l'état où elle est. Vous voyez, Madame, par le compte que je vous en rends, l'envie que j'ai que vous y preniez toujours intérêt, et que vous ne changiez jamais les bontés que je vous ai vues pour elle. J'espère que par ma conduite je vous obligerai à en avoir toujours pour moi.»

Le comte et la comtesse de Caylus logèrent ensemble et de ce rapprochement naquit un fils qui devint un littérateur et un savant estimé. L'aisance rentra dans le ménage bien dirigé et le roi paya une somme qu'il avait promise. Malheureusement

Hosted by Google

le naturel reprit le dessus, le jeune comte se livrant à ses habitudes honteuses fut éloigné de la cour. Les instances de sa femme jointes aux conseils de Mme de Maintenon n'eurent aucun pouvoir sur lui. Accablée de douleur, Mme de Caylus mêlait ses larmes à celles de sa tante, et elle trouva dans sa tendresse un adoucissement à ses maux. Bientôt elle en chercha d'autres plus conformes à son caractère; elle se vit entourée d'hommages et accepta ceux de Villeroy. C'était, au reste, dit Voltaire, le meilleur choix qu'elle pût faire; mais il est des cas, et celui-ci est des premiers, où le meilleur ne vaut rien. La dissipation l'entraîna dans de nouvelles fautes, et malgré les remontrances de Mme de Maintenon, elle entra dans l'intimité de la duchesse de Bourbon. Cette fille légitimée du roi et de Mme de Montespan avait l'esprit fin et caustique. On lui attribue quelques-uns des couplets satyriques qui circulaient clandestinement. Admise dans la familiarité de cette princesse, Mme de Caylus y fortifia le penchant qu'elle avait à la moquerie et sa merveilleuse facilité à contrefaire les ridicules, et fut éloignée de la cour cinq ans après son mariage. « Mme de Maintenon, raconte-t-elle, eut beau me dire qu'il ne fallait rendre à ces gens-là que des respects et ne jamais s'y attacher; que les fautes que ferait Mme la duchesse retomberaient sur moi, et que les choses raisonnables qu'on trouverait dans sa conduite ne seraient attribuées qu'à elle; je ne la crus pas et je m'en trouvai mal. »

Entrons ici dans plus de détails. Pendant la campagne de 1693 les dames suivirent le roi en grande partie. Mme la duchesse de Bourbon étant grosse resta à Versailles, et Mme de Caylus qui l'était aussi fut envoyée à Saint-Germain avec Mme de Montchevreuil chargée de veiller sur elle. Elle ne s'y amusait pas, et étant allée voir la duchesse, elle lui parla de son ennui, fit force plaisanteries sur son grave mentor et sur son excessive et peu aimable dévotion capable de dégoûter de la piété. Le portrait était vif, malin; on en rit, et la princesse en écrivit à Mme de Bouzoles. La lettre tomba entre les mains du roi qui regarda ces plaisanteries comme criminelles : « On y trouva de l'impiété, dit la coupable, et elles disposèrent les esprits à recevoir les impressions désavantageuses qui me firent enfin

Hosted by Google

quitter la cour pour quelque temps. Ainsi Mme de Maintenon avait eu raison de m'avertir qu'il n'y avait rien à gagner avec ces gens-là. »

Toute la vérité n'est pas là : Mme de Caylus dut en effet s'éloigner de la cour à cette époque ; mais sa disgrâce ne fut pas longue et elle ne s'en plaignit pas : « On s'ennuie si fort dans ce pays-ci, dit-elle plaisamment, que c'est être exilée que d'y vivre. » Elle y fut bientôt rappelée ; des saillies railleuses et surtout sa liaison ouvertement déclarée avec Villeroy l'en firent une seconde fois et définitivement bannir en 1698. Elle eut alors une maison à Paris et y reçut des amis. Le marquis de Lassay écrivait le lendemain de cette disgrâce : « J'allai souper chez Mme de Caylus, où il n'y avait que le comte de Fiesque, l'abbé de Bussy et Mlle de Grammont. Ils me dirent qu'elle avait joué la désespérée tout le jour ; cependant sur la fin du souper, elle noya sa douleur dans le vin et dans l'eau-de-vie brûlée, et le comte de Fiesque chanta des chansons de Blot. On parla encore un peu du comte de Villeroy. »

Ce temps de pénitence se passa dans la société des gens d'esprit, et c'est alors qu'elle connut le vieux marquis de la Fare qui lui adressa le plus joli de ses madrigaux :

M'abandonnant à la tristesse,
Sans espérance, sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douleur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour?
Et n'es-tu pas cruel, amour,
Toi que je fis dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
Par l'ennuyeuse indifférence?
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers
Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caylus.

Hosted by Google

Les portraits qu'on a d'elle dans sa jeunesse répondent bien à l'idée que l'abbé de cour, le poète galant et le chroniqueur morose ont donnée de sa beauté : grande, svelte, élégante, souple et jolie sous ses différents costumes, elle a l'air noble, une figure un peu ronde où la douceur et la malice s'allient et se fondent sans opposition, une bouche fine où la raillerie se joue sans effort, de beaux yeux vifs, spirituels et sympathiques, la grâce et la distinction dans toute sa personne.

Mme de Maintenon continua à voir sa nièce et à lui écrire, mais avec plus de froideur. Celle-ci se jeta enfin dans les bras de la religion avec autant d'ardeur qu'elle en avait dépensé pour les plaisirs. Cette conversion fut l'œuvre du Père de la Tour, général de la Congrégation de l'Oratoire, qu'elle prit pour directeur. Saint-Simon assure qu'elle rentra sincèrement dans l'accomplissement de tous ses devoirs : « Cette femme si légère, si galante, si moqueuse, si dénigrante, partagea tout son temps entre la prière et les bonnes œuvres. Le jeûne et les austérités prirent la place des frivolités et des plaisirs ; son zèle fut même porté si loin qu'elle restait des journées entières à l'église. » Et ailleurs : « Cette femme si mondaine, si faite pour les plaisirs et pour faire la joie du monde ne regretta jamais dans ce long espace que de ne l'avoir pas quitté plus tôt, et ne s'ennuya jamais un moment dans une vie si dure, si unie, qui n'était qu'un enchaînement sans intervalle de prières et de pénitence. »

Telle était la vie qu'elle menait lorsque son mari mourut en novembre 1704. Cette mort fut pour elle une véritable délivrance : il était alors sur les frontières de Flandre, et on l'obligeait à tenir garnison l'hiver pour qu'il n'approchât ni de la cour, ni de sa femme : « Cet homme blasé, hébété depuis plusieurs années par le vin et l'eau-de-vie, prétend encore Saint-Simon, ne demandait pas mieux pourvu qu'il fut toujours ivre. »

« Le confesseur de la comtesse de Caylus était soupçonné de jansénisme : Mme de Maintenon qui redoutait l'exagération et le rigorisme en tout, engagea sa nièce à en changer ; c'était aussi le désir du roi ; elle s'y conforma et sa pension fut portée de

Hosted by Google

six à dix milles livres. Bientôt elle ne fut plus la même : ce qui l'attirait l'ennuya, elle se lassa de ses bonnes œuvres, la solitude lui parut insupportable, elle se reforma une société de gens aimables et redevint tout ce qu'elle avait été. » C'est encore là Saint-Simon qui parle, et Mme de Maintenon semble justifier ce récit par sa lettre du 30 décembre 1705 : « Vivez en paix, ma chère nièce, ne reprenez point le monde, choisissez un certain nombre d'amies pour quelque société, et qu'elles soient honnêtes. Vivez à la vieille mode. Ayez toujours une fille qui travaille dans votre chambre, quand vous êtes avec un homme. Défiez-vous des plus sages ; défiez-vous de vous-même. Croyez une personne qui a de l'expérience et qui vous aime. Vous êtes encore jeune et belle : au nom de Dieu ne vous commettez pas et ne commettez pas les autres. Occupez-vous de votre enfant ; servez Dieu sans cabale, ne méprisez personne, ne vous entêtez de rien ; suivez la voie commune ; soyez simple et pardonnez à ma tendresse cette petite instruction. »

La complaisance qu'avait montrée Mme de Caylus, en changeant de directeur, ne la fit pas rappeler immédiatement à la cour. Elle s'y était fait beaucoup d'ennemis ; ce retard la rendait impatiente et elle écrivait à sa tante qui lui répondait avec bonté, mais sans se laisser fléchir : « Je n'ai rien à dire sur le déchaînement qui n'a pas cessé... Vous n'avez jamais été dévote que par politique ; vous ne pensez plus qu'à vous remarier : voilà sur quoi on brode tous les jours quelque chose de nouveau. N'en soyez pas en peine, ma chère nièce, votre conduite, s'il plaît à Dieu, forcera vos détracteurs à se taire, et établira une réputation qui vaut mieux que tous les trésors du monde. »

« Vous devez être sur vos gardes, lui écrivait encore Mme de Maintenon, vous avez des envieux. On est généreux quand on voit les gens malheureux ; mais cette générosité est si peu véritable qu'on ne peut plus les souffrir quand ils sont heureux. Si on vous voit bien avec moi, c'est ce qui vous attirera encore plus d'ennemis. Ne donnez aucune prise ; prenez un milieu entre vous livrer à la société et vous abîmer dans la retraite ; vous ne pourriez soutenir ce dernier parti, et l'autre vous éloignerait plus de Dieu que ne ferait la cour..... Songez qu'on vous observe. »

Hosted by Google

Quelle connaissance du cœur humain, que de bonté et de sympathie compatissante et prévoyante dans ce peu de lignes!

L'éloignement pesait de plus en plus à Mme de Caylus; Mme de Maintenon en eut pitié, elle vint à son aide, intercéda pour elle et la jeune veuve reparut à Versailles, au souper du roi, le 10 février 1707, dans tout son éclat : « Belle encore comme un ange, et sa tante qui l'aimait toujours fut ravie de la revoir (1). » Elle n'avait pas vu Louis XIV depuis treize années, et fit regretter cette longue éclipse, à force d'esprit, d'agrément et d'adresse. Elle répara ses torts, reconquit toute l'affection de Mme de Maintenon qui ne demandait qu'à oublier le passé, et écrivait, quelque temps après, à Mme de Brinon : « Je suis très-édifiée de la conduite de Mme de Caylus et, si elle persévère, je ne doute pas qu'elle ne soit plus agréable à Dieu que d'autres âmes plus innocentes et moins ferventes. » Son commerce lui devint nécessaire; admise bientôt dans son intérieur, initiée peu à peu dans tous ses particuliers, elle était en pleine faveur en 1710 et ne quitta plus la cour jusqu'à la mort du roi, en 1715. On a d'elle la lettre qu'elle écrivit le 20 septembre de cette année à Mlle d'Aumale, secrétaire et amie de Mme de Maintenon retirée à Saint-Cyr, pour demander à être admise pendant quelques instants auprès de sa tante : « Si vous entrevoyez, Mademoiselle, un moment favorable pour le proposer, levez bien, je vous en conjure, toutes les difficultés. Je ne mènerai point de femmes avec moi; je ne suis ni difficile, ni incommode en rien. Je partirai au premier attendrissement. Je vous remets mes intérêts les plus chers et mes désirs les plus vifs entre les mains. Que j'aille voir de mes propres yeux ce miracle de sainteté et de courage! Quel coup, quelle chûte et quelle fermeté! »

Fixée à Paris, elle allait de temps en temps voir Mme de Maintenon, quand celle-ci lui permettait de venir interrompre sa solitude; elle lui écrivait plus souvent. Elle vécut dans une petite maison du jardin du Luxembourg, à demi-retirée du monde, voyant ses amis et le duc de Villeroy jusqu'à la fin,

(1) *Mémoires de Saint Simon.*

Hosted by Google

ayant auprès d'elle son fils, original et philosophe, donnant à souper à des gens du monde et à des savants, se barbouillant le nez de tabac d'Espagne, et mêlant dans une mesure un peu confuse, la piété, la bienséance, la liberté d'esprit et les grâces qui survivaient en elle; surtout et toujours restant un modèle parfait de cette urbanité, de cette honnêteté qui était un art où peu atteignaient, art enseigné par le chevalier de Méré à Mme de Maintenon qui en fut un type accompli, imité par sa nièce; art traité didactiquement par la plume experte de l'abbé Gédoyn. Celui-ci joignit comme exemple et conclusion à son docte et agréable mémoire un éloge de la marquise de Caylus, morceau très-délicatement touché par Rémond, écrivain paresseux et peu fécond, mais homme d'esprit fort maltraité par Voltaire pour s'être prétendu l'élève de Ninon de Lenclos.

Le panégyriste représente cette femme si aimable et si attrayante, même lorsqu'elle ne fut plus jeune, répandant autour d'elle l'enchantement dont elle possédait le secret, disant tout en effleurant et sans avoir l'air d'y toucher, unissant aux fleurs de l'esprit de Mme de la Sablière, la solidité de Mme de la Fayette; d'une conversation variée, tantôt sérieuse, tantôt enjouée; ne haïssant pas les plaisirs de la table, y redoublant de saillies et y présidant en déesse, comme l'Hélène d'Homère, conduisant même plus loin : « Elle répandait une joie si vive et si douce, un goût de volupté si noble et si élégant dans l'âme de ses convives, que tous les âges et tous les caractères paraissaient aimables et heureux; tant est surprenante la force ou plutôt la magie d'une femme qui possède de véritables charmes. Elle était née avec beaucoup d'esprit et avait eu l'avantage d'être élevée par la femme du monde qui avait le plus de connaissance des vrais agréments. Aussi personne n'avait une politesse plus noble, plus aisée, ni une plus grande exactitude sur toutes les bienséances. La curiosité et la société de plusieurs hommes de réputation, l'avaient rendue savante malgré elle, quoiqu'ils aient, je crois, toujours été plus occupés de lui plaire que de l'instruire. D'ailleurs son éloignement pour ce qu'on appelle beaux-esprits, répondait à la beauté naturelle du sien et à la délicatesse de son goût.

Hosted by Google

« Elle ne pensait point à son ajustement ; ce qui peut-être venait autant de la connaissance qu'elle avait de ses propres forces que de son indifférence pour plaire (1). »

La marquise de Caylus survécut dix ans à sa tante, ou plutôt à sa seconde mère, à sa conseillère et sa bienfaitrice. Elle la regretta, la pleura amèrement, et fit elle-même couler des larmes sincères et générales lorsqu'une maladie soudaine l'enleva en avril 1729. « Après la mort de Mme de Maintenon, dit Saint-Simon, le duc de Villeroy s'installa chez Mme de Caylus ; il n'en bougea plus, il y soupait tous les soirs, en maître de la case, jusqu'à sa fin prématurée dont il pensa mourir de douleur. » Elle avait alors cinquante-huit ans, et à cet âge, ces relations n'étaient plus qu'un fruit de l'habitude : une amitié solide avait pris la place d'un sentiment plus tendre, mais moins durable. Elle avait eu le bon goût de se préserver de la prétention ridicule des vieilles femmes qui veulent être jeunes malgré l'âge ; sa toilette était élégante, mais simple, elle ne mettait plus ni mouches, ni rouge, et laissait ces moyens factices aux coquettes.

Vte DE LASTIC SAINT-JAL.

La suite au prochain numéro.

(1) *Ébauche*, dans les œuvres diverses de l'abbé Gédoyn, de l'Académie française.

Hosted by Google

L'IDYLLE AUX BORDS DE LA CHARENTE (1).

Bernard Palissy nous a laissé de Saintes, aux premiers temps de la Réforme, sous Claude de la Boissière qui l'y vint prêcher, un petit tableau plein de fraîcheur et d'innocence. On pourrait l'appeler l'Idylle aux bords de la Charente. Sans doute son imagination poétique a quelque peu doré le paysage. Mais que tout cela est gracieux! Si c'est une fiction, au moins elle est agréable. Pendant qu'ailleurs la guerre sévissait, que se commettaient des atrocités dignes des Barbares, à Saintes, la petite Eglise, toute confite en dévotion, menait une vie pure, chaste, immaculée. Plus de procès. Dès qu'un de ceux de la religion en voyait poindre l'ombre chez son voisin, il arrangeait les deux partis. Plus de jeux; plus de danses; plus de rondes; plus de banquets! Adieu la joie et les plaisirs! La cité semblait, à en croire Maître Bernard, devenue un grand couvent huguenot où la psalmodie du chant Grégorien était remplacée par les strophes de Marot. Les écoliers eux-mêmes, c'est Palissy qui parle, oubliaient de faire des grimaces à leurs camarades, ou des cornes à leurs maîtres. Les femmes avaient presque renoncé à la coquetterie. Aucunes « superfluitez de coiffures et dorures. » Les magistrats aussi, voyant qu'on réformait, réformèrent. « Ils avaient, raconte l'historien, policé plusieurs actions mauvaises qui dépandent de leurs autoritez. Il était défendu aux hôteliers de tenir jeux ny de donner à boire et à manger à gens domiciliez, afin que les hommes débauchez se retirassent en leur famille. »

(1) Nous détachons ces quelques pages d'un livre sur B. Palissy que va faire paraître à la fin du mois la librairie académique de Didier, quai des Augustins, à Paris.

Hosted by Google

Je n'ai pas les ordonnances des magistrats de Saintes à ce sujet. Elles reproduisaient vraisemblablement le célèbre édit d'Orléans, (30 janvier 1561), qui proscrivait les maisons de jeu et de prostitution, l'usage des dorures sur bois, sur plomb et sur fer, des émaux, de l'orfévrerie, et de divers objets de luxe étrangers, pour les manants et habitants des villes. J'ai celles de Saint-Seurin d'Uzet, où le luthéranisme avait d'abord pénétré.

Le 3 septembre 1550, le juge de la seigneurie, Charles Rigaud, licencié ès-lois, avocat au siége de Saintes et à la cour de Bordeaux, publia des « inhibitions générales » dont voici le texte inédit.

« Inhibitions et défenses ont esté faictes à tous les manans « et habitants de la présente chastellenie de non jurer et blas- « phemer le nom de Dieu et de non jouer à jeux défendus « durant le divin service les jours de festes, tant le jour que la « nuit.

« Aussi est faicte inhibition et défense aux hostes de la pré- « sente seigneurie, à peine de cent solz d'amende, ne souffrir « les dits jeux en leurs maisons.

« Aussi est faicte inhibition et défense aux habitants de la « terre et seigneurie de quelque état ou qualité qu'ilz soyent « de ne tenir en leurs maisons femmes mal famées et paillardes « en quelque manière que ce soit et ce à peine de dix livres « pour la première foys. Et enjoignons aux dites femmes mal « famées et paillardes que, incontinent après la publication de « ces présentes, elles ayent à vuyder et bouter hors la présente « chastellenie : et ce, sous peine du fouet. »

Pourtant comme il fallait des distractions, le ministre de Saintes permettait la promenade et le chant des cantiques. On s'assemblait par troupes, mais en observant avec soin la séparation des sexes. Les prairies de la Charente étaient le Pré-aux-Clercs des Réformés saintongeais. La musique devenue lascive, avait failli être proscrite des églises par le concile de Trente, 1545-1563, et sans Palestrina qui, à la prière de son illustre protecteur, saint Charles Borromée, fit une messe, la célèbre messe dite du PAPE MARCEL, dans un sens profondément chré-

Hosted by Google

tien, les Pères et Pie IV eussent définitivement expulsé de la maison du Seigneur comme licencieux et immoral l'art des Haydn, des Mozart, des Grétry, des Chérubini, des Choron, pour ne citer que les plus religieux. Au xv^e^ siècle en effet, les compositeurs écrivaient un *Kyrie*, un *Credo*, un *Gloria*, sur des motifs de ponts-neufs ou des ariettes de taverne. François I^er^ qui consacrait 2396 livres par trimestre, soit environ 130,000 ou 140.000 francs par an de notre monnaie, à sa chapelle de musique, et seulement 636 livres à sa chapelle de plain-chant, peupla la première de gros Picards dont les voix de basse-taille ressemblaient à des voix de taureaux, *taurinæ voces*. On imita ce caprice royal. Mais on ne pouvait cependant avoir partout de ces Picards. Un chanoine d'Auxerre, pour y suppléer, inventa le *serpent*, instrument qui ayant complètement perdu depuis sa forme de reptile, continue pourtant à s'appeler serpent, mais en se cachant sous le nom grec *d'ophicléide*, serpent à clefs.

Les premiers Chrétiens avaient inventé ou improvisé leurs chants. La préface de la messe était la mélopée ou récitatif de la tragédie grecque; le *Nœnia* du bûcher funèbre chez les Romains était devenu le *Libera*. Prêtres et fidèles, dans les occasions solennelles, entonnaient divers chants, chacun comme il pouvait, *prout quisque poterat*. Les Réformés firent comme eux. Clément Marot, par sa traduction des *Psaumes français* leur fournissait les paroles. Les chansons des rues et l'imagination de chacun leur donnèrent des airs. Ces vers de maître Clément, nous dit Florimond de Rémond, liv. VIII, p. 1043, « ne furent pas lors mis en musique comme on voit au- « jourd'huy pour estre chantez au presche, mais chacun y « donnoit tel air que bon luy sembloit, et ordinairement de « vau-de-ville. » La cour les avait très-bien accueillis. François I^er^ accepta la dédicace des trente premiers, traduits avec le secours de Tatalle et publiés en 1541. Vingt autres parurent en 1543, composés et imprimés par les soins de Calvin à Genève, où le poète s'était réfugié par crainte de la Sorbonne. Théodore de Bèze, pendant son séjour à Lauzanne, acheva de traduire le reste du psautier qui fut terminé en 1553. Le tout fut imprimé

Hosted by Google

à Genève en 1556, in-12, sous ce titre: *Setanteneuf psaumes mis en rithme françoise.* François Ier engagea le poète à les adresser à Charles-Quint. L'empereur envoya à Marot deux cents doublons, et le pria de lui traduire de même le psaume: CONFITEMINI DOMINO, QUONIAM BONUS, qu'il aimait. Les musiciens de ces deux princes mirent en musique les vers du rimeur. Claude Goudimel, célèbre artiste du temps, composa la plus grande partie de ces airs avec Guillaume Franc et Bourgeois. Henri II les goûtait fort. Ils eurent une vogue singulière. Ce fut une lutte pour avoir en propre un de ces cantiques. Le roi en distribua à tout le monde; n'en eut pas cependant qui voulut: « Le roy Henri aymoit et prit pour sien le « psaume:

« Ainsi qu'on oyt le cerf bruire.

« Lequel il chantait à la chasse. » Malade à Angoulême, il fredonnait le CXXVIII:

Bienheureux est quiconque
Sert à Dieu volontiers,

dont il avait lui-même composé la musique. « Et les lucs, « violes, espinettes, fleuste, les voix de ses chantres parmi » l'accompagnaient. « Madame de Valentinois qu'il aymait prit « pour elle:

« Du fond de ma pensée,

« qu'elle chantait en volte. La Reyne avait choisi:

« Ne veuillez pas, ô sire,

« avec un air sur le chant des bouffons. » D'autre fois elle disait:

Vers l'Eternel, des oppressez le père
Je m'en iray, lui montrant l'impropère
Que l'on me faict, luy feray ma prière
A haulte voix, qu'il ne jette en arrière
Mes piteux cris; car en lui seul j'espère.
PS. CXLI.

Le roi de Navarre, Antoine, prit:

Revange-moi, prends ma querelle,

Hosted by Google

« qu'il chantait en bransle de Poitou. Ainsi les autres. »

Le peuple, comme la cour, créa ses airs. Le dimanche « les « compagnons de mestiers » s'allaient « pourmener par les « prairies, bocages, ou autres lieux plaisants chantant par « troupes pseaumes, cantiques et chansons spirituelles. Vous « eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes es « jardins et autres lieux qui, en temps pareil, se délectoyent « à chanter toutes choses saintes. »

Lss chanteurs n'étaient pas toujours habiles. Il arrivait parfois qu'au prêche, une partie chantait ce verset-ci, l'autre ce verset-là, si bien, raconte Florimond, que le pauvre ministre Malo, « quoiqu'il tempestast en chaire et battit de la main, ne « le pouvait remettre à la mesure. » Liv. VIII, p. 1010.

Bernard Palissy s'est plu à ces harmonies de voix mâles et fraîches. Il aimait à les entendre ; il aime à nous en parler. Voilà le chœur de nos jeunes Saintongeais, *Gratiæ decentes,* comme dit Horace, sous l'ombrage des aubiers, louant, exaltant le Seigneur Dieu dans ce magnifique élan de David: *Benedic anima mea Domino.*

Elles disent :

« Bénissez le Seigneur, ô mon âme! Seigneur, mon Dieu, vous avez fait paraître votre grandeur d'une manière bien éclatante.

« Environné de majesté et de gloire, revêtue de lumière comme d'un vêtement, vous étendez le ciel comme un pavillon.

« Vous marchez sur les ailes du vent. Vous conduisez les fontaines dans les vallées pour abreuver les bêtes des champs, les animaux sauvages, les oiseaux de l'air.

« Vous faites sortir le pain de la terre et le vin qui réjouit le cœur de l'homme, et l'huile qui répand la joie sur son visage.

« Un regard de vous fait trembler la terre; vous touchez les montagnes, et les flammes et la fumée jaillissent.

« Je chanterai les louanges du Seigneur tant que je vivrai. O mon âme, bénis le Seigneur ! »

Et les oiselets font chorus. Ils célèbrent aussi le Seigneur Dieu. Et les chevreaux sautent, et les agneaux bondissent, et les conils font mille et mille tours et détours. Toute la création

Hosted by Google

semble réunie pour adresser ses louanges au Créateur. Ne demandons plus où sont les sommets foulés par les vierges de Laconie. Où est le Sperchius? Où sont les grands arbres qui écartent les rayons du soleil? Tout cela vaut-il les filles de Saintes chantant les vers de Marot sous les aubarées de la Charente? Tout cela est-il plus grand que cette pastorale? Et si Palissy n'est pas Virgile, pourquoi les prairies de la Saintonge ne vaudraient-elles pas les vallées de l'Hémus? Un écrivain l'a dit: *Si Galliam ovum statuas, Santones ovi vitellum sunto;* et Sully a répété: Si la France était un œuf, la Saintonge en serait le jaune; et le proverbe s'est continué:

Si la France estoit un œuf,
Xaintonge en serait le moyeuf.

Mais hélas! c'est une trève entre deux batailles; et le clairon des combats va faire taire les refrains de la musette.

LOUIS AUDIAT.

—

UNE LETTRE INÉDITE

DU CHEVALIER DE MÉRÉ.

—

L'idée de réunir sous forme de dictionnaire l'histoire généalogique des principales familles de nos provinces de l'Ouest, avait déjà été conçue, il y a plus de deux siècles, par un savant gentilhomme poitevin. Ce projet, qui ne fut peut-être pas mis à exécution, a été réalisé depuis par un érudit magistrat du même pays, M. le conseiller Henri Filleau, digne héritier du savoir et du mérite de ses ancêtres. Nous ne rappellerons pas ici la courageuse persévérance dont son petit-fils, M. Henri Beauchet, aidé de la collaboration si intelligente de M. Ch. de Chergé, a fait preuve en éditant et complétant l'œuvre de son aïeul. Nous vou-

Hosted by Google

lons seulement demander par si dans les archives publiques ou particulières du pays on trouverait trace de l'ouvrage entrepris en 1666 par M. de Bois-Ferrand (Pierre de Sauzay), ouvrage dont le plan nous est révélé par une lettre que le hasard a mise entre nos mains.

Le chevalier de Méré, chargé avec M. de Bois-Ferrand de faire la production de noblesse de MM. de Bremond, écrivait de Poitiers, le 20 mars 1666, à Mme la marquise d'Ars (Marie de Verdelin) la lettre suivante :

« Madame,

« Nous avons fait notre production dès le commencement de ce « mois, et nous ne songeons plus qu'à vous rendre les beaux titres « que vous nous avez fait la faveur de nous confier, et à vous en « remercier très-humblement. Je vous assure, Madame, que si nous « estions jamais assez heureux pour vous en pouvoir témoigner notre « reconnaissance, à M. le marquis d'Ars, votre fils, il n'y a rien « dans le monde que nous fissions de meilleur cœur. Je prétends vous « les porter moi-même, ou si je ne le puis sitost, vous les envoyer « par un homme exprès : car s'en fier à la poste ou au messager, la « voye ne me semble pas assez seure pour une chose de si grand « prix : j'en consulteray Mme Giraud.

« Je vous diray, Madame, que M. de Bois-Ferrand, qui demeure « en ceste ville, fait un livre de généalogies des meilleures races de « Xainctonge et de Poictou. Les Bremond sont si illustres qu'il n'a « garde de les oublier ; et, d'ailleurs, il s'y intéresse trop à cause de « son fils aisné, marié avec une fille de Vaudoré. Il m'a chargé de « vous escrire que si vous voulez envoyer des mémoires de vos titres, « c'est-à-dire les dates et les extraits, il saura les employer d'une « manière qui vous sera sans doute agréable. Il a vu et jugé tous les « titres qu'on a produits, et les gens qui sont nommés pour cela s'en « rapportent tout à fait à luy. Aussi, vous puis-je asseurer, Madame, « que c'est un gentilhomme qui a bien de l'honneur et qui s'y entend. « Nous sommes dans un temps qu'on recherche fort ces sortes de « choses. Il a déjà vu les titres de M. de Vernoux (Galiot de Bre- « mond) et garde les extraits de sa production, etc... Mon frère et ma « sœur vous baizent très-humblement les mains, et je suis avec « respect, etc.

« Le chevalier DE MÉRÉ. »

Ce M. de Bois-Ferrand était Pierre de Sauzay, écuyer, seigneur de

Hosted by Google

Bois-Ferrand, qui l'année suivante (1667) publia à Poitiers chez *Jean Fleuriau, les Roolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois, convoqués en 1467, 1491 et 1533*, opuscule curieux et rare, dit M. Joannis Guigard, dans son utile et excellente bibliothèque héraldique. Son fils aîné, Jean de Sauzay, écuyer, seigneur du Breuil-Méraud et de Bois-Ferrand, épousa, en effet, le 21 juillet 1656, Louise de Bremond, fille de François-Salomon, chevalier, seigneur de Vaudoré, gouverneur de Parthenay, et de Gasparde de la Longraire.

L'ouvrage entrepris par ce gentilhomme d'honneur et de savoir, comme l'atteste le chevalier de Méré, a-t-il été terminé? Il n'a sans doute pas été imprimé, mais où pourrait-on en trouver les vestiges? Ce serait, il faut en convenir, une précieuse découverte à tous les points de vue, et ce nobiliaire de M. de Bois-Ferrand vaudrait bien ceux que notre époque voit éditer chaque jour; il faut avouer aussi que ces sortes de choses sont également fort recherchées comme en 1666. N'appartient-il pas à notre savant collaborateur, M. Beauchet-Filleau, de se mettre l'un des premiers à cette curieuse recherche de l'œuvre inédite de son digne devancier?

Le chevalier de Méré, l'une des célébrités du Poitou, est un personnage bien connu dans l'histoire de la littérature française en général, et particulièrement par sa correspondance dont il a été donné une édition en 1682. « L'ouvrage le plus connu du chevalier de Méré, dit Dreux-Duradier, sont ses lettres. Il faut convenir qu'elles tiendront toujours quelque rang dans notre littérature française. L'esprit qui y brille, la nouveauté des tours, celle des idées, je ne sais quel air original, de vrais agréments en font les délices de bien des lecteurs. » Georges Brossin de Méré, à qui l'on ne saurait contester d'avoir été l'un des beaux esprits du XVII^e^ siècle, n'en a pas moins été classé parmi *les précieux de son temps*, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans la lettre que nous venons de citer, une certaine afféterie et une recherche d'expressions qui constituent le cachet de son style pompeux et surtout fleuri.

Il habita longtemps « une jolie maison de campagne aux environs de Poitiers » et mourut en 1685, suivant les uns, et vers 1690, suivant les autres. Le surnom de Méré lui venait d'une terre située dans les environs de Saint-Maixent, et qui semble avoir appartenu à une famille de Gombaud. On sait que dans sa jeunesse il porta le nom de Plassac, et Dreux-Duradier met en note que ce nom est celui « d'un petit bourg de Saintonge dans l'élection de Saintes. » Nous ne savons

Hosted by Google

si c'est bien de ce Plassac de Saintonge qu'il s'agit ici. Il est vrai que nous trouvons une Jeanne Gombaud, dame de Plassac, mariée à Olivier Vigier, seigneur de Feusses, près Marennes, dont la fille, Françoise Vigier, épousa (en 1563) René Prévost, seigneur de Bruslain en Poitou; mais rien ne dit que ces Gombaud de Plassac aient été les mêmes que les seigneurs de Méré, et que ceux que Dreux-Duradier qualifie seigneurs de la Tour-Landry et comtes de Châteauroux.

Ces terres de la Tour-Landry et de Châteauroux appartenaient à cette époque à la maison de Maillé, et en partie à celle d'Aumont, ce qui ferait supposer une erreur commise dans le nom de la mère du chevalier de Méré.

Une question qui n'est pas davantage résolue, est celle de savoir si la marquise de Sevret, qui exerça une certaine influence sur l'esprit de Georges de Brossin, était sa sœur ou sa belle-sœur? La première opinion est admise par M. Beauchet-Filleau, et la seconde est indiquée dans une note de la *Bibliothèque du Poitou*. On voit par la lettre que nous venons de donner, que le *chevalier* parle de son *frère* et de sa *sœur*, mais dans un certain monde ces expressions pouvaient tout aussi bien s'appliquer à un beau-frère et à une belle-sœur.

En résumé, nous demanderons aux érudits du Poitou : 1° S'ils ont connaissance du *nobiliaire* entrepris, au XVII^e^ siècle, par M. de Bois-Ferrand; 2° s'ils ont des renseignements plus précis sur les circonstances que nous venons de signaler et qui se rattachent à la personne et à la parenté du chevalier de Méré?

Marquis DE ROCHAVE.

Hosted by Google

HISTOIRE DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION A BORDEAUX, principalement sous l'administration anglaise, par Francisque Michel, t. I, 1867.

—

1er article.

—

Le titre que nous venons de transcrire suffirait pour recommander à l'attention un ouvrage important par son sujet et d'un intérêt spécial pour nos contrées. Avant tout examen, on peut être sûr que l'histoire du commerce à Bordeaux versera de grandes lumières sur celle du commerce dans toutes les provinces entre la Loire et la Garonne.

Ce n'est ici qu'un premier volume; l'ouvrage cependant semblerait complet si l'on s'arrêtait à ces mots du titre: *principalement sous l'administration anglaise;* il semble en effet qu'il ait épuisé et dépassé cette époque. Mais elle n'est qu'une espèce de pivot, sur lequel l'œuvre s'appuie et roule; en réalité elle embrasse toutes les relations de Bordeaux avec les divers pays d'Europe sous ses différents régimes, du XIIIe au XVIe siècle, et il est bien probable que les volumes suivants donneront ces relations avec les pays hors d'Europe, et en conduisant cette histoire jusqu'à nos jours, montreront comment la splendeur actuelle est sortie des circonstances qui ont précédé.

Toutefois de cet état fragmentaire il résulte, d'abord et tout naturellement, qu'il n'y a pas de conclusion; ensuite qu'on ne suit pas toujours bien la marche de l'auteur parce qu'on ne voit pas assez où il va. Je ne dis pas que cette marche ne soit pas assez déterminée; je dis qu'elle n'est pas assez annoncée, qu'il faut quelque effort au lecteur pour la suivre. On pourrait à mon gré faire quatre parties fort inégales de ce volume: la première ne comprendrait qu'un chapitre: le Commerce de Bordeaux pendant l'antiquité et le moyen-âge, du Ier au XIIe siècle. Ce n'est

Hosted by Google

qu'une introduction un peu vague, où l'auteur a relevé, en trente pages, les différentes mentions qu'il a rencontrées, dans ses riches lectures, de Bordeaux comme place de commerce, sans y rien ajouter.

Les chapitres II à XIII contiennent l'histoire commerciale de Bordeaux au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles. Ils se partagent eux-mêmes suivant des classifications variables, selon les différents pays avec lesquels commerce Bordeaux, puis selon les différentes denrées qui sont l'objet de ce commerce. C'est ainsi qu'on voit se suivre ces différents titres de chapitre: Commerce de Bordeaux avec l'Angleterre; — Manière dont se faisait le Commerce à Bordeaux; — les Marchands de vin gascons à Londres; — Commerce avec Hull, Exeter, Darmouth, Bristol, Chester, l'Irlande, la Normandie et la Bretagne; — avec les Pays-Bas et l'Espagne; — Vins exportés par Bordeaux; — Droits du roi sur ces vins; — Coutumes et Péages hors de Bordeaux; — puis: Mercerie, étains, cuirs et peaux, harengs et autres poissons salés; — Laines et Draps; — Guède ou pastel, garance, redon, tan; — Manufactures d'armes, Orfévrerie à Bordeaux.

Bien que cette partie ne s'applique qu'au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles, des analogies, des contrastes, des rapprochements de tout genre entraînent souvent l'auteur à en sortir, à rappeler des faits ou des réglements postérieurs, de sorte que le lecteur s'étonne quelque peu de voir l'ouvrage comme recommencer en traitant au XIV^e^ chapitre des dispositions législatives relatives au commerce des vins avec l'Angleterre au XIV^e^ et au XV^e^ siècles, et autres choses notables. Puis l'histoire de ces siècles et un peu celle des deux siècles suivants se déroule dans dix autres chapitres, dans un ordre analogue mais non pas semblable à celui que j'ai déjà exposé.

Un dernier chapitre, le XXV^e^, contient une digression sur le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Il se rallie au livre à l'aide de ce proverbe du XIII^e^ siècle: Point de marine sans pélerinage; les pélerins y sont considérés comme l'objet d'importation dans ce commerce avec l'étranger.

J'avoue bien que cet ordre n'est pas pour moi tout ce qu'il y a de plus satisfaisant; l'ensemble ne se saisit pas aisément d'un

Hosted by Google

coup d'œil ; mais en revanche les faits sont nombreux, détaillés, c'est un livre d'une érudition à la fois très-étendue et très-minutieuse, plein de renseignements originaux et jusqu'ici négligés. Ce n'est pas qu'on n'ait beaucoup écrit sur Bordeaux ; outre les histoires politiques, civiles, etc., il y a, et tout récemment, en 1863, une *Histoire du commerce de Bordeaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1 vol. 8°. Je ne la connais pas et me garderai par conséquent de la sacrifier à celle de M. Michel, mais l'auteur y déclare qu'il a rencontré : « peu de matériaux authentiques et de « quelque importance pour montrer ce qu'était le commerce « de Bordeaux jusqu'au XVI^e^ siècle. » Or M. Fr. Michel lui apprend qu'il les eût rencontrés, et jusqu'à être embarrassé de leur richesse encombrante, s'il les eût cherchés dans les actes des notaires. Nous savions bien, nous autres Rochelais, que c'était là que se trouve l'histoire du commerce ; mais nul de nous jusqu'ici n'a su l'en tirer.

M. Fr. Michel ne s'est pas borné à ce genre de documents, mais à leur aide il a éclairci et fécondé tous les autres. Les renseignements abondent dans le texte, abondent dans les notes, celles-ci, je l'avouerai, trop nombreuses à mon gré, et trop longues ; elles forment comme un second livre, tandis qu'elles ne devraient contenir que la notation exacte du tome, de la page, de la ligne qui a fourni le texte. Car quelle indication utile ne peut trouver sa place dans un exposé où les idées ne sont que la conclusion et l'expression générale des faits, qui comporte par conséquent tout ce qui est bon à dire.

Une seule chose manque réellement à ce livre, non pas par la faute de l'auteur, mais par celle des matériaux ; ce sont des chiffres précis. M. Fr. Michel se proposait de recueillir et a recueilli les *traces des transactions commerciales ;* ces traces sont nombreuses, mais elles font sentir que beaucoup d'autres manquent : leur plus ou moins grande abondance peut tenir à beaucoup de circonstances peu appréciables, et ne saurait servir à mesurer les fluctuations du commerce. Il faut donc renoncer à constater d'une manière précise ses alternatives et ses progrès. Du reste la nature même des documents allégués

Hosted by Google

rend impossible toute analyse, toute énumération. Nous ne pouvons qu'affirmer leur importance et y renvoyer.

Je voudrais cependant y signaler du moins ce qui concerne spécialement La Rochelle, tout en me restreignant assez pour ne pas répéter ce qui se trouve partout. Car c'est un bien petit nombre de textes qu'on reproduit sans cesse à cet égard, et les érudits rochelais, un peu à leur honte, n'ont guère ajouté à ceux dont disposait M. Michel.

Ce sont les vins qui ont les premiers attiré son attention; et c'est dans ce commerce qu'il rencontre d'abord La Rochelle, nommée à côté de Bordeaux aux premières lignes des rôles d'Oleron, et, ce semble, ayant devancé Bordeaux. Ce sont en effet les vignes et les marais salants qui dès le x^e^ siècle promettaient la richesse et commandaient le commerce au pays où s'éleva bientôt La Rochelle, dont ils ont peut-être causé la fondation. Ces vins étaient alors non-seulement abondants mais renommés pour leur qualité. « Si l'on en croit un trouvère, « dit M. Michel, on consommait exclusivement en Angleterre « des vins de La Rochelle », et il recueille les passages de conteurs, de chroniqueurs, de lettres qui mentionnent les vins de La Rochelle et du Poitou, sans parler de la Guienne et de Bordeaux. Il n'y a pas à revenir sur ces citations après l'usage qu'en a fait, dans cette *Revue* même, M. Jourdan dans son *Essai historique sur les vignes et les vins d'Aunis.* M. Michel pense qu'il y a ici exagération, bien qu'il constate lui-même que les négociants bordelais achetaient pour les faire passer en Angleterre des vins d'Aunis, et, alors, sous leur vrai nom; mais il montre aussi qu'il est fait mention dès le XIII^e^ siècle de vins de Gascogne vendus par des marchands gascons. Longtemps il suit ces vins les uns à côté des autres et comme en concurrence.

Il donne même sur le prix relatif de ces vins des détails qui remontent à des temps plus reculés que ceux qu'a recueillis M. Jourdan. Vers la fin du XII^e^ siècle, « Nulle barrique de vin « de Poitou ne devait dépasser le prix de 20 shillings, nulle « barrique de vin d'Anjou celui de 24, et la barrique de vin « français était taxée au plus haut 25 shillings. »

Hosted by Google

En 1381, « la barrique du meilleur vin de Gascogne, « d'Osoye ou d'Espagne 100 sous et le vin commun des mêmes « pays moins cher selon la valeur, comme 7 marcs, 6 marcs « et demi et 6 marcs; la barrique du meilleur vin de La Ro- « chelle, 6 marcs et moins, suivant la valeur, jusqu'à 4 « marcs. En détail, le meilleur vin de Gascogne, d'Osoye et « d'Espagne pas plus de 6 deniers, et le prix de celui de La « Rochelle ne devait pas dépasser 4 deniers.» C'étaient les prix fixés dans le réglement du 26 novembre 1342.

En 1386, la prise d'un grand convoi de vin parti de La Rochelle jeta sur le marché anglais près de dix-neuf mille barriques de bon vin qui fut débité dans tout le royaume à raison de 4 shillings le gallon.

En 1420, les communes demandent et obtiennent que tout vin de Gascogne ne puisse être vendu moins de 6 deniers le gallon, et que pour le vin du Rhin et de La Rochelle ce tarif soit de 4 deniers le gallon au plus.

Une ordonnance de Marie Stuart porte défense de vendre le vin de Bordeaux plus de 20 livres la tonne et 10 deniers la pinte, tandis que le vin de La Rochelle était taxé à 16 livres et 8 deniers.

Il n'y avait pas seulement différence dans les prix, il y en avait aussi dans les mesures. En 1330, le tonneau de Gascogne contenait six muids, dix setiers, mesure de Paris, deux setiers de moins que le tonneau de Saint-Jean et de La Rochelle, et cependant les négociants de Bordeaux fraudaient sur ces mesures. En 1423 des réclamations s'élèvent à ce sujet et quelques années plus tard contre la falsification des vins eux-mêmes. En 1478 des plaintes de même nature portaient le corps de ville de La Rochelle à frapper d'une rude amende ceux qui en employant des pipes trop courtes déshonoraient et discréditaient le commerce rochelais. En 1558 il fut fait un effort, bien accueilli à La Rochelle, pour établir par toute la France l'unité des poids et mesures. Il n'a pas encore aujourd'hui atteint son plein succès.

En signalant cette différence dans la contenance des tonneaux, M. Michel n'en recherche pas la cause. Notre Valin fait remar-

Hosted by Google

quer que l'on a emprunté des Bordelais l'usage de compter le port d'un navire par tonneaux et de régler le tonneau à deux mille de pesanteur, en prenant pour guide le tonneau de vin, composé de quatre barriques de cinq cents pesant chacune, et que les Rochelais ont pratiqué de tout temps la mesure des Bordelais pour le tonneau. En faut-il conclure qu'il y avait parité de poids sous diversité de mesure et que le vin de La Rochelle et celui de Saintonge pèsent ou pesaient moins que ceux de Gascogne?

Ce n'est pas seulement en Angleterre que M. Michel trouve cette concurrence entre les vins de Bordeaux et ceux de La Rochelle, c'est-à-dire d'Aunis, de Saintonge et de Poitou; c'est aussi dans les Pays-Bas, où les priviléges de Jean-sans-Terre ont assuré aux Rochelais un libre trafic avec six villes importantes, sur les marchés du nord de la France, où la guerre de cent ans ne laisse plus arriver que les vins exportés par La Rochelle; c'est même en Espagne. Les vins de La Rochelle ne sont pas toujours tirés directement de ce port pour être portés aux consommateurs: ils ne leur parviennent quelquefois que par des intermédiaires qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer. J'ai déjà indiqué les Bordelais eux-mêmes; des marins anglais conduisaient en France les vins des bourgeois de La Rochelle; on voit en 1411 un sauf-conduit accordé à un anglais et à un gascon pour importer en Angleterre des vins et autres denrées achetés à des marchands de La Rochelle, et en 1388 un sauf-conduit octroyé pour ce même genre de marchandises à un navire de Stralsund chargé par un négociant de Gênes.

En racontant ces relations, M. Michel n'a pas employé des lettres-patentes accordées en 1262, par Marguerite, comtesse de Flandre, aux villes de La Rochelle, de Saint-Jean-d'Angély et de Niort, aux marchands du Poitou et de la Gascogne, par lesquelles elle reconnaît et accroît leurs franchises, les exempte de tout droit de poids et leur garantit en toute contestation sa sauvegarde pour eux, leurs serviteurs et leurs marchandises. Ces lettres sont d'autant plus remarquables, que rédigées non pas dans la langue de la princesse qui donne, mais dans celle des marchands qui reçoivent ces avantages, elles semblent

Hosted by Google

tenir de là le caractère des véritables conditions imposées par ceux-ci. Cette charte a été, je crois, signalée pour la première fois par une dissertation lue en 1837 par M. de la Fontenelle à la Société de Statistique des Deux-Sèvres, et a été publiée par M. Gouget, *Mémoires pour l'histoire de Niort.*

Les vins ne sont pas la seule denrée pour laquelle la mention du commerce rochelais se trouve unie à celle du commerce bordelais; pour mieux dire, elle l'est pour presque toutes.

Les habitants de La Réole imposent le sel qui passe par chez eux. Ce sel venait généralement de l'Aunis, observe M. Michel. S'il en vient d'Angleterre, il y a des raisons de croire qu'il avait d'abord été apporté de La Rochelle. Le roi d'Angleterre, au moins au milieu du XIV^e^ siècle, s'en était réservé la vente exclusive. Il n'y a pas à insister sur ce point. Le sel et les droits dont il a été frappé ont laissé dans notre histoire trop de traces et des traces trop sanglantes pour pouvoir être oubliés.

Les matières tinctoriales, guède ou pastel, sont aussi un des principaux aliments de ce commerce. M. Michel n'en cite qu'un exemple; mais il serait facile de les multiplier par nos propres documents ; il n'y a pas d'objet qu'on y rencontre davantage.

Il faut y joindre la morue, qui y arriva de Terre-Neuve au milieu du XVI^e^ siècle, le fer, la mine de plomb, le froment et les fèves; le suif, l'huile, le beurre; les harengs; les cuirs, les draps; les merrains venus du Béarn, et enfin un article que M. Michel trouve à La Rochelle et regrette de ne pas trouver à Bordeaux, des objets d'art, des tableaux venus de Flandre. Ce regret n'est pas motivé, à mon sens; quand une mention est unique, il n'y a rien à conclure du hasard qui la conserve ou la cache. C'est ainsi que M. Michel n'a pas rencontré de mention de La Rochelle à propos du commerce des chevaux et de celui des poissons, quoique nous sachions par ailleurs que ces deux objets donnaient lieu à des transactions par ce port.

Puisque M. Michel n'a pas pu donner de chiffres, faire une statistique même vague pour le commerce de Bordeaux, on ne pouvait s'attendre à rien de semblable pour les villes dont il

Hosted by Google

ne parle qu'en passant, comme La Rochelle. Souvent il ne rappelle que par un mot un commerce considérable. Il ne cite que deux chargements de froments pour La Rochelle. — En 1351, le roi de France, Jean, assiégeait en personne Saint-Jean-d'Angély; les récoltes avaient été mauvaises; le pays était ravagé, le général peu prévoyant, et les assiégeants moins approvisionnés que les assiégés allaient être forcés par la famine de se désister de leur attaque. Les Rochelais firent venir à grands frais des blés de Bretagne, de Flandre et d'Allemagne; ils nourrirent l'armée, et le siége fut achevé avec succès. En 1570, la ville souffrait de la disette; il y avait en rade quatorze navires flamands chargés de blé : on les força de le vendre au prix fixé par le maire, ce qui apporta grand soulagement aux habitants, dit un chroniqueur; mais un autre nous apprend les suites d'un procédé semblable employé en 1594. Il ne vint plus de blé à La Rochelle et la disette devint famine.

Comme les objets de commerce, les lieux de débouchés et les intermédiaires sont habituellement les mêmes pour les deux villes. Il existe pour La Rochelle, dans des temps très-reculés, des indices d'expéditions lointaines. L'histoire d'Aufrédi ne se comprend que par un négoce considérable avec le Levant, et, se rejetât-on sur ce qu'il y a de légendaire dans cette histoire, il faudrait encore admettre que ce négoce existait au moins au temps où elle a eu cours. On assure qu'au XIII^e^ siècle des négociants rochelais avaient pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique par le Sénégal et la Gambie. Au commencement du XV^e^, c'est de La Rochelle que Béthancourt partit pour aller découvrir ou soumettre les Canaries. Mais M. Michel ne recueille pas dans ce volume les indices analogues pour Bordeaux. Il n'y a donc à parcourir avec lui que les pays d'Europe.

L. Delayant.

(*La suite au prochain numéro*).

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

De l'Industrie mulassière en Poitou, par M. Eugène Ayrault. *Niort, Clouzot,* in-18 ang., grav. 3 fr.

S'il est vrai, comme le dit un pamphlet du vigneron de Tours, « qu'il n'y a point d'homme qui ne croie ses idées utiles, et qu'il n'y en a point qui ne soit tenu de les répandre par tous les moyens à lui possibles, » je n'ai pas à me défendre, auprès de la *Revue*, du peu de gravité de mon esprit. Je n'ai besoin, pour répondre à la flatteuse invitation qu'elle a daigné me faire, que de prendre loyalement le bœuf par les cornes et le baudet par les oreilles, selon les termes honnêtes du glossaire poitevin des foires et marchés. Or, c'est à quoi seulement je compte m'appliquer, en la teneur des quelques lignes qui vont suivre.

On a beaucoup parlé, depuis quelques années, dans nos provinces de l'Ouest, de décentralisation et d'indépendance intellectuelle. Néanmoins, on ne saurait nier que nous y voyons toujours, (absolument comme autrefois), la conviction et le talent en lutte avec le préjugé. Si bien qu'un livre, une œuvre d'art, un progrès industriel ou même agricole, etc., etc., ne profitent ordinairement, chez nous, de l'estime qu'on leur doit, qu'après qu'ils ont été chercher leur estampille parisienne.

Je conviens volontiers que nous sommes ici-bas rarement de bons juges en nos propres affaires; mais est-ce à dire pour cela que la province doive abdiquer toujours? Assurément, le principal foyer de la raison publique en France est à Paris; mais, est-ce à dire pour cela que la province n'a plus aucune sève, aucun rayonnement? Je ne le pense pas si je songe, par exemple, à ce qui se passe en ce moment à Limoges, où l'un de mes bons amis vient d'organiser, par voie d'association libre, des cours

Hosted by Google

publics et gratuits de dessin et d'histoire appliqués à la céramique, après en avoir fondé l'intéressant musée, toujours au moyen de ressources réalisées par voie de cotisation libre.

Les Deux-Sèvres, toute proportion gardée, sont comme la Haute-Vienne, ce me semble, en mesure de se soustraire, (en ce qu'il a de trop absolu du moins), aux exigences du monopole de Paris. Elles comptent des associations et des savants désormais assurés contre l'oubli. Ainsi donc, avec un peu de bon vouloir et de confraternel désintéressement, tout peut marcher ici à peu près comme ailleurs.

Les sciences naturelles, la physiologie surtout, comptent dans les Deux-Sèvres des hommes dont leurs concitoyens ont le droit d'être fiers et dont c'est le devoir de rehausser les travaux au moyen de l'impartiale critique.

Il a fallu bien du temps à l'un deux pour se faire connaître. Mais, heureusement, à cet heure, la vérité dont il est le prophète commence à se répandre et à s'imposer à la conscience honnête de ceux-là même qui l'ont plus d'une fois naguère chaudement combattu. Enfin le cryptogamme, empoisonné et invisible à l'œil nu, sur lequel il a conquis la gloire, ne le trahira plus. C'est dire assez je crois, que M. Plasse a vaincu les obstacles, sans cesse renaissants durant le cours de sa longue et studieuse carrière.

Pendant que M. Plasse se reposait de ses fatigues quotidiennes, par la méticuleuse analyse des corps moléculaires pestiférés, afin de formuler ensuite tout un système curatif nouveau, un de ses confrères se prenait d'un amour idéal pour les précieuses races mulassières du Poitou. C'est ainsi, je pense, qu'après avoir longuement médité sur les principes et sur les causes, après avoir supputé longtemps les influences, diverses et quelquefois contraires, qu'exercent les variations climatériques et la nature différentielle du sol sur l'organisme animal, M. Eugène Ayrault, s'est décidé, un peu tardivement peut-être, à doter la zootechnie de l'intéressant manuel d'hygiène et de physiologie qu'il vient de publier sous ce titre incomplet selon moi, *de l'Industrie Mulassière en Poitou.*— Je dis un peu tardivement, parce que, à mon avis, un des plus grands défauts de l'œuvre de

Hosted by Google

M. Eugène Ayrault, c'est d'avoir été éditée après les *applications zootechniques* de M. André Sannson, entre autres, à qui les études déjà anciennes de M. Ayrault sont loin d'avoir été préjudiciables, quand au contraire le style particulièrement spirituel et délibéré du directeur de la *culture* peut faire trouver à mon sens celui de l'écrivain Niortais un peu trop monochrome.

Toutefois, après ce qui vient d'être dit ailleurs, je sens à merveille que je serais mal venu d'entreprendre une critique un peu sévère. Ma qualité de *fantaisiste*, (comme disent complaisamment les élus de la science), me fait, sur ce point délicat, une position trop peu commode pour que je m'attribue l'audace d'examiner une à une toutes les déductions de mon compatriote. Je me bornerai donc à dire qu'à mon avis le cadre dans lequel il préconise les bonnes choses qu'il sait et qu'il pratique aussi bien que personne, est un peu large et que, pour cela même, les vérités nombreuses qu'il contient à notre grand profit s'y trouvent délayées.

Je ne comprends pas bien non plus ce que les espèces bovines du Marais et de la Vendée militaire, peuvent avoir à démêler avec l'Industrie Mulassière; et, conséquemment, pourquoi j'en trouve, sous le couvert d'une étude des espèces chevaline et asine, complétée par celle qui en est le dérivé, une si complaisante description.

Si je n'ai pas perdu tout mon latin, et si je me souviens encore un peu des bons préceptes d'Horace et de Boileau, autrefois une œuvre littéraire ne pouvait être jugée véritablement bonne, qu'autant qu'avec la pureté du style et la richesse de la pensée on avait marié scrupuleusement la parfaite unité d'action et de lieu. Je voudrais donc trouver, je l'avoue franchement, M. Ayrault un peu moins cosmopolite. S'il me faut traduire ici ma pensée tout entière, je préférerais de beaucoup, pour la légitimité de son succès, deux brochures à la place de son petit volume, édition Charpentier. L'une, traitant exclusivement et sobrement, avec l'indiscutable compétence que chacun lui connaît, la question d'industrie mulassière dont il fait son enseigne; et l'autre, examinant, avec la même autorité et un soin égal, les espèces bovines vendéennes et des marais de l'Ouest,

Hosted by Google

en général. Faute de quoi, je me vois exposé à chercher trop longtemps ce qui m'est nécessaire, ou tout au moins à m'attarder, par la lecture de ce dont je n'ai que faire à l'heure présente.

Mais, j'y songe, à son tour, mon auteur s'est souvenu sans doute, qu'à moins que ce ne soit « un mandement de Monseigneur l'évêque de Troyes », une *brochure* ne saurait être, aux yeux du respectable M. Artus Bertrand qu'un pamphlet; et qu'un pamphlet ne saurait en ce monde être pris pour un écrit sérieux puisque, « dans les ouvrages raisonnés,» ce n'est « qu'au sixième volume à peine qu'on entrevoit où l'auteur en veut venir.» Cela m'explique alors pourquoi mon honorable compatriote a préféré l'édition d'un volume à la successive éclosion de deux brochures. De ce côté, comme on le voit, il ne me reste plus rien absolument à objecter.

A l'origine des êtres, la production de la mule et du mulet, hybrides comme certaines plantes, a-t-elle été le fruit de la spéculation humaine ou d'un hasard de la nature en débauche? n'en déplaise à Messieurs les *spécialistes*, en désaccord sur cette question délicate et tout-à-fait insignifiante aujourd'hui, au point de vue économique du moins, c'est encore un problème à résoudre.

Les espèces asine et chevaline, constituant aujourd'hui la principale richesse du Poitou, sont-elles parties des marais pour émigrer en haut-pays, ou bien sont-elles parties du haut-pays pour peupler successivement les marais, au fur et à mesure que la mer se retire des côtes occidentales de l'Europe, depuis le Danemark jusqu'à Bayonne, par exemple? c'est là, ou je me trompe fort, une question de logique élémentaire dont la solution appartient directement à l'arche de Noé; mais, il m'importe peu, je le confesse avec humilité, de savoir si je dois mon aisance à Neptune ou bien à Jupiter, pourvu que je garde ma mule en santé, et que je trouve à la vendre bon prix.

La complaisante description de l'ancienne Vendée qui vient de passer sous mes yeux efface-t-elle le charme poétique provoqué en moi par M. de Sourdeval s'inspirant des mêmes lieux et pour le même objet? je n'ose l'attester.

Mais, ce pourquoi je me porte garant avec un véritable bon-

Hosted by Google

heur, c'est que, certainement, personne n'a mieux traité que M. Eugène Ayrault le triple aspect hygiénique, statistique et commercial, de l'industrie animale, duquel dépend radicalement, selon moi, l'accroissement ou la décadence des races mulassières en Poitou. Aussi, est-ce bien avec la même cordialité, sinon avec le même esprit d'innocente flatterie qui s'est produit ailleurs, que je conjure en terminant tout éleveur, tout nourrisseur et tout commerçant de mules et de mulets, de consulter souvent, très-souvent, le plus souvent possible, l'excellente étude dont M. Eugène Ayrault, membre correspondant de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, en décembre de l'an de grâce 1867, vient d'enrichir le bagage littéraire déjà très-opulent de la médecine vétérinaire.

J.-C. Dutiers.

*
* *

Les peintres français en 1867, par M. Théodore Duret, un vol. in-12. *Paris, Dentu*, 1867.

M. Théodore Duret, de Cognac, a voulu dire son mot sur l'école française en 1867, à propos de l'exposition des beaux-arts aux Champs-Élysées, et de l'exposition universelle au Champ-de-Mars. On aurait tort de chercher dans ce petit livre de 172 pages, une appréciation bien détaillée de notre peinture et de nos peintres. Aussi trouverai-je le titre un peu général. Ce sont quelques chapitres sur l'art français contemporain; ils commencent à Ingres et finissent à Courbet ou à peu près. Et le critique n'admire beaucoup ni l'un ni l'autre de ces artistes. Ses louanges sont pour ceux qui sont entre eux; *in medio stat virtus*, l'art véritable est entre ces deux extrêmes. Ingres imite trop l'antiquité; Courbet imite trop l'actualité; de là une certaine froideur d'un côté, et de l'autre de la trivialité; encore existe-t-il une prodigieuse distance. M. Courbet n'a jamais su que copier assez servilement ce qu'il avait sous les yeux, sans faire aucun effort d'imagination ou même de jugement. Il ne fait pas des tableaux; il porte des tableaux, comme un arbre porte des fruits et La Fontaine des fables.

Hosted by Google

Seulement il ne progresse pas; l'année est bonne, les tableaux sont moins mauvais. De là vient que dans ses meilleures toiles on trouve les mêmes défauts, et que s'il s'en trouve une remarquable, cela ne veut pas dire que celle de demain ne sera pas détestable.

Peut-être y aurait-il à redire; en tous cas, il ne faudrait pas pousser la théorie trop loin. L'artiste, le littérateur, l'homme de bien ne seraient bientôt plus que des gens inconscients qu'on aurait bien tort de louer ou de blâmer, puisqu'ils ne savent ce qu'ils font. Mais appliquer ce système matérialiste à M. Courbet, le peintre du réalisme, c'est de bonne guerre.

Différents chapitres sont consacrés aux divers groupes : les naturalistes, les peintres de genre, l'art bourgeois, l'art officiel; il y manque le grand art, la peinture historique, la peinture religieuse. A peine quelques lignes à M. Flandrin et à M. Ivon; ce n'est pas assez. Les goûts de M. Duret le portent mieux vers les paysagistes; il les aime, il les comprend, il les admire et les juge bien. Fromentin a quelques bonnes pages; regretterais-je que ce soit le seul de nos peintres régionaux à qui M. Théodore Duret ait pensé? Oui. N'oublions pas nos compatriotes; un petit souvenir à leur adresse et à l'occasion.

M. Duret dans ces quelques pages a montré son goût pour l'art et son intelligence des choses de la peinture. Avec lui, on a une idée assez exacte de l'art contemporain. Ce petit livre, à part nos réserves, et quelques idées discutables, peut parfaitement mettre à même de juger où nous en sommes. Hélas! les conclusions de M. Duret ne sont pas pour nous donner une idée bien haute de nos chefs-d'œuvre.

GUERRIT.

*
* *

RECUEIL DES ACTES DE LA COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, à Saintes, tome I^er^, n° 10.

La Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, créée à Saintes, par arrêté de M. Boffinton, alors préfet de la Charente-Inférieure, en date du 1^er^ mars 1860, sur la

Hosted by Google

délibération du Conseil général du 25 avril 1859, vient de publier le 10e numéro de son Bulletin. C'est un fascicule de 20 pages qui termine les 496 pages du 1er volume. Il y manque une table des matières, une liste des membres de la Commission. On n'y voit figurer que le bureau : Président d'honneur, M. le baron Eschassériaux, député au Corps législatif pour les arrondissements de Saintes et de Jonzac; Président, M. l'abbé Lacurie; Vice-Président, M. l'abbé Rainguet, supérieur du petit séminaire de Montlieu; Secrétaire, M. Inquinbert, avocat; Secrétaire-adjoint-Trésorier, M. A. Taillasson, pharmacien.

La part des travaux est faible dans ces 20 pages. On y trouve cependant un discours du Président et une note de M. Mraille, agent-voyer d'arrondissement, datée de Jonzac, 20 avril 1865. M. Mraille y parle de la découverte d'un cimetière chrétien à Neuvicq, et décrit quelques-uns des objets trouvés dans les tombes en pierre : une fibule en métal doré, une boucle de ceinturon en fer incrusté d'argent et autres; puis d'une autre tombe en pierre calcaire creusée en coffre au bourg de Chadenac, et d'un tronçon de la voie romaine allant d'Ebéon à Blaye par Jonzac, sur le territoire de Chadenac; enfin de deux haches en silex rencontrées l'une à Mosnac, l'autre à Léoville.

Le compte-rendu des séances occupe le reste du numéro : glanons-y quelques faits. A la séance du 27 avril 1865, il est question d'un *Glossaire Romano-Saintongeais* que sont priés de faire M. l'abbé Rainguet, de Montlieu, et M. Meyer, de La Rochelle. « M. l'abbé Grasilier lit à la Commission deux documents sur les Laurons, et reçoit les félicitations de la Commission sur son travail. » M. l'abbé Guit présente des vases trouvés dans les cimetière de Champagne. Il demande la disparition des écuries qui sont adossées à l'église.

La séance du 28 juin 1965 (*sic*) a pour but de donner un avis sur la construction d'une maison d'école adossée à l'église de Saint-Sever. La Commission est favorable au projet « à la condition qu'elle ne soit adossée à l'église que dans une profondeur de dix mètres. » A la séance du 18, la Commission approuve les travaux de restauration faits à l'église de Chaniers, travaux dont le Conseil municipal conteste l'opportunité et la légalité.

Hosted by Google

Le 1er février 1866, le trésorier expose que la ville de Saintes est maintenant propriétaire des Arènes, puisque chacun des propriétaires est désintéressé ; qu'il est temps de songer à déblayer cet important monument ; mais que ce déblaiement devant s'élever à 35,000 francs, à raison de 1 franc par mètre cube, la ville, le département et les souscripteurs qui ont chacun contribué à l'achat, ne peuvent fournir cette somme ; on décide que l'on s'adressera à l'État.

A la séance du 8 novembre 1866, on arrête qu'une somme de 100 francs, prise sur les allocations du Conseil général, sera consacrée à des médailles pour ceux qui en auront été jugés dignes ; puis « la commission est d'avis que dans le cas où les deux glossaires saintongeais que l'on prépare, l'un sous la direction de M. l'abbé Rainguet, l'autre sous celle de M. l'abbé Doublet, ne pourraient se fondre en un seul, il soit procédé à leur publication séparée sous les auspices de la Commission. » M. l'abbé Lacurie lit quelques fragments d'un manuscrit de M. Legrix, chanoine à Saintes. La Commission en décide l'impression à ses frais. Enfin le 25 avril 1867, on vote une mention honorable à M. l'abbé Berthelot, curé de Saint-Just, qui a déjà été nommé chanoine, et une médaille d'argent à M. l'abbé Michaud, curé de Chaniers. Le volume se termine par l'arrêté du Conseil de préfecture qui « met fin aux longs démêlés de M. le curé de Chaniers avec le Conseil municipal de cette commune.»

C'est tout. — Oserais-je dire que ce n'est pas assez en deux ans. — Mais nous avons le manuscrit de M. Legrix.

GUERRIT.

*
* *

MÉLANGES DE PATHOLOGIE, DE THÉRAPEUTIQUE, DE CLIMATOLOGIE, DE MÉDECINE SANITAIRE ET DE BIBLIOGRAPHIE PAR LE DOCTEUR LUCIEN PAPILLAUD. — *Saintes,* 1867.

En lisant le titre de cet ouvrage, n'est-on pas disposé à songer à ces plats d'origine homérique sur lesquels Boileau a semé la satire, et qui offrent aux convives ce que chacun peut

Hosted by Google

désirer. L'art culinaire moderne possède *la Jardinière*, admettons donc que l'ouvrage du docteur Papillaud est une jardinière, et qu'importe? si cette jardinière est de bon goût.

On ne saurait en effet exiger de nous, praticiens des petites villes, de publier des traités volumineux *ex professo*; nous n'en avons ni les moyens, ni les loisirs. Une grande partie de notre carrière se passe à cheminer par monts et par vaux, exposés à toutes les colères du ciel, et à tous les dangers du sol. On rentre à son foyer harassé de fatigue, après avoir fait bien des kilomètres pour voir peu de malades. Et encore comment les voit-on, ces malades? Une fois, deux fois, rarement plus, dans le courant d'une maladie longue et grave. Il faut en peu de temps poser un diagnostic et instituer un traitement. Allez donc dans cette situation rédiger des observations précises jour par jour! Et puis il nous manque aussi ces secrétaires nombreux et intelligents qui entourent les auteurs des grandes villes, et leur facilitent considérablement la besogne, lorsqu'ils ne la font pas eux-mêmes.

Aussi devons-nous savoir gré aux médecins qui savent arracher quelques instants au repos dont ils auraient besoin, pour les consacrer à la science, et nous donner sous une forme quelconque le résultat consciencieux de leur expérience. C'est à ce titre que nous nous plaisons à signaler le livre de M. le docteur Papillaud dont le fond scientifique est spécial aux médecins, mais qui, par sa forme élégante et facile, peut-être lu par tous. Notre confrère adopte avec raison la forme épistolaire qui donne un charme particulier à sa diction, et permet de le suivre sans fatigue dans les méandres quelquefois obscurs de la science.

M. Papillaud relate dans son recueil tous les travaux qu'il a publiés, et si le mérite d'un auteur se mesure à la diversité de ses travaux, celui-ci en a d'incontestables. Ajoutons qu'il ne s'est pas contenté de toucher à plusieurs points de la médecine; il les a approfondis et a su y répandre quelquefois sa propre originalité.

Mais ce qui domine dans le livre des *Mélanges*, c'est l'étude spéciale qu'a faite ce médecin de l'acide arsénieux et de l'antimoine; c'est là son mérite particulier. Il a puissamment con-

Hosted by Google

tribué avec les docteurs Wahu, Isnard, etc., à propager l'emploi de l'acide arsénieux en thérapeutique. Nous n'avons pas à discuter la valeur contestée de l'association de l'antimoine avec l'acide arsénieux ; cette *Revue* ne s'adressant pas spécialement au corps médical, nous n'avons qu'à signaler à nos lecteurs le côté utile de l'œuvre du docteur Papillaud.

Que les gens du monde ne s'effraient donc pas de la pensée d'avaler de l'acide arsénieux, puisque son utilité est incontestable dans une foule d'affections, ainsi que le démontre notre auteur, et par ses propres observations, et par l'expérience des autres ! Et comment en serait-il autrement ? L'art vétérinaire n'utilise-t-il pas depuis longtemps l'arsenic pour ses clients qu'il empêche de devenir poussifs, et les Géorgiennes ne doivent-elles pas à l'usage quotidien de ce métalloïde la magnifique carnation qui les caractérise ? La difficulté consiste à en prendre assez sans en prendre trop, et encore la tolérance s'établit-elle à la longue pour de hautes doses lorsqu'on a commencé par de petites quantités. Pourquoi le pauvre Lafarge n'avait-il pas débuté de cette façon ? Il se serait évité de mourir sitôt, et aurait préservé Marie Capelle du crime qu'elle a expié.

En somme, nous devons accorder des éloges à l'œuvre du docteur Papillaud : on reconnaît là le pionnier infatigable de la science, en même temps que le praticien soucieux de la santé de ses malades.

Docteur Gyoux, (de Saint-Jean-d'Angély.)

*
* *

M. Grimouard de Saint-Laurent est resté fidèle aux études iconographiques qu'il avait inaugurées par ses *Notes recueillies en Italie sur les figures allégoriques des vertus et des vices* (1). Il vient de publier dans la *Revue de l'Art chrétien* un intéressant et savant article intitulé *de l'Iconographie de saint Jean-Baptiste* dans lequel, après avoir consulté les écrivains les plus autorisés, le P. d'Ayala entr'autres qu'il a pris souvent

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1858-59.

Hosted by Google

pour guide, et vu presque toujours par lui-même les monuments dont il entretient ses lecteurs, il décrit avec toute l'autorité que lui donne une étude intelligente, sagace et approfondie de la tradition et des œuvres des maîtres, le détail précis, exact de la physionomie typique et du costume qu'un peintre soigneux de son art, conséquent avec l'histoire, doit donner au saint précurseur du Christ, les accessoires et objets symboliques qui doivent servir à caractériser les différents actes de sa vie.

L'article de M. de Saint-Laurent est écrit avec ce soin jaloux que portent toujours les hommes qui savent vraiment rendre exactement leurs pensées. Peut-être même ce soin est-il exagéré et donne-t-il à la phrase un peu de lourdeur et d'obscurité; plus de mouvement n'eut pas nui.

Quel que soit du reste ce léger défaut, il n'ôte en rien au mérite de cet excellent travail bien fait pour mériter à son auteur les félicitations et les éloges de plus savants que nous.

*
* *

De la dévotion aux Agnus Dei, par le chanoine X. Barbier de Montault. *Paris, Repos, éditeur.*

Petit livre à lire par ceux-là mêmes qui, à part tout esprit de religion, désirent connaître l'antiquité, l'origine et l'usage des diverses pratiques qu'elle ordonne ou conseille.

M. le chanoine Barbier de Montault a réuni dans ces quelques pages tout ce que ses devanciers avaient écrit sur ce sujet peu connu; il donne le texte de l'office papal (car le Saint-Père seul a le droit de bénir ces pieux objets); il explique leur composition, indique leur usage, cite les diverses constitutions apostoliques qui les concernent. Nous ne parlons ici qu'au point de vue historique et pratique, car en ce qui touche la partie religieuse, nous n'avons ni mission ni caractère pour nous permettre de l'apprécier, encore moins la discuter.

*
* *

L'auteur de la *Vie du P. Dorie*, dont nous avons rendu

Hosted by Google

compte (1) se propose d'écrire l'*Histoire du Clergé vendéen* de 1789 à 1801. Mgr l'Evêque de Luçon a adressé aux prêtres de son diocèse une lettre-circulaire dans le but de réclamer leur concours pour une œuvre qui doit être celle de tout le monde. Pénétrés de la même pensée, nous invitons ceux de nos lecteurs qui possèderaient quelques renseignements sur les membres du Clergé de la Vendée à cette époque, quelle que fût la conduite qu'il tint pendant cette redoutable période, à la transmettre à M. le curé du Bernard. Le Clergé vendéen n'a pas son histoire encore, et pourtant quelles belles pages à écrire sur sa conduite pendant la tourmente révolutionnaire qui fit de la Vendée un désert, et de chacun de ses habitants un martyr.

*
* *

Nous avons lu avec plaisir les *Etudes historiques et religieuses sur l'île d'Oleron,* que M. l'abbé H. Valteau publie dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et de Saintes.* M. l'abbé Valteau nous paraît un débutant, qu'il nous permette un conseil, voire même deux ; qu'il remonte aux sources avant de citer les faits, qu'il s'assure par lui-même de l'authenticité des événements qu'il raconte et n'ajoute pas toujours une foi entière aux récits des chroniqueurs, même contemporains. Ces messieurs, comme les *Faiseurs de mémoires* de nos jours, voient et racontent ce qui se passe à leur point de vue, qui n'est pas toujours celui auquel doivent se placer les véritables amis de l'impartialité et de l'histoire. Puis un mot encore, les études de ce genre, si elles n'exigent pas la même rigidité de style et la pureté de diction que les grands ouvrages, devraient être écrites tout au moins avec simplicité et quelque élégance. Nous y avons constaté avec regret un certain penchant à l'interversion qui nous a rappelé un peu trop la manière de faire de M. d'Arlincourt, de romantique et prétentieuse mémoire.

NATHAN.

(1) P. 171.

Hosted by Google

CHRONIQUE

Jeter un coup-d'œil sur le passé est le plus sûr moyen d'apprécier sainement le présent et d'améliorer l'avenir.

Dans *Notre but*, interprète du nouveau Conseil qui prenait la direction de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, nous avons exposé de notre mieux ce qu'il se proposait de faire dans l'intérêt de ce recueil, le cadre qu'il s'était tracé, le but qu'il s'efforcerait d'atteindre; nous avons fait appel au nom du sentiment de la patrie, de l'amour de la science et de l'histoire à tous les hommes d'intelligence et de cœur.

Nous avons dit :

« L'histoire considérée sous toutes ses formes, comprise dans son sens le plus large, le plus étendu, sera le principal objet de nos préoccupations, de nos études les plus constantes. »

Qu'avons-nous fait?

A la rigueur, les tables des matières contenues dans les deux volumes composant l'année 1867 pourraient répondre à cette question; mais qui lit une table? et moins encore celle d'une Revue que toute autre? Personne ou bien peu. — La mémoire est passagère et parfois ingrate; rappelons donc en quelques mots ce que nous avons fait, tout en regrettant de n'avoir pu mieux faire encore — plus loin nous dirons pourquoi.

Parcourons les onze numéros de la *Revue* (1).

Nous y trouvons dix articles d'histoire proprement dite;

(1) Le numéro de mai ayant été remplacé par le volume intitulé : *Conférences scientifiques et littéraires de l'Académie de Poitiers*, qui forme le t. IV de notre collection, la *Revue* n'aura publié par le fait que onze numéros dans le courant de 1867, bien que celui de juin porte pour titre mai-juin, et pour numéro d'ordre 5-6.

Hosted by Google

nous y avons donné neuf notices complètes sur la vie, les œuvres ou les actions plus ou moins ignorées de personnages éminents de nos contrées, dont les noms, tels que ceux de *Jean de la Rochelle* et de *Champlain* étaient tombés dans un ingrat oubli; sans compter les trente notices nécrologiques que nous avons consacrées à relater sommairement la vie de nos contemporains les plus remarquables que la mort est venue frapper dans le courant de cette année.

La publication des documents historiques n'a pas été négligée, et si cette partie ne renferme pas de ces pièces d'un haut intérêt pour l'histoire générale : *les Rôles saintongeais, la Noblesse de Saintonge, le Mémoire des Acadiens, les lettres de l'abbé Jallet*, et même *la Dîme des petits cochons* contiennent des renseignements utiles, et cette dernière présente une étude de mœurs intéressante à plus d'un titre. Remercions donc MM. Sénemaud, T. de B. A., Duval, Sauzé, Imbert, etc., d'avoir bien voulu nous mettre à même de puiser dans leurs riches collections, nous communiquer les documents contenus dans les dépôts confiés à leur garde.

En linguistique, nous pouvons offrir et le *Glossaire de M. l'abbé Rousseau*, en cours de publication; la reproduction d'une *Charte en langue vulgaire de l'Angoumois*, et les notes dont M. Boucherie l'a fait précéder et suivre.

Pour épuiser la partie historique, citons encore, *les Voyages d'autrefois, la Notice sur un Jeu de Carte* et l'*Epigraphie d'Oiron.*

Si de l'histoire des faits nous passons à celle des arts, nous avons publié : *la Chronique musicale* et *la Saison d'opéra* en Aunis et en Poitou; plus deux notices sur l'*Exposition artistique Saintongeoise et Poitevine en* 1867.

Oublierons-nous les nombreux articles de critique bibliographique, comprenant l'appréciation plus ou moins étendue de plus de cent ouvrages divers, dus à la plume de littérateurs, poètes, historiens, etc., de notre circonscription, et — que l'on veuille bien nous excuser de nous citer nous-même — les nombreux événements intéressant nos contrées à des points de vue bien divers, relatés, rappelés, monumentés, dans

Hosted by Google

nos *Chroniques*, nos *Revues des Sociétés savantes*, tenant nos lecteurs au courant des travaux des doctes compagnies qui étudient chacune selon sa spécialité, l'histoire de notre sol ou les moyens d'augmenter sa fertilité; les *Bulletins bibliographiques* qui tiennent le lecteur au courant des publications intéressant nos provinces. Et enfin, dans cette revue rétrospective de nos travaux et de nos efforts, n'avons-nous pas à mentionner le volume des *Conférences* des savants professeurs des Facultés de Poitiers. Ne pouvons-nous donc les compter au nombre de nos rédacteurs, puisque leurs noms sont venus se placer à côté des nôtres, et que leurs éloquentes leçons recueillies avec soin ont été adressées à nos abonnés, — splendide échange, — au lieu et place de l'un de nos numéros.

Et cependant, avouons-le tous les premiers, nous sommes au-dessous de ce que nous voulions, — oui et de ce qu'à bon droit nous aurions pu être; — Dieu nous garde de venir ici adresser des reproches à personne, — mais nous devons le dire, — nous avions conçu de belles espérances, car nous avions reçu de formelles promesses — promesses qui ne se sont pas réalisées; espérances que nous avons vu s'évanouir (pour le moment du moins). — Nous avions donc tout droit à notre début, de nous annoncer les mains pleines de richesses, de documents historiques curieux; — notre écrin si bien garni soit-il, eut été bien plus précieux encore.

Heureusement la retraite — ou pour mieux dire l'abstention de quelques-uns, — n'a pas empêché un groupe d'hommes d'élite, de travailleurs zélés, d'érudits consciencieux et jaloux des progrès de l'histoire, de nous prêter son concours actif et dévoué; nous pouvons avec orgueil montrer leurs noms, faire lire leurs ouvrages, ils sont dignes de nous et de nos abonnés.

Nos abonnés, nous leur devons également l'expression de notre reconnaissance, — soit que partageant la fortune de la *Revue* ils l'aient suivie dans son changement de direction, soit que confiants dans sa nouvelle étoile, ils soient venus à elle pour la première fois. Nous ne sommes pas ici pour faire le *boniment* d'une entreprise industrielle, ce n'est point ici affaire

Hosted by Google

d'argent, — nous respectons trop ceux que nous représentons, ceux à qui nous nous adressons, nous nous respectons trop nous-mêmes pour nous lancer dans une pareille et si basse voie. Non, — nous ne venons ici ni faire de réclame, ni promettre ce que nous ne pourrions tenir; — constants dans notre programme, pendant l'année qui va commencer, — comme dans le courant de celle qui se termine, — nous marcherons sans dévier vers le but auquel nous avons tendu jusqu'ici, et confiants dans nos abonnés et dans la ligne que nous avons suivie, nous leur dirons seulement : jugez-nous par notre passé, qu'il soit pour la *Revue* un gage d'avenir.

*
* *
* * *

Voici l'hiver; l'hiver avec son triste manteau de brume doré de quelques rares rayons de soleil, émaillé de flocons de neige; l'hiver, l'époque des petits jours et des longues soirées. Mais l'on dirait que cette saison de l'année où la nature se repose et s'endort est le réveil de l'esprit et du travail de l'intelligence. C'est le moment des réunions, des bals et des concerts, des séances des sociétés savantes, celui auquel s'ouvrent les classes du soir pour les adultes, où l'on se presse autour de la chaire des conférences.

Heureux serons-nous si, comme l'année dernière nous sommes conviés à ces banquets de la science, à ces intéressantes causeries où l'aridité du sujet disparaît sous les fleurs de la diction, où sous la direction de maîtres, de guides expérimentés l'on étudie, comme en se jouant, les problèmes les plus ardus de la philosophie, de la physique et de l'histoire. Oui nous serons heureux si l'exemple si brillamment donné l'année dernière est suivi cette année; mais pour que cette institution portât tous ses fruits il faudrait voir s'élever de nouvelles chaires à côté de celles où quelques hommes dévoués sont montés dans les villes où nos professeurs ne pouvaient se rendre. Nous l'avons dit, honneur à vous hommes du monde qui avez surmonté vos répugnances, mis de côté votre timidité,

Hosted by Google

bravé la critique ou la jalousie, votre exemple est à proposer, votre exemple est à suivre; il n'y a pas de petite ville qui ne possède bien quelqu'un d'instruit, quelque spécialiste; qu'il secoue sa torpeur, arrière à sa modestie, qu'il ne voie que le bien qui est fait, celui qui reste à faire, qu'il s'inspire de cette belle pensée que le bonheur des peuples dépend de leur instruction; et puis n'y a-t-il pas aussi quelque satisfaction intérieure à montrer ce que l'on sait, à prouver que sur quelques points du moins l'on est supérieur à ceux qui se pressent autour de vous pour vous entendre. Peu de villes de nos contrées ont joui l'année dernière du bénéfice des conférences. Il est à espérer que l'exemple donné portera ses fruits. Nous offrons la publicité dont nous pouvons disposer. Nous ne pouvons que souhaiter maintenant que l'on suive nos conseils.

*
* *

Bien que le récit de la vie des hommes politiques ne puisse être de notre ressort, nous ne devons pas laisser passer sous silence la mort de M. le comte Tanneguy Duchâtel, grand'croix de la Légion-d'Honneur, décédé à Paris dans les premiers jours de novembre dernier, à l'âge de 64 ans.

Fils aîné de M. Duchâtel, directeur général de l'enregistrement sous le premier empire, il prit une part active aux événements de la monarchie de juillet; ami de M. Guizot dont il partageait la manière de voir, il fut quatre fois ministre et dirigea successivement les départements du commerce, des finances et de l'intérieur.

M. Duchâtel fut non-seulement un laborieux ministre, mais il possédait merveilleusement ce que nous appellerons l'éloquence des affaires, et son influence était grande sur la Chambre des députés où il siégea sans interruption de 1833 à 1848 comme représentant de l'arrondissement de Jonzac.

Après la Révolution de février, fidèle à la dynastie d'Orléans qu'il avait servie jusqu'au dernier moment, il la suivit dans son exil, puis revint à Paris, se tenant soigneusement éloigné des affaires, reprendre son siége à l'académie des sciences morales

Hosted by Google

et politiques que lui valut son ouvrage sur *la Charité* (1), et sa place à l'académie des Beaux-Arts dont il était membre libre.

Déposés d'abord dans les caveaux de l'église des Missions-Etrangères, ses restes ont ensuite été transportés au château de Mirambeau, sa résidence de prédilection.

M. Duchâtel laisse deux enfants, M. le vicomte Duchâtel et M^me^ la duchesse de la Trémoille.

*
* *

Encore un décès à enregistrer. M. le marquis Alexandre-Armand de Chasteigner, chef actuel de cette illustre maison, nommée à juste titre, comme nous le disions naguère, les *Montmorency du Poitou*, vient de mourir à Saint-Michel-le-Cloucq dans sa 84^e^ année; né le 27 décembre 1783, M. de Chasteigner, bien que jeune encore, avait été nommé par l'empereur Napoléon l'un de ses officiers d'ordonnance en 1812 et pendant la campagne de Russie, il mérita d'être décoré de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille, servit ensuite comme chef d'escadron au 2^e^ carabiniers, et après la rentrée des Bourbons reçut la croix de Saint-Louis; marié deux fois, M. de Chasteigner ne laisse point de postérité, son fils et sa fille lui ont été enlevés jeunes encore; mais fidèle aux honorables exemples de ses ancêtres, il supporta avec courage de pareilles douleurs, et lorsque la mort vint, il l'attendit sans peur comme elle le trouva sans reproches; il était chrétien.

*
* *

Dans notre numéro d'août nous nous sommes faits l'interprète des vifs regrets que causait parmi les membres de l'association musicale de l'Ouest la mort prématurée de Ch. Triébert.

M. d'Aubigny, organiste de la cathédrale de Poitiers, a eu l'heureuse et bonne pensée de composer à la mémoire de ce

(1) Publié en 1823.

Hosted by Google

tant regretté et si regrettable confrère une prière pour hautbois principal, accompagné de deux altos, deux clarinettes, deux cors et deux bassons.

Ce morceau d'une facture large et d'un style religieux qui a été exécuté le 10 novembre dernier à la séance de la Société académique des enfants d'Apollon, dont Triébert était membre, a vivement impressionné l'auditoire qui l'a considéré comme un souvenir parti du cœur.

M. Châtenet, inspiré par la musique qu'il venait d'entendre, a improvisé quelques vers qui retraçaient en mots touchants les rares qualités qui distinguaient si éminemment le remarquable artiste, et nous aussi nous répéterons ces deux dernières strophes du poète :

« Ton âme, qui parcourt les sphères infinies,
Ne nous laisse ici-bas qu'un regret éternel ;
Ton hautbois enchanteur manque à nos harmonies,
Comme ta charité manque à plus d'un mortel.

« Crois-le bien, Triébert, pour fêter ta mémoire
Les enfants d'Apollon seront toujours unis.
Combien parmi tous ceux dont on vante la gloire
Méritent plus que toi d'être aimés et bénis ? »

*
* *

Au nombre des principaux événements du mois dernier, nous devons compter les divers discours prononcés à l'occasion des rentrées des tribunaux et des écoles. — Nous allons passer une rapide revue de quelques-uns.

Et d'abord, *Cedat scientia togæ.* Prenons *le Progrès dans le droit criminel*, remarquable étude prononcée à la rentrée de la Cour impériale de Poitiers, qui prend notre justice répressive à l'époque où la société n'était encore que dans les langes, et en parcourt rapidement toutes les phases.

M. A. Duverger, substitut de M. le procureur général, qui s'était tracé la belle et louable tâche de montrer quelle fut l'influence de la civilisation sur notre droit criminel, n'a point failli à ce difficile labeur ; l'histoire, et les hautes et graves

Hosted by Google

pensées philosophiques, se pressent sous sa plume et s'associant, se soutenant, se justifiant les unes et les autres se servent mutuellement d'appuis, de soutiens et de corrollaires.

L'on y voit la vengeance personnelle comme premier moyen de répression, puis la solidarité, l'hérédité de la vengeance se transmettant entre les parents, les descendants de l'offensé. A ces poursuites héréditaires succède la peine du talion, œil pour œil, dent pour dent, triste amélioration, mais pourtant restriction profonde de ce droit sauvage, qui tout d'abord permettait à l'offensé de venger sa querelle à son gré. Puis la composition, le rachat de la vengeance, premier degré de la conciliation; ce n'est plus la victime d'une attaque, qui seule est juge dans sa propre cause, l'autorité publique intervient, la loi se place entre elle et l'agresseur. Malgré tout, ce droit que s'attribuaient nos ancêtres, les Gaulois et les Francs, de ne confier qu'à eux-mêmes le soin de venger leurs querelles, de répudier l'action publique, était profondément enraciné dans les mœurs, dans l'esprit de leurs descendants; et les guerres privées de l'époque féodale, les duels judiciaires, leurs derniers vestiges en ont été longtemps les tristes et sanglants souvenirs.

A Philippe-Auguste, à saint Louis, l'honneur d'avoir tout fait pour extirper de nos mœurs et faire disparaître du sol de la France, ces habitudes, honteux reflets de la férocité des peuplades qui recouvraient les forêts de la Germanie. Et l'on peut dire qu'à partir du saint roi, la justice fût en France substituée à la force, que la vengeance personnelle dût céder à la répression publique.

Nous ne continuerons pas à suivre ainsi pas à pas, l'éloquent organe du ministère public, dans son examen d'une législation qui pour être codifiée, n'en contenait pas moins encore d'épouvantables rigueurs et pourtant subsista pendant des siècles. Ah! disons-le, ce ne devait être qu'en frémissant que le juge dont la main était forcée, condamnait le misérable coupable à subir les épouvantables supplices d'une loi cruelle et dont les hideuses prescriptions étaient empreintes encore d'une barbarie sauvage.

Ce sera l'éternel honneur de Louis XVI, d'avoir le premier

Hosted by Google

porté une main réformatrice sur ces lois d'un autre âge. La révolution de 1789 dans sa course rapide, fit le reste.

Les lois qui se sont succédées depuis, ont insensiblement adouci la rigueur des répressions; ainsi, dans le code de 1810, nous voyons pour la première fois apparaître le principe des circonstances atténuantes; la charte de 1814 proclame l'abolition de la confiscation des biens; en 1832 l'on supprime la mutilation du poing, la marque et le carcan, et la peine de mort est abolie pour onze crimes; on la prohibe en 1848 en matière politique; en 1850 l'on enlève à la déportation sa conséquence la plus amère, la mort civile, etc., etc.

« Il est manifeste, dit en finissant M. Duverger, que la pensée de perfectionner indéfiniment les lois et les institutions humaines ne serait que le rêve de l'impossible, si l'on ne travaillait pas à opérer dans les hommes un perfectionnement parallèle, qui leur donne la maturité nécessaire pour les recevoir;

« C'est ainsi qu'avec une nouvelle amélioration morale, nos lois criminelles et pénales pourront se modifier encore, car cette marche en avant que l'on nomme le progrès ne saurait être limitée.

« Toutefois le progrès est un mot fascinateur, il ne faut pas surtout que les populations émues par ses promesses, regardent avec enthousiasme les perspectives ouvertes devant elles, aient la tentation d'abréger le temps et de précipiter le présent pour hâter les transformations de l'avenir.... *Le progrès c'est le perfectionnement de l'ancien par le nouveau,* sans qu'on oublie jamais qu'il y a des principes, bases éternelles des sociétés, garanties nécessaires de l'ordre social, qui ne sauraient vieillir. »

Bien, Monsieur, ceci est aussi largement pensé que bien dit, mais il nous semble malgré tout que dans ces derniers mots, vous ne paraissez pas assez tenir compte pour la marche de notre législation criminelle, du progrès des idées et de l'influence qu'exerce sur elles la civilisation. Permettez-nous donc de terminer ce compte-rendu par cet axiôme qui ressort du reste de chaque ligne de votre discours et en est le résumé fidèle. Ce sont les mœurs qui dictent les lois, le législateur ne fait que les écrire.

Hosted by Google

*
* *

Comme élévation dans la pensée, largeur dans les vues, pureté dans la diction, nous citerons au premier rang le discours prononcé à Nantes pour la rentrée de l'Ecole de Médecine et celle des Sciences et des Lettres par M. Lane, le nouvel inspecteur d'Académie de la Loire-Inférieure; nous regrettons que le peu d'espace qui nous est réservé ne nous permette d'y faire que de bien rares et de trop courts emprunts, ainsi :

« La ville de Nantes, ce foyer d'activité commerciale et industrielle, prouve, par son exemple, que la recherche de l'utile peut s'allier au goût du beau. Elle a compris cette grande vérité, vieille comme Platon, vieille comme le monde, que l'utile découle du vrai, dont le beau n'est que la splendeur, vérité encore trop méconnue, et dont l'application cependant peut seule réaliser le progrès véritable. »

Et plus loin :

« L'enseignement secondaire et supérieur ne s'adresse qu'à l'aristocratie des intelligences. Il dépasse le cercle du réel, il s'attache à l'expression de l'idéal, qui n'est point une chimère. L'idéal est un type éternel, un principe vivifiant, qui féconde, étend, élève le réel; c'est l'étoile polaire qui guide les pas de l'humanité dans sa marche indéfinie vers le mieux. L'humanité ne l'atteindra jamais, elle doit le poursuivre toujours, sous peine de s'immobiliser.

« Les nations qui, dans la suite des temps, ont marché à la tête des autres et porté le flambeau de la civilisation dans le monde, ont dû leur prééminence moins à la force des armes qu'à celle de la pensée, moins à un désir invincible des jouissances matérielles qu'à un sentiment plus vif de l'idéal.

« Cette royauté de l'intelligence et du goût, l'esprit français ne l'abdiquera pas. Ce serait une déchéance, dont heureusement nous ne sommes point menacés. »

Puis après avoir loué ceux d'entre les professeurs qui aux travaux de leurs cours ont ajouté les labeurs des conférences, après avoir jeté quelques fleurs sur la tombe sitôt ouverte du docteur Hélie, l'un des professeurs de l'Ecole de Médecine, et félicité de leur courage et de leur dévouement les jeunes élèves dans l'art de guérir qui se sont distingués entre

Hosted by Google

tous par leur abnégation lors de l'épidémie cholérique qui fit cet été tant de ravages dans cette partie de la Bretagne, il termine en leur adressant ces belles et nobles paroles que l'on ne saurait trop faire entendre à tous ceux qui embrassent cette redoutable et difficile profession :

« Jeunes soldats de la charité, recevez ici nos vives félicitations. Vous entrez dans la carrière avec une vocation véritable ; vous y apportez la qualité essentielle et caractéristique du médecin, le dévouement. Vous êtes l'honneur de l'Ecole, l'espoir de la Société. N'oubliez pas qu'en vous donnant aujourd'hui un témoignage exceptionnel de son estime elle vous donne à la fois cet enseignement : Il est en ce monde une chose plus belle encore que la science, c'est la vertu. »

*
* *

Il ne nous a été donné de connaître que la dernière partie de l'allocution prononcée par M. Barthélemy-Benoît, professeur, à l'ouverture des cours de l'Ecole de Médecine navale de Rochefort, allocution consacrée à développer l'enseignement dont il est spécialement chargé.

Dans quelques mots qui témoignaient que les sentiments qu'il exprimait étaient ceux de tous ses collégues, il a fait un court mais substantiel éloge de feu M. Constantin, second chirurgien en chef de la marine en retraite.

Grâce à la munificence de ce généreux ami de la jeunesse, qui a légué sa riche bibliothèque médicale à l'école, en manifestant le désir que chaque année les ouvrages les plus utiles soient donnés en prix aux étudiants, les lauréats ont reçu avec les médailles qui leur étaient décernées des livres de premier choix, dont le nom du donateur et la manière si honorable dont ils les acquerraient devait encore doubler le prix.

*
* *

Nous annoncions dans notre dernier numéro la réunion d'un Congrès celtique international qui devait se tenir à St-Brieuc. Un de nos meilleurs recueils provinciaux, *la Revue de Bretagne*

Hosted by Google

et de Vendée, nous donne dans son numéro de novembre dernier de nombreux et intéressants détails sur cette solennité. Pendant six jours, du mardi 15 au dimanche 20 octobre, une foule d'élite venue de toutes les parties de la Bretagne armoricaine, s'est pressée autour des députations que leurs frères Gallois, Irlandais et Ecossais avaient envoyées pour répondre à la cordiale invitation qui leur avait été adressée.

Il y a eu de nombreuses réunions, d'intéressantes et savantes lectures ont été faites, de sympathiques idées ont été échangées, des chants qui allaient au cœur ont été entendus, répétés avec bonheur.

Au nombre des orateurs qui ont pris la parole et dont la voix a été plus d'une fois étouffée sous des applaudissements unanimes, nous citerons MM. Geslin de Bourgogne, président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Henri Martin, le perspicace historien; de la Villemarqué, de l'Institut, dont *la Revue* publie en tête de son numéro l'éloquent discours sur les Bretons de France et les Bretons d'Angleterre; M. de la Villemarqué qui, au nom de ses frères les Bretons de la France, a renouvelé un ancien usage en offrant au vieux barde gallois de lady Llanover, Gruffydd, et à sa fille miss Suzanna, un anneau d'or surmonté d'un rubis et une broche ornée d'une mosaïque, pour les remercier du plaisir qu'ils ont l'un et l'autre procuré au Congrès en y faisant entendre les vieux airs des Gaëls; MM. de la Borderie, Ch. de Gaulle, du Clezieux, le poète, etc., ainsi que MM. Ellys, Lukis, J. Kenward, etc., du Pays de Galles.

Citons encore les cantates composées par MM. Ropartz et N... mises en musique par MM. Thielemans, organiste de Guingamp, et Collin.

Rien n'a manqué, pas même une représentation théâtrale; grâce aux soins de M. Luzel, le vieux drame breton, *Triphyne et Arthur,* a été joué devant le congrès.

Ces quelques jours ont été admirablement remplis et outre les épanchements de la science, les Bretons qui étaient venus trouver leurs frères, ont emporté le doux souvenir de l'hospitalité armoricaine et la touchante conviction que si la mer les sépare,

Hosted by Google

leurs cœurs comme leurs vieilles traditions ne font qu'un ; sentiments et convictions auxquels nos Bretons Français répondent par leur vieille devise *Bepred* (toujours).

*
* *

M. l'abbé Baudry ayant fait déposer aux pieds du Saint-Père la *Vie du P. Dorie*, dont il est l'auteur, a reçu ces jours derniers une lettre des plus honorables que lui adresse au nom de Sa Sainteté Mgr Mercurelli, secrétaire des lettres latines. Nos lecteurs se rappellent sans doute tout le bien que nous avons dit et que nous pensons de cet ouvrage.

*
* *

Une cérémonie imposante, présidée par Mgr de Poitiers, assisté de plusieurs prélats, et dans laquelle Mgr Mermilliod, le savant évêque de Genève a fait entendre sa voix éloquente, a eu lieu dans les premiers jours du mois dernier à Châtellerault. Il s'agissait de la bénédiction du carillon de l'église Saint-Jacques, 50 cloches, rien que cela; aussi *l'Echo*, journal de Châtellerault, déclare-t-il, « sans exagération » a-t-il soin d'ajouter, que c'est le premier carillon du monde. — Et celui de Dunkerque ?

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Il y a déjà un an, M. Rondier, de Melle, membre de la Société de statistique de Niort, de celle des Antiquaires de l'Ouest et associé correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, avait envoyé à cette dernière compagnie une note dans laquelle il cherche à donner la solution d'une question qui divise depuis longtemps les archéologues; il s'agit de préciser la voie ou les voies de communication entre Saintes et Blaye,

Hosted by Google

en expliquant les divergences qui existent entre l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger.

Bien que les conclusions de M. Rondier qui propose d'admettre deux voies pour aller de Blaye à Saintes, aient été contestées par M. Bertrand, secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, qui persiste à croire que l'itinéraire et la table de Peutinger ne signalent qu'une seule et même voie, le travail de notre savant compatriote n'en a pas moins été classé avec éloge parmi les documents à consulter pour la rédaction définitive du tracé des voies Romaines dans la Gaule.

*
* *

Les derniers nos de la Revue des Sociétés savantes des départements ne contiennent que bien peu de renseignements concernant notre circonscription. Nous trouvons seulement dans le n° d'août une mention succincte de trois rapports de MM. Cocheris, Quicherat et de Guilhermy, les deux premiers proposant l'impression dans la Revue, l'un, d'une communication de M. Marchegay relative aux domaines que possédait la famille de Coëtivy dans les environs de Paris, communication qui ne nous intéresse que par le nom de celui qui l'a faite ; l'autre, d'un rapport de M. l'abbé Baudry sur les fouilles du huitième puits funéraire qu'il a découvert sur la colline de Troussepoil du Bernard ; et le dernier enfin émettant quelques *desiderata* au sujet d'un travail que M. Beauchet-Filleau se propose de publier sur l'épigraphie Poitevine, et sur le plan duquel il avait consulté la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques. Nous faisons des vœux pour que cet ouvrage auquel travaille depuis longtemps déjà notre collaborateur voie le jour. Nous ne doutons pas que l'auteur ne tienne grand compte des observations que, tout en l'encourageant dans la poursuite de ses études, émet sur le plan qu'il a suivi l'éminent rapporteur.

*
* *

Le concours ouvert par la Société de statistique du département des Deux-Sèvres dont le résultat sera connu dans le cou-

Hosted by Google

rant de ce mois, s'annonce brillant cette année. Dans cette heureuse impulsion donnée aux études historiques dans nos contrées, nous voyons plus d'honneur pour les lauréats, honneur qui rejaillit sur la Société organisatrice. Curieux comme un chroniqueur aux abois, nous avons commis, avouons-le, le péché d'indiscrétion, nous nous sommes faits écouteurs aux portes, demandant, furetant, questionnant, quémandant, tant et si bien, que comme récompense de notre curiosité, que nous ne pouvons croire coupable puisqu'elle tourne au profit de nos lecteurs, nous avons pu connaître le nombre et le titre des mémoires soumis aux appréciations du jury :

1° Alphonse de Poitiers et son administration en Poitou;
2° La biographie de Jacques Bujault;
3° Les biographies de neuf hommes célèbres de la Vendée;
4° Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers;
5° Les missions chrétiennes en Aquitaine au premier siècle;
6° Une histoire de la ville de Thouars;
7° L'hygiène de la ville de Niort.

Quant au nom des auteurs, notre vue quelque perçante qu'elle puisse être, n'a pu pénétrer à travers l'enveloppe plus ou moins épaisse ou satinée qui les renferme.

Et à ce propos, une question. Quel inconvénient la Société de statistique a-t-elle donc entrevu pour cacher *ces titres* avec tant de soin, à ne pas publier hautement l'heureux entrain déployé par nos érudits à l'occasion de ce concours. Pourquoi laisse-t-elle à d'autres le soin de les féliciter dores et déjà d'avoir tout au moins répondu à son appel, sans préjudice des récompenses que leurs travaux pourront leur mériter? Est-ce que l'on pouvait craindre que cette publication pût faire préjuger quelque chose du résultat définitif? Nous ne pouvons croire à un pareil motif; quel est donc le vrai?

*
* *

La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1867-68. Dans sa séance du 20 novembre ont été élus;

Hosted by Google

président, M. Am. Boffinet; vice-président, M. Jouvin; secrétaire, M. le docteur Gourbeil; secrétaire-adjoint, M. P. Bossy; trésorier, M. Ad. Chessé; archiviste, M. Dières-Montplaisir. La section d'agriculture a nommé président, M. Dières-Montplaisir; vice-président, M. Maisonneuve; secrétaire, M. P. Bossy.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ACHILLE (Fre), de la Miséricorde. — Heureuse invention! Précieuse découverte! Plain-Chant rendu facile, lecture à première vue, gammes sur une seule clef, diapason moyen. Petit solfége des écoles dédié à la jeunesse chrétienne; in-12, 52 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé; Paris, lib. Bouquerel.* 60 c.

ALMANACH-ANNUAIRE commercial de Luçon et de la Vendée, pour l'année bissextile 1868, contenant en outre des renseignements divers sur le département, la liste complète des négociants et commerçants de Luçon. 25 c.

ALMANACH de Nantes pour l'année bissextile 1868, contenant les foires de la Loire-Inférieure, Vendée, Morbihan, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine. In-12, 40 p., *Nantes, imp. Forest et Grimaud.* 10 c.

ALMANACH de Nantes et de la Loire-Inférieure, pour l'année 1868. In-12, 48 p. *Nantes, imp. Ve Mellinet.* 10 c.

ALMANACH impérial du bon agriculteur des Deux-Sèvres, pour l'année bissextile 1868, contenant les foires et marchés des Deux-Sèvres, Charente et Charente-Inférieure, Vendée, Vienne et Maine-et-Loire. In-12, 48 p., *Niort, imp. Robin et Favre.* 10 c.

ALMANACH de la Loire-Inférieure pour l'année bissextile 1868, contenant le calendrier Nantais, les foires de la Loire-Inférieure et de la Vendée, les faits mémorables de 1867, etc. In-12, 40 p., *Nantes, imp. Lemesle et Méhouas, lib. Douillard frères.* 10 c.

BÉRAUDIÈRE. Notice extraite du 3e volume de l'Ouest aux Croisades. In-8°, 10 p., *Nantes, imp. Forest et Grimaud*, papier vergé.

BROUILLET (P. Amédée), Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civrai, depuis l'époque anté-historique jusqu'à nos jours, pour servir à la statistique monumentale du département de la Vienne. Précédé d'un aperçu géologique et agronomique, par M. Brouillet père. Orné de 5 cartes monumentales.

C. G. Le baron d'Astriez, ou les brillants exploits d'un illustre guerrier du moyen-âge. In-12, 112 p., *Nantes, imp. Charpentier.*

CLERVAUX. Notice extraite du 3e volume de l'Ouest aux Croisades. In-8°, 8 p., *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

COUGNY (De). Lettre adressée à M. de Caumont, sur une excursion archéologique en Touraine et en Poitou. In-8°, 24 p. avec fig., *Caen, imp. et lib. Le Blanc-Hardel.*

DAMPIERRE (Le marquis de). Lettre sur l'invention de MM. Petit et Robert (macération de la vendange). *Saintes*, *Mortreuil.* In-18. 40 c.

DAUBAN. Notice sur la vie du président H. Colombier. In-8°, 68 p., *Nantes*, *imp. Mangin.*

DUVERGER (Alphonse). Du progrès dans notre droit pénal, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Poitiers. *Poitiers*, *Dupré*, 1867, br. grand in-8°, 39 p.

FOURMONT (De). L'Ouest aux Croisades, t. 3, in-8°, 457 pages. *Nantes*, *imp. Forest et Grimaud.* 7 fr.

GIRARD (François). Petit livre d'or des écoliers, faisant suite à tous les ouvrages de lecture en tableaux, accompagné d'une méthode simple et facile pour apprendre à lire les nombres. 3me édit., in-18, 36 p., *Paris*, *imp. Blot*, *lib. Larousse et Boyer.*

GRAND (Le) ALMANACH du cultivateur pour l'année bissextile 1868, contenant les foires et marchés des Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Charente, Maine-et-Loire, etc. In-12, 48 p., *Niort*, *imp. Mercier.* 10 c.

GUILLEMOT (R.) Notions d'agriculture, à l'usage des écoles rurales et des campagnes. 2e édition in-18, IV-216 p., *Niort*, *imp. Robin et Favre.* 70 c.

LAROCHEJAQUELEIN (Mme de) Mémoires précédés de son éloge funèbre, prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers, 11e éd. Illustrations de A. Andrieux, 2 vol. in-18 jésus, XXXI 582. *Paris*, *Dentu.* 5 fr.

LÉVRIER (Gabriel). Le duc de Guyenne et l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, drame en trois actes. *Saint-Jean-d'Angély*, *Lemarié*, 1867, in-8° de 80 p. 1 fr.

MAYNARD (l'abbé). Voltaire, sa vie et ses œuvres. T. 2., in-8°, 644 p., *Coulommiers*, *imp. Moussin*, *Paris*, *lib Bray.*

NEUVAINE en l'honneur de sainte Radégonde, reine de France et patronne de Poitiers, fondatrice du monastère de Sainte-Croix, par un Bénédictin. In-18, 71 p., *Poitiers*, *imp. et lib. Oudin.*

NOTIONS élémentaires de calcul. 6me édit., in-18, 50 p., *Poitiers*, *imp. Dupré*, *lib. Létang.*

PARISSET (P.) Fables; Epître à Victor Hugo; de l'influence de la nature; tableau de caractères. *Niort*, *Couquaux*, in-12, 52 p. 1 f. 50

PROCÈS-VERBAL des séances du Conseil général du département des Deux-Sèvres. *Niort*, *Robin et Favre*, 1867, grand in-8°.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VI

—

Année 1867 — 2e semestre

—

JUILLET

Un autographe du maréchal duc de Navailles, par M. *P. Casimir.* 1
Noblesse de Saintonge en 1340, par M. *F. Sénemaud.* 14
Les voyages d'autrefois, par M. *E. Jourdan.* 17
Intermédiaire des provinces de l'Ouest, par MM. *L. Audiat*, *A. Bardonnet*, *Beauchet-Filleau*, *Dugast-Matifeux*, *C.-D. Maltouche*, *A. Proust.* 28
Revue bibliographique, par MM. *Nathan*, *A. Proust*, *G. Laurence.* 30
Nécrologie. — Champollion-Figeac, par M. *de Richemond.* . . 40
Chronique, par MM. *Nathan* et *Sauzé.* 43
La saison d'opéra dans l'Aunis et le Poitou, par M. *L. Méneau.* 49
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 62

AOUT

Glossaire poitevin (lettre C), par *l'abbé Rousseau.* 65
Notice sur un jeu de cartes, par M. *T. de Rochebrune.* . . . 74
La dîme des petits cochons, par M. *H. Imbert.* 85
Jean de La Rochelle (1er article), par M. *L. Delayant.* . . . 91
Revue bibliographique, par M. *A. de Liniers*, *H. Beauchet-Filleau et Nathan.* 99
Sceau de Dunois, par M. *H. Imbert.* 115
Chronique, par M. *Nathan.* 116
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 121
Bulletin bibliographique mensuel, par M. *L. Clouzot.* . . . 126

Hosted by Google

SEPTEMBRE

Rôles saintongeais, par M. *Th. de B. A.* 129
Jean de La Rochelle (2e art., fin), par M. *L. Delayant.* . . . 135
Épigraphie poitevine. — Les épitaphes d'Oiron (1er article), par M. *Beauchet-Filleau.* 144
Études biographiques. — Duchâtel, par M. *A. Proust.* 154
Revue bibliographique, par MM. *Maltouche, B. Ledain, Nathan.* 161
L'édit du 6 août 1665 en Poitou, par M. *A. de Liniers.* . . . 177
Chronique, par M. *Nathan.* 184
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 189

OCTOBRE

Épigraphie poitevine. — Les épitaphes d'Oyron (2e article), par M. *Beauchet-Filleau.* 193
Étude sur les historiens du Poitou (2e article), par *l'abbé Auber.* 201
Poésies inédites du vicomte de Vanderbourg, par M. *Paul Brunaud.* 251
Mémoire sur les Acadiens, par M. *Louis Duval.* 222
Glossaire poitevin (lettre D), par *l'abbé Rousseau.* 227
Revue bibliographique, par MM. *L. Delayant, F.-M. Marchadier, L. Duval, Pierre Caillet* et *Nathan.* 232
Chronique, par MM. *Nathan* et *Thle Frappier.* 246
Bulletin bibliographique mensuel, par M. *L. Clouzot.* 254

NOVEMBRE

Épigraphie poitevine. — Les épitaphes d'Oyron (3e article, fin), par M. *Beauchet-Filleau.* 257
La marquise de Caylus (1er article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 265
Rôles saintongeais, par M. *Th. de B. A.* 282
Revue bibliographique, par MM. *G. Lévrier, G. d'Avenel, J. Richard, Nathan* et *Guerrit.* 289
Chronique, par M. *Nathan.* 312
Bulletin bibliographique mensuel, par M. *L. Clouzot.* 320

DÉCEMBRE

Glossaire poitevin (lettre E), par *l'abbé Rousseau.* 321
La marquise de Caylus (2e article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* . 330

Hosted by Google

L'Idylle aux bords de la Charente, par M. *Louis Audiat*. . . 338
Une lettre inédite du chevalier de Méré, par M. *le Mis de Rochave*. 343
Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux (1er article), par M. *L. Delayant*. 347
Revue bibliographique, par MM. *J.-C. Dutiers*, *Guerrit*, *Dr Gyoux*, et *Nathan*. 355
Chronique, par M. *Nathan*. 367
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 379
Bulletin bibliographique mensuel, par M. *L. Clouzot*. 383

Hosted by Google

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

AUBER (l'abbé) — Étude sur les historiens du Poitou (2e art.) 201
AUDIAT (Louis) — L'Idylle aux bords de la Charente. . . 338
Intermédiaire des travailleurs. . . . 28
AVENEL (G. D') — Revue bibliographique. 292, 293
B. A. (Th. de) — Rôles saintongeais. 129, 282
BARDONNET. — Intermédiaire des travailleurs. 26
BEAUCHET-FILLEAU. — Épigraphie poitevine. — Les épitaphes d'Oyron. 144, 193, 257
Intermédiaire des travailleurs. . . . 29
Revue bibliographique. 105
BRUNAUD (Paul) — Poésies inédites du vicomte de Vanderbourg. 215
CAILLET (P.) — Revue bibliographique. 240
CASIMIR (P.) — Un autographe du maréchal duc de Navailles. 1
CLOUZOT (L.) — Bulletin bibliographique. 126, 254, 320, 383
DELAYANT (L.) — Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux (1er article). 347
Jean de La Rochelle. 91, 135
Revue bibliographique. 232
DUGAST-MATIFEUX (Ch.) — Intermédiaire des travailleurs. . 27, 28
DUTIERS (J.-C.) — Revue bibliographique. 355
DUVAL (L.) — Mémoire sur les Acadiens. 222
Revue bibliographique. 239
FRAPPIER (Th.) — Lettre sur M. Jouslard de Fondmort. . 248
GUERRIT. — Revue bibliographique. . . 309, 359, 360

Hosted by Google

Gyoux (Dr)	— Revue bibliographique.	362
Imbert (H.)	— La dîme des petits cochons.	85
	Sceau de Dunois.	115
	Une Pompéïa Poitevine.	326
Jourdan (E.)	— Les voyages d'autrefois.	17
Lastic St-Jal (de)	— La Marquise de Caylus. . . . 265,	330
Laurence (G.)	— Revue bibliographique.	37
Ledain (B.)	— Revue bibliographique.	165
Lévrier (G.)	— Revue bibliographique.	289
Liniers (A. de)	— L'édit du 6 août 1665 en Poitou. . .	177
	Revue bibliographique.	99
Maltouche (C.-D.)	— Intermédiaire des travailleurs.	28
	Revue bibliographique.	161
Marchadier.	— Revue bibliographique.	236
Méneau (L.)	— La saison d'opéra dans l'Aunis et le Poitou.	49
Nathan.	— Chronique. 43, 116, 184, 246, 312, 367	
	Revue bibliographique. . 30, 106, 171, 234, 243, 299, 364	
	Revue des Sociétés savantes. . 62, 121, 189, 379	
Proust (Antonin)	— Études biographiques.— Duchâtel. . .	154
	Intermédiaire des travailleurs. . . .	29
	Revue bibliographique..	33
Richard (Jules)	Revue bibliographique.	295
Rochave (de)	— Une lettre inédite du chevalier de Méré.	343
Richemond (de)	— Nécrologie.— Champollion-Figeac. . .	40
Rochebrune (T. de)	— Notice sur un jeu de cartes.	74
Rousseau (l'abbé)	— Glossaire poitevin. 65, 227,	321
Sauzé (C.)	— Chronique.	47
Sénemaud (F.)	— Noblesse de Saintonge en 1340. . . .	14

Hosted by Google

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 165
Armorial général des registres de la noblesse de France, par M. *E. de Barthélemy*. 161
Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, année 1866. 289
Cahiers (les) de 1789, par *** 234
Catéchisme agricole, par M. *Mabilleau*. 37
Chaleur (la), par M. *Achille Cazin*. 99
Charente (la) communale illustrée, publiée sous la direction de M. *A. Guauguié*. 243
Chemin (le) de fer d'Angoulême à Limoges, par M. *Babaud-Laribière*. 203
Chemins (les) vicinaux et la prestation en nature, par M. *L. Cador*. 292
Concours des Muses, journal de M. *F.-P. Polydore* (de Ribérac). 112
Concours régional de Bordeaux, rapport de M. *G. Serph*. . . 299
De la dévotion aux Agnus Dei, par le chan. *Barbier de Montault*. 365
De l'idéal du bonheur dans la vie religieuse, par M^lle^ *Marie Bardy*. 107
De l'Industrie mulassière en Poitou, par M. *Eug. Ayrault*. . . 355
Études critiques sur le patois poitevin, par M. *Louis Duval*. . . 114
Études historiques et religieuses sur l'île d'Oleron, par l'abbé *Valteau*. 366
Fabrication (de la) des poteries dans l'antiquité, par M. *A. Meillet*. 114
Grammaire française, par M. *H. Jonette*. 301

Hosted by Google

Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, par M. *Francisque Michel*, T. 1er. 347
Iconographie de saint Jean-Baptiste, par M. *Grimouard de Saint-Laurent*.. 364
Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray, par M. *A. Brouillet*. 305
Légende (la) rustique, poème par M. *Ch. Robinet-Bertrand*. . 240
Lettre aux habitants de Mauzé, par M. *G. Savary*. 232
Marennes et son arrondissement, par M. *A. Bourricaud*. . . 309
Mélanges de pathologie, de thérapeutique, etc., par le dr *Papillaud*. 362
Messire Guillaume Poyet, chancelier deFrance, par M. *Armand Parrot*.. 239
Méthode pour converser avec Dieu, suivi du bon emploi du temps, par le P. *M. Boutauld*, publié par le R. P. Carayon. 107
Miscellanées, poésies par *O. J. R.* 293
Notes sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou, par M. *Louis Duval*. 299
Notes sur les mœurs des vipères indigènes, par le Dr *Viaud-Grand-Marais*, de Nantes. 305
Nouvelle biographie de Mgr Landriot, par M. *H. Rioulleau*. . . 30
Peintres (les) français en 1867, par M. *Th. Duret*. 359
Procès du matérialisme, par M. *Félix Lucas*. 111
Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commise du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, par M. *A. Bardonnet*. 105
Prométhée (le) enchaîné d'Eschyle, par M. *P. Jônain*. . . . 236
Qu'est-ce que le soleil? par M. *Coyteux*. 33
Rapport sur la viticulture de l'Ouest de la France, par le Dr *Guyot*. 110
Rapport sur une exploration méthodique des grottes du Chaffaud, par M. *de Longuemar*. 173
Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Infre, t. 1er. 361
Religion (la) en actions, par *l'abbé Estève*. 174
Revue des questions historiques.. 113
Romanciers (les) de la guerre : Erkmann-Chatrian, par M. *J. Lair*. 109
Scherzo, Idylles et Odelettes, par M. *Paul Gaudin*. 33
Suppression (de la) des tours au double point de vue de la morale et de la société, par le Docteur *Gyoux*. 173

Hosted by Google

Symbolique (la) en architecture, par M. *Lapaume*. 31
Théorie de la puissance maritale chez les Romains et dans le droit civil français, par M. *X. Déloze*. 306
Un mot de plus sur Horace, par M. *Lapaume*. 31
Veillées charentaises, par une société de jeunes littérateurs. . . 106
Veuve (la) chrétienne, par *l'abbé Petit*. 109
Vie de H. Dorie, par *l'abbé Baudry*. 171
Vie de la sœur E. Bichier des Ages, par le R. P. *Rigaud*. . . 295
Vins (les) de Bordeaux, guide pratique des gens du monde, par le victe *P. de C.* 172

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1282

Filmed by Preservation CIC 1998

Hosted by Google